







LES LARMES

DE JACQUES PINETON

DE CHAMBRUN

## CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

- HISTOIRE DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS DE FRANCE, depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours, par CH. WEISS, professeur au lycée Bonaparte. 2 vol. . . . . 7 fr. »
- SERMONS CHOISIS DE JACQUES SACRIN, pasteur à La Haye, sur divers textes de l'Écriture sainte, précédés d'une Notice sur sa vie, par CH. WEISS. 1 vol. . . . . 3 fr. 50
- MÉMOIRES D'AGRIPPA D'ACHIGNÉ, d'après un manuscrit authentique, suivis de la *Confession de Sancy du même écrivain*, avec des notes, par M. LUDOVIC LALANNE. 1 vol. . . . . 3 fr. 50



# LES LARMES

DE JACQUES PINETON

# DE CHAMBRUN

PASTEUR DE LA MAISON

DE SON ALTESSE SÉRÉNISSIME D'ORANGE

ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE

QUI CONTIENNENT

**Les Persecutions arrivées aux Églises de la Principauté d'Orange  
depuis l'an 1660 :**

**La Chute et le Relevement de l'Auteur**

AVEC

LE RÉTABLISSEMENT DE SAINT PIERRE EN SON APOSTOLAT

OU SERMON

SUR LES PAROLES DE NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST

Selon saint Jean, ch. xxi, v. 15

RÉIMPRESSION D'APRÈS L'ÉDITION ORIGINALE

ANNOTÉE PAR AD. SCLEFFER

*Auteur de l'Influence de Luther sur l'éducation du peuple*

PARIS

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

39, RUE DE L'UNIVERSITÉ

LONDRES : W. JEFFS, libraire, Burlington-Arcade.

—  
1854

BA  
9459  
CSA3  
1854

cup 2



## AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

---

Parmi les folies de notre temps, la plus dangereuse est cette résurrection de l'intolérance religieuse qui se manifeste depuis quelque temps dans des livres, dans des journaux, et qui a trouvé quelques auxiliaires dans le clergé français.

Certes, s'il est un droit qu'on devait croire à tout jamais acquis, c'est celui de chaque homme à pratiquer librement sa religion, en respectant celle des autres. C'est un droit encore plus sacré que celui de la propriété, et sans lequel il n'y a pas de société possible. Conçoit-on un homme qui serait propriétaire de son champ, de son industrie, et qui ne le serait pas de sa conscience? qui ne pourrait rendre hommage à Dieu que selon les rites et les prescriptions d'une autre communion, quand son intelligence n'en perçoit pas la valeur ou que sa conscience les repousse? Mais

s'il se trompe, il faut le plaindre, au lieu de le tourmenter, car il est déjà assez malheureux.

Mais, répondent les fanatiques, les choses ne peuvent se passer ainsi. La vérité est UNE; l'Église qui est la vérité est UNE, et notre devoir à nous autres bons catholiques est de faire rentrer ces malheureux dans la vérité et de les sauver malgré eux. D'ailleurs, *la persécution à leur égard n'est pas de la persécution, car on ne persécute que la vérité.* Ce sera une violence, si on veut, mais une *violence sainte*, puisqu'elle a pour but de sauver les âmes qui sont tout, tandis que les corps ne sont rien. Loin d'être des persécuteurs comme on le dit méchamment, nous sommes au contraire très-charitables, et nous le prouvons en agissant ainsi. Quand nos prédécesseurs brûlaient les protestants à petit feu, c'était dans l'intérêt bien entendu de ces malheureux; mais c'est ce qu'on n'a pas voulu comprendre.

Qu'on ne prenne pas cette argumentation pour une plaisanterie; elle se reproduit chaque jour dans des livres, et les mots que nous avons soulignés sont extraits textuellement d'un journal très-répandu et qui est rédigé par des écrivains qui ont quelque renom.

Si cette doctrine sauvage était, comme on le dit, le principe du catholicisme, il faudrait se hâter de sévir contre cette communion, car la paix étant le lien des hommes et leur bien le plus cher, tout ce qui tend à la troubler doit être poursuivi rigoureusement.

ment, mais il n'en est pas ainsi, et la doctrine de l'Église a toujours été *fides suadenda non imponenda*, ce qui condamne bien positivement toute contrainte.

Il n'est pas nécessaire, au surplus, d'être un grand docteur pour savoir que le principe de la religion chrétienne est la douceur, la mansuétude, la charité, l'amour fraternel entre les hommes; en un mot, la pratique des plus nobles et des plus douces vertus. C'est par là qu'elle a sauvé le genre humain de l'effroyable corruption du vieux monde romain, et qu'elle est devenue universelle. Prétendre le contraire, en dénaturant son esprit, comme quelques-uns le font aujourd'hui, c'est non-seulement une absurdité révoltante, mais un abominable sacrilège. Jésus-Christ ne cesse de répéter à ses disciples : « *Que la paix soit avec vous.* » Pourquoi donc la dispute et la violence, surtout quand on est d'accord sur les points fondamentaux du christianisme, comme le sont entre elles les différentes communions de cette religion?

Ce que nous venons de dire est devenu banal à force d'avoir été dit; il est cependant nécessaire de le répéter, car la passion d'ergoter, l'intolérance et la sottise ne cesseront jamais, on peut le penser, et nous savons où cela nous a conduits.

Voilà pourquoi nous réimprimons les *Larmes de M. de Chambrun*. En les lisant sans parti pris, pour ou contre, on sera touché de la douceur et de la man-

suétude évangéliques de ces martyrs de l'intolérance religieuse. Puissent ces pages éloquentes, à force de simplicité et de vérité, nous mettre tous en garde contre nos ennemis communs, les fanatiques religieux, les pires de tous.

Ch.

---

## PRÉFACE.

---

Jacques Pineton de Chambrun naquit à Orange, en 1637, d'une ancienne et noble famille qui avait de bonne heure embrassé les principes de la réformation. Son aïeul, qui avait renoncé au monde pour recevoir de Calvin le titre modeste, mais glorieux, de serviteur de Jésus-Christ, contribua, pendant près de quarante ans, à la prospérité de l'église de Nîmes. Non-seulement il prit une part des plus actives à la direction de toutes les affaires qui touchaient aux intérêts de sa communauté<sup>1</sup>, mais encore il publia, en 1584, un ouvrage de controverse qui obtint un grand succès<sup>2</sup>. Il mourut en 1601.

<sup>1</sup> V. Ménard, *Histoire civile, eccles. et littér. de la ville de Nîmes*. Paris, 1753, IV, 312-3; V, 2, 248, 311.

<sup>2</sup> En voici le titre complet : « *L'Esprit et conscience jésuitique. Pour expresse descouverte de l'esprit de calomnie, et sa suite, ez blasphemes imposez aux Eglises Reformées, en la personne de feu Jan Calvin, par Jan Hay, moyne Jesuite, au libelle de ses Demandes. Le tout verilié par les actes et produits de l'accusateur. Par J. Pineton de Chambrun, in-4°.* » Il est dédié

Il avait un fils qui fut aussi pasteur à Nîmes, en 1609, et plus tard (en 1620), à Orange, où il a laissé une mémoire honorée.

Appartenant ainsi à une famille où les fonctions du saint ministère se transmettaient de père en fils comme un héritage sacré, Jacques Pineton de Chambrun, notre auteur, se livra à l'étude avec toute l'ardeur que lui donnait le désir de suivre les traces de son père et de son aïeul. Les exemples de piété qu'il recevait dans sa famille, les malheurs de l'Église protestante, tout concourait à développer la vocation qu'il se sentait pour le saint ministère, et il n'avait que vingt et un ans, quand il fut jugé digne de succéder à son père au poste important de pasteur d'Orange.

En 1666, il publia une *Relation de ce qui s'est passé au rétablissement d'Orange*, c'est-à-dire lors du rétablissement de l'autorité du prince d'Orange en 1665. En 1676 il parut une seconde édition de ce petit livre, qui fut traduit en allemand<sup>1</sup>. C'est à cet ouvrage que M. de Chambrun fait allusion dans ses *Larmes* (p. 29), comme aussi à une pièce de vers du fameux historien de Thou (p. 80), qu'il commenta sous le nom de Mélanchthon (Champ-Brun)<sup>2</sup>. Ce petit poëme,

« à tres-haut et tres-puissant Henry, roy de Navarre. » Au haut de la première page de l'exemplaire qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, se trouvent écrits, d'ancienne date, ces mots : « *Porter patiemment calamité.* »

<sup>1</sup> La traduction allemande parut à Herborn en 1690. V. Joher, *allgem. Gelehrten Lexic.* Leipz. 1751, art. Pincton.

<sup>2</sup> « *Posteritati.* J. Aug. Thuani poëmatium, in quo argutias quorundam importunorum criticorum in ipsius historias propa-



aujourd'hui très-rare, renferme des vers d'une remarquable beauté, dans lesquels l'historien, indigné, apostrophe éloquemment ses détracteurs et flétrit la ... « *Pia turba, Quirites,* » et le

... « *Dardanius sanguis, quibus otia blanda,  
Et plumæ molles, et corda oblita laborum  
Securam spondent aternâ in pace quietem.* »

Ce poème est tout entier une noble plaidoirie en faveur de la liberté de conscience, comme le témoignent ces vers :

« *Non eadem Gallis, Italis quæ læta videntur.  
Laudem ego tantorum quod apud nos causa malorum  
Constitit? Et porro sæclis erit usque futuris?  
Quod cunctas gentes inter populosque propinquos  
Gallorum infami deturpat crimine nomen?  
Quodque tot edictis damnavimus? Hoc ego laudem,  
Implevit trepidas quod suspicionibus urbes?  
Libertatem odiis dedit, immanique cruoris  
Per cædes populos fundendi accendit amore! ? »*

Citons encore le passage où M. de Chambrun, prévoyant, on le dirait, les malheurs qui allaient fondre sur sa patrie, s'écrie d'une voix prophétique :

« *Absit, ut in futurum (Thuanus) Prophetam agat!  
periculum enim est ne funditus arce Arausiaca nunc  
eversâ, ingruente aliquando bello civili (quod Deus*

*latas refellit. Opus huc usque fere sepultum, nunc redivivum  
notisque perpetuis illustratum operâ atque studio J. Melan-  
chthonis.* » Amstelod., apud Dan. Elsevirium, 1678, in-18.

<sup>1</sup> V. 220 sqq.

*avertat) miseranda urbs loties procellis exagitata, a vicinis infensissimis hostibus penitus evertatur! <sup>1</sup> »*

En 1688, M. de Chambrun publia à La Haye le récit des persécutions qui avaient eu lieu dans la principauté d'Orange de 1660 à 1685, et qui l'avaient atteint comme les autres réformés de ce petit pays, quoiqu'ils fussent sujets d'un prince étranger et appartenant lui-même à la religion protestante. On avait violé à leur égard non-seulement la liberté de conscience, mais encore le droit des gens.

Ce récit est, comme on le verra, empreint d'un bout à l'autre d'un sentiment naïf et sincère, d'une mansuétude évangélique et profonde qui tranche singulièrement avec l'arrogance et la violence des persécutions; mais, dans l'intérêt du lecteur, nous devons donner quelques détails sur le petit pays où ces événements ont eu lieu.

---

Enclavée dans le comtat d'Avignon, la petite principauté d'Orange <sup>2</sup> renfermait, dans une étendue de

<sup>1</sup> Note au vers 255.

<sup>2</sup> Arausio Cavarum, Arausiaca civitas, Arausionensis urbs. C'est ainsi que l'appelle Sidoine Apollinaire. La première mention qu'il soit fait d'Orange dans les écrivains anciens se trouve dans Strabon. Paris, 1620, l. IV, p. 186. V. sur les premières origines de cette ville, l'*Histoire d'Orange*, par M. de Gasparin. Orange, 1815, p. 2 à 27. Nous renvoyons d'ailleurs, pour ce qui va suivre, à de Thou, *Hist. univers.*, Londres, 1734, IV, 290 sqq.; et surtout à Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français*, Berlin, 1782; VIII, 78 sqq.

quatre lieues et demie de l'orient à l'occident, et de trois lieues du midi au nord, quatre villes : Orange, Courtheson, Jonquières et Gigondas; trois villages et plus de six cents maisons de campagne ou métairies avec une population d'environ dix mille âmes.

Elle eut de temps immémorial ses souverains particuliers. Charlemagne en fit don à Guillaume au Cornet <sup>1</sup>, duc de Bourgogne, qui en avait chassé les Sarrasins. Elle passa par testaments et par contrats de mariage dans plusieurs familles, et demeura pendant des siècles dans celle de Baux, d'où elle arriva à celle de Châlons, par le mariage de Jean de Châlons avec Marie de Baux <sup>2</sup>, fille unique de Raymond de Baux, prince d'Orange et de Jeanne de Genève, sœur du pape Clément VII. Le dernier rejeton mâle de cette famille fut Philibert, comte de Châlons, qui légua tous

<sup>1</sup> De la Pise (*Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange*. La Haye, 1639, pet. in-fol.) nous apprend que c'est de 793 à 806 que régna Guillaume *au Cornet*, c'est-à-dire *au Cor de chasse*, selon les uns, selon d'autres, *au Courtnez*, parce que, dans un combat, il aurait eu le bout du nez emporté d'un coup d'épée. Nous renvoyons à cet historien ceux de nos lecteurs qui seraient avides de connaître l'histoire des dames vaillantes qui succédèrent à Guillaume : de Tiburge, de Guiberge, de Hérimbrue, d'Alataïs.

<sup>2</sup> La maison de Guillaume au Cornet régna de 793 à 1185; celle de Baux dura jusqu'en 1393; celle de Châlons jusqu'en 1530 (de la Pise). Marie de Baux eut pour fille aînée Alix de Châlons, dont descendait, en ligne directe, la maison de Longueville, dont le prince de Conti devint l'héritier. De là les prétentions de cette maison à la principauté d'Orange.

ses biens à René de Nassau, fils de sa sœur Claude, mariée à Henri de Nassau.

René s'engagea dans le parti de Charles-Quint contre François I, et mourut de ses blessures au siège de Saint-Dizier, en 1544. Il avait institué son héritier l'un de ses plus proches parents, Guillaume de Nassau.

La doctrine des réformés avait pénétré de bonne heure à Orange. Quoique placée au centre du territoire papal, cette ville put se déclarer d'autant plus librement pour les doctrines évangéliques, que le souverain de cette contrée, Guillaume de Nassau, dont les droits avaient été reconnus par la cour de France, les avait lui-même ouvertement embrassées.

Grâce à la position qu'elle occupait, il eût été difficile qu'Orange ne participât point aux guerres civiles qui déchiraient la France : c'est surtout en 1562 que la ville fut pillée et brûlée par des troupes catholiques. Voici en quels termes l'abbé Papon rapporte les détails de cette cruelle expédition contre Orange :

« Le 6 juin 1562 la ville d'Orange fut prise par les catholiques, commandés par Fabrice de Serbellon, commandant général des troupes dans le Venaissin, et le comte de Sommerive. On y exerça des cruautés dont l'histoire fournit peu d'exemples, et qui feroient croire que de tous les êtres l'homme est peut-être le plus barbare... les vainqueurs ne se contentoient pas de massacrer, dans le premier feu de la colère, ceux qui leur tomboient sous la main ; ils étendoient leur inhumanité jusques sur les malheureux que la frayeur avait chassés dans leurs asiles. Ils faisoient mourir les uns lentement, à petits coups de poignard, pour leur

faire sentir longtemps les horreurs de la mort, et précipitoient les autres de quelques lieu élevé sur des piques, des hallebardes et des épées nues. Il y en avoit qu'ils suspendirent tout vivants par le menton à des crémaillères, pour les brûler à petit feu. On eut même la barbarie d'en couper quelques-uns en morceaux <sup>1</sup>.

. . . . .  
 . . . . .  
 . . . . .

Le sang ruissela à grands flots dans la rue, par le canal qui servoit à faire écouler les immondices. Il y avoit des malheureux auxquels on se contentoit de fendre la bouche jusques aux oreilles, et on leur laissoit la vie... Partout on voyoit l'empreinte du délire le plus barbare : on poussa la frénésie jusqu'à mettre entre les bras de ces corps morts des cochons nouvellement tués ; d'autres avoient dans leur bouche ou dans de larges blessures, faites exprès, des feuillets de Psaumes ou du Nouveau Testament traduits à l'usage des protestants, et les feuillets de quelque autre ouvrage fait en faveur de la nouvelle religion ; les soldats crioient en les apostrophant d'un air moqueur : « Puisque vous avez tant aimé ces livres, mangez-en à présent tout votre saoul ; dites à votre Dieu le fort de venir à votre secours ; il n'a pas été assez fort pour vous secourir. » Ensuite ils crioient, en braulant leurs épées sanglantes : « Où est maintenant votre poltron de Dieu qui ne peut vous aider? »

<sup>1</sup> Nous remplaçons ici par des points des détails affreusement révoltants.

La plume se refuse à décrire ces horreurs et ces impiétés monstrueuses... <sup>1</sup> »

Enfin, pour achever le tableau, voici encore quelques traits rapportés par un historien d'Orange :

« Dès que les maisons estoient pillées, on y mettoit le feu. Le Chasteau, très-belle maison bastie par Jean de Châlon du nom, prince d'Orange, flamboya tout le premier par ordre et commandement du comte de Suze, et ensuite le Palais de la Justice, le Palais Episcopal, la Prévosté, et plus de trois cents autres suivirent l'infortune de celles-cy, ayant esté presque entièrement bruslées. Bref toute la ville ne paroissoit que feu, flamme, fumée... Temps malheureux et lamentable! désolée et plus que misérable condition de ces pauvresgens! qui ne pouvoient trouver assurance en aucun lieu; en la ville, aux champs, chés les voisins, le danger les suivoit partout. Le père n'osoit recognoistre son enfant, ny l'enfant son père : les parens et les amis n'osoient regarder ceux qu'ils eussent très-volontiers accueillis et caressés chés eux, par la crainte du soupçon. Cela fut cause que la campagne se vit couverte de plusieurs corps morts tous nuds exposés à la voracité des bestes, sans que personne leur osât donner sépulture... <sup>2</sup> »

Un peu plus tard, peu de temps avant la Saint-Barthélemy, Orange eut à subir un sort analogue à celui que nous venons de retracer <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire générale de Provence*, par M. l'abbé Papon. Paris, 1786, in-4°, IV, 163-4. Cf. De Thou, édit. cit. IV, 294 sqq.

<sup>2</sup> Joseph de la Pise, p. 291 sqq., 296, 297.

<sup>3</sup> V. De la Pise, 378 sqq.

Le changement que la publication de l'édit de Nantes apporta pour quelque temps à la situation des réformés en France, dut se faire sentir particulièrement à Orange <sup>1</sup>. Henri IV avait trouvé, durant les guerres de la Ligue, dans les princes de Nassau des alliés fidèles; il avait reconnu leurs droits sur la principauté d'Orange. L'église d'Orange fut même estimée la plus heureuse de toutes celles de France. La considération dont jouissait en Europe la maison de Nassau; la protection des stathouders Guillaume, Maurice et Frédéric-Henri, successivement souverains de cette principauté; les ménagements qu'avait pour eux la cour de France, qui leur fut presque toujours alliée, garantirent assez longtemps Orange des vexations qui, dans presque toutes les églises du royaume, précédèrent l'orage affreux qui les renversa. Les réformés d'Orange durent, pendant cette époque, une grande partie de leur prospérité à l'illustre famille des Dhona. Le gouvernement de la ville et de la principauté d'Orange avait été confié à Christophe de Dhona, dont la femme, Ursule, comtesse de Solms, était sœur de l'épouse de Frédéric-Henri, prince d'Orange. Ce fut sous son gouvernement que Maurice, prédécesseur de Frédéric-Henri <sup>2</sup>, fit fortifier la ville et que fut construit le beau

<sup>1</sup> V. Erman et Reclam, VIII, 82 sqq.

<sup>2</sup> Frédéric-Henri était encore en vie que la France songeait déjà sérieusement à mettre la main sur Orange. « Jean de Orsmaël, seigneur de Walkembourg, gentilhomme hollandais, gouverneur de la principauté d'Orange pour le prince Frédéric-Henri de Nassau, avait promis au roi, ou plutôt à son ministre, de lui livrer Orange pour quatre cent mille écus en 1629, et,

temple d'Orange qui ne fut démoli qu'après la révolution.

Les différends qui, à la mort du stathouder Guillaume II, s'élevèrent entre la princesse douairière, aïeule de Guillaume III, et la mère de ce prince, fille de Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre, qui se disputaient l'administration de ses biens<sup>1</sup>, furent l'occasion de grands malheurs qui fondirent sur la principauté d'Orange. Louis XIV, par le conseil de ses ministres, s'occupait déjà de la ruine des protestants dans son royaume ; il profita de ces différends pour s'emparer

en attendant l'exécution du traité, il vivait dans cette ville, non en gouverneur, mais en tyran, vexant et pillant les sujets et les vassaux de son prince. Il en fit tant que la trahison fut découverte, qu'il fut arrêté par de braves gens, et qu'il mourut des blessures qu'il reçut en se défendant. » *Hist. de la noblesse du comté l'enaissin*, Paris, 1750, IV, 565.

<sup>2</sup> Philippe-Guillaume était en Espagne à la mort de son père (1584), et n'en revint que longtemps après. Après sa mort, qui arriva en 1618, Maurice de Nassau, autre fils de Guillaume I<sup>er</sup>, devint prince d'Orange. Il eut pour successeur dans le stathouderat Frédéric-Henri, fils de Guillaume I<sup>er</sup> et de Louise de Coligny (1625-1647). Frédéric-Henri épousa Émilie de Solms, dont il eut Louise-Henriette, mariée en 1646 à l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, et un fils, Guillaume, qui fut stathouder de 1648 à 1650. Guillaume II épousa Marie d'Angleterre, fille de Charles I<sup>er</sup> et de Henriette-Marie de France. Huit jours après sa mort naquit son fils Guillaume, qui monta au trône d'Angleterre en 1688. (V. *l'Histoire des provinces unies des Pays-Bas*, Amsterdam, 1701, p. 61.) On sait qu'il épousa la princesse Marie, fille aînée du duc d'York, qui devint plus tard Jacques II.



de la ville d'Orange, qui, par sa situation entre deux provinces du royaume et par la force de sa citadelle, alors généralement réputée imprenable, était regardée comme le boulevard des réformés dans les provinces méridionales.

La princesse royale se voyait d'un côté soutenue à la cour de France par ses deux frères Charles et Jacques qui s'y étaient réfugiés. Elle craignait de l'autre que les états généraux ne se déclarassent en faveur de sa rivale : elle remit donc ses intérêts entre les mains du roi, et conclut avec lui un traité qui portait qu'au cas où le roi se rendrait maître d'Orange, il la lui remettrait; elle consentit à la démolition de certaines fortifications désignées dans le traité par la date du temps où elles avaient été construites <sup>1</sup>. Louis XIV fit, par conséquent, sommer le comte de Dhona <sup>2</sup> de lui livrer la citadelle où il s'était renfermé; celui-ci ayant cédé à la force des armes, Louis, contrairement à la teneur du traité, falsifié par le changement des dates, fit raser toutes les fortifications de la ville et de la citadelle, et ne laissa debout que le corps du château. Le comte de Dhona se retira à Coppet; le célèbre Bayle entra dans sa maison, en qualité de précepteur de ses trois fils.

Nous nous arrêtons ici pour ne pas empiéter sur le récit de M. de Chambrun.

<sup>1</sup> V. Erman et Reclam, VIII, 89.

<sup>2</sup> Frédéric de Dhona était fils de Christophe de Dhona, auquel il avait succédé dans le gouvernement d'Orange.

Nous avons dit que la première édition des *Larmes* parut à La Haye en 1688; il en fut publié une deuxième dans la même ville en 1739. Toutes deux sont tellement rares, qu'on n'en connaît à Paris qu'un seul exemplaire de chacune. La réimpression que nous donnons ici a été faite sur l'exemplaire de 1739 que M. Athanase Coquerel fils a eu l'obligeance de mettre à notre disposition; mais elle a été collationnée sur le texte de l'édition de 1688, qui, ayant été publiée par l'auteur lui-même, doit avoir la préférence.

× Pour faciliter la lecture du livre, nous l'avons divisé en chapitres, mais sans faire au texte aucun changement. C'est dans le même but que nous avons composé une table des matières pour laquelle nous avons conservé, le plus possible, les termes mêmes de l'auteur.

Enfin nous avons ajouté quelques notes qui nous ont paru utiles pour éclaircir ou compléter, en certains endroits, le récit de M. de Chambrun.

Paris, 15 mars 1854.

AD. SCHÆFFER.

NOTA. Au bas de la page 59<sup>e</sup>, il faut lire V. l'*Appendice*, au lieu de V. la *Préface*. La même observation s'applique à la page 103<sup>e</sup>.

---

A SON ALTESSE ROYALE

MADAME

## LA PRINCESSE D'ORANGE

MADAME,

Si VOTRE ALTESSE ROYALE étoit une Princesse du siècle, ce seroit lui faire mal ma cour que d'oser lui présenter des soupirs et des larmes. Ce n'est pas ce qu'on demande aujourd'hui dans le grand monde : un pénitent y passeroit pour un homme incommode, au lieu que ceux qui y débitent des bagatelles et des intrigues y sont regardés comme des personnes d'importance, que l'on caresse avec empressement, comme s'ils en valoient bien la peine.

La cour de V. A. R. est de tout autre nature. La piété y règne, la dévotion est une de ses principales occupations; de sorte qu'il seroit à souhaiter que les

autres cours de l'Europe voulussent bien se régler sur ce grand exemple. Il y en a qui entendent tous les jours les cris et les gémissemens des pauvres malheureux qui sont persécutés pour justice, mais qui ne sont pas pourtant plus touchés de ces misères publiques, et qui augmentent leurs rigueurs à mesure que les larmes coulent avec plus d'abondance.

Tout le monde sait, MADAME, que V. A. R. a un cœur plus sensible, et que les désolations qui sont arrivées et qui arrivent tous les jours à l'Église de Dieu lui font répandre des larmes, avec la bienheureuse Marie, parce qu'on a enlevé le Seigneur.

Mais, MADAME, si V. A. R. est si vivement touchée de ces désolations, pourroit-on s'imaginer que ses compassions les plus tendres ne s'étendissent pas sur ses pauvres sujets de la Principauté d'Orange, sur lesquels on a employé tout ce que la rage et la fureur peuvent inspirer de plus cruel? La persécution a dissipé mon troupeau; plusieurs de mes brebis sont errantes dans les déserts, elles se cachent dans les cavernes; les autres soupirent dans les galères, dans les cloîtres, et dans le nouveau monde où elles ont été transportées; et celles que Dieu a tirées de l'embrasement et mises en liberté par un secours tout particulier de sa Providence, sont contraintes de rouler en divers endroits du monde pour trouver quelque asile assuré. On ne se contente pas de les persécuter pendant leur vie; on les expose encore à toute sorte d'opprobre

après leur mort, traînant leurs cadavres dans les bones, pour les jeter ensuite à la voirie.

Il semblait, MADAME, que nous devions être à couvert de cet orage à l'ombre des lauriers de notre glorieux Prince : mais par un effet tout contraire à l'ordre de la nature, l'éclat de la vertu de votre grand héros a été l'éclair qui a précédé le coup de foudre qui nous a atterrés. Comme je me suis fait un grand honneur, tout le temps de ma vie, de servir avec zèle et avec fidélité un si bon et si grand maître, c'est aussi sur moi qu'on a fait tomber le fort de la persécution. J'en ferois ma gloire, bien loin de m'en affliger, si mes grandes infirmités ne m'avoient fait succomber pour un moment ; car, par ce moyen, j'aurois rempli mon devoir et envers mon Dieu et envers mon Prince.

Mais, MADAME, c'est ici le sujet de mes larmes : si j'ai été toute ma vie fidèle à mon Prince, dans mon épreuve j'ai été infidèle à mon Dieu. Au milieu de l'extrême affliction que me cause ma chute, je ne puis recevoir de plus douce consolation que de répandre les larmes de ma repentance aux pieds de la plus pieuse Princesse du monde. Agréez donc, MADAME, que je les expose aux yeux de V. A. R. Si elle en est touchée, j'aurai de quoi me consoler : car, puisque sa grandeur et ses excellentes vertus la rendent une image vivante de la Divinité, je pourrai conclure que Dieu a eu pitié de moi, puisque sa vive

image aura été touchée de compassion à la vue de mes larmes. J'aurai encore cette satisfaction de ne me voir pas un objet tout à fait indigne de sa protection et de sa bienveillance, à laquelle je prends la liberté de me recommander, puisque je suis avec une très-profonde vénération,

•  
MADAME,

DE VOTRE ALTESSE ROYALE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur, sujet  
et domestique,

DE CHAMBRUN.

A La Haye, le 14 novembre 1687.

# LES LARMES

DE JACQUES PINETON

## DE CHAMBRUN

---

### I

« Qui cache ses transgressions ne prospérera point ; mais qui les confesse et les délaisse obtiendra miséricorde <sup>1</sup>. »

C'est dans cette vue que je donne cet ouvrage au public. La faute que mes infirmités et mes faiblesses m'ont fait commettre est trop publique, pour n'en pas faire une pénitence qui soit de la même nature ; et comme je n'ai rien tant à cœur que d'obtenir de mon Dieu la rémission de mon péché, je veux suivre l'avis du sage qui me conseille de le confesser hautement, afin que je puisse obtenir miséricorde.

Si jamais un grand pécheur a fait confession à

<sup>1</sup> Prov. 28, 13.

Dieu de son péché, je puis dire que je ne lui cède en rien à cet égard. Depuis ma malheureuse chute mon cœur s'est fondu par mes soupirs au milieu de mes entrailles, et je n'ai pas eu besoin de faire le souhait de Jérémie <sup>1</sup>, que plutôt à Dieu que mes deux yeux fussent changés en deux vives sources de larmes, puisqu'elles ont été nuit et jour sur mes joues, et qu'elles n'ont pas coulé goutte à goutte, mais que les torrents qui sont sortis de mes yeux ont fait que ma vue en a été extrêmement affaiblie.

Je sais ce que j'ai fait et ce que je fais tous les jours envers mon Dieu pour apaiser sa colère justement allumée contre un serviteur infidèle; il n'y a que lui qui sache ce qui se passe dans le cœur, puisque c'est lui seul qui sonde les reins et les pensées; le commerce qu'un véritable pénitent peut avoir avec Dieu ne peut pas être vu par les yeux de la chair, ni connu que par le juge et le coupable; toutes les apparences du dehors peuvent être trompeuses et faire illusion aux hommes : il est facile de prendre le masque de l'hypocrisie. C'est donc mon affaire, et mon affaire capitale de savoir ce qui se passe entre Dieu et moi.

Je ne dois pas seulement travailler à faire ma paix avec mon Dieu; il me semble que je suis

<sup>1</sup> Jér. 9, 1.



d'une obligation indispensable d'édifier mon prochain. L'achoppement que j'ai donné à toute l'Église est grand; il est de mon devoir de la consoler par le relèvement de ma chute, et de réjouir cette sainte Cité par les eaux salutaires de ma repentance.

Le présent que je fais au public, et particulièrement aux bonnes âmes, est à mon avis d'un prix inestimable : je considère toutes les larmes d'un pénitent comme tout autant de perles précieuses qui roulent sur ses joues; Dieu les serre, ces larmes<sup>1</sup>, dans ses vaisseaux, selon la pensée de David; il faut donc qu'elles lui soient très-précieuses, et, si elles sont d'une si grande considération en la présence de Dieu, ne doivent-elles pas être très-agréables à ses Saints?

Qu'on ne s'imagine pas que j'aie dessein d'atténuer ma faute en faisant le récit du triste état où j'étois et des horribles persécutions qui m'ont été faites; je suis fort éloigné de cette vue, puisque, dans le premier sermon que j'ai prononcé à La Haye après mon heureux rétablissement, j'ai prouvé invinciblement que ma faute et celle de mes semblables étoit incomparablement plus grande que le triple reniement de saint Pierre. Je compte pour une grande grâce que Dieu m'a faite d'imprimer

<sup>1</sup> Ps. 56, 9.

bien avant dans mon cœur la laideur de mon péché; plus cette pensée m'abat, plus je me sens fortifié par la grâce, et je ne saurois assez remercier mon Dieu de ce qu'il me fait considérer moi-même comme le plus grand de tous les pécheurs, à l'exemple de saint Paul, puisque j'ajoute incontinent, comme lui, que, pour cette cause, miséricorde me sera faite, et que là où le péché aura abondé et aura été trouvé excessivement péchant, la grâce abondera par dessus<sup>1</sup>.

Si je voulois ouvrir toutes les sources de mes larmes, il me faudroit composer un grand volume; néanmoins, quand je devrois fatiguer un peu mon lecteur, je me sens indispensablement obligé de décrire les larmes de mes afflictions avant que de faire couler celles de ma repentance. Pour cet effet, il faut que je remonte jusques aux premiers jours que je fus appelé au Saint Ministère, ce qui arriva l'année 1658, qui étoit la vingt et unième de ma vie. Je fus donné à l'Église d'Orange, qui étoit un poste fort avantageux et fort glorieux, mais trop pénible pour être soutenu par un jeune homme.

En ce temps-là on comptait les Ministres d'Orange pour les plus heureux qui fussent dans la dépendance du Synode national de France; et en effet on ne pouvoit pas mieux être, y vivant sous la pro-

<sup>1</sup> Rom. 5, 20.

tection d'un grand Prince, dont les pères avoient fait jouir cette Église d'une longue paix.

Le grand calme de cette Église fut un avant-coureur d'une horrible tempête dans laquelle je fus bientôt enveloppé.

Feu mon père, Jacques Pineton de Chambrun <sup>1</sup>, qui, par sa rare vertu, son grand savoir et son génie extraordinaire dans toute sorte d'affaires, s'étoit acquis un grand nom dans le monde, et particulièrement dans nos Églises, avoit joui des beaux jours de ce calme, et j'ose dire que sa prudence exquise avoit beaucoup contribué à rendre l'Église d'Orange florissante. Il avoit eu la consolation de la voir multiplier à merveille. Il y avoit peu de jours qu'il ne passât des prosélytes par ses mains, de sorte que, dans moins de vingt ans, il vit augmenter son Église de la moitié. Je n'ai pas eu le même bonheur que lui : à peine fus-je entré dans le sanctuaire, que j'eus le déplaisir de voir un étrange renversement dans l'État et dans l'Église.

Tout le monde sait ce qui se passa l'an 1660, auquel temps le Roi très-chrétien, s'étant rendu maître de la Principauté, fit renverser ces superbes bastions qui avoient été élevés par le prince Maurice, de glorieuse mémoire, comme un magnifique monument de sa grandeur. L'État demeura pen-

<sup>1</sup> V. la préface.

dant cinq ans entre ces mains étrangères, et Dieu sait ce que l'Église souffrit pendant tout cet interrègne. Les Romains, qui jusques-là avoient demeuré dans une juste modération, commencèrent à lever l'étendard de la division et de la discorde ; ils établirent une confrérie de miséricorde sans l'aveu et la permission de leur Prince légitime, qui devint en peu de temps très-puissante par l'argent qu'ils quêtèrent de toutes parts, pour pouvoir opprimer plus facilement les Réformés.

Ils employèrent leur argent à faire des nouveaux convertis, à quoi les aumônes qu'on leur avoit données étoient particulièrement destinées. Les faux dévots se mirent en campagne pour débaucher les enfants de l'obéissance qu'ils devoient à leurs pères. On établit une maison à Avignon pour les recevoir ; et, s'ils n'en pouvoient pas venir à bout par la douceur et par les caresses, ils se servoient de l'autorité des officiers qui étoient dans le château, pour les enlever de vive force<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce n'est pas seulement à Orange que les choses se passaient de la sorte. « Le rapt étoit en grand usage dans les diocèses du royaume tout catholique de Louis XIV ; il devint même autorisé et légal. On enlevait le plus qu'on pouvait les enfants des Réformés ou des *nouveaux convertis* suspects, dont le nombre étoit grand, et on les enfermait en lieu d'édification, dans les couvents. La fin sanctifiait le moyen. Puisque les âmes de ces pauvres enfants périssaient, l'ardente charité du clergé n'exi-

On jugera mieux de notre état par le récit que je m'en vais faire. Un enfant âgé de neuf ans, nommé Louis Villeneuve, fut accusé d'avoir commis quelque irrévérence dans la chapelle qu'on avoit dressée dans le château. Ce pauvre innocent fut mis dans une grosse tour, passant les nuits à implorer avec de grands cris le secours de son père et de sa mère, et, le dimanche suivant, il fut produit en spectacle public, précisément à l'heure qu'on allait au temple, ayant la hart au cou, lié et garrotté, fustigé par un bourreau, qui pleuroit à

geait-elle pas impérieusement qu'il les sauvât à tout prix de la perte? L'Évêque d'Alais obéit sans doute à ces grands devoirs de sa charge pastorale, lorsque, après avoir ravi à un vieux militaire estropié d'Anduze sa fille, et l'avoir instruite et fait communier, il se refusa encore à la lui rendre de trois années. La charité épiscopale étoit pourtant en défaut sur ce point, car la néophyte n'étoit pas gardée et entretenue gratuitement, et sa conversion coûtait cher au pauvre père, si cher qu'il ne put supporter cette dépense, et s'adressa au Roi, en faisant valoir ses services, dont il avoit droit d'attendre un autre prix. »

Ailleurs, c'est une chétive enfant de *cinq ans et quelques mois*, arrachée, le 19 février 1698, des bras d'une mère désolée; son père la réclame au ministre Châteauneuf dans les termes les plus émouvants. « Vous seriez touché de nostre état, si je vous le pouvois dépeindre aussi pitoyable et douloureux qu'il est. Apaisez, Monseigneur, par votre justice, l'accablement qui nous presse... »

Enfin, dans une lettre du 20 juin 1698, l'Évêque de Montauban demande la protection du même ministre, pour obtenir une chose *très-prudente et très-nécessaire*, qui est de faire enlever

chaudes larmes de ce qu'on lui faisoit faire, environné de soldats de la garnison, et le tambour battant à tous les carrefours de la ville. Ce spectacle inouï me toucha si fort le cœur, que je tombai dans une dangereuse maladie, et me fis une grosse affaire avec le commandant, auquel je reprochai en face son inhumanité et la barbarie dont il avoit usé envers cet innocent, que j'ai regardé toute ma vie comme un illustre confesseur.

L'édit des relaps<sup>1</sup> parut au même temps en

et mettre dans un couvent, à Bordeaux, une demoiselle de quatorze ans *qui aura un jour cent mille écus de bien*, et dont la mère songe à la marier bientôt avec un mauvais converti. Nous empruntons ces détails au *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français* (1853, p. 358-362); nous renvoyons à cette excellente publication ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître les pièces à l'appui des faits cités.

<sup>1</sup> C'est en 1663 que le Clergé de France obtint, sur les instances de son assemblée générale, une déclaration contre les *relaps*, c'est-à-dire contre ceux qui retournaient à la Communion Réformée, après avoir fait abjuration. Or, l'assistance à la messe pendant trois ou quatre dimanches, la bénédiction demandée à un Prêtre dans un mariage mixte, la confiance faite à un catholique qu'on inclinait vers sa religion, une conjecture, une apparence, un oui-dire, ou quelque velléité d'abjuration qui datait de quinze ou vingt ans, on transformait tout cela en actes de catholicité. La peine prononcée contre les relaps était le bannissement perpétuel. V. DE FÉLICE, *Histoire des Protestants de France*, 1850, p. 364 sqq., 381, 392.

France. Le commandant me fit appeler au château par quatre gardes, croyant m'intimider avec cet appareil de guerre. Comme je fus près de lui, il me dit que le Roi prétendoit que cet édit fût exécuté dans la Principauté. Je lui répondis avec fermeté que l'édit ne parloit que des sujets du Roi, qu'il ne falloit pas compter ceux de la Principauté pour tels, et que, vivant sous les édits d'un grand Prince, nous ne pouvions reconnoître d'autres lois que les siennes.

Ma réponse le mit dans une étrange furie ; il me fit mille menaces, et, me voyant ferme dans ma résolution, il me quitta brusquement en me disant que dans peu de jours je trouverois à qui parler. Je ne m'étonnai point de toutes ces menaces : plus elles étoient grandes et sévères, plus je sentoais mon cœur s'affermir contre le torrent ; et, en effet, quelques jours après, les Papistes voulant innover le jour de la Fête-Dieu par leurs tentures qu'ils vouloient porter au delà des bornes ordinaires et prescrites par les édits de nos Princes, je m'y opposai avec tant de force que je les mis à la raison, nonobstant qu'ils se servissent de l'autorité du commandant et de sa garnison.

Il se passoit peu de jours que je ne fusse aux prises pour soutenir les intérêts de mon Église. Nous ne trouvions plus de justice près des magistrats, quoiqu'ils exerçassent leur charge au nom

et sous l'autorité du Prince. Les liaisons et la complaisance qu'ils avoient pour le commandant les rendoient insensibles à toutes les misères de l'Église, et au lieu de se roidir fortement contre le torrent qui se débordoit, ils laissoient tout périr, par lâcheté, ou par des intrigues d'État.

Avant que la citadelle fût démolie, les Avents, les Carêmes et les Octaves se passaient fort paisiblement, sans que les prédicateurs romains s'emportassent contre la Religion Réformée, et sans qu'ils osassent même provoquer les Ministres à la controverse; et s'il y en avoit quelqu'un qui s'échappât sur ce sujet, les Romains mêmes lui disoient qu'on ne vivoit pas ainsi à Orange, et les prioient de se tenir dans les termes de la modération; mais sitôt qu'ils virent paroître l'autorité étrangère, ils changèrent bien de langage.

Les Jésuites, qu'on ne voyoit auparavant que fort rarement à Orange, furent recherchés avec empressement pour remplir les chaires. Ces Messieurs, qui savent faire de belles entrées, ne parlèrent au commencement que de paix et de concorde; mais, à peine eurent-ils passé un demi-Avent, qu'ils ne parlèrent que d'hérésie, de religion damnable, et appelèrent tous les Ministres au combat spirituel de la controverse.

Ce fardeau tomba sur moi. J'ai soutenu ce choc pendant vingt-deux ans, et, je puis dire, à la gloire



de mon Dieu, que j'ai confondu leur erreur, et fait triompher la vérité. J'en appelle à témoin non-seulement les Réformés qui étoient alors à Orange, mais encore les honnêtes gens Catholiques Romains des provinces voisines, et surtout du Comtat, qui venoient en foule pour voir quel seroit le succès de ces combats. J'ai bien passé par mes mains une quinzaine de Jésuites, des plus fameux, sans compter les Religieux de plusieurs ordres. Ils se sont tous loués de mon honnêteté et de ma modération, et lorsque je les ai convaincus, plutôt par la force de la vérité que par mes paroles, je leur ai cette obligation, qu'ils m'ont répondu par un panégyrique; m'exhortant à quitter ma religion, où je ne serois jamais que Ministre, et que parmi eux je serois infailliblement M. l'Évêque, M. l'Archevêque, et peut-être M. le Cardinal. C'est le compliment que me fit le Père Grate, Jésuite d'un grand savoir, à l'exemple d'un de ses confrères dont j'ai oublié le nom. Je n'ai pas oublié ceux des Pères le Gras, Saint-Félix, Grousel, Barnouin, tous gens au gros collier de leur ordre, qui furent les premiers qui m'obligèrent à bien visiter ma bibliothèque, de quoi je leur suis obligé.

Puisque je suis sur cet endroit de ma vie, je ferois tort au public si je ne marquois une circonstance qui mérite d'être transmise à la postérité. Un de ces messieurs les Jésuites, prêchant l'Octave

de leur Sacrement, en l'année 1678, me défia en chaire de répondre aux argumens qu'il mettoit en avant pour prouver la réalité et l'adoration du Sacrement. On me rapportoit exactement tout ce qu'il avançoit; je le méprisai pendant quelque temps, sans lui vouloir répondre, me contentant d'édifier ceux qui me faisoient le rapport de ses sermons; mais enfin, voyant qu'il me provoquoit tous les jours et que mon Église souhaitoit avec passion que je lui répondisse, j'entrepris, un dimanche, à l'exercice du soir, de réfuter tous les sermons qu'il avoit faits sur cette matière. Je prêchai plus de quatre heures, en présence, non-seulement de mon Église, mais encore de plusieurs étrangers qui étoient venus pour entendre cette réfutation. Je puis dire que je le mis dans un furieux désordre, en relevant ses faux raisonnemens et ses fausses citations. Je l'accablai des passages des Pères dont il faisoit grande parade, jusques-là que, sortant du sermon, il se tiroit les cheveux en disant à un gentilhomme romain, qui est encore en vie (nommé Villeneuve) : « Hélas ! je ne sais où j'en suis ; bon Dieu, comment pourrai-je répondre à tant de citations ? »

En effet, il se donna bien de garde d'entreprendre de me suivre ; il se contenta de faire diverses exclamations, en chaire, sur ce que j'avois dit que l'adoration du Saint-Sacrement étoit un

culte idolâtre, et crut se tirer bien d'affaire par cette apostrophe pathétique; voici ses paroles : « Grand Dieu, pourquoi souffrez-vous que le culte le plus auguste et le plus saint soit traité d'idolâtre? S'il est vrai, comme les Ministres nous en accusent, que nous soyons des idolâtres et que les prêtres soient des imposteurs, en disant qu'ils sacrifient tous les jours le corps de votre Fils bien-aimé; où sont vos foudres, où sont vos carreaux pour écraser ces imposteurs et ces idolâtres? »

Ensuite, se tournant vers l'autel où l'hostie étoit exposée, il continua son apostrophe en ces termes : « Oui, mon Sauveur, je m'adresse à vous, pour vous demander que vous jugiez notre cause par un miracle. Si nous sommes des idolâtres en adorant votre Saint-Sacrement, faites descendre sur nous le feu du ciel, comme Élie le fit descendre sur les prêtres de Baal. Foudroyez nos autels, et alors vous nous détromperez, et nous persuaderez, par ce jugement, que nous sommes des idolâtres! »

Ce fut précisément le 19 du mois de juin que cette imprécation fut prononcée. Dix jours après, 29 du même mois, jour de Saint-Pierre et de Saint-Paul qui étoit un mercredi, sur les neuf heures du matin, Dieu fit voir le miracle que le Jésuite avoit demandé; l'air s'obscurcit par des nuées épaisses, les éclairs brillèrent de toutes parts, le tonnerre gronda avec un bruit tout ex-

traordinaire; il y en eut un qui éclata d'une étrange manière, et alla tomber justement près du grand autel qui avoit été apostrophé, et où le chanoine Caulet célébroit la messe. L'éclat du tonnerre le fit tomber à la renverse. Il arracha diverses pierres de la voûte, et, passant dans la première chapelle qui est à main gauche du chœur, il brûla la nappe de l'autel où l'on célébroit aussi la messe. La dame de la Pise, qui étoit à genoux, en fut blessée et toute couverte de poussière, avec plusieurs autres personnes; on emporta la dite dame demi-morte en sa maison, où elle fut promptement saignée, et la foudre, qui avoit causé tout ce désordre, sortant par une fenêtré de l'église, s'alla attacher à la tour où l'on travailla jusques au soir pour éteindre le feu qu'elle y avoit allumé. Voilà un fait bien positif, connu de tout Orange et de tout son voisinage, qui doit donner à penser aux Catholiques Romains non passionnés.

Qu'on ne s'imagine pas que je donne au public ce petit récit des victoires que j'ai remportées sur les Jésuites, par un esprit de vanité. Je proteste que j'en suis extrêmement éloigné. Je sais qu'après ma chute l'humilité doit être mon partage. La seule vue que j'aie en ceci est de bien persuader à tout le monde, que j'ai eu toute ma vie une extrême répugnance pour les dogmes de l'Église Romaine, et pour son culte que j'ai toujours cru

idolâtre; et que, si je suis tombé en disant que je me réunirois, ce n'a été que mes grandes douleurs, le trouble de mon esprit, et l'extrémité où j'étois, qui ont arraché, malgré moi, cette parole de ma bouche.

Si l'on ne se fût servi d'autres armes pour nous combattre que de celles de la controverse, il y auroit eu de quoi se consoler. La guerre n'auroit pas été fort sanglante, et mon église, bien loin d'en recevoir du dommage, en seroit devenue plus florissante, puisqu'elle voyoit qu'on menoit battant ses plus cruels ennemis; mais comme les Jésuites et ceux de leur cabale ne trouvoient pas leur compte en cette guerre, ils nous en suscitérent une bien plus dangereuse et plus désolante, qui fut de nous faire de grosses affaires, mettant en usage de faux témoins, la fraude et l'imposture. Il me semble même que c'est sur ce pied qu'on a fait le plan de la persécution que nous avons vue en France depuis l'an 1660, et qu'ils ont voulu faire leur apprentissage sur nous pour devenir des maîtres achevés à l'égard des autres.

Je me contenterai de rapporter ici deux exemples des grandes affaires qu'ils nous suscitérent, et qui mirent la consternation dans mon église.

A la naissance de M. le Dauphin, toute la France fut dans une grande fête. On avoit accoutumé

dans la Principauté de les solenniser, peut-être avec plus de pompe et d'ardeur que les François mêmes, pour marquer le respect qu'on avoit pour Sa Majesté très-chrétienne. Sur la fin du mois de novembre 1661, il fut résolu qu'on ferait un feu de joie, et que tous les sujets du Prince, tant d'une que d'autre religion, rendroient grâces à Dieu pour cette heureuse naissance. Les Réformés parurent les plus zélés dans leur dévotion; et quand il fut question de prendre les armes pour le feu de joie, ce furent eux qui parurent les plus lestes et les plus habiles à faire un grand feu.

Toute l'allégresse qu'ils témoignèrent en cette fête ne servit qu'à les rendre plus malheureux, car on en accusa un grand nombre d'avoir mal parlé du Roi, de sorte que le lendemain on n'entendit parler que d'informations criminelles, sans qu'on nommât les personnes qui étoient accusées. La malice fut si déréglée, qu'on voulut bien me mêler dans cette malheureuse affaire.

On disoit sourdement que j'étois allé chez le sieur Armand Marchand et chez d'autres bourgeois, pour les porter à n'aller point à ce feu de joie ou à tenir les discours peu respectueux qu'on leur imputoit. Ce pauvre Armand fut mis dans un cachot, lié de chaînes, et les autres trouvèrent leur salut dans la fuite. Certes, je ne puis m'empêcher de dire en cet endroit, qu'il faut nécessairement que la Religion

Romaine inspire la fureur et la rage contre les plus innocents, puisqu'on vouloit s'en prendre à moi, qui avois paru le matin en chaire, faisant des vœux très-ardens au nom de mon église pour la prospérité du Roi très-chrétien et pour la longue vie du Dauphin que Dieu venoit de lui donner. Aussi je ne me mis pas beaucoup en peine de tout ce que l'on disoit, et cela d'autant plus qu'on n'osoit m'attaquer ouvertement.

Il n'en fut pas de même de plusieurs autres. Comme on connoissoit parfaitement la malice de nos persécuteurs, qui obéissoient aveuglément aux ordres d'une femme impudique nommée la Redonnet, chacun fut dans la crainte d'être enveloppé dans le malheur par cette imposture. On apostata des faux témoins. Les nommés Itier et Roussas furent condamnés aux galères : ce dernier y mourut de fatigue et de déplaisir, et le premier en fut retiré par de pressantes sollicitations de feu M. de Zuilychem<sup>1</sup>, qui se trouvoit en Cour de

<sup>1</sup> Constantin Huygens, seigneur de Zuilychem, qui fut tour à tour secrétaire et conseiller des princes d'Orange Frédéric-Henri, Guillaume II et Guillaume III, naquit à La Haye, le 4 septembre 1596; il était second fils de Christian Huygens, secrétaire du conseil d'État de la république des Provinces-Unies. En 1660 ou 1661, il fut envoyé à la cour de France pour obtenir le rétablissement de son maître dans la Principauté d'Orange. Il a composé plusieurs pièces de poésie latine. Il mourut en

France en qualité d'envoyé des tuteurs du Prince pour demander la restitution de la Principauté. Ce grand homme fit voir si clairement à M. de Brienne, conseiller et secrétaire d'État pour les affaires étrangères<sup>1</sup>, que cette accusation étoit une imposture malicieuse, que l'accusé et le condamné fut tiré promptement des galères, ce qui est une conviction manifeste de la mauvaise foi de nos persécuteurs.

La seconde affaire qu'on nous suscita étoit assurément aussi malicieuse, mais elle étoit d'une plus grande conséquence que la première ; la voici :

Un jour de dimanche, on donnoit la bénédiction aux Carmes. Vis-à-vis la porte de l'église, il y avait des fenêtres à une chambre de feu M. de Bedarrides, célèbre juriconsulte, où, par malheur, se trouvèrent diverses personnes de l'un et de l'autre sexe. La foule étoit si grande dans l'église, que plusieurs furent contraints de demeurer à la porte, et particulièrement des jeunes gens de la connoissance de ceux qui étoient dans cette chambre où l'on faisoit collation. Il y eut un jeune homme qui montra un verre de vin à un de ses amis pour

1687. L'un de ses fils, Constantin, fut à son tour secrétaire de Guillaume III ; le second, Christian, qui vécut de 1629 à 1695, ne fut autre que l'illustre mathématicien Huygens.

<sup>2</sup> Cp. *Les Mémoires du duc de Saint-Simon*, édit. de 1829, II, 115, 116.



l'inviter à venir boire. Il n'en fallut pas davantage pour erier à l'impiété et au sacrilège, et pour criminaliser tous ceux qui étoient dans cette maison. On les accusa d'avoir contrefait le Prêtre, de s'être moqués de leurs mystères ; de quoi on demanda justice au Parlement.

On ne se contenta pas de cela , on en écrivit en Cour de France ; on y exagéra si fort ce crime prétendu, que feu M. de Besons, intendant dans la province du Languedoc, eut ordre de se transporter à Orange pour informer du fait et en faire son rapport. Ceux qui étoient accusés prirent l'alarme à cette venue ; ils se retirèrent de l'État, et n'osèrent jamais y rentrer que lorsqu'il fut remis au pouvoir de son Prince légitime. M. de Besons exécuta sa commission : il se porta sur les lieux, il alla à l'autel pour examiner si de là on pouvoit voir les fenêtres ; il se transporta aux fenêtres pour voir si l'on pouvoit voir l'autel. Il jugea bien en lui-même que cette affaire n'étoit qu'une imposture, puisque de l'autel on ne pouvoit point voir les fenêtres, ni des fenêtres l'autel, et qu'ainsi l'accusation qu'on avoit intentée contre ces jeunes gens étoit autant insoutenable qu'elle étoit malicieuse.

Cependant, quoique M. de Besons fût un homme de bonne foi, il ne voulut pas pour lors expliquer sa pensée ; au contraire, il fit de grandes me-

naces, et partit, laissant les Réformés dans l'appréhension de quelque mauvais traitement : mais apparemment il fit connoître à la Cour l'innocence des accusés, puisque cette affaire n'eut point d'autres suites que l'arrêt que le Parlement d'Orange donna, sans doute pour plaire à la Cour, par lequel il les condamna à des amendes et au bannissement.

On ne doutera point de la mauvaise foi de ces accusateurs, lorsque j'aurai remarqué qu'un an après, étant allé rendre visite à M. de Besons, qui passoit par Orange, les Religieux Carmes y vinrent. Comme ils n'osoient pas faire leur demande en ma présence, M. de Besons, qui me faisoit l'honneur de m'accompagner au sortir de ma visite, m'arrêta tout court, et, s'adressant à ces Religieux, leur dit : « Que demandez-vous, mes Pères ? M. de Chambrun n'est pas suspect ; il est de mes bons amis. » Ces bons Pères voulurent lui faire une longue harangue qui aboutissoit à lui représenter qu'ils avoient fait de grandes avances pour ce procès, et que cependant le Parlement ne daignoit pas de les faire rembourser, ce qui mettoit en désordre leur communauté. « Mes Pères, leur dit-il en les interrompant, vous avez intenté ce procès mal à propos, vous avez agi de mauvaise foi envers ces bonnes gens ; j'ai été sur les lieux, et j'ai reconnu la méchanceté. Si vous n'avez de quoi,

vendez vos calices, et soyez plus retenus à l'avenir.» Les Carmes s'en allèrent tout confus, plutôt par ma présence que par le discours de M. de Besons, qui me dit : « Ne les ai-je pas bien régalingés ? il n'y a rien de si importun que les moines. »

Toutes ces vexations que l'on faisoit à mon troupeau me causoient des afflictions très-amères et des peines inconcevables. Il falloit que j'allasse consoler les parents des accusés, que je fusse aux prises avec les calomniateurs, et que je fusse aux trousses des officiers du Parlement et de ceux qui commandoient au château pour le Roi très-chrétien, pour défendre l'innocence opprimée. Ce n'est pas tout encore : il n'y avoit point de poste, qu'il ne me fallût écrire à feu Son Altesse Madame la Princesse douairière, qui gouvernoit les affaires de la tutelle, tant en son nom qu'en celui de S. M. B. et de S. A. E. de Brandebourg. J'étois dans le même exercice à l'égard de M. de Zuilychem, qui étoit à Paris. Cela m'avoit été commandé par cette grande Princesse, tant de sa propre bouche que par les lettres, ce qui n'étoit pas une petite occupation.

Puisque je suis sur cet article, je ne dois pas omettre de dire qu'au commencement de l'an 1660, le Roi très-chrétien faisant marcher ses troupes vers la Provence, on fut dans une furieuse alarme très-bien fondée dans la Principauté. Les affaires y étant extrêmement brouillées par le démêlé des

Princesses au sujet de la Régence, on jugea bien que tout cet appareil viendrait fondre sur Orange <sup>1</sup>. Dans cette consternation générale, on crut qu'il n'y avoit pas de moyen plus efficace, s'il étoit possible de calmer cet orage, que d'envoyer en toute diligence à la Cour du Prince et des Princesses quelque personne de mon caractère, qui pût leur représenter respectueusement et avec force le danger où étoit l'État d'une entière ruine, si elles n'avoient la bonté pour le bien de leur pupille de trouver dans leur haute prudence quelque moyen pour faire cesser le différend qui étoit entre elles.

Quoique je fusse le plus jeune des Pasteurs de la Principauté, j'eus l'honneur d'être choisi pour cet emploi ; par cette raison sans doute qu'étant le plus vigoureux, je pourrois faire le voyage avec plus de diligence, et supporter la fatigue de la poste dans une rude saison.

Je partis donc au commencement de cette année, chargé des lettres de créance et de mes instructions tant pour LL. dites AA. que pour Leurs Hautes Puissances, et me serois rendu dans sept jours en Hollande, si je n'eusse été arrêté pendant deux jours par le gouverneur de Cambray, nommé Don Alphonso di Soli, qui ne voulut jamais me laisser passer que je n'eusse reçu un passeport de M. le

<sup>1</sup> V. la préface.

marquis de Carassène, gouverneur des Pays-Bas. Par bonheur feu S. A. R. Madame, de glorieuse mémoire, se trouva à Bruxelles; j'y dépêchai mon valet en toute diligence. Il rendit mon paquet à M. le chevalier Silvius, qui remit à S. A. R. la lettre que je prenois la liberté de lui écrire. Elle envoya promptement un de ses gentilshommes audit marquis, qui fit expédier un ordre au gouverneur de Cambray pour me laisser passer sans aucun délai.

J'arrivai enfin en Hollande, où j'eus le bonheur d'être extrêmement bien reçu. Après la première audience que j'eus de S. A. R., elle écrivit au Roi très-chrétien pour le prier de ne se mêler plus des affaires d'Orange, puisqu'elle étoit satisfaite au sujet de la Régence. Mais cela n'arrêta pas le coup, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ce fut en ce voyage que je reçus la plus grande consolation que je pusse recevoir en ma vie : ce fut de voir le Prince, mon grand maître, d'avoir l'honneur de manger à sa table et de le porter souvent entre mes bras, m'imaginant que c'étoit un petit ange que j'avois le bonheur d'embrasser.

Je ne dirai point ici toutes les particularités de ma négociation; il me suffit de dire que les Princesses en furent fort satisfaites, que j'eus le bonheur de leur plaire, et que, pour marque de l'honneur de leur bienveillance, S. A. R. m'offrit la survie de la pension dont feu mon père étoit gra-

tifié, et que S. A. Madame la Princesse douairière me régala d'une chaîne d'or, où pend l'effigie du grand Prince Frédéric Henri, et au revers les armes de huit grandes villes qu'il a soumises à l'autorité de L. H. P.

A mon retour, qui fut le vingt du mois de mai même année, je trouvai mon église dans une grande consternation. Il n'y avoit que quelques jours que le régiment de la marine, qu'on avoit laissé en garnison, avoit assiégé les Réformés dans le grand temple, et avoit couché sur les carreaux quelques-uns de nos meilleurs habitants. J'appris que ces gens de guerre avoient fait mille voleries dans la ville, et que le tumulte avoit été grand en cette terrible journée. J'eus le déplaisir, sept jours après mon arrivée, de voir commencer la démolition des fortifications, dont la première pierre que l'on démolit tua un agneau qui passoit au pied des bastions qui faisoient face vers la ville. Le déplaisir que j'en reçus, joint aux fatigues de mon voyage, me causèrent une fièvre de vingt-neuf jours qui faillit à m'emporter de ce monde.

J'ai parlé ci-devant de M. Zuilychem ; je l'ai laissé à Paris en qualité d'envoyé de la tutelle du Prince. Après y avoir fait un séjour de près de quatre années, on résolut enfin à la Cour de remettre la Principauté entre les mains du légitime souverain. Cette affaire étant conclue, M. de Zuilychem prit

le chemin d'Orange, où il arriva le 12 avril 1665. Il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, ce qui l'obligea de me dire plus d'une fois qu'il falloit bien que l'oppression eût été grande, puisqu'il voyoit tout le monde extrêmement satisfait de sa venue.

Je ne ferai pas ici le récit de tout ce que ce grand homme fit à Orange, je l'ai déjà fait dans la relation<sup>1</sup> que je dressai en ce temps-là par l'ordre de S. A. Madame. Néanmoins on me permettra de dire une seconde fois ce que j'ai remarqué dans cette relation. C'est que le 6 de mai de la même année, comme on publioit une amnistie générale à la place du cirque, M. de Zuilychem séant à la tête du Parlement, il se forma dans l'air une couronne qui se posa justement sur le trône qui avoit été dressé pour le Prince, ce qui fut vu de tous les assistans qui composoient une assemblée de plus de huit mille âmes. Voici l'épigramme que cet illustre plénipotentiaire composa le même jour sur ce sujet :

Dum stat Arausiaca confirmatura corona:  
 Antiquam populi laeta corona fidem :  
 Non dubiè cœlo placuit, quod utrique corona,  
 Tertia de cœlo missa coronat opus<sup>2</sup>.

Pendant son séjour à Orange, ce grand homme

<sup>1</sup> V. la préface.

<sup>2</sup> « Tandis qu'une joyeuse couronne de peuple confirme à la

me donna mille marques de son affection, dont il m'a honoré jusqu'à sa mort, qui pour mon malheur arriva le 28 mars 1687, le même jour que je suis arrivé à La Haye. Je regrettai cette perte avec beaucoup de larmes, et, pour marquer la vénération que j'ai eue pour son rare mérite, au milieu de mes soupirs, je composai cette épitaphe et ce sonnet :

ILLUSTRISSIMI  
D. CONSTANTINI  
HUGENII EQUITIS  
ZULICHEMI ZEELHEMI ET IN MONICKELANDIA TOPARCHÆ,  
SERENISSIMI PRINCIPIS AURAIICI A  
CONSILII PRIMARII  
EPITAPHIUM.

Spiritus alta colit, saxum hoc sua viscera condit,  
Mundus habet nomen. Quid mihi, Musa? dolor <sup>1</sup>.

Scripsit lugens

Illustrissimum amicum denatum.

I. P. a CHAMBRUNO.

#### SONNET.

Rassasié de jours, et d'honneur, et de gloire,  
Hugens, vous nous quittez pour aller dans les cieux ;

couronne d'Orange son antique fidélité, le ciel, à n'en pas douter, s'en réjouit, puisque, s'ajoutant aux deux premières, une troisième couronne, descendue du ciel, vient couronner l'œuvre. »

<sup>1</sup> « Son âme habite les cieux ; cette pierre recouvre ses entrailles ;  
» Le monde a son nom. Muse, que me reste-t-il ? la douleur. »



La terre est un néant ; il faut de plus beaux lieux  
Pour loger un esprit qui doit remplir l'histoire.

Le monde universel chérira la mémoire  
De vos rares vertus, qui brillent à ses yeux.  
Les Muses chanteront votre nom glorieux,  
Les anges loueront votre sainte victoire.

Dans le jour que Jésus combat contre la Mort,  
Vous combattez contre elle, et, par un saint effort,  
Vous êtes le vainqueur de cette impitoyable.

O Mort ! ne pense pas d'éteindre ce flambeau.  
Sa lumière est trop grande, elle est trop admirable  
Pour pouvoir la cacher dans un sombre tombeau.

## II

Depuis l'arrivée de M. de Zuilychem à Orange jusqu'au 18 mars 1673, je passai d'assez bons jours dans mon Ministère. Feu M. de Milet, qui fut envoyé pour commander dans l'État, tenoit si bien la main à toutes choses, que personne n'osoit rien entreprendre de ce que nous avions vu auparavant; tout Catholique Romain qu'il étoit, il tenoit la balance égale : mais comme son équité n'étoit pas agréable aux esprits remuans, on tâcha de lui susciter des affaires en Cour de France. Il haïssoit mortellement les faux dévots, et traitoit avec beaucoup de mépris toutes les superstitions de l'Église Romaine; jusques-là, qu'un dimanche au soir comme je sortois de prêcher, je le trouvai sur mes pas portant un flambeau à la main à la suite d'une Notre-Dame qu'on portoit en procession.

Sitôt qu'il m'aperçut, il traversa la rue pour me joindre, et me dit ces propres termes : « Monsieur, vous voyez qu'on me fait faire amende d'honneur; je me donne.... si on m'y attrape de ma vie. »

Ce discours scandalisa fort les Romains qui étoient près de lui, et dès lors il se brouilla avec

l'Évêque<sup>1</sup>, sans que je pusse les raccommo-der, quelques soins que j'y prisse.

Cela ne l'empêcha pas de jouer un autre bon tour à ces Messieurs.

Le jour de la Fête-Dieu de la première année de son gouvernement, on lui voulut persuader qu'il devoit faire tirer le canon à l'heure de la procession, que le chevalier de Gaut qui avoit commandé pour le Roi très-chrétien en avoit usé de la sorte, et que lui, en qualité de bon Catholique, devoit suivre le même exemple. Il fit semblant d'approuver leur conseil; il monta au château, et me prit en passant afin que j'eusse ma part de la comédie. Il me dit qu'il y avoit une affaire pressante sur le tapis, qu'il alloit donner ses ordres, et qu'il me prioit de vouloir aller avec lui.

Comme nous fûmes arrivés, il commanda au major de faire ouvrir les magasins des canons; il les frappa tous de sa canne, leur disant : « Progredior, veux-tu tirer demain à l'honneur du Saint-Sacrement? » Il appeloit ainsi les canons, parce qu'au milieu des armes du Prince il y avoit cette inscription en gros caractères : PROGREDIOR, c'est-à-dire,

<sup>1</sup> D'après la *Gallia Christiana*, Lutet. Paris., 1715, t. I, 786, Orange eut pour évêque, de 1647 à 1661, un Romain, Serrani; et, de 1661 à 1674, un Italien, nommé Fabri, auquel succéda d'Obeilh, dont il sera question plus bas. C'est bien de l'évêque Fabri qu'il est question ici.

« j'avance. » Je ne savois que comprendre en ce mystère ; mais enfin, après qu'il eut frappé à diverses fois sur tous les canons et qu'il leur eut demandé à tous la même chose, il se tourna vers moi, me disant : « Ma foi, ils sont tous huguenots ; vous me serez témoin comme ils refusent de faire honneur au Saint-Sacrement. » Il m'expliqua ensuite cette énigme, et voulut à toute force que je l'accompagnasse à la place où les zélés Catholiques l'attendoient pour apprendre le succès de leur demande. Sitôt que ces Messieurs l'aperçurent, ils s'avancèrent vers lui à grands pas ; il me pria d'arrêter un moment, et, après qu'il eut un peu parlé avec eux, il m'appela, leur disant : « Voilà, Messieurs, un témoin irréprochable ; demandez-lui si je n'ai pas interrogé tous les canons pour savoir s'ils vouloient tirer demain ; il n'y en a pas un qui m'ait répondu, d'où je conclus qu'ils sont tous aussi bons huguenots que le Prince leur maître. » Ces bons dévots se retirèrent fort confus, et conçurent un tel dépit de cette raillerie, qu'ils se liguèrent étroitement avec l'Évêque pour susciter à M. de Milet et à l'Église une grosse affaire. Elle est essentielle ; je la dirai en peu de mots.

Il y avoit à Orange un nommé Brissi, Italien de nation, qui s'étoit défroqué depuis environ vingt-cinq ans, pendant lequel temps il avoit persévéré constamment en la Religion. La légèreté, qui est

un des caractères des moines de cette nature, avoit fait qu'il s'étoit replongé dans le borbier. Depuis deux ans il s'étoit retiré à Avignon, où il fut reçu avec applaudissement, comme si l'on avoit fait une grande conquête. Il fut excommunié parmi nous dans toutes les formes de la discipline ecclésiastique. Je prononçai la sentence d'excommunication contre lui un dimanche matin, par ordre de mon Consistoire. Après qu'il eut passé deux ans à Avignon, il retourna à Orange, et vint chez moi pour me dire que son âme étoit dans de continuelles agitations, accompagnant son discours de beaucoup de larmes. Nous le laissâmes en état de pénitent l'espace d'une année, sans lui vouloir donner la paix de l'Église. Nous l'admettions à l'ouïe de la parole et des prières, mais il ne lui étoit pas permis d'assister à la célébration des Sacremens, conformément à l'ancienne discipline de l'Église.

L'année étant écoulée, et nous ayant donné diverses marques de sa repentance, je levai l'excommunication par le même ordre, le pénitent étant à genoux au milieu de l'assemblée, et fut ainsi admis à la paix de l'Église. Cette cérémonie, qui a été abolie dans l'Église Romaine, par le prétendu Sacrement de la confession, piqua vivement les Catholiques Romains. Les esprits remuans crurent qu'il y avoit là un moyen pour nous inquiéter, et obligèrent l'Évêque d'en écrire en Cour de France.

Et, en effet, ils réussirent en quelque manière dans leur dessein : car cette affaire donna quelque inquiétude à M. de Milet. M. de Lionne, qui étoit pour lors secrétaire d'État des affaires étrangères, en écrivit en Hollande, par ordre du Roi son maître, demandant que Brissi fût chassé de l'État. S. A. R., qui depuis peu avoit pris le dit gouvernement et toutes les affaires, après avoir été déclaré majeur, envoya copie des lettres de la Cour de France à M. de Milet, avec ordre de l'informer de cette affaire et d'envoyer son avis. Feu M. de Zuilychem, chef du conseil, m'en écrivit aussi, me chargeant d'en conférer avec le commandant, qui n'eut pas plus tôt reçu ces dépêches qu'il m'envoya appeler.

Quoiqu'il fût un homme d'un grand cœur, je le trouvai alarmé et inquiet pour cette affaire, qu'il regardoit d'une conséquence plus dangereuse que je ne faisais. Je lui remontrai qu'il étoit de la dernière importance que l'Évêque n'eût pas la satisfaction qu'il demandoit ; que, si les choses tournoient selon son désir, il prendroit toujours le canal de la Cour de France, pour nous inquiéter, et qu'il lui falloit faire comprendre en cette occasion, que, s'il vouloit obtenir quelque chose pour sa satisfaction, il devoit s'adresser directement à son Prince légitime ; qu'au reste cette occasion étoit favorable pour faire voir que le Prince étoit absolu dans son État, qu'il dépendoit de lui de donner

protection à qui bon lui sembloit, et que, quoique Brissi ne méritât pas cette protection, la bonne politique demandoit qu'il fût protégé en cette rencontre.

Il donna entièrement dans mon sens. J'estime que la mésintelligence qu'il y avoit entre lui et l'Évêque n'y contribua pas peu. Quoi qu'il en soit, il me pria de dresser un mémoire pour envoyer à S. A. R., ce qui fut exécuté selon son désir, et de mon côté je répondis à M. de Zuilychem, et lui envoyai copie dudit mémoire. Le Prince l'approuva, et M. de Zuilychem fit par son ordre une réponse à M. de Lionne, par laquelle il put bien comprendre qu'il étoit jaloux de son autorité, et qu'il pouvoit faire chez lui tout ce qu'il lui plairoit sans que personne eût droit de s'en formaliser. Je portai la peine de cette affaire : car l'Évêque n'osant s'en prendre à M. de Milet, il m'arrêta un jour en pleine rue, et me dit avec un visage tout enflammé de colère : « Vous êtes cause que Brissi n'a pas été chassé, je m'en ressentirai ou je mourrai bientôt. » Comme c'étoit un bon homme qui m'aimoit assurément beaucoup, je lui dis en souriant : « Vous vous trompez, monsieur, c'est S. A. qui est la cause que Brissi demeure, il est le maître ; il faut que vous et moi suivions sa volonté. Que vous importe que Brissi soit à Orange ou au bout du monde ? » « Vous avez raison, me dit-il, j'ai fait mon devoir

et vous le vôtre, soyons bons amis. » Et en me quittant il me donna deux baisers selon sa coutume : car il ne venoit jamais à l'université qu'il ne m'embrassât, qu'il ne me baisât, et qu'il ne m'invitât pour aller boire, me disoit-il, de son bon vin. Il étoit Italien de nation, peu savant, ne se mêlant d'affaires pour nous inquiéter qu'en étant sollicité par les cagots. Il me faisoit l'honneur de venir souvent chez moi ; quand il ne me trouvoit pas, il alloit se promener dans mon jardin, et dans les entretiens que nous avions ensemble, il me témoignoit tant d'amitié, que j'en étois dans la confusion.

Un jour que je me promenois avec lui dans son jardin, il me disoit fort sérieusement qu'il me vouloit faire son coadjuteur ; que, n'ayant point d'enfants, il ne seroit pas difficile d'obtenir du Pape une séparation d'avec mon épouse. Je me pris à sourire, et lui dis : « Mais, monsieur, si le Pape y consent pour me faire Évêque d'Orange, S. A. y donnera-t-elle son consentement ? elle me chassera de son État comme un coquin. Je n'ai pas besoin de changer ma condition, je suis Évêque comme vous, et si je ne le suis pas par la grâce du Saint-Siège, je le suis par la grâce de Dieu, et vous tomberez d'accord que cette grâce vaut infiniment plus que celle du Pape. » Le bon prélat mourut quelque temps après ; j'eus du déplaisir de sa



mort, parce que je le tournois assez bien pour le repos de mon Église.

M. de Milet mourut quelques années avant cet Évêque, sans qu'ils se fussent réconciliés ensemble, quoique ce commandant eût recherché la paix avec lui. M. de Berkeoffier lui succéda au commandement de l'État. Il veilloit sur tout avec tant d'exactitude que nous vivions dans une profonde paix; il ne se donnoit aucun repos ni nuit ni jour pour s'acquitter dignement de son emploi, ne sortant que rarement du château pour s'empêcher de surprise. Mais la grande cause qui influoit pour notre repos étoit la majorité du Prince, que tous ses sujets craignoient et respectoient; de sorte que, jusques au temps de la guerre, nous ne fûmes fatigués d'aucune inquiétude ni par ceux du dehors ni par ceux du dedans.

Chacun sait que cette guerre commença l'an 1672. Je prévis bien qu'elle alloit être funeste à toute la Principauté, et par conséquent aux Églises que Dieu y avoit recueillies. Nous passâmes pourtant la première année sans qu'on nous donnât aucune inquiétude; mais l'année suivante n'eut pas plus tôt commencé, que nous commençâmes aussi d'en ressentir les funestes effets. Je fus le premier qui en appris les tristes nouvelles le dimanche au soir, 21 janvier de l'année 1673. Ce jour-là j'étois dans mon étude, en bonne compa-

gnie. On m'apporta un paquet de lettres, qui venoit de la part du sieur Gabriel Convenent, mon neveu, conseiller au Parlement d'Orange, qui me donnoit avis que le 11 du même mois le conseil d'État du Roi avoit donné un arrêt par lequel il adjugeoit par droit de représaille la Principauté d'Orange à M. le comte d'Auvergne<sup>1</sup>.

Cette nouvelle fut pour moi un coup de foudre qui me fit pâlir.

Les assistans s'en aperçurent, je les priai d'agréer que je disse un mot à M. de Riomal, enseigne au château, qui étoit présent. Après que la compagnie se fut retirée, je lui donnai mes lettres : il y lut notre malheur, et, après diverses réflexions, il les porta à M. de Berkcoffer. Le lendemain, bon matin, ce commandant me fit l'honneur de venir chez moi pour aviser ce qu'il y auroit à faire en cette fâcheuse rencontre. Mon avis fut d'envoyer copie de mes lettres en Hollande, et à M. Rompf, que M. Grotius<sup>2</sup>, ambassadeur de L. H. P., avoit

<sup>1</sup> Cf. Saint-Simon, VI, 58.

<sup>2</sup> Pierre Grotius, fils du fameux Hugues Grotius, a été l'un des plus habiles diplomates de son temps. L'électeur palatin, rétabli par la paix de Munster, le fit son résident auprès des états généraux. Il fut fait pensionnaire de la ville d'Amsterdam, en 1660, et exerça cet emploi pendant sept ans. Dans des conjonctures très-difficiles, en 1669, la Hollande requit ses services auprès de Louis XIV; mais il ne put prévenir la guerre de 1672. V. l'article Grotius, dans le *Dict. de Moreri*.

laissé à la suite de la Cour, pour savoir positivement si la chose étoit comme on l'avoit écrite. Mais avant que les lettres fussent à Paris, ledit Rompf confirma cette nouvelle, que nous avions tenue cachée, ce qui mit tout l'État dans une étrange consternation.

Nous attendions de jour à autre l'exécution dudit arrêt, qui n'éclata que dans le mois de mars suivant, auquel temps M. Rouillet, intendant en Provence, vint à Orange, accompagné d'un prévôt avec ses archers, et d'un bourreau pour intimider le monde. Il s'arrêta quelque temps au comtat, dans le couvent des Célestins de Sorgues, pour s'informer de la contenance du commandant. Comme il eut appris qu'il étoit dans la résolution de le recevoir à coups de canon, il ne vouloit point entrer dans l'État; mais enfin, après beaucoup d'allées et de venues de quelques traîtres, il vint à Orange sur la nuit, où, après beaucoup de menaces de faire pendre, la ville souffrit le joug, et se rendit à sa volonté. Il fit sommer le commandant, de la part du Roi très-chrétien, par le prévôt, qui lui répondit, selon son devoir, qu'il n'avoit à recevoir des ordres que de la part du Prince son maître. Cette ferme résolution du commandant fit que l'intendant ne fit pas long séjour à Orange, dans la crainte où il étoit que la garnison ne le vint enlever : mais comme elle n'étoit que de soixante

et dix hommes, elle n'étoit pas assez forte pour une semblable entreprise. Il ne fit que mettre en possession des domaines le sieur Richard, que M. le comte d'Auvergne avoit envoyé avec la qualité de son procureur, après quoi il s'en retourna en Provence avec la même escorte qui l'avoit accompagné.

Comme on eut appris à la Cour de France le refus et la résolution dudit commandant, M. de Louvois écrivit à M. Rouillet que le Roi consentoit que ledit commandant demeurât dans le château avec sa garnison, à condition qu'il n'empêchât pas la levée des deniers de la Principauté. Cet ordre ne fut pas donné comme une faveur : on appréhendoit qu'une étincelle n'allumât un grand feu ; de sorte que la politique voulut, pour ce coup, qu'on différât, jusqu'à un autre temps qui paroîtroit plus favorable, le dessein qu'on avoit formé de raser le château et d'enlever toute l'artillerie, les armes et la munition qui étoient dedans.

Cependant je tenois de près ledit Richard, afin qu'il ne fit aucune plainte en Cour de France, et que par ce moyen mon Église fût en repos. Il me faisoit de belles promesses ; mais enfin ce malhonnête homme, qui s'étoit imaginé qu'il lui seroit plus honorable d'être logé dans le château, n'oublia rien pour en dénicher le commandant. Il

écrivait mille faussetés à M. le comte d'Auvergne, qu'il ne pouvoit retirer les revenus, que le commandant étoit un grand obstacle pour cela, et que, si on ne pensoit à le faire sortir, il seroit contraint de tout abandonner.

Sur ce prétexte, ou, pour mieux dire, sur d'autres de politique, le Roi très-chrétien donna ordre au comte de Grignan<sup>1</sup> d'aller attaquer ledit château avec le régiment des galères et tout l'arrière-ban de Provence. Le 26 octobre de la même année, son capitaine des gardes arriva à Orange avec quelques compagnies qu'on avoit tirées des garnisons voisines. Il envoya un tambour devant lui vers le château, et, s'en étant approché, il somma le commandant, au nom du Roi son maître, de lui remettre la place. Il lui répondit comme il avoit fait au prévôt, qu'il ne reconnoissoit aucun ordre que ceux du Prince son maître, et qu'il eût à se retirer, faute de quoi il lui feroit tirer dessus. Après cette vigoureuse réponse que cet officier n'avoit pas attendue, le château fut bloqué, les portes de la ville fermées, à la réserve d'une où l'on mit un gros corps de garde.

Le blocus dura un mois entier, après lequel M. le comte de Grignan, à la tête de toute la no-

<sup>1</sup> Le comte de Grignan, gendre de madame de Sévigné, fut longtemps lieutenant général de Provence. V. Saint-Simon, III, 271; IV, 339; III, 59 sqq.

blesse de Provence, parut devant la ville, suivi du régiment des galères, et prit des chemins détournés pour n'être pas incommodé du canon; mais pourtant il ne put si bien se détourner qu'il n'y eût quelques personnes emportées par le canon, qui fit un grand feu tant que les troupes furent à la vue du château. Il ne fut pas plus tôt dans la ville, qu'il envoya un trompette pour sommer ledit commandant, qui répondit comme il avoit fait auparavant. La nuit, on fit approcher le canon qu'on avoit tiré de l'arsenal de Marseille; mais comme le commandant n'avoit pas une garnison suffisante pour résister aux ennemis, il fit une honorable capitulation, conformément aux ordres du Prince, qui l'avoit loué par une de ses lettres de ce qu'il avoit refusé la porte du château à ceux qui la lui avoient demandée; qu'à l'avenir il en useroit de même jusqu'à ce que des troupes parussent, contre lesquelles n'étant pas en état de se défendre, il seroit obligé de capituler aux meilleures conditions qu'il pourroit obtenir, mais surtout qu'il eût à se souvenir de n'avouer jamais qu'il se rendoit aux ordres du Roi très-chrétien, mais seulement à la force de ses armes.

La persuasion où tout le monde étoit de ma fidélité et de mon zèle au service du Prince mon maître, et qu'on savoit que ce n'étoit qu'avec regret que je voyois la désolation de son État, fit

que bien des gens me rendirent de mauvais offices près de M. le comte de Grignan. Ils lui disoient incessamment que c'étoit moi qui empêchois par mes conseils le commandant de se rendre, que je serois la cause que toute cette noblesse périroit devant cette bicoque ; de sorte qu'on mit en délibération si l'on devoit m'arrêter. Plusieurs personnes qui se faisoient de mes amis me conseilloyent de me retirer hors de l'État pour ne m'y trouver pas à la venue de M. le comte de Grignan ; ils m'en faisoient presser par mes parents et par les personnes pour lesquelles j'avois le plus de déférence.

Mais quoi qu'ils pussent dire et faire, ils ne purent jamais m'obliger à m'éloigner ; au contraire, je leur disois que, sans mes incommodités, je m'enfermerois dans le château avec le commandant, et qu'on ne s'en rendroit maître qu'en renversant les murailles sur nos têtes. Je suis tout persuadé que la constance que je fis paroître en cette rencontre m'attira l'estime de M. le comte de Grignan. Il est honnête et généreux, et je m'imagine que, bien loin de blâmer ma conduite, il m'en louoit dans son âme, puisqu'il n'y a rien de plus naturel à un sujet que de porter avec zèle les intérêts de son souverain.

M. de Berkeoffier ne fut pas plus tôt sorti, qu'on commença d'enlever les munitions et armes qui

étoient dans le château, après quoi il fut rasé jusqu'aux fondemens, et le puits, qui étoit une des rares merveilles de l'Europe, entièrement comblé. On voulut obliger les habitans à faire cette démolition ; ils le refusèrent constamment, quelques menaces qu'on leur sût faire. On fut obligé d'y employer les Contadins, qui n'enlevoient aucune pierre dont la grosseur fût considérable, que ce ne fût ou ma tête, ou mes bras, ou mes jambes ; car à tout moment on les entendoit crier : « Voilà la tête de Chambrun ! voilà le corps de ce diable de Ministre ! voilà son bras, voilà sa jambe ! » Ils ne se contentèrent pas seulement de me rouer ainsi par leurs paroles, ils me brûlèrent au lieu de Sairrignan en effigie avec Calvin et Bèze, nous faisant sauter par une mine, en quoi ces misérables me firent plus d'honneur que de mal en m'associant avec des personnes d'un mérite si extraordinaire.

---



## III

Pendant cet interrègne, il n'y eut sorte de malice qu'on ne mit en usage contre nous. Les Contadins qui avoient démoli le château, avant que de se retirer, s'avisèrent d'arborer deux croix de bois qui avoient servi à tout autre usage dans les magasins du château : ils en posèrent une sur un des bastions démolis qu'on appelloit le bastion Rouge, faisant face vers l'Orient, et l'autre sur le bastion qu'on appelloit du Rhône, qui tournoit du côté de l'Occident. Ce furent là deux pierres d'attente pour nous faire bien des affaires.

Quelque temps après on les mit à bas. On accusa des personnes de considération d'être les auteurs de ce prétendu sacrilège, et enfin la Providence, qui conduit tout sagement, fit que la malice fut découverte, et qu'il fut clairement avéré que le curé nommé Omagi, homme de très-mauvais exemple, malicieux, et sur le tout fort ignorant, avoit suborné de jeunes enfants pour accuser ces personnes de qualité, ce qui fut cause que tout ce grand bruit fut calmé dans le moment.

Cela n'empêcha pas pourtant que ce curé ne poussât plus avant sa malice : il employa la plume du sieur Aimard , avocat au Parlement , pour dresser une requête au Roi très-chrétien, pleine de mille impostures, qui aboutissoit uniquement à nous rendre odieux et à nous enlever les deniers qu'on appelloit de la perécation<sup>1</sup>, qui étoient employés à l'entretien des Pasteurs, des Professeurs et Régents du collège. J'ai passé cette requête par mes mains ; la copie est au pouvoir d'un de mes amis ; peut-être pourra-t-elle être donnée un jour au public pour lui faire connoître de quel caractère sont les ecclésiastiques de cette nature. Pour ce coup cette requête ne fut pas répondue : la politique ne le demandoit pas ; il falloit attendre un temps plus favorable. Cela pourtant n'arrêta pas l'humeur remuante de ce curé : il envoya une autre requête à M. le comte d'Auvergne, qui jouissoit de la Principauté par droit de représaille, tendante à ce qu'il fit rendre aux Catholiques Romains l'Église de Saint-Martin, dont mon troupeau jouissoit en vertu des édits de ses Princes. Mais M. le comte d'Auvergne, qui est un Prince sage et modéré, ne voulut rien innover dans la Principauté, après

<sup>1</sup> Je n'ai pu découvrir nulle part le sens exact de cette expression. La perécuation dont parle Diderot dans son *Encyclopédie* étoit d'une tout autre nature que celle à laquelle M. de Chambrun fait allusion.

avoir vu les édits de nos Princes, que je lui fis tenir par le moyen de son intendant.

Je n'étois pas si mal informé de tout ce qui se passoit à Orange, que je ne visse comme à l'œil, que j'avois toujours ouvert pour le bien de mon troupeau, que ce curé n'agissoit pas par lui-même; M. Jean-Jacques d'Obeille, abbé et comte de Montfort<sup>1</sup>, étoit déjà arrivé à Orange pour remplir l'épiscopat. Ses manières insinuanes, et les discours qu'il affectoit de tenir de vouloir vivre en paix, persuadoient le monde que ses intentions étoient très-droites à cet égard, et qu'on étoit heureux en ce contre-temps qu'il y eût à Orange un Évêque qui n'aimoit pas la brouillerie. Pour moi, qui ne me voulois pas laisser surprendre à ces belles apparences, je découvris bientôt que le curé n'agissoit que par ses ordres. L'événement n'a que trop justifié que je ne m'étois pas trompé dans ma conjecture. Comme cet Évêque a beaucoup d'esprit, il ne vouloit pas se commettre, voyant que la paix étoit sur le point d'être conclue, appréhendant

<sup>1</sup> « *Joh. Jac. d'Obeilh*, ex illustri apud Boios familia, abbas et comes Sancti Jacobi de Monte-Forti diocesis Macloviensis, et doctor Sorbonicus, anno ætatis suæ 27. Nominatur Episcopus 1674. Consecratur Parisiis apud Cælestinos, mense nov. anni 1677. Possessionem per procuratorem obtinuit 18 dec. 1677 et per semetipsum 14 apr. 1678... hætenus superstes. » (*Gall. Christ.*, 1715, t. I, p. 786.)

que S. A. rentrant dans ses droits, il n'eût sujet de se repentir d'avoir voulu innover au préjudice de ses édits.

En effet, la paix de Nimègue ayant été conclue, la Principauté fut remise à son légitime possesseur, conformément à l'article exprès qui avoit été fait. Il y eut à Orange de grandes réjouissances, dans la pensée où l'on étoit qu'on jouiroit de quelque repos après tant de vexations et de troubles ; mais l'esprit du Papisme, qui ne se plaît qu'à exciter des troubles, et qui n'aime point le vent coi et subtil où Dieu se rencontre, replongea bientôt mon Église dans de mauvaises affaires.

Cette fête agréable que l'on y célébroit pour solenniser la conclusion de la paix fit mal au cœur aux Romains. L'Évêque fut le premier qui fit paroître son chagrin. Les bourgeois, tant d'une que d'autre religion, alloient en foule dans son palais épiscopal pour lui faire honneur par le feu de leur mousqueterie ; il s'en fâcha comme si on lui eût fait un affront, et dit hautement qu'on n'alloit chez lui que pour s'en moquer. Ce fut apparemment là que se fit le complot d'abattre les deux croix, dont j'ai parlé ci-devant, pour en accuser ceux de la Religion, et leur susciter par ce moyen de grosses affaires. Lesdits bourgeois avoient demeuré trois jours entiers sous les armes, savoir : le dimanche, le lundi et le mardi. La fatigue de ces trois jour-

nées les avoit jetés dans un profond sommeil ; mais pendant qu'ils dormoient à leur aise, on travailloit à les perdre, car un ermite s'étant vanté en pleine place que cette joie ne dureroit guère, la nuit du mardi au mercredi il alla abattre les deux croix, accompagné de deux garnemens qui l'aiderent à exécuter son entreprise.

C'est une chose surprenante que les Papistes aient tant de vénération pour la croix, et que cependant ils la profanent pour en imposer une bien dure à ceux qu'ils veulent persécuter. Il n'y a rien de saint ni de sacré pour eux, pourvu qu'ils s'en puissent servir à leurs funestes desseins. L'impiété, le sacrilège et la profanation sont comptés pour rien chez eux moyennant que ces crimes énormes puissent contribuer à susciter des affaires ou à perdre ceux qu'ils appellent hérétiques.

Cela parut en l'histoire que je récite : car l'Évêque, qui sans doute étoit bien informé de la vérité du fait, monta tout furieux sur les bastions où ces croix avoient été arborées pour pouvoir dire et écrire : « J'ai vu, » et en descendit encore plus furieux, faisant de grandes menaces. Il en écrivit en Cour de France avec une plume trempée dans le fiel, exagérant cette affaire comme s'il se fût agi du bouleversement entier de la Religion Romaine.

Cependant on observera que lesdites croix n'avoient été plantées que par des manœuvres sans

l'aveu d'aucune autorité publique, et qu'elles n'avoient point été bénites, de sorte qu'on les pouvoit regarder comme un objet tout à fait indifférent. Mais cela n'empêcha pas qu'on ne mit tout en usage pour faire passer cette affaire comme le plus grand sacrilège qui fût jamais arrivé. Il y eut de grandes informations; le Parlement, au lieu de faire une enquête exacte pour découvrir les auteurs de ces brisemens de croix, comme il le pouvoit faire facilement par les indices que je lui en donnai, se contenta de donner un arrêt de bannissement contre le nommé Jean Poudrier, quoiqu'il n'y eût contre lui aucune preuve; et le nommé Tevenon, Papiste qui avoit aidé l'ermite à abattre les croix, et trouvé munidesfers qui soutenoient les bras desdites croix, qui avoit même pris la fuite lorsqu'il avoit été cité devant un commissaire du Parlement, fut laissé en repos sans qu'on fit contre lui aucune poursuite.

Cet arrêt n'apaisa pas la fureur de l'Evêque : il ne cessa d'écrire en Cour de France jusqu'à ce que M. de Rouillet, intendant en Provence, lui eût envoyé l'ordre qu'il avoit reçu de la Cour de s'avancer avec des troupes pour châtier l'attentat qui avoit été commis à Orange. Quelques semaines après, le secrétaire dudit intendant y arriva avec ordre de faire relever lesdites croix, et d'en arborer une nouvelle à la place du cirque; et, au cas qu'on refusât d'obéir, de faire avancer un régiment de

dragons qui étoit en Provence, pour faire exécuter avec force la volonté de la Cour. On voulut même que les consuls de la Religion assistassent à cette cérémonie en chaperon, à quoi je m'opposai de toutes mes forces, remontrant tant auxdits consuls qu'à tous les autres, qu'il valoit mieux périr mille fois que de permettre que nos consuls assistassent à une semblable cérémonie. Toutes mes exhortations et mes prières furent inutiles; mes larmes et mes soupirs ne purent arrêter le coup; la lâcheté l'emporta par dessus le devoir, et les timides, non contents de mépriser mon conseil, disoient hautement que je voulois perdre la ville.

M. de Riomal, qui étoit pour lors à Orange en qualité d'envoyé de S. A., s'y opposa fortement: mais comme il n'avoit pas la force en main pour se faire obéir, il sortit de la ville pour ne s'y trouver pas en un jour si triste et si fâcheux comme fut celui du relèvement des croix.

On n'oublia rien pour rendre cette cérémonie pompeuse; on envoya chercher la musique d'Avignon; non-seulement tout le diocèse y accourut, mais on y vint de bien loin en procession pour solenniser cette fête. On vit la ville toute remplie de Pénitents de toutes couleurs, et tout ce grand monde monta où étoit autrefois le château, et les croix furent bénites par l'Évêque, revêtu de tous ses habits pontificaux. On descendit par le chemin

qui aboutit à ma maison ; la musique y fit une longue station, et l'Évêque avec le secrétaire surnommé disoient par une piquante raillerie : « M. de Chambrun n'a pas de quoi se plaindre, nous l'avons bien régala. » De là ils passèrent à la place du cirque, où ils arborèrent une nouvelle croix avec les mêmes cérémonies.

Pendant ces tristes heures j'étois avec mes chers collègues qui étoient venus à ma maison pour se consoler avec moi. J'étois dans mon lit accablé des douleurs de la goutte et d'une affliction inconcevable de ce que Dieu me faisoit voir en mes jours.

Au même temps que la cérémonie fut achevée, le premier consul nous vint trouver, et, le visage tout couvert de larmes, il se jeta par terre, nous conjurant de prier Dieu pour lui. Dieu sait les larmes que nous répandîmes ensemble. Je lui remontrai qu'il eût bien mieux fait d'obéir à Dieu qu'aux hommes, que s'il eût suivi notre conseil, il ne seroit pas dans le désespoir où il se trouvoit, et qu'il auroit bien fait de faire un bon usage de la parole de saint Paul : *Obéissez à vos conducteurs, car ils veillent pour vous*<sup>1</sup>. Après cette exhortation je fis la prière, dont le cours fut souvent interrompu par mes sanglots, par mes soupirs et par mes larmes.

<sup>1</sup> Ce passage se trouve dans *l'Épître aux Hébreux*, XIII, 17.



Voilà comme le commencement de la paix de Nimègue fut maintenu et exécuté à Orange. Je ne prévis que trop que, puisqu'on la violoit en sa naissance, les suites ne seroient pas moins funestes. La suite fera voir que la paix a été une continuelle guerre à l'égard de la Principauté. D'en découvrir ici le mystère, cela n'est ni de ma profession ni de mon sujet : j'en laisse faire les réflexions aux politiques.

J'ai dit que la paix de Nimègue avoit été le commencement de la guerre contre la Principauté d'Orange. Ce que j'ai à dire dans la suite en est une preuve incontestable. L'abattement de la citadelle avoit laissé la ville ouverte du côté du midi. Cette ouverture donnoit un passage libre aux garnemens du voisinage pour y exercer mille voleries. Il y en eut deux qui furent surpris et exécutés à mort. Ces excès qu'on commettoit presque toutes les nuits obligèrent les consuls de s'adresser par une requête à S. A. R., tendante à ce qu'il lui plût d'ordonner que la ville fût fermée de ce côté-là. Le Prince leur demanda un plan de ce qu'ils avoient intention de faire. On le lui envoya, et il en fit tirer un sur celui qui lui avoit été envoyé, et, en leur permettant de fermer la ville, il leur commanda très-expressément que la muraille fût à la hauteur des autres.

On commença cet ouvrage avec beaucoup d'em-

pressement : mais à peine en eut-on bâti quelques toises, que l'avis en étant porté en Cour de France, le Marquis de Montanègues<sup>1</sup>, lieutenant-général en la province du Languedoc, eut ordre de se transporter secrètement sur les lieux et d'en faire son rapport. Il fut reconnu visitant cet ouvrage, de quoi je fus incontinent averti; et, après l'avoir bien examiné, il entra dans la ville, sans faire semblant à personne du sujet qui l'avoit amené. Il me fit l'honneur de me venir visiter, et m'entretint de tout autre chose. J'allai à Courtheson, ville de la Principauté où il s'étoit retiré, faisant semblant de lui aller rendre sa visite. Je le tournai de bien des côtés pour tâcher de tirer quelques éclaircissemens sur mes doutes : il fut toujours sur ses gardes, et il me fut du tout impossible de découvrir le sujet qui l'avoit amené à Orange.

Cependant je me doutai bien que son voyage étoit mystérieux; ce que nous ne tardâmes pas d'apprendre, car six semaines après, au mois de décembre 1682, il revint, avec ordre de la Cour de faire cesser cet ouvrage. Les consuls eurent de la peine à s'y résoudre, et lui représentèrent que c'étoit par ordre de leur Prince qu'on se fermoit contre les voleurs, qui avoient fait mille ravages dans la ville. Cela ne le satisfit pas; il vouloit

<sup>1</sup> Cf. Nap. Peyrat, *Hist. des Pasteurs du désert*. Paris, 1842, I, 144 sqq.

qu'on lui promît absolument qu'on ne poursuivroit plus ce travail. Mais les consuls prirent ce tempérament, qu'ils en écrivoient au Princee pour faire savoir sa volonté, et qu'ils feroient cesser l'ouvrage jusques à ce qu'ils eussent reçu ses ordres. L'affaire demeura en cet état jusques au mois de juin suivant, auquel temps un ingénieur fut envoyé pour tirer le plan de ce qui avoit été fait et de ce qui restoit à faire. Quoique ce nouvel ouvrage ne dût donner aucun ombrage à personne, et qu'on sût très-bien qu'on ne le poursuivoit pas, on voulut pourtant en faire une affaire d'éclat. C'est pour cela que ledit Marquis revint à Orange le 20 juillet suivant, pour ordonner aux consuls de démolir ce qui avoit été nouvellement bâti. Le conseil de ville fut assemblé tout le jour pour résoudre sur cette demande; et, après l'avoir mûrement examinée, on députa audit Marquis pour lui faire savoir que, cet ouvrage ayant été fait par l'ordre du Princee, ils n'oseroient y toucher sans se rendre criminels et rebelles à sa volonté; que c'étoit à lui seul de leur faire ce commandement, sans quoi ils n'oseroient jamais mettre par terre ce qui avoit déjà été fait. M. de Montanègues se retira le lendemain matin sans pouvoir tirer autre parole desdits consuls : mais il revint bientôt avec une bonne escorte.

---

## IV

Ce fut le 14 août 1682 qu'il entra dans Orange, précédé de ses gardes, à la tête du régiment de la Lande, l'épée à la main, comme s'ils fussent entrés dans une ville de conquête. Ils logèrent partout à discrétion, et, pendant toute la nuit, on n'entendoit dans les maisons que des gémissemens pitoyables, des coups de bâton que les dragons déchargeoient sur leurs hôtes, qui étoient obligés de sortir de leurs maisons et de courir les rues pour aller chercher de quoi satisfaire ces hôtes inhumains.

Le jour ne fut pas plus tôt venu, que les dragons se mirent en campagne, entrant dans les maisons l'épée à la main pour piller et rançonner les habitans. La fureur étoit si grande que peu s'en fallut que l'Évêque ne fût couché par terre, en défendant son curé qui étoit insulté par une troupe de dragons.

La faveur de M. de Montanègues m'exempta du logement. Je lui avois rendu un petit service par les soins que j'avois pris à terminer un procès fâcheux et de conséquence qu'il avoit pendant par

devant le Parlement d'Orange. Mes chers collègues ne furent pas si heureux, et particulièrement M. Gondrand<sup>1</sup>, qui fut furieusement tourmenté par quatre dragons. On avoit beau se plaindre de ces excès et de ces violences, le mot étoit donné pour n'en rien rabattre ; jusques-là que M. de Montanègues s'alla cacher dans le couvent des Capucins, pour qu'on ne le pût aborder pour l'informer de tout ce qui se passoit. Enfin, après avoir exercé toute sorte d'inhumanités, et fait des extorsions qui montoient plus haut de dix mille livres, les consuls furent obligés de faire un traité à quarante sols par place et les ustensiles qu'on fit monter assez haut pour fournir à la nourriture des dragons. Ce qu'il y eut de plus injuste encore fut qu'ayant traité pour quatre cent cinquante places, on les fit monter à plus de douze cents, de sorte que, pour dix-huit jours de logement, ces honnêtes gens emportèrent plus de cinquante mille livres.

On se seroit consolé de cette perte et de tout le mauvais traitement qu'on avoit reçu, si les choses en eussent demeuré là : mais le lendemain, 15 du même mois, on apprit des choses bien plus fâcheuses. Ce fut l'ordre que M. de Montanègues exhiba aux consuls, par lequel le Roi son maître

<sup>1</sup> V. la préface.

ordonnoit aux habitans de la Principauté de raser les murailles d'Orange, faute de quoi elles seroient rasées à leurs dépens, et que les gens de guerre y demeureroient jusques à l'entière exécution dudit ordre. Orange fut en ce jour un cimetière de personnes vivantes; ses habitans avoient des visages de gens déterrés; on ne voyoit que des larmes; on n'entendoit que des soupirs; et, tout accablé que j'étois dans mon lit par une chute qui m'avoit brisé tout le corps et par les douleurs de la goutte, je tâchois de consoler mon pauvre troupeau qui venoit en foule dans ma maison pour mêler ses larmes avec les miennes. Dans l'extrémité où les choses étoient réduites, les habitans prirent le parti de démolir eux-mêmes les murailles. Ils prévoyoit qu'en ne le faisant pas on iroit lentement en besogne; et qu'ainsi ils seroient accablés par un long logement de gens de guerre, et par les frais qu'il faudroit faire pour payer les pionniers qui seroient employés à cette démolition.

Comme ce samedi 14 d'août avoit été extrêmement terrible par les inhumanités que les dragons avoient exercées, il y eut des gens assez lâches pour insinuer qu'il seroit dangereux d'ouvrir le lendemain nos temples pour l'exercice public. Je m'émus extrêmement à l'ouïe d'une semblable proposition, et tins ferme à conclure qu'il falloit

faire nos exercices comme à l'ordinaire, quoi qu'il en pût arriver.

M. de Bergairolles étoit près moi lorsqu'on me fit cette proposition; il donna dans mon sens avec beaucoup de zèle, et se chargea d'aller chez M. de Montanègues pour lui représenter les appréhensions où l'on étoit d'être insultés dans nos assemblées par les dragons, à quoi il pourvut par un corps de garde qu'il fit mettre à la porte de nos temples.

Deux jours avant l'arrivée de ces anges destructeurs, M. Moran, intendant de la province de Provence, étoit venu à Orange, pour exécuter un arrêt du conseil d'État du Roi son maître, du 17 juillet 1682, par lequel il étoit ordonné que tous les écoliers françois qui étoient au collège eussent à s'en retirer sans aucun délai, avec défense aux consuls de les y recevoir, et que les autres François qui s'étoient habitués dans la Principauté fussent chassés par les consuls, des communautés, faute de quoi tout commerce étoit interdit avec les sujets du Prince.

Ce fut un triste spectacle de voir ces pauvres écoliers errans dans la campagne, pour se retirer chez leurs parens, qui, les voyant arriver, crurent d'abord qu'on avoit tout saccagé à Orange. Cela n'empêcha pas que ledit arrêt ne fût publié et affiché dans toutes les provinces voisines, où l'on mit

des gardes sur toutes les avenues pour empêcher que les sujets du Prince n'entrassent et ne sortissent des provinces de France. Il ne venoit plus rien dans Orange pour pouvoir entretenir les troupes qui y étoient, et plus les habitans étoient dans l'impuissance de fournir à la gourmandise des officiers et au dégât des dragons, plus ils étoient maltraités par leurs hôtes qui leur demandoient ce qu'ils ne pouvoient pas avoir. Qu'on juge de l'extrémité où se trouvoit cette malheureuse ville, dans ce fâcheux contretemps, et quel pouvoit être l'état des gens de bien en une si triste conjoncture ! Les murailles ne furent pas plus tôt abattues, qu'on commença à faire de nouvelles affaires à mon troupeau.

Au mois de décembre, même année, le même intendant revint à Orange pour y exécuter deux ordres terribles. En vertu du premier, il alla à l'abbaye de Saint-André de Ramières, accompagné d'un prévôt et de ses archers, pour enlever tous les documens de cette maison. Les pauvres religieuses furent fort alarmées de cette visite. Elles fermèrent la porte de leur couvent, pour n'y laisser pas entrer ces nouveaux venus : mais, étant menacées qu'on se serviroit de la violence pour mettre bas leur porte, la crainte, qui est naturelle à ce sexe et aux personnes de ce caractère, les obligea à l'ouvrir sans attendre la violence. L'inten-



dant se saisit de tous leurs papiers; et, quelques remontrances qu'elles pussent faire pour se plaindre du tort qu'on leur faisoit, tout cela fut inutile, aussi bien que le droit qu'elles mirent en avant, de leur Prince légitime, qu'elles reconnoissoient pour leur jus-patron. Cette violence ne fut exercée que pour se rendre maître des titres qui justifient les droits de S. A. sur cette abbaye, et je sais de très-bonne part qu'on n'y a trouvé qu'une lettre de Henri II, Roi de France, écrite à ces religieuses en un temps d'interrègne, sur laquelle on veut fonder tous les droits du jus-patronat que la France prétend sur cette abbaye. Mais tous les autres papiers qu'on tient aujourd'hui fort cachés, justifient hautement les droits de S. A.

Après cette exécution que l'intendant fit en cette abbaye, il retourna à Orange, où, le lendemain matin, il fit saisir par les archers sept ou huit personnes, sous prétexte qu'elles étoient relapses. On se saisit des sujets naturels du Prince qui avoient fait toute leur vie une constante profession de la Religion. On les traduisit dans les prisons du Parlement d'Aix, où, après avoir essuyé beaucoup d'inquiétudes et de souffrances, il y en eut qui changèrent de religion pour se mettre en liberté, et ceux qui demeurèrent fermes furent condamnés à faire amende honorable et à

de grosses amendes, avec ordre de sortir incessamment du royaume et de la Principauté d'Orange, à peine de la hart.

Ce procédé inouï épouvanta furieusement tout mon pauvre troupeau; il n'y avoit personne qui se crût assuré dans sa maison : chacun croyoit de voir à tout moment le prévôt à sa porte, et l'on ne revint de ses frayeurs que lorsqu'on eut appris que M. Heinsius se disposoit d'aller en Cour de France en qualité d'envoyé extraordinaire de L. H. P., qui avoient pris à cœur l'affaire du rase-ment des murailles. Mais chacun sait quel fut le succès de cet envoi. On soutint toujours à la Cour qu'on avoit droit de faire ce que l'on avoit fait; et quoique M. Heinsius<sup>1</sup> fit voir, plus clair que le jour, à M. le marquis de Croissy<sup>2</sup> que la démolition des murailles d'Orange étoit une infraction manifeste à la paix de Nimègue, et qu'il soutint par des raisons invincibles l'indépendance de la Principauté, il fut obligé de se retirer sans qu'il vît au-

<sup>1</sup> Heinsius, grand pensionnaire de Hollande, que le prince d'Orange honora de la plus grande confiance, même quand il fut monté sur le trône d'Angleterre, fut envoyé par lui auprès de la couronne de France, pour les affaires de la Principauté d'Orange, après la paix de Nimègue. Cf. Saint-Simon, XVIII, 258 sqq.; VI, 133.

<sup>2</sup> Le marquis de Croissy, ministre et secrétaire d'État des affaires étrangères, étoit frère de Colbert. V. Saint-Simon, I, 379.

eune disposition à réparer le tort qui avoit été fait.

Pendant qu'on inquiétoit de cette manière les sujets de S. A., on travailloit à Paris, avant l'arrivée de M. Heinsius, à trouver des moyens d'enlever au légitime souverain et la propriété et la souveraineté de la Principauté. Pour cet effet, on obligea M. le prince de Condé, ce grand héros, en qualité d'administrateur des biens du duc de Longueville, de présenter une requête au conseil du Roi, par laquelle il demandoit la Principauté sur les anciennes et mal fondées prétentions de cette maison. Le procureur du Roi se présenta au même temps pour demander la souveraineté au nom du Roi son maître. Le conseil ordonna que les parties seroient appelées par devant ledit conseil, et un huissier de la chaîne fut envoyé à Orange pour assigner S. A. en la personne de M. de Lubières, président au Parlement, à comparoître dans deux mois, et un huissier du Parlement d'Aix fit la même assignation pour l'abbé d'Orléans, duc de Longueville.

Je n'oublierai pas ici de remarquer l'insolence de ces huissiers qui, dans leurs exploits, ne donnoient autre titre à S. A. que celui de messire Guillaume, comte de Nassau, demeurant à Amsterdam en Hollande. Tout ceci arriva au mois de décembre 1681, et Dieu sait quelles

alarmes ces assignations causèrent dans toute la Principauté.

S'il m'étoit permis de raisonner dans cet ouvrage en politique, je dirois que cette levée de boucliers ne se fit que pour trouver un prétexte qui pût fonder l'abattement des murailles. Messieurs les États-généraux avoient déjà nommé M. Heinsius en qualité d'envoyé extraordinaire en cour de France pour se plaindre de l'atteinte donnée à la paix de Nimègue. On savoit qu'il devoit bientôt se mettre en chemin ; de sorte qu'il falloit se préparer à lui donner quelque réponse par laquelle l'on pût éluder toutes ses plaintes. Et en effet, en vertu de cette assignation, le Roi très-chrétien lui répondit qu'il avoit eu droit de faire ce qu'il avoit fait ; à quoi M. Heinsius repartit avec respect, mais aussi avec force, que le Prince étoit maître absolu dans son État, et qu'on ne pouvoit avec justice abattre les murailles de la capitale de sa Principauté. Cette réponse vigoureuse surprit ceux qui étoient présens à l'audience, mais elle ne remédia pas à l'infraction qui avoit été faite, non plus que les fortes raisons que M. Heinsius mit en avant dans les conférences qu'il eut avec M. le marquis de Croissy, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Au contraire, les choses allèrent toujours en empirant, comme on le verra par la suite.

Quoique les Catholiques Romains dussent regarder le rasement des murailles comme un malheur public auquel ils étoient autant intéressés que ceux de la Religion, ils firent de ce malheur un sujet de leur joie, et recommencèrent à inquiéter l'Église avec plus de fureur qu'auparavant. Le curé que j'ai dépeint ci-devant mit sur pied une compagnie de Pénitens noirs qu'on n'avoit jamais vus dans Orange. Les officiers du Prince, qui virent que cette nouveauté ne pouvoit produire que de très-mauvais effets, s'opposèrent à cet établissement. Mais l'Évêque, qui faisoit agir sous main son curé, prit hautement son parti, et écrivit en Cour de France l'opposition que l'avocat et procureur général de S. A. avoit formée contre l'établissement de cette confrérie. On n'a pas pu apprendre positivement quelle fut la réponse qu'il reçut sur ce sujet; mais il est vraisemblable qu'on lui répondit de poursuivre sa pointe, sans quoi il n'auroit sans doute pas osé exciter l'horrible tumulte qu'ils excitèrent au mois de juin de la même année, le dimanche après leur Fête-Dieu; car, dans ce jour, peu s'en fallut qu'on ne vît une horrible boucherie dans Orange.

Voici le sujet de ce tumulte :

Cette confrérie de Pénitens faisoit une procession sur les six heures du soir. Ceux qui sortirent les premiers de l'église cathédrale, du côté d'une

place, s'étoient munis de gros bâtons et de diverses armes sous leur robe pour insulter ceux de la Religion. Dans cette vue, ils regardoient de tous côtés pour voir s'ils n'en apercevraient aucun. Le Consistoire y avoit donné bon ordre, ayant fait exhorter à l'exercice du matin tout notre peuple à se tenir chez soi, pour ne donner occasion à ces séditeux d'exciter quelque tempête. Notre peuple fut dans une grande obéissance à cet égard. Mais ces gens, qui ne cherchoient qu'à mal faire sous l'habit de Pénitens, s'avisèrent de jeter des pierres dans les maisons de ceux de la Religion et sur le dez <sup>1</sup>.

L'ermite dont j'ai parlé ci-dessus, qui avoit abattu les croix, avec un petit bossu nommé Delaire, étoient les plus ardens en cet exercice de violence. Quoique nos gens fussent extrêmement harcelés, ils se continrent pourtant, souffrant ces insultes avec beaucoup de patience.

Comme ces séditeux ne trouvoient pas matière d'exécuter leur funeste dessein, ils virent quelques moissonneurs du Dauphiné, fort éloignés d'eux, qui traversoient quelque rue; ils quittèrent leurs rangs, se jetèrent sur eux avec beaucoup de violence, les rouèrent de coups de bâton; ils avoient beau crier qu'ils étoient Catholiques,

<sup>1</sup> Faut-il lire « dais? » Les deux éditions, celle de 1688 et celle de 1739, portent « sur le dez. »

comme en effet ils l'étoient, tout cela ne put apaiser leur rage : ils les traînèrent dans les boues, leur déchirèrent leurs habits, et, sans le secours de quelques Catholiques, ils les auroient percés de leurs épées, qu'ils leur tenoient aux reins.

Ce tumulte arrêta tout court la marche de la procession. L'Évêque étoit dans l'église, à la suite de leur Saint-Sacrement ; il ne savoit d'où venoit tout ce désordre, et, s'en étant enquis à des personnes qui l'abordèrent, ils furent si malicieux que de lui dire que ceux de la Religion avoient attaqué les Pénitens, qu'on en étoit aux mains, et lui conseillèrent de se sauver promptement dans son évêché. Ce prélat prit l'alarme : il traversa l'église à grande hâte pour se retirer chez lui ; mais, comme il sortoit du chœur, des honnêtes gens lui apprirent la vérité du fait, ce qui l'obligea à revenir sur ses pas.

Pendant que cela se passoit dans l'église, l'ermite avec quelques-uns des Pénitens se détachèrent de leurs confrères, et, courant par la ville, ils crioient hautement qu'on avoit tué l'Évêque et enlevé leur Saint-Sacrement. Cela même se publioit à trente pas de lui ; de sorte que tous les Papistes, et particulièrement les paysans, coururent à leurs maisons pour s'armer de faux, de haches, de fourches, de bouches à feu qu'ils pouvoient trouver, pour faire main basse sur ceux de

la Religion ; ils étoient si fort transportés par la fureur, qu'ils ne vouloient entendre aucune raison : on leur disoit que ce qu'on publioit de la mort de l'Évêque étoit un faux bruit ; ils n'en vouloient rien entendre, et, sans le courage et l'assistance de plusieurs de nos gentilshommes de la Religion, qui allèrent au-devant de ces emportés pour les adoucir, Orange se seroit bientôt vu sans habitans ; car ceux de la Religion, voyant que les Papistes s'armoient pour les massacrer, coururent aussi aux armes.

Pendant ce bruit, j'étois seul dans ma maison ; j'y vis entrer une bonne femme qui me vint dire, fondant en larmes : « Hélas ! Monsieur, êtes-vous tout seul ? on massacre votre troupeau à la place, et bientôt vous vous verrez la victime de la fureur des Pénitens. » J'ouïs au même temps un grand bruit dans la rue ; je priai cette bonne femme de me chercher quelqu'un de mes domestiques, elle me dit qu'elle n'en trouvoit aucun ; mais par bonheur un de mes voisins entra chez moi tout pâle et tout défait, qui me dit que tous nos gens couroient à la place pour secourir nos frères que l'on massacroit. Je le priai de courir après eux pour les exhorter de ma part à me venir parler ; il en vint quelques-uns que je conjurai de courir après les autres pour les empêcher d'aller où étoient les séditieux. Bientôt après ils revinrent tous chez moi,



et, déférant à mes exhortations, ils se retirèrent dans leurs maisons. M. de Bergairolles, qui est à présent à La Haye, s'employa avec beaucoup de chaleur pour arrêter les plus échauffés, et par ce moyen tout ce grand tumulte fut apaisé, et les projets des séditieux s'évanouirent. Je dressai une relation de tout ce qui s'étoit passé et l'envoiai à feu M. de Zuilychem, qui me marqua en réponse que Dieu nous avoit sauvés miraculeusement, et qu'il le prioit de tout son cœur que je ne visse jamais de dimanches si terribles.

Le lendemain de ce terrible dimanche, le Parlement voulant procéder contre les auteurs de cette sédition à la requête de l'avocat et procureur général, l'Évêque s'y opposa tout ouvertement avec de grandes menaces. Tout faisoit peur à Orange : on voioit que la Cour de France donnoit créance à tout ce que ledit Évêque écrivoit, qu'il étoit appuyé de ce côté, et qu'il ne falloit qu'un prétexte de religion pour autoriser tout ce qu'on osoit entreprendre.

Le Parlement jugea à propos de ne pousser pas plus avant l'information commencée. Mais S. A. étant avertie de cet attentat qui avoit, failli à faire perdre la vie à ses plus fidèles sujets, donna une déclaration par laquelle elle cassoit cette confrérie, et chargeoit les consuls de tenir la main à ce qu'elle ne parût point en public. On ne man-

qua pas de m'accuser d'avoir inspiré et minuté cette déclaration, et par conséquent d'avoir le cœur gros contre moi, voiant le bon effet que cette déclaration avoit produit : car pendant plus d'une année lesdits Pénitens n'osèrent plus paroître en public, de peur de s'attirer l'indignation du Prince. Mais cependant les Romains ne rabattirent rien de la passion qu'ils avoient à nous susciter des affaires, et comme ils me croioient l'auteur de cette déclaration, ainsi que je l'ai déjà remarqué, ils cherchèrent à me perdre, s'il leur eût été possible, dans une occasion assez délicate que je m'en vais raconter.

Chacun sait les mouvemens qui arrivèrent en Vivarais et en Dauphiné la même année, au sujet de la résolution qui avoit été prise de prêcher par tous les lieux interdits. J'avois été fort travaillé de la colique rénale au commencement de juillet. Les médecins me conseillèrent de me faire mettre dans une calèche, pour voir si ce mouvement pourroit m'apporter quelque soulagement. Le 8 du même mois, je fus me promener au lieu de Balthazar qui est sur le Rhône, et où il y avoit quelques-uns de mes amis qui y prenoient les bains. J'y demurai toute la journée, et, à mon retour, je me trouvai fort soulagé du mal qui me persécutoit. Je ne sais qui fit le récit de cette promenade; mais, deux jours après, je fus averti que ce Prélat, étant en

bonne compagnie, ne parla que de me faire pendre avec M. de Beaufain <sup>1</sup>, sous prétexte que nous étions allés aux isles du Prince pour conférer avec des députés des Cévennes et du Vivarais.

Je fus surpris de son discours ; je ne m'y serois jamais attendu, puisqu'il me faisoit dire tous les jours qu'il étoit fort de mes amis. En ce temps-là il étoit brouillé avec M. de Beaufain, et, comme c'est un homme fort emporté dans ses passions, il poussa l'affaire sans s'informer plus avant pour faire périr M. de Beaufain, s'il eût pu, et moi avec lui. Pour cet effet, il écrivit en Cour de France sur cette prétendue conférence. L'affaire fut agitée dans le conseil, et si feu M. le maréchal, duc de Villeroi, à qui M. de Beaufain avoit l'honneur d'appartenir, n'eût fortement soutenu qu'il n'en falloit pas croire à la seule dénonciation de l'Évêque d'Orange, les avis l'emportoient à nous arrêter tous deux. Le conseil prit ce tempérament d'écrire à l'intendant de Provence de s'informer du fait. Il exécuta son ordre avec beaucoup d'exactitude, et, ayant vérifié que M. de Beaufain n'avoit point été de la promenade, et que d'ailleurs j'étois impotent, et par conséquent hors d'état de pouvoir passer

<sup>1</sup> Une branche de la famille de Beaufain passa en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes. V. *l'Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, etc. ; Paris, 1750. IV, 496-497. Cf. l'o. c. d'Erman et Reclam, VIII, 163.

dans lesdites isles, et que même j'avois de bons témoins que je n'y étois point passé, il écrivit la vérité du fait à la Cour. Cette affaire n'eut pas de suite plus fâcheuse que de brouiller plus avant M. de Beaufain avec l'Évêque, et de me faire éclater contre lui en de justes plaintes du peu de fondement qu'il y avoit en son amitié.

Cependant je ne disois pas tout ce que j'en pensois. Je souffrois ses emportemens avec beaucoup de patience pour le repos de mon troupeau. Je ne me proposois que de ménager son esprit, et ce fut dans cette vue qu'en ce temps-là je lui rendis une visite pour le mettre dans la confusion de s'en être pris si légèrement à moi, afin que par ce moyen il ne nous fit pas de nouvelles affaires. Toute ma petite politique fut inutile; car quoiqu'il m'eût fait assurer par Saint-Clément, trésorier général de S. A., qu'il ne souhaitoit que de vivre en paix, il ne demeura pas longtemps dans cette bonne disposition.

J'ai dit ci-dessus que le Curé avoit présenté une requête pour nous enlever les deniers de la pérecation, qui servoient à l'entretien des Pasteurs, des Professeurs et des Régens du Collège, à laquelle il ne fut rien répondu. Le temps étant devenu plus mauvais pour nous et plus favorable aux Papistes, on en présenta une seconde en 1683. Elle fut suivie d'un Arrêt du Conseil, par lequel il

étoit inhibé au trésorier qu'on appelloit de la peré-  
cation, de lever les deniers, à peine de désobéis-  
sance, avec injonction à M. le comte de Grignan,  
lieutenant général en Provence, de prêter main  
forte à l'exécution dudit Arrêt. Ce fut un rude coup  
pour les Églises de la Principauté, qui ne savoient  
d'où tirer la subsistance tant des Pasteurs que des  
Professeurs et Régens du Collège. Mais S. A. R. en  
ayant été informée, elle y pourvut selon sa charité  
ordinaire.

Les malheurs qui nous arrivoient venoient coup  
sur coup, comme les éclairs qui précèdent le ton-  
nerre et la foudre qui doit tout ravager. Nous  
pouvions dire comme saint Jean dans l'Apoca-  
lypse : « Un malheur est passé, en voici un  
second <sup>1</sup>. »

L'année suivante, nous vîmes paroître un autre  
Arrêt du Conseil du mois de juillet, et qui me fut  
signifié et à mes collègues au mois d'août suivant.  
En voici le prétexte. Il y avoit un jeune homme  
nommé Dumas Notaire, qui, pendant l'espace de  
deux ans, s'étoit fort occupé à la lecture de l'Écri-  
ture Sainte. Il y avoit pris goût, et, dans le désir  
qu'il avoit de s'instruire plus avant, il venoit la  
nuit chez moi pour s'éclaircir de ses doutes, et  
pour recevoir de ma bouche de nouvelles instruc-

<sup>1</sup> *Apoc.*, 9, 12. « Un malheur est passé, et voici venir en-  
core deux malheurs après celui-ci. »

tions. Enfin, pénétré et persuadé de la vérité, il se présenta au Consistoire, demandant d'être réuni à l'Église, et fit paroître beaucoup de lumière dans les motifs qu'il donna de son changement.

Le dimanche suivant, il fit son abjuration à la face de toute l'Église, qui en reçut une édification singulière. Ce jeune homme étoit d'une famille fort attachée à la superstition romaine, dont les pères étoient comptés dans nos annales parmi les massacreurs de l'horrible journée arrivée à Orange le 2 février de l'an 71 du siècle passé. Il comptoit dans sa parenté tous les plus riches et plus honorables bourgeois Catholiques Romains d'Orange. La conversion de leur parent les émut extrêmement ; ils furent en foule trouver l'Évêque pour le conjurer avec larmes d'employer tous les moyens imaginables pour retirer leur parent de son égarement prétendu.

L'Évêque ne trouva pas de moyen plus efficace que de nous faire une grosse affaire en Cour de France, en supposant que nous avions reçu un relaps, sujet du Roi très-chrétien. Sa lettre fut bientôt suivie de l'Arrêt dont je viens de parler, par lequel il étoit inhibé aux Ministres d'Orange et aux Anciens de recevoir dans leur temple aucuns sujets relaps de S. M., ni à travailler à pervertir les Catholiques pour leur faire embrasser l'hérésie sous les peines portées par les Déclarations, avec

injonction au comte de Grignan de prêter main forte à l'exécution dudit Arrêt.

Ce procédé inusité à l'égard de la Principauté d'Orange, me fit faire diverses réflexions. Le titre d'hérésie, qu'on n'avoit vu dans aucune Déclaration ni dans aucun Arrêt, me fit conjecturer qu'on ne vouloit plus garder de mesure, et ce que l'on entreprenoit de vouloir régler les affaires de Religion dans la Principauté, me fit bien comprendre qu'il n'y avoit plus rien à espérer, et que bientôt nous serions traités avec plus de rigueur que les sujets naturels.

Pour l'éclaircissement du sujet que je traite, il est important que j'observe que, depuis la Réformation, la France ne s'étoit jamais mêlée des affaires de Religion à l'égard de la Principauté. Guillaume le Grand y avoit tout réglé par ses Déclarations et par ses Édits, ce qui avoit été confirmé par Philippe Guillaume, son fils, qui professoit la Religion Catholique Romaine. Jusques-là même que bien loin que les Rois de France eussent fait la moindre démarche contre la liberté des Réformés, qu'au contraire on les a vus prendre la qualité d'intercesseurs en faveur des Catholiques Romains près du Prince Guillaume dont j'ai déjà parlé.

Pour en donner un petit éclaircissement, il faut remarquer que, ce Prince voulant châtier l'horri-

ble attentat de ses sujets Papistes, qui avoient égorgé ceux de la Religion le jour du massacre dont j'ai déjà parlé, il chassa tous les Prêtres de son État comme coupables de cette horrible entreprise. Pendant treize ans on n'y fit aucun service de la Religion Romaine, quelques instances que les Papistes pussent faire à la Cour de Henri III. Mais enfin ce Roi, pressé par tant d'importunités, écrivit trois lettres au Prince Guillaume, dont les deux premières sont datées de l'année 1578, et la troisième de 1583, dans lesquelles il dit très-expressément au Prince : « Ne pensez pas, mon cousin, que vos sujets Catholiques se soient adressés à moi comme à leur souverain; ils m'ont prié d'intercéder près de vous, afin qu'il vous plaise de rétablir leur Religion dans votre Principauté, et c'est en qualité d'intercesseur que je vous écris. »

Voilà des actes bien authentiques qui prouvent plus clair que le jour que Henri III ne prétendoit rien à la souveraineté d'Orange, et que d'ailleurs les Rois de France ne prétendoient pas, comme on fait aujourd'hui, qu'on dût leur obéir en matière de Religion.

De cette observation je passe à une autre qui me paroît très-considérable : c'est que dans toutes les persécutions qui sont arrivées en France, la malheureuse Orange a toujours été le premier théâtre



de la violence, si vous en exceptez seulement le massacre de Mérindol et de Cabrières<sup>1</sup>. Ceux qui sont tant soit peu versés en la lecture de l'histoire du siècle passé ne sauroient ignorer qu'avant la première prise des armes dans le Royaume, qui fut l'an 62, Orange fut saccagée et brûlée quelques mois auparavant par François Serbelon et le Comte de Suze<sup>2</sup>. Il ne faut que lire le grand de Thou pour être informé des horribles cruautés qui y furent commises; on n'y épargna ni sexe ni âge, tout y fut consumé par les flammes, et la brutalité des Italiens de Serbelon alla jusqu'à cet excès que d'emmener les jeunes enfans en Italie, *ad satian-dam nefandam libidinem*, dit cet historien. Cette journée a paru si horrible à ce grand homme, qu'il n'a pu se contenir d'en parler en divers endroits: mais surtout dans le poëme qu'il a dédié à la postérité, et que j'ai illustré sous le nom de Mélanch-

<sup>1</sup> On sait quel fut l'horrible sort des Vaudois de la Provence. C'est en 1545 que fut exécuté le barbare arrêt du parlement d'Aix contre ces malheureux, dont Louis XII avait dit: « Ces gens-là sont meilleurs chrétiens que nous. »

<sup>2</sup> *Fabrice Serbelloni*, d'origine italienne, fut nommé en 1560 gouverneur de l'Etat d'Avignon, par le pape Pie IV, et général de ses armées. Il soutint avec chaleur le parti des Catholiques contre celui des Protestants. Le comte de *Suze*, François de la Baume, se signala également, à différentes reprises, dans les guerres contre les Calvinistes. V. *Moreri*. Cf. d'ailleurs la préface.

thon <sup>1</sup> par mes notes imprimées à Amsterdam chez les Elzéviros, dans lequel il défend son histoire de toutes les calomnies que la mauvaise critique lui a imposées <sup>2</sup>. Voici l'endroit de ce poëme qui m'a paru toujours admirable, parce qu'il me semble entrer fort avant dans les intérêts de ma patrie désolée :

Scis, dives Avenio, quondam  
 Quâ Serbelloni lnerit mercede furorem  
 Roma potens, quantisque laboribus atque periclis  
 Constiterit sævas expertus Arausio flammæ.  
 Væ! nimium vestris vicinus Arausio terris <sup>3</sup>.

Le massacre de la Saint-Barthélemi fut précédé par celui d'Orange d'environ dix-huit mois.

Lorsqu'on voulut ôter les places de sûreté à ceux de la Religion, environ l'an 20, ce qui fut cause de la guerre qu'on appelle du Due de Rohan, on corrompit de Crousers pour l'empêcher de remettre le château à Maurice, qui venait de succéder à son frère Philippe Guillaume. Ce que ce Prince ayant appris, il dit, dans une furieuse colère, qu'il feroit

<sup>1</sup> *Champ-brun*.

<sup>2</sup> V. la préface.

<sup>3</sup> *Thuanî poëmatium*, p. 9, v. 248 sqq. Cf. la préface. « Tu sais, riche Avignon, le prix dont la puissante Rome paya autrefois les fureurs de Serbellon, et à combien de fatigues et de dangers, ravagée par les flammes, Orange a résisté. Hélas ! Orange est trop près de toi. »

poignarder ledit de Crousers, quand même il seroit entre les bras de l'Empereur. Le Cardinal de Richelieu mit en usage la même politique, lorsqu'il eut formé le dessein d'assiéger La Rochelle. Il voulut s'assurer du gouverneur avant que de rien entreprendre, il le caressa, il le gagna, et le perdit en même temps.

Quand on forma le dessein d'exécuter le plan du projet qui avoit été fait pour extirper du Royaume ceux de la Religion, on ne se donna point de repos qu'on n'eût renversé ces puissans bastions dont j'ai déjà parlé, sous le prétexte de prendre la tutelle du Prince. Dès lors on vit sortir les Déclarations, inquiéter les Ministres, mettre à bas les temples, et harceler tous les pauvres Protestans par mille affaires qu'on leur suscitoit.

Lorsqu'on voulut pousser les affaires plus avant, on ne se contenta pas de cette démolition, on voulut encore raser jusqu'aux fondemens une maison sans défense, enlever les munitions de guerre, les armes et l'artillerie; et quand il fut question de frapper le dernier coup, les murailles furent mises par terre, et tout cela sans aucun fondement et sous de légers prétextes.

Voilà quel est le traitement qui a été fait à ma malheureuse patrie. Cette ville si célèbre par la grandeur de ses Princes n'est aujourd'hui qu'une triste mesure, où l'on ne sauroit entrer sans mar-

cher sur les ruines qui l'environnent de tous côtés. Elle est à présent un triste monument de la fureur et de l'injustice. Je ne crois pas que les ruines de Troye et de Carthage aient été plus affreuses que celles dont je parle; puisque à les voir de loin vous diriez que c'est la demeure des hiboux et des orfrayes. Si la postérité s'enquiert jamais, comme elle ne manquera pas, de la cause de cette horrible désolation, le récit que l'on en fera ne sera pas apparemment avantageux à la France. L'histoire n'oubliera pas de rapporter les vertus héroïques du Prince, qu'on a voulu maltraiter en ruinant ses États et en désolant ses sujets, et lorsqu'on apprendra que sa bonne foi, son courage, sa valeur et ses soins à maintenir la liberté de l'Europe ont été le seul motif qui ait porté la France à le persécuter, on dira sans doute que ce siècle a été bien malheureux et corrompu, puisque ce qui devoit faire l'admiration des plus grands de la terre a été l'objet de leur aversion et de leur haine.

Si ce grand Prince avoit voulu donner les mains à bouleverser le gouvernement de sa patrie, comme il y fut fortement sollicité, s'il eût voulu se ranger du parti de ceux qui souhaitoient de mettre à la chaîne toute l'Europe; en un mot, s'il eût voulu trahir sa patrie et manquer de foi à tous ses alliés, on lui auroit élevé un trône. Mais parce qu'il a

plus aimé sa patrie que son intérêt, qu'il a préféré l'honneur aux avantages qu'on lui offroit, et la liberté de toute l'Europe au trône même qu'on lui vouloit élever, il faut que toutes ses grandes actions soient regardées avec dédain et suivies de tous les mauvais traitemens qu'un Roi pourroit faire à un simple gentilhomme, son vassal.

Mais, quoiqu'on ait parlé dans toutes les Cours de l'Europe fort désavantageusement de cette conduite, on ne s'est guère mis en peine de s'y opposer, de sorte que je ne me puis empêcher de dire qu'il est honteux à toute l'Europe d'avoir souffert qu'un grand Prince ait exposé si généreusement sa vie pour son bien et pour son repos, et qu'elle ait abandonné ses intérêts avec tant de négligence. L'Angleterre étoit engagée à maintenir ce Prince, non-seulement parce qu'elle étoit garante de la paix de Nimègue, mais encore par la proximité du sang et de l'alliance. Car, de bonne foi, quel honneur est-ce à l'Angleterre qu'on enlève la souveraineté à un Prince qui a épousé l'héritière de trois Royaumes? Quand le mariage du Prince Guillaume, père de celui qui règne aujourd'hui, fut conclu avec Marie, fille aînée de Charles I<sup>er</sup> de glorieuse mémoire, ce Roi entendoit-il de faire entrer sa fille dans une Maison qui ne fût pas souveraine? C'est sans doute dans la même vue que le Roi Charles II et le Roi à présent glorieusement régnant ont donné

l'incomparable Princesse Marie à Guillaume Henri. Comment donc l'Angleterre peut-elle souffrir aujourd'hui que la couronne souveraine soit enlevée à cette Princesse, fille aînée de son Roi, et à ce Prince son neveu et son beau-fils? Apparemment qu'on cache à ce grand Roi toutes les violences qui ont été exercées et qu'on exerce encore dans la Principauté d'Orange, n'étant pas à présumer qu'un grand cœur comme le sien voulût souffrir qu'un traitement de cette nature fût fait à ses enfans. Il y a même sujet de s'étonner comment est-ce que les Ministres d'Angleterre ne sont plus jaloux de la gloire de leur Roi. Ne devraient-ils pas lui représenter tout ce qui se passe à ce sujet, et lui faire comprendre en bons serviteurs qu'il y va en cette affaire de l'honneur de sa maison et de son autorité Royale, en qualité de garant de la paix de Nimègue? Qu'on pardonne ce petit mot à un sujet qui aime passionnément son Prince.

Pour moi, j'ai regardé ces désolations et ces mesures comme Jérémie regardoit autrefois les ruines de Jérusalem. J'ai dit plus d'une fois dans l'abattement de mon esprit et au milieu de mes larmes : « Comment est-il venu, etc. Vous tous, passans, regardez et voyez, etc. <sup>1</sup> » En effet, seroit-il possible qu'un homme qui aime son Dieu, sa Religion,

<sup>1</sup> *Lament.*, 1, 12.

son Prince et son service pût voir avec des yeux secs autant de désolation que j'en ai vu dans la Principauté d'Orange? *Jam seges est ubi Troja fuit.*

---

## V

L'année 1685 sera une époque que les siècles à venir regarderont comme la plus triste et la plus funeste qui soit arrivée dans le monde.

C'est en cette triste année où l'on a vu la ruine entière de nos temples en France et la dissipation universelle des troupeaux que Dieu y avoit assemblés. On voyoit ces mauvais jours s'avancer à grande hâte; mais on ne se seroit jamais imaginé que la persécution eût été si horrible qu'elle a été, et que la fureur et la rage des gens de guerre leur fit dépouiller toute sorte d'humanité. La postérité aura de la peine à croire tout ce qui s'est passé; et quand il n'y auroit que ce qui regarde mon troupeau, je suis persuadé qu'on mettroit ce que j'en écrirai au nombre des fables, si mille écrivains qui parleront de nos désolations ne rendoient un fidèle témoignage à tout ce que j'avancerai.

Ce fut aux fêtes de Pâques de la même année que nous commençâmes de voir la désolation des Églises Réformées de France. Grand nombre d'exercices qui avoient été ôtés dans les provinces voi-



sines attirèrent un grand peuple chez nous pour y faire leur dévotion. Mes collègues et moi tâchâmes de consoler ces âmes affligées, et dans nos prédications, et dans les entretiens particuliers que nous avions avec elles, les exhortant à la patience et à la persévérance.

Dès ce temps-là on nous portoit de toutes parts des enfans pour les baptiser : c'étoit une chose pitoyable de voir des pères et des mères porter, de quinze à vingt lieues, ces pauvres innocens, dont plusieurs mouroient en venant ou en s'en retournant.

La Pentecôte nous attira un plus grand nombre de monde que n'en avoit fait la fête de Pâques, à cause des exercices qui avoient été nouvellement interdits au Languedoc, aux Cévennes, au Vivarais, en Dauphiné, et en Provence. La semaine de la préparation à cette fête solennelle, je fus surpris par une fièvre continue qui dura trente-huit jours, pendant lesquels j'en demeurai neuf sans me connoître. Tout le monde jugeoit que le temps de mon délogement étoit venu : mes médecins m'avoient presque abandonné ; et si je suis encore en vie, je suis très-persuadé que les prières ar dentes de mon troupeau et de ce grand peuple qui étoient venus joindre leurs vœux aux nôtres m'arrachèrent d'entre les bras de la mort. Je me sentois mourir avec un très-grand plaisir, pré-

voyant tous les malheurs qui nous alloient accabler. Plût à Dieu que cette heure eût été ma dernière, je n'aurois pas offensé mon Sauveur, comme j'ai fait, et j'aurois pu dire à tous les esprits bienheureux :

Pura ad vos anima atque hodiernæ nescia culpæ  
Ascendam, magnorum haud unquam indignus avorum<sup>1</sup>.

A peine fus-je revenu de cette maladie, que je fus accablé par un autre accident qui m'arriva sur la fin du mois d'août : ce fut la fracture de ma cuisse gauche, causée par l'imprudence de mes porteurs, qui me laissèrent choir d'entre leurs bras, et par une extorsion des nerfs qui m'avoit défigurés tout le genou.

Tout cela n'accommodoit pas un pauvre malheureux qui, depuis dix ans, étoit tout perclus de son corps par les douleurs de la goutte, sans qu'il lui fût possible de se remuer du lit ou d'une chaise qu'à l'aide de deux personnes qui me portoient et me portent encore entre leurs bras.

J'étois en ce triste état à la Cène de septembre, qui attira chez nous une foule incroyable de peuple pour communier. Tous les exercices du Vivarêts et de Provence avoient été supprimés ; il

<sup>1</sup> « Ame pure et ignorante de la faute de ce jour, je monterai vers vous, sans avoir été jamais indigne de mes illustres aïeux. »

n'y en avoit que deux qui subsistassent dans le Dauphiné, et ceux du Languedoc et des Cévennes avoient été si fort diminués depuis la Pentecôte, qu'il falloit que tous les dimanches on distribuât la Communion dans ces provinces. Nous fûmes contraints de donner la Communion dans nos deux temples en trois tables différentes. La foule étoit si grande, que la basse-cour de notre grand temple contenoit presque autant de peuple qu'il y en avoit dedans.

L'accablement où j'étois par la fracture de ma cuisse m'empêcha de me trouver à cette grande fête, où ce bon peuple répandit bien des larmes. Mais si je ne les pouvois édifier en public, je tâchois de le faire en particulier dans les visites que ces bonnes âmes me rendoient en foule. Je les exhortois à la patience et à la persévérance, et à porter avec un esprit chrétien la croix qu'il plaisoit au Seigneur de leur imposer. Je mêlois mes larmes avec les leurs, et souhaitant de recevoir ma bénédiction, je la leur donnois par mes prières.

Je passai quinze jours dans ce saint exercice pendant que mes chers collègues travailloient avec beaucoup d'efficace à consoler ce pauvre peuple par leurs prédications. Mon accablement étoit extrême : les douleurs horribles que la fracture de ma cuisse me causoient, jointes à mes insomnies continuelles, avoient si fort miné mon corps que

j'en étois tout exténué; mais il est constant que l'affliction de mon esprit, à la vue de tant de personnes désolées et à l'ouïe de leurs sanglots et de leurs soupîrs, augmentoit plus mon mal que tout ce que je pouvois souffrir en mon corps.

Ce fut au même temps que nous apprîmes l'horrible persécution qu'on faisoit en Guienne et le traitement plus que barbare qu'on exerçoit à Montauban. Jusqu'alors nous n'en avions pas appris le petit mot; mais les nouvelles que nous en recevions à tout moment ne nous laissèrent aucun lieu d'en douter. La tempête ne pousse pas avec plus d'impétuosité les flots de la mer que le tourbillon de la persécution poussoit vers nous les flots qui nous ont engloutis.

En effet, nous vîmes que nous étions environnés de toutes parts de dragons qui étoient entrés dans le Dauphiné aussi bien que dans le Languedoc, et ces mauvaises nouvelles ne nous furent que trop confirmées par dix ou douze mille âmes qui se réfugièrent dans la Principauté.

C'étoit assurément un triste spectacle de voir venir une si grande foule de monde de toute condition, de tout sexe et de tout âge, qui avoient la mort peinte sur leur visage, et qui ne nous entretenoient que des horribles cruautés qu'on exerçoit dans leurs provinces.

On voyoit des femmes enceintes, prêtes à s'ac-

coucher, traînant leur misérable corps dans les boues, des pauvres veuves qui avoient à leur suite cinq ou six petits enfans, des vieillards plus accablés par la crainte du mauvais traitement des dragons que par les incommodités de la vieillesse; enfin on ne voyoit dans la Principauté que des objets de compassion qui faisoient fendre les cœurs par leurs soupirs et par leurs larmes.

Nous les reçûmes avec toute l'affection fraternelle dont nous pouvions être capables, les consolant par nos petits secours, et surtout par les excellentes prédications que mes chers collègues leur donnoient avec un zèle infatigable.

De mon côté, je faisois ce qui m'étoit possible pour leur consolation. La chambre où j'étois ne désemplissoit presque ni jour ni nuit; je pleurois, je soupirois, je priois avec eux; mais enfin je leur représentois qu'il n'y avoit pas beaucoup de sûreté pour eux dans Orange; que, croyant d'y trouver un asile, je craignois fort qu'on ne leur tendit des filets pour les surprendre tous à la fois. «Regardez, leur disois-je, les tristes mesures qui environnent cette malheureuse ville; elles vous doivent donner de la frayeur, et vous faire comprendre qu'elles ne sont pas capables d'arrêter la fureur de vos persécuteurs.»

Cependant la retraite de ces bonnes gens à Orange alluma contre nous la fureur des com-

mandans qui étoient à Montélimart. MM. de la Trousse, Saint-Ruth et Tessé<sup>1</sup>, firent contre nous de furieuses menaces : nous apprenions tous les jours qu'ils disoient, dans leurs maisons et par les rues, qu'ils viendroient nous brûler, piller et saccager. Dans cet esprit ils écrivirent à la Cour, et empoisonnèrent si fort toutes choses, que, contre toute apparence de vérité, ils mandèrent que soixante ministres qui y étoient réfugiés, prêchoient par les rues, qu'on y parloit avec peu de respect de la personne du Roi, et que c'étoit dans la Principauté qu'on prétendoit de lever l'étendard de la rébellion. Quoique ces discours eussent peu d'apparence de vérité, ils ne laissèrent pas de faire de grandes impressions dans l'esprit du Conseil, du moins on prit ce prétexte pour nous accabler; mais la suite ne justifie que trop que

<sup>1</sup> Le marquis de *La Trousse* était proche parent de madame de Sévigné. V. Peyrat, *Pasteurs du désert*, I, 151. Sur *Saint-Ruth* « qui ne respirait que sang et que carnage, » V. Peyrat, I, 134 sqq.; puis, dans *la France protestante*, l'article CLAUDE BROUSSON : il y est question du rôle joué par Saint-Ruth dans l'affaire de Bourdeaux, en 1683, qui se termina par le supplice d'Isaac Homel, Is. Chamier, etc., et à laquelle prit part M. de Cosnac, dont il sera question plus bas. Quant à M. le comte de *Tessé*, il en est souvent parlé dans les *Mémoires* de Saint-Simon qui le dit « fin, adroit, ingrat à merveille, fourbe et artificieux de même... homme à tout faire de Louvois. » III, 443. Cf. les vol. II à VII.

ce n'étoit pas là la principale raison du mauvais traitement qu'on avoit dessein de nous faire. J'en ai touché quelque chose ci-devant ; il n'est pas nécessaire que je m'en explique davantage : toute l'Europe le voit et le sait.

Il est facile de juger que les menaces de ces commandans jettoient parmi nous et parmi ce peuple que nous avions recueilli une étrange consternation ; dès lors le Consistoire s'assembla presque tous les jours dans ma chambre, pour aviser des moyens qu'il y auroit à prendre pour garantir, s'il eût été possible, notre troupeau de la désolation que nous prévoyions presque inévitable.

Après beaucoup de consultations, il fut résolu d'envoyer un courrier à S. A. pour l'avertir de notre triste état : mais nous changeâmes de résolution à cause de l'éloignement, et nous nous contentâmes de lui faire un long narré de tout ce qui se passoit dans les lettres que nous prîmes la liberté de lui envoyer par le courrier ordinaire. Nous écrivîmes aussi à M. de Starembourg, ambassadeur de L. H. P. en Cour de France, et à M. le baron de Spanheim <sup>1</sup>, envoyé extraordinaire

<sup>1</sup> *Ezéchiél de Spanheim* fut longtemps au service de l'électeur palatin Charles-Louis. En 1680, il alla en France en qualité d'envoyé extraordinaire de l'électeur de Brandebourg. En 1685, il se rendit en Angleterre pour y complimenter le roi Jacques

de S. A. E. de Brandenbourg, pour les supplier de veiller à notre conservation, et de détromper les Ministres des fausses impressions qu'on leur avoit données contre nous.

Nos affaires étoient pressantes; il falloit solliciter ces Messieurs afin qu'il leur plût d'user de diligence. C'est pourquoi nous écrivîmes en même temps à M. de Langes de Montmiral, qui se trouvoit à Paris, pour le prier de solliciter pour nous près de ces Messieurs. Il s'acquitta avec beaucoup de zèle et de diligence de sa commission; il parla lui-même à M. le marquis de Croissi, suivant l'avis de ces Messieurs dont j'ai déjà parlé, qui à leur tour firent tous leurs efforts pour détourner l'orage qui nous menaçoit. Mais les Ministres gardoient le secret avec tant de circonspection à notre égard, que, lors même que les dragons étoient dans Orange, M. de Croissi dit à M. Spanheim qu'on n'avoit point parlé dans le Conseil du Roi de toucher à la Principauté d'Orange. M. Spanheim, qui avoit fort à cœur nos affaires, m'en écrivit par deux fois, et me disoit dans ses deux lettres, qu'il ne croyoit pas que l'orage fondît sur nous, que M. de Starembourg et lui fondoient leur opinion sur le

à l'occasion de son avènement au trône; mais il ne tarda point à retourner en France, où il demeura jusqu'en 1689. Il mourut à Londres, en 1710. Cf. *Morvri*; *Erman et Reclam*, o. c. 1, 180-181; III, 21 sqq.; *Saint-Simon*, IX, 73.



discours que M. de Croissi lui avoit tenu au sujet de nos affaires.

Les lettres de ce grand homme me donnèrent quelque petite consolation. Je les communiquai à mon Consistoire, afin de consoler notre pauvre peuple par la bonne opinion que ces Messieurs avoient de nos affaires. Mais notre joie et notre consolation fut bien courte.

La nuit du 11 octobre, on nous donna une chaude alarme; on publia que les dragons étoient près de nos portes. Au même moment on n'entendit que des cris pitoyables et des hurlemens par la ville. Tous les habitans, tant d'une que d'autre religion, commencèrent à débagager : on n'entendoit par les rues que le bruit des charrettes, des chariots et des chevaux qui emportoient les meubles qu'on transportoit dans le Comtat.

Quelque accablé que je fusse par mes douleurs, je priai sept ou huit de nos bourgeois de monter promptement à cheval pour s'en aller le plus avant qu'il leur seroit possible, afin de découvrir la marche des dragons. Ils firent beaucoup de diligence, et vinrent me rapporter qu'ils n'avoient trouvé personne; ainsi je conjecturai que nous avions pris l'alarme mal à propos. Ce qu'il y eut de plus triste en cette nuit fut l'extrême désolation des pauvres réfugiés : on les voyoit courir par les rues, tout convertis de larmes, jettant des gémissemens

pitoyables. On voyoit les femmes tout échevelées traînant leurs enfans après elles, et tous ensemble sortant en foule des masures de la ville, se retirant là où la Providence les adressoit. Les bois furent remplis de ces pauvres malheureux ; la montagne qu'on appelle du Prince, qui est un désert assez affreux, fut changée dans un moment en une ville bien peuplée où les affligés se consoloient les uns les autres.

De là et des autres lieux où ils s'étoient retirés chacun prit son parti pour retourner chez soi où pour sortir du Royaume. Ce qui donna lieu à cette alarme fut une lettre qu'un gentilhomme m'écrivit de Paris, par laquelle il me donnoit avis que je devois compter pour une chose assurée, qu'il avoit été résolu dans le Conseil du Roi d'envoyer des dragons à Orange pour se saisir de ceux qui y étoient réfugiés, et pour nous traiter comme le reste du Royaume.

Dans cette horrible confusion, le Parlement crut qu'il ne pouvoit mieux faire que de donner un Arrêt, par lequel il étoit ordonné à tous les étrangers de sortir dans trois jours de la Principauté : car, comme on prenoit pour prétexte qu'Orange retiroit les sujets rebelles du Roi de France, il sembloit que par ce moyen on préviendroit l'occasion dont on vouloit se servir pour nous maltraiter.

Avant que cet Arrêt fût publié, on avertit le peu de monde qui y étoit resté pour le prier de se retirer, afin que, par leur présence, ils n'attirassent pas sur nous une ruine inévitable. Qu'au fond ils voyoient bien qu'il n'y avoit parmi nous aucune sûreté pour eux, et qu'ainsi il valoit mieux qu'ils se retirassent tout doucement, que d'attendre qu'on les vint charger de fers, ce qui nous causeroit un déplaisir extrême.

Pour ne manquer à aucune précaution, on députa deux gentilshommes à M. le Duc de Noailles, et deux autres aux Commandans dont j'ai parlé, qui étoient à Montélimart, pour leur remettre l'Arrêt du Parlement qui avoit été publié. Ce Duc les reçut avec beaucoup d'honnêteté et leur dit qu'il en écriroit en Cour, et que cependant il les pouvoit assurer qu'il n'y avoit rien à craindre pour nous après la démarche que le Parlement avoit faite.

Les Commandans qui étoient à Montelimart n'en userent pas de même. Le marquis de la Trousse continua ses discours violens, il ne parla à nos députés que de faire pendre les Ministres, et de mettre à l'interdit toute la Principauté. Apparemment il avoit le secret de la Cour, et c'est pour cela qu'il parloit d'un ton si impérieux et si menaçant.

Ces députés ne furent pas plus tôt de retour que nous apprîmes que le comte de Grignan ve-

noit de la Cour en poste avec des ordres concernant Orange. Il alla descendre à Tarascon pour prendre avec lui l'intendant de Provence, et deux compagnies des dragons de l'ordonnance pour lui servir d'escorte. Il vint à Orange avec cette suite le 23 du mois d'octobre 1685 : mais avant que d'y entrer, il voulut bien en agir en bon voisin.

S'étant arrêté au lieu de Bédarrides, il envoya son capitaine des Gardes à M. de Beaufain pour le prier d'assurer Messieurs d'Orange qu'il ne venoit pas pour leur faire aucun mal. Ce capitaine trouva toute la ville en alarme et en frayeur, qui ne put pas pourtant être apaisée par les discours que M. de Beaufain prenoit la peine de faire de rue en rue. Le comte avec l'intendant arrivèrent sur les trois heures du soir ; ils allèrent loger à l'Évêché, et les dragons dans des cabarets où ils vécurent sans faire aucun désordre.

Après que ces Messieurs eurent un peu conféré avec l'Évêque, M. le comte de Grignan fit appeler les officiers du bureau des domaines dont M. le président de Lubières est le chef. Il leur exposa qu'il étoit là de la part du Roi son maître pour leur signifier que Sa Majesté souhaitoit qu'ils fissent sortir ses sujets qui s'étoient réfugiés dans la Principauté, qu'à l'avenir nous ne les reçussions plus dans nos temples, et que nous ne multiplussions plus nos exercices comme nous avons

fait à la dernière Cène de septembre, moyennant quoi nous n'avions rien à craindre.

M. de Lubières lui répondit que pour le regard des réfugiés, le Parlement y avoit pourvu par son Arrêt qu'il lui exhiba; que les sujets du Roi s'étoient déjà retirés, et que, s'il en restoit quelques-uns, le nombre en étoit bien petit; qu'on feroit encore publier l'Arrêt, afin que ceux qui y étoient restes eussent à vider l'État dans trois jours. Sur quoi M. l'intendant, prenant la parole, dit au comte : « Ces Messieurs en usent honnêtement, il en faut agir de même, et donner huit jours aux réfugiés pour se retirer. »

Pour le regard des exercices, il fut répondu à ces Messieurs, que l'Église étant remise en son premier nombre, il n'y avoit aucune nécessité qui nous obligeât à multiplier nos exercices.

Cette conférence se passa fort honnêtement de part et d'autre, avec des marques d'une bonne correspondance. Mais je prie mon lecteur de bien observer en cet endroit la bonne foi qu'on a observée à notre égard.

M. le comte de Grignan et l'intendant nous assurent, de la part de la Cour, que nous n'avons rien à craindre si nous exécutons ce que le Roi souhaite de nous; les officiers du Prince le promettent, ils exécutent ce qu'ils ont promis; mais, hélas! de quelle manière a-t-on observé la parole

donnée? Il ne se passe pas vingt-quatre heures qu'elle ne soit violée d'une manière criante, et qui fera horreur à tous ceux qui liront ce que j'ai à dire dans la suite.

On doit rendre ce témoignage à M. le comte de Grignan d'avoir agi de bonne foi; il parloit sincèrement, ignorant le secret de la Cour, et il a assez fait connoître son chagrin d'avoir été le porteur d'une parole qui a été si mal observée.

Cette entrevue des officiers de S. A. avec ceux du Roi très-chrétien donna beaucoup de joie aux habitans Réformés de la Principauté. Ils se félicitoient les uns les autres dans la pensée qu'on garderoit la parole qui avoit été donnée, et rendirent grâces à Dieu, de ce que nonobstant qu'ils ne fussent pas meilleurs que leurs frères, il les mettoit à l'abri de la tempête.

J'étois toujours dans mon lit, accablé de mille douleurs de la goutte et de ma cuisse cassée. Cela ne m'empêcha pas de recevoir les visites de mon troupeau, qui venoit verser des larmes de joie. Je dissimulois ma pensée pour ne les affliger pas, mais au fond il étoit facile de juger qu'on ne nous laisseroit pas jouir de nos exercices au milieu des provinces où la Religion étoit si florissante, et que d'ailleurs, étant peut-être plus grands pécheurs que le reste de nos frères, Dieu ne laisseroit pas nos péchés impunis.

Dans cette agréable pensée qu'on nous laisseroit en repos, nous dormions paisiblement dans nos lits; il sembloit que les inquiétudes passées étoient un doux berceau qui nous sollicitoit au sommeil. Pour moi j'avoue que depuis la fracture de ma cuisse je n'avois pas eu plus de repos que cette nuit-là, mais j'en fus bientôt retiré par la triste nouvelle qu'on vint me donner sur les trois heures du matin.

Un de mes voisins voulant sortir de la ville fut arrêté par un corps de garde de dragons qui le repoussèrent; il heurta à la porte de ma maison; mes domestiques lui ouvrirent, et il entra dans ma chambre, tout pâle et tout défait, en me disant que nous étions perdus, qu'il y avoit plus de mille dragons qui avoient investi la ville, sans vouloir laisser sortir aucun habitant. En effet, le comte de Tessé, ayant reçu des ordres de la Cour, donna rendez-vous au régiment des dragons de la Reine, et à celui d'infanterie de du Plessis-Belièvre, de se rendre incessamment à Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui est à quatre lieues d'Orange.

Les troupes ne furent pas plus tôt au rendez-vous qu'on les fit marcher à l'entrée de la nuit sans savoir où elles alloient. Elles arrivèrent au pont d'Aigues à une heure après minuit, et, ayant trouvé sur leur route le courrier de S. A. qui portoit les lettres au Saint-Esprit, ils l'arrêtèrent et

lui enlevèrent le paquet. Le commandant fit allumer une bougie, il décacheta l'ordre que le comte de Tessé lui avoit donné, et, après l'avoir lu, il prit sa marche vers Orange, et envoya quelques compagnies pour aller investir les villes de Courtheson et de Jonquières. Il s'approcha de la ville sans être découvert, il posa ses corps de garde et ses vedettes, l'une fort proche de l'autre, sans qu'on en eût aucune nouvelle dans la ville.

Mon voisin, dont j'ai parlé, fut le premier à donner l'alarme. Chacun sortit de son lit pour tâcher de se sauver par tous les endroits de la ville. Mais les gens de guerre étoient postés si près les uns des autres qu'il n'y eut que quelques-uns des plus hardis qui osassent forcer les passages. Je laisse à penser quels étoient les cris et les gémissemens de ces pauvres habitans; quelque écarté que je fusse de la rue, leur voix lugubre me perçoit le cœur, et les torrens de larmes que mes pauvres brebis venoient verser dans ma chambre me mirent en l'état d'un homme mourant.

Comme le jour commença à paraître, le comte de Tessé entra dans la ville, suivi de plusieurs officiers, ne parlant que de châtimens, de sang et de carnage; ce qui augmenta la frayeur de ceux de la Religion. Après avoir couru les rues, pour y semer la terreur par ses discours barbares qu'il



accompagnoit de mille reniements exécrables, il alla descendre à l'Evêché, le rendez-vous ordinaire de tous ceux qui venoient à Orange pour nous opprimer.

Les compagnies de dragons qui étoient allés investir Courtheson et Jonquières y faisoient beaucoup de ravages. Dans cette dernière ville, ils se saisirent d'un riche habitant nommé Garaignon, qu'ils lièrent et garrotterent, et le firent marcher devant eux en cet état jusques à Orange. A Courtheson, ils enlevèrent M. Annet, Pasteur de cette Église; et le firent marcher à la tête d'une partie de dragons qui le conduisirent chez M. le comte de Tessé, qui l'envoya à l'instant en prison.

Messieurs Gondrand, Chion, et Petit<sup>1</sup>, mes chers collègues, avoient tâché de se sauver devant le jour : mais étant repoussés par les gardes, qui tirèrent sur eux et sur M. Villet, Pasteur de Provence, qui eut le bonheur de se sauver, ils allèrent se cacher chez quelques-uns de leurs amis.

Sur les trois heures après midi, le comte de Tessé demanda à parler aux Ministres. Pour cet effet, il envoya à leur maison des officiers pour les aller chercher. On lui rapporta qu'on n'avoit trouvé que moi qui étois immobile dans un lit par les dou-

<sup>1</sup> V. la préface.

leurs de la goutte et par la fracture d'une de mes cuisses. Ce rapport le mit dans une furieuse colère, dans la pensée où il étoit que mes collègues s'étoient sauvés. Ce grand convertisseur ne parloit que d'abattre nos temples, d'exterminer la ville si les Ministres ne se trouvoient point. Ces menaces épouvantèrent si fort notre peuple, qu'au lieu de cacher leurs Pasteurs comme firent autrefois ceux d'Alexandrie à l'égard de saint Athanase, ils furent les premiers à les chercher pour les produire devant le comte de Tessé, dans la vue apparemment d'apaiser la colère de ce furieux persécuteur, sans penser qu'ils les alloient livrer pour porter le plus grand faix de la persécution.

Comme nous nous étions promis de nous sacrifier pour notre troupeau, mes bienheureux collègues sortirent de leur cachette, et, nonobstant les larmes de leurs femmes et de leurs enfans, qui les conjuroient de ne s'exposer pas comme ils alloient faire, ils furent trouver le comte de Tessé, qui les reçut avec des menaces de les faire pendre, et particulièrement M. Petit, auquel il dit positivement que le lendemain il seroit pendu. A peine les eut-il soufferts un moment en sa présence, qu'il les fit traduire en prison, sans avoir l'honnêteté d'entendre une seule parole de leur bouche pour leur justification. C'est dans ces sombres lieux où ils sont renfermés depuis ce triste moment, où ils glo-

rifient Dieu avec une constance qui n'a point de pareille, et qui les fait regarder de tous les gens de bien avec admiration, et d'où ils font sortir une lumière si éclatante qu'elle éclairera jusqu'au bout de la terre.

---

## VI

Ces fidèles serviteurs de Dieu ne furent pas plus tôt emprisonnés que le comte de Tessé envoya chez moi un officier avec deux dragons; l'un, qu'il posta près de mon lit, en lui disant que sa vie répondroit de ma personne; et l'autre, à la porte de ma maison, pour empêcher qu'on ne pût y entrer. Me voyant ainsi arrêté, j'élevai mon cœur à Dieu, et lui présentai une prière ardente pour lui demander la grâce de me soutenir dans ce combat, d'accomplir sa vertu au milieu de mes grandes infirmités, et de le glorifier, soit par ma vie, soit par ma mort.

Je puis protester en bonne conscience, que, nonobstant mon triste état, je ne réfléchissois pas tant sur mes misères que sur celles de mes chers collègues et de mon pauvre troupeau.

Je priai mon épouse, demoiselle Louise de Chavanon, mes neveux, et mes autres parens qui pouvoient être auprès de moi pour m'assister, de ne m'attendrir pas par leurs larmes; que, dans le déplorable état où j'étois réduit par mes douleurs et par mes afflictions, il falloit plutôt me fortifier

pour combattre tous ensemble le bon combat <sup>1</sup> et garder le précieux dépôt de la foi que Dieu nous avoit mis entre les mains ; que pour moi j'espérois si fort en mon Dieu, que j'étois fortement persuadé que la mort ni la vie, ni la persécution, ni la nudité, ni l'épée, ne me sépareroient jamais de sa bienheureuse dilection <sup>2</sup> ; que je prévoyois que je serois extrêmement maltraité, par des raisons de Religion ; mais que, quoi qu'il en fût, je me sentois assez de courage pour soutenir toutes les inhumanités qu'on pourroit exercer contre moi.

Hélas ! je n'ai que trop appris, par une triste expérience, que le plus grand cœur se fond comme un limaçon quand il n'est pas soutenu par la force invincible de la grâce, et que toutes nos bonnes résolutions ne sont que des illusions, lorsqu'elles ne sont fondées que sur ce que nous présumons de nous-mêmes.

On ne se fut pas plus tôt assuré de mes collègues et de moi, qu'on leva la garde qui étoit autour de la ville, où les dragons entrèrent comme dans une place de conquête. On en logea un tiers sur les Romains, et les autres deux sur ceux de la Religion. Il est plus facile d'imaginer que de dire le désordre qui fut fait dans la nuit et dans la suite. Tout ce que la barbarie et la rage peut

<sup>1</sup> 2. Tim. 4, 7.

<sup>2</sup> Rom. 8, 34.

inspirer fut employé pour tourmenter mon pauvre troupeau.

Il est vrai que la fureur ne fut pas si grande pendant dix-sept jours. Le comte de Tessé affectoit même de publier qu'il n'étoit pas là pour faire changer de Religion, mais cependant il tenoit des corps de garde à toutes les avenues, pour empêcher qu'on ne sortît rien de la ville.

Il voulut bien aussi m'ôter le dragon qui me gardoit à vue, sur le rapport qui lui fut fait de l'état pitoyable auquel j'étois réduit et qu'il ne devoit pas craindre que je me sauvasse, puisque mon mal étoit une chaîne plus pesante que tous les fers dont je pourrois être chargé.

L'Évêque voulut bien me faire connoître par une personne interposée que je lui avois obligation de ces petites douceurs, de quoi je le fis remercier; mais cela n'empêcha pas que la porte de ma maison ne fût gardée par des sentinelles qu'on relevoit toutes les heures, sans permettre qu'à peu de personnes d'y entrer.

Cette garde à vue m'incommodoit extrêmement, elle m'empêchoit d'avoir communication avec ceux qui avoient besoin de consolation; mais, étant levée, j'eus le moyen de conférer avec plusieurs personnes qui venoient chez moi par des avenues inconnues aux dragons.

Le lendemain de l'arrivée de ces cruels persé-

cuteurs, 26 du mois d'octobre, le premier bataillon de du Plessis-Belièvre arriva sur les deux heures après midi, et fut suivi le lendemain par le second. Ce grand nombre de soldats obligea le comte de Tessé de surcharger les habitans par la multitude de ces nouveaux hôtes; quoiqu'ils fussent payés sur un pied excessif, savoir, les dragons à 30 sols par place, et les fantassins à 10, cela n'empêcha pas qu'ils ne se fissent nourrir par leurs hôtes, et bien heureux qui n'étoit chargé que de coups de bâton.

Ce premier bataillon ne fut pas plus tôt arrivé, que le comte de Tessé envoya chez moi le major du régiment accompagné du secrétaire de l'Évêque pour me demander les clefs de nos temples. Je lui répondis que je n'en étois pas le marguillier. Cette réponse le mit en colère, et il me dit qu'il avoit ordre de recevoir les clefs de nos temples de mes mains. Je lui repartis encore que je n'en étois pas le marguillier, et que c'étoit inutilement qu'il attendoit que je les lui remissee. Il usa encore de menaces pour m'obliger à faire ce qu'il souhaitoit : mais enfin, me voyant ferme dans ma résolution, il prit le parti d'envoyer chercher le marguillier par des soldats, et ne l'ayant point trouvé, ils forcèrent une de ses filles de venir chez moi avec les clefs à la main.

Cette pauvre enfant entra dans ma chambre fondant en larmes; le major lui commanda de me

présenter les clefs, je refusai de les prendre. Il me commanda de la part du comte de Tessé que j'eusse à les prendre pour les lui remettre en main, je m'obstinai à n'en rien faire; enfin, après une conteste de plus d'un quart d'heure, il les arracha avec violence des mains de cette fille, et alla rendre compte au comte de Tessé de sa commission.

Ce comte attendoit avec impatience ces clefs à la porte du grand temple. Il ne les eut pas plus tôt en main, qu'il y entra accompagné de l'Évêque, qui, en se moquant, disoit : *Adieu, pauvre Jérusalem!*

Le premier exercice de ces honnêtes gens dans cette sainte maison fut de déchirer les Bibles et les Psaumes, de monter à la chaire d'où ils prononcèrent mille discours profanes, de déchirer les armes de Son Altesse qui étoient au siège du Parlement; et dans la suite on fut assez inhumain de ne respecter pas les cendres du grand Christoffe, comte de Dona <sup>1</sup>, qui reposoit dans cette sainte maison qui avoit été bâtie par ses soins, et par l'ordre et la libéralité du grand Frédéric-Henri.

Qu'on me dispense de raconter toutes les indignités qu'on mit en usage pour profaner nos temples, elles me donnent tant d'horreur que mon cœur en est accablé. Il me suffit de dire qu'ils coururent aux trones pour en enlever l'argent, et,

<sup>1</sup> Voir la préface.



n'y ayant trouvé qu'un peu de monnaie, ils déchargèrent leur rage sur la demoiselle Chion, épouse de mon collègue, laquelle ils envoyèrent en prison.

Le lendemain on commença d'enlever les bancs qu'on fit transporter, partie dans l'église cathédrale et partie dans les églises des couvens; après quoi on commença par la démolition du petit temple qu'on appelloit l'église de Saint-Martin. Le Curé voulut s'opposer à cette démolition, sous prétexte que cette église relevoit de sa cure; mais il ne fut pas écouté; il fut rasé rez pied rez terre.

Je ne dois pas oublier ici de remarquer qu'un soldat faisant profession de la Religion aima mieux souffrir mille coups de bâton et être traîné par les rues que de travailler à cette démolition. Il dit même à son capitaine qu'il souffriroit plutôt la mort que d'obéir à un commandement aussi injuste.

Ce premier temple ne fut pas plus tôt démoli que ces anges destructeurs attaquèrent le second pour en faire un monceau de pierres. Il étoit fort vaste, et d'une très-belle structure; le couvert étoit soutenu par un arc qui prenoit du couchant où étoit la chaire, et aboutissoit au levant, ayant, à droite et à gauche, une rangée de trois arcs de pierre de taille avec leur corniche qui soutenoient les galeries. Au dehors il y avoit un cordon creusé pour

recevoir les eaux du couvert qui se déchargeoient par des meufles. On mit quatorze jours à abattre cet édifice, dont le massis ne pouvant être ébranlé par le levier ni par aucun autre instrument, on fut contraint de faire jouer la mine.

Au même temps on travailloit à la démolition du temple de Courtheson, et les dragons inquiétoient les habitans par mille violences qu'ils exerceoient contre ce pauvre peuple qui, épuisé d'argent aussi bien que celui d'Orange, ne savoit plus que faire pour subvenir à la subsistance des troupes.

Mes collègues étoient cependant fort à l'étroit dans leur prison, avec deux autres Ministres, Messieurs Rainaud et de Vignoles, dont on s'étoit saisi, le premier de la Province du Dauphiné et le second de celle du Languedoc.

Il n'étoit permis qu'à peu de personnes de les visiter : nous nous envoyions des billets les uns aux autres pour nous fortifier à combattre le bon combat et à garder la foi au péril de notre vie.

Si ces petits moyens de nous communiquer nous donnoient quelque consolation et quelque joie, nous apprenions tous les jours quelque nouveau sujet d'affliction. Le pauvre peuple qui étoit maltraité, et qui ne pouvoit pas soutenir la grande dépense qu'il falloit faire pour l'entretien des dragons, l'échoit malheureusement le pied. J'envoyois

tout autant de monde qu'il m'étoit possible pour les confirmer, je ne me donnois aucun relâche ni le jour ni la nuit pour vaquer à ce devoir de mon Ministère et pour prier avec tous ceux qui venoient chez moi. Mais enfin Dieu, qui vouloit nous châtier de nos grands péchés, fit venir ces tristes jours auxquels nous fûmes abandonnés de tout notre troupeau, à la réserve de bien peu de personnes qui demeurèrent fermes, nonobstant toutes les violences et les cruautés qu'on pût exercer contre elles.

Le matin du 10 de novembre, on publia que le comte de Tessé avoit reçu un courrier qui lui avoit apporté les ordres d'exécuter la mission bottée, c'est-à-dire de nous persécuter, sans aucune miséricorde, pour nous faire changer de Religion.

J'avois observé, par une triste expérience, que les assemblées faites à Montauban, Montpellier, Nismes, Usez, et dans toutes les grandes villes, pour délibérer ce qu'on auroit à faire en pareille circonstance, avoient été des pièges que des malheureux que l'on avoit gagnés avoient tendus aux simples, et même aux gens éclairés pour les faire tomber avec la foule. Cela m'avoit obligé de prendre des précautions afin que mon troupeau ne tombât pas dans les mêmes pièges.

Ce fut dans cette vue que, le jour auparavant,

j'avois prié M. de Grenatier, mon germain, qui a été du nombre des bienheureux persévérans, nonobstant mille dangers et mille fatigues qu'il lui a fallu essuyer pour sortir du Royaume; c'étoit, dis-je, dans cette vue que je le priai de faire le tour de la ville pour conjurer nos habitans à se donner bien de garde de s'assembler, quoi qu'il leur pût arriver; qu'on ne manqueroit pas de prendre cette voie pour les perdre, qu'on leur promettrait tout, et qu'on ne leur tiendrait rien.

Il s'acquitta de cette commission avec beaucoup de zèle et de diligence; mais le succès ne répondit point à nos soins, comme on le remarquera dans la suite.

Le comte de Tessé étoit chez le commandant de Suze, à trois lieues d'Orange, lorsque ce courrier arriva; il vint en diligence, et commença la persécution ouverte par décharger les Romains du logement qu'on avoit mis sur eux. Toutes les troupes furent mises sur les bras de ceux de la Religion, et ce logement ne fut pas plus tôt fait, qu'on ouït mille gémissemens dans la ville, le peuple courant par les rues le visage tout couvert de larmes. La femme crioit au secours pour délivrer son mari qu'on rouoit de coups, que l'on pendoit à la cheminée, qu'on attachoit aux pieds du lit, ou qu'on menaçoit de tuer le poignard à la gorge. Le mari imploroit la même assistance pour

secourir sa femme qu'on avoit fait avorter par les menaces, par les coups et par mille mauvais traitemens. Les enfans criaient : « Miséricorde ! on assassine mon père, on viole ma mère, on met à la broche un de mes frères ! .. » J'arrête ici ma plume ; elle me tombe des mains, et ce triste souvenir me fait verser tant de larmes, que je ne pourrai plus poursuivre pour décrire les horreurs de ces tristes journées.

On n'épargna de ces rigoureux traitemens ni le sexe, ni l'âge, ni les personnes distinguées par leur mérite, par leur naissance, non plus que les chétifs paysans. On n'eut aucune considération pour les officiers du Prince : MM. de Lubières, d'Alençon, de Drevon furent contraints de recevoir des dragons chez eux ; et bien valut à M. Convent, mon neveu, conseiller au Parlement, de s'être sauvé de bon matin, déguisé en paysan, pour sortir promptement du Royaume, car je ne doute pas qu'à ma considération il n'eût été le plus maltraité de tous ses confrères.

---

## VII

Sur les quatre heures du soir du même jour, le comte de Tessé fut chez moi accompagné de l'Évêque. Il s'arrêta quelques momens dans ma bibliothèque, qui étoit assurément fournie des meilleurs livres de ma profession. Il en considéra la clôture, qui étoit fort propre, par les jalousies toutes peintes, au travers desquelles on pouvoit voir mes livres sans les en pouvoir tirer. Il considéra la structure de ma maison, et j'ouïs qu'il dit à l'Évêque que j'étois logé en petit prince.

Il entra dans ma chambre où j'étois toujours détenu dans le lit par la fracture de ma cuisse, d'où l'on n'avoit pu me tirer que deux fois seulement pour faire mon lit. Il me salua fort civilement, me demandant l'état de ma santé, et, après avoir pris place au chevet de mon lit, et l'Évêque au pied, il commença par me dire qu'il avoit pour moi beaucoup de considération, qu'il m'avoit distingué de mes collègues en ne me jettant pas dans une prison, qu'il savoit que j'étois gentilhomme, et qu'il ne verroit dans la ville que M. de Beauvain et moi, pour nous exhorter d'obéir

au Roi ; que pour cet effet il avoit amené avec lui M. l'Évêque, afin que, si j'avois quelque scrupule de conscience, il pût me satisfaire là-dessus. Je le remerciai de sa civilité, et lui dis en substance que j'avois un maître au Ciel auquel je devois principalement obéir, et que, pour de maître souverain sur la terre, je n'en reconnoissois aucun autre que S. A. Mgr le Prince d'Orange, de qui j'étois né sujet, et avois l'honneur d'être du nombre de ses domestiques ; qu'au regard de M. l'Évêque nous nous connoissions l'un l'autre, que nous étions bons amis, que nous n'ayions jamais disputé ensemble de Religion, et qu'en un temps où il y avoit tant d'épées dégainées pour soutenir la Religion Romaine et pour combattre la Réformée, il seroit inutile d'entrer en lice avec lui.

Il me pressa extrêmement sur ce chapitre. « Si vous ne voulez pas, me dit-il, disputer avec M. l'Évêque, dites-moi, pour ma satisfaction, pourquoi vous avez tant d'horreur pour les images et pourquoi vous ne voulez pas vous réunir à nous ? » — « Puisque vous voulez, Monsieur, lui repartis-je, que j'explique mes sentimens, je vous dirai, qu'au regard de la réunion dont vous me parlez, il falloit que MM. les Prélats de France pussent plus avant leur pointe. La condamnation des quatre propositions sembloit marquer

quelque chose de bon ; du moins nous en avons tiré cet avantage, qu'ils ont conclu avec nous : que le Pape n'est pas le juge infallible des controverses, ce qu'il nous avoit fallu soutenir jusqu'à nous morfondre contre les prétentions des Jésuites et des moines. Après un si beau commencement, nous attendions que MM. du Clergé voudroient bien réformer le culte qui se pratique dans votre Religion ; car, au fond, nous ne le pouvons regarder que comme illégitime : il falloit qu'ils fissent comme Sérénus, évêque de Marseille<sup>1</sup>, qui, en entrant dans son église et la voyant ornée d'images en bosse et en plate peinture, fit abattre cet objet d'idolâtrie et passer l'éponge jusque sur la plus petite image. Quand le Pape leur en auroit écrit des lettres de reproche, comme Grégoire qu'on appelle le Grand fit autrefois à Sérénus, et qu'il auroit mandé qu'on devoit du moins épargner la plate peinture dont les images étoient tout autant de petits docteurs pour instruire les ignorans, ils pouvoient lui répondre, comme ce grand évêque répondit à Grégoire, qu'ils n'avoient pas besoin que ces petits docteurs fissent de grands idolâtres, et qu'il suffisoit qu'il fût le véritable docteur de son troupeau pour lui apprendre comment il falloit servir Dieu.» — «Mais quoi, me dit

<sup>1</sup> Vers la fin du sixième siècle.



M. de Tessé, croyez-vous que nous adorions les images ! » — « Il n'est pas question de cela, lui répliquai-je ; il suffit que vous leur rendiez un culte religieux. Il falloit aussi que vos Évêques suivissent l'exemple de saint Épiphane, qui, allant à Jérusalem, déchira un voile à l'entrée d'un oratoire où il y avoit l'image de quelques saints. » Jusques-là, M. l'Évêque avoit gardé le silence ; mais, prenant la parole, il me dit que c'étoit l'image d'un voleur. Je me pris à sourire, et lui dis que c'étoit la défaite des Jésuites ; mais que je m'étonnois qu'un grand prélat comme lui voulût éluder l'action de saint Épiphane par une fable si mal inventée. « Comme vous êtes, Monsieur, fort versé en l'histoire ecclésiastique, lui dis-je, je suis surpris que vous n'ayez remarqué dans la lettre que saint Épiphane écrit à Jean, Évêque de Jérusalem, que saint Jérôme a traduite du grec en latin, et qui est la cent-unième épître à Pamphile, où il dit très-expressément que c'étoit l'image de Jésus-Christ ou de quelque Saint, ne se souvenant pas précisément si c'étoit l'un ou l'autre <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Voici le passage auquel M. de Chambrun fait allusion : « Præterea quod audivi quosdam murmurare contra me, quia quando simul pergebamus ad sanctum locum, qui vocatur Bethel, ut ibi collectam tecum ex more ecclesiastico facerem, et venissem ad villam, quæ dicitur Anablatha, vidissemque ibi præter-

Le comte de Tessé ne permit pas que nous passassions plus avant sur cette matière.

Il me demanda pourquoi nous ne voulions pas nous confesser. — « Vous savez sans doute le latin, Monsieur, lui dis-je; écoutez ce que dit saint Augustin : *Quid mihi cum hominibus ut peccata mea audiant, tanquam morbos meos sanaturi*; qu'ai-je que faire de confesser mes péchés aux hommes, comme s'ils étoient capables de guérir mes langueurs spirituelles? »

De là, il me transporta en Purgatoire, et me dit qu'il falloit bien que les âmes fussent purgées pour paroître devant Dieu. Je lui répondis que c'étoit là l'ouvrage du sang de notre Seigneur, et qu'en un mot le Purgatoire n'étoit qu'une pure illusion dont on n'avoit jamais parlé dans la primitive Église. — « Vous jugerez, lui dis-je, Monsieur, si saint Augustin a cru le Purgatoire après que je vous aurai

iens lucernam ardentem, et interrogassem, quis locus esset, didicissemque esse ecclesiam, et intrassem ut orarem: inveni ibi velum pendens in foribus ejusdem ecclesiæ tinctum atque depictum, et habens imaginem, quasi Christi, vel sancti ejusdam. Non enim satis memini, cujus imago fuerit. Quum ergo hoc vidissem in ecclesia Christi contra auctoritatem Scripturarum hominis pendere imaginem, scidi illud, etc. » *Epiphaniï Constantiæ sive Salaminis in Cypro Episcopi Opp.*, Parisiis, 1622, fol. 1. II, p. 317. (*Epistola ad Joan. Episc. Hieros., divo Hieron. presbyt. interp.*) Cf. *Hieronymi Opp.*, Veronæ, 1734, fol. 1. I, 239-251, et I, 303.

cité ses paroles : *Primum locum fides Catholicorum credit esse regnum cælorum, secundum Gehennam ubi omnis apostata aut a fide deficiens cruciatur, tertium penitus ignoramus, neque in Scripturis esse invenimus*<sup>1</sup>. Ce *penitus*, ajoutai-je, est fort élégant ; il exclut si bien le Purgatoire, que, si vous y faisiez bien attention, vous ne le croiriez jamais. »

Comme ce comte me voyoit ferme à soutenir la vérité, il changea de batterie. Il me dit que le Roi son maître se faisoit un point d'honneur de me catholiciser, que pour cet effet je devois penser à moi et accepter les offres qu'il m'alloit faire. — « Vous n'avez, me dit-il, qu'à coucher sur le papier tout ce que vous souhaiterez ; j'ai ordre de vous l'accorder : voilà M. l'Évêque qui le sait et qui vous l'attestera. »

<sup>1</sup> « La foi des catholiques croit que le premier lieu est le royaume des Cieux, le second la Géhenne où sont tourmentés tous les apostats et tous ceux qui ont abandonné leur foi ; de troisième, nous n'en connaissons absolument pas et ne trouvons pas qu'il en soit parlé dans les Écritures. »

*Augustini Hipponensis Episc. Opp.*, Parisiis, 1696, fol. t. X. *Appendix, Contra Pelagianos et Cælestianos hypomnesticon*, p. 40. « *Primum enim locum fides catholica divina auctoritate regnum credit esse Cælorum, unde, ut dixi, non baptizatus excipitur ; secundum, Gehennam, ubi omnis apostata vel a Christi fide alienus æterna supplicia experietur ; tertium penitus ignoramus, immo nec esse in Scripturis sanctis inveniemus.* »

Je n'ai pu trouver le passage tiré du même Père, que M. de Chambrun cite un peu plus haut.

Je lui répondis que je me savois bien connoître ; qu'un grand Roi comme son maître se soucioit fort peu d'un misérable Ministre tel que j'étois ; qu'au reste, je n'avois besoin de rien, et que toute la grâce que je demandois étoit qu'il lui plût de me donner un passe-port, comme on le donnoit aux Ministres de France, pour me retirer en Hollande près de mon grand maître. Il en fit l'éloge sur-le-champ, disant qu'il avoit une vénération particulière pour son grand mérite, qu'il le regardoit avec admiration comme un grand héros, qu'il l'avoit vu souvent dans les occasions commandant et combattant en vaillant soldat et en grand capitaine.

— « Si vous avez, Monsieur, lui dis-je, tant de vénération pour ce grand Prince, ayez pitié, je vous prie, de son serviteur ; donnez-moi un passe-port pour me retirer près de lui, vous me procurerez une grande consolation.

— Cela, me dit-il, n'est pas en mon pouvoir ; je vous ai dit que le Roi se faisoit un point d'honneur de vous catholiciser : on sait que vous êtes un esprit dangereux, et trop attaché à ce Prince ; on ne vous permettra jamais d'aller près de lui.

— Comment, lui dis-je, faut-il que ma fidélité au service de mon grand maître me soit imputée à crime pour me retenir contre toute raison ?

— Il n'est plus question de raisonner, me dit-il d'un ton fort fier, il faut obéir au Roi, faute de

quoi je vais exécuter mes ordres contre vous.

— Vous n'oseriez ! lui répliquai-je.

— Que dit-il?...

— Je dis, Monsieur, que vous n'oseriez. »

A ces mots il s'approcha de mon lit, le visage tout enflammé de colère :

— « Que dites-vous, que je n'oserois ?

— Oui, Monsieur, je dis, pour la troisième fois, que vous n'oseriez exécuter vos ordres ; » et en me découvrant, je lui fis voir mon misérable corps, et j'ajoutai :

— « Considérez, Monsieur, ce cadavre ! Votre compassion et votre générosité vous empêcheront toujours de le maltraiter.

— Adieu, Monsieur, me dit-il, vous êtes trop éloquent pour moi ; je vous dis pour une troisième fois de penser à vous et d'obéir au Roi, autrement, on vous fera mal vos affaires.

— J'ai pensé, lui dis-je, à tout ce à quoi je devois penser ; je vois bien que la pitié n'est pas une vertu qu'on pratique aujourd'hui : je me verrai traîner avec plaisir par les rues d'Orange. »

L'Évêque resta quelque moment dans ma chambre ; il m'exhorta à ne me laisser pas tourmenter, ajoutant qu'il prenoit part à mon malheur, et, se penchant sur moi, il m'embrassa avec quelques larmes, que je crus partir du profond du cœur.

De ma maison, ces Messieurs allèrent aux pri-

sons. Le comte avoit donné ordre de séparer mes collègues, et de les mettre dans des basses fosses. Il les visita l'un après l'autre pour les exhorter au changement, et, quelques menaces que ce comte leur pût faire; ils demeurèrent fermes et intrépides, et par leurs saints discours ils renvoyèrent et le comte et l'Évêque couverts de honte d'avoir si mal réussi dans leur entreprise.

Cet exemple de constance que mes collègues et moi avions donné à tout notre troupeau le devoit avoir confirmé dans la résolution de tout souffrir, plutôt que d'abandonner la pure profession de l'Évangile. Plusieurs personnes avoient écouté de mon cabinet tout ce que j'avois dit au comte et à l'Évêque. Mes discours furent publiés par toute la ville comme ceux de mes collègues.

Mais nous eûmes le malheur de ne les voir pas aussi efficaces que nous les aurions souhaités. Les tourmens, la crainte et la peur forcèrent ce peuple à s'assembler; Dieu pardonne ceux qui en furent la cause, et qui opinèrent si mal dans cette assemblée.

Il est vrai qu'avant que de rien conclure, on députa au comte de Tessé un conseiller du Parlement et un avocat, pour lui représenter qu'il y avoit de l'injustice de forcer les sujets de S. A. à changer de Religion, et pour le prier de donner des passe-ports à tous ceux qui voudroient se retirer.

Ils n'eurent qu'un refus pour toute réponse et de grandes menaces, et, après avoir fait leur rapport à l'assemblée, ils conclurent au changement sous les modifications que l'Évêque leur accorda, qui consistoient en ces articles :

Qu'ils ne seroient pas obligés d'invoquer les Saints;

Qu'ils ne fléchiroient point les genoux devant les images;

Qu'ou leur donneroit la Communion sous les deux espèces.

Et en d'autres petits adoucissements dont je ne me souviens pas. Ces pauvres malheureux se laissèrent ainsi surprendre dans le trouble de leur esprit à ces artifices, sans penser que, de gré ou de force, on leur feroit bien fléchir les genoux devant l'idole, et pratiquer tout le service qui est en usage dans le Papisme.

Je n'avois rien appris de cette assemblée; j'avois près de moi quelques bonnes âmes qui étoient venues pour prier avec ma famille; je leur lisois les Lamentations de Jérémie, et pleurions ensemble sur les mesures de nos temples. On vint m'interrompre dans ce saint exercice pour me dire ce qui se passoit.

A cette triste nouvelle nous redoublâmes nos soupirs et nos larmes. Je fis la prière pour implorer le secours de Dieu sur nous. Je faillis mourir de

douleur, prévoyant bien que cette assemblée ne pouvoit produire que l'apostasie dans mon troupeau. J'envoyai de tous côtés pour ramasser mes Anciens, mais l'affaire étoit déjà conclue et mes exhortations inutiles. On n'eut pas plus tôt signé cette malheureuse réunion, qu'on donna ordre aux dragons de vivre en paix dans les maisons des prétendus convertis ; mais, pour ceux qui tenoient ferme, on les accabla de gens de guerre.

Ce fut à mon tour d'essuyer la bourrasque de ces impitoyables persécuteurs. Si le comte de Tessé m'avoit menacé de m'exécuter rigoureusement, il fut homme de parole à cet égard : car, sans être touché d'aucune compassion de l'état où il m'avoit vu, il envoya chez moi, dans moins de deux heures, quarante-deux dragons, et quatre tambours qui battoient nuit et jour tout autour de ma chambre pour me jeter dans l'insomnie, et me faire perdre l'esprit s'il leur eût été possible.

Ces nouveaux hôtes venoient en foule dans ma chambre pour me demander de l'argent, ayant une serviette à la tête pour leur servir de bonnet, et une autre sur les bras pour se dégraisser les mains. Il falloit qu'on courût à tous les cabarets de la ville pour leur donner tout ce qu'ils demandoient.

S'étant gorgés du gibier le plus délicat, cela ne fut plus de leur goût ; ils demandoient des choses qu'il auroit fallu aller chercher aux Indes, et tout



cela pour avoir prétexte de maltraiter mes domestiques, et mes bons voisins qui étoient accourus pour les servir, croyant par là d'adoucir leur rage et leur fureur.

Dans peu d'heures ma maison fut toute bouleversée; toutes les provisions ne suffirent pas pour un repas, ils enfonçoient les portes de tout ce qui étoit sous la clef, et faisoient un dégât de tout ce qui leur tomboit en main.

Mon épouse tâchoit de subvenir à tout avec un courage intrépide; mais ce qu'elle avoit plus à cœur, c'étoit la conservation de ma personne, qu'elle approchoit souvent dans la crainte où elle étoit que les dragons ne me fissent quelque insulte. Elle essuya toutes les insolences qu'on se peut imaginer : les menaces, les injures de putain, de carogne, et d'autres, mille discours d'impudicité que ces malheureux prononçoient à tous momens.

La crainte où j'étois qu'elle ne fût insultée plus avant m'obligea de la conjurer de se retirer chez M. de Chavanon son père. Elle s'opposa longtems à mon désir; mais enfin, vaincue par mes larmes, elle voulut bien me donner cette satisfaction.

La nuit ne fut pas venue, que les dragons allumèrent des chandelles par toute ma maison. Dans ma basse-cour, dans mes chambres on y voyoit comme en plein midi, et l'exercice ordinaire de ces malhonnêtes gens étoit de manger, de boire,

et de fumer toute la nuit. Cela eût été supportable s'ils ne fussent venus fumer dans ma chambre pour m'étourdir ou m'étouffer par la fumée du tabac, et si les tambours avoient fait cesser leur bruit importun, pour me laisser prendre quelque repos.

Il ne suffisoit pas à ces barbares de m'inquiéter de cette manière; ils joignoient à tout cela des hurlemens effroyables, et si, pour mon bonheur, la fumée du vin en endormoit quelques-uns, l'officier qui commandoit, et qu'on disoit être proche parent de M. le marquis de Louvois, les éveilloit à coups de canne, afin qu'ils recommençassent à me tourmenter. Que pouvois-je faire au milieu de cet enfer, que d'élever mon âme à Dieu, pour lui demander son bon secours? C'étoit là mon unique occupation, que j'accompagnois de mes soupirs et de mes larmes.

Ces tourmens avoient si fort bouleversé l'économie de mon corps que j'étois incapable de prendre aucune nourriture. Je n'avois aucune consolation d'âme vivante, que de mon épouse, qui sortoit de temps en temps de la maison de son père pour me consoler dans ma misère. La porte étoit refusée à tout le monde, à la réserve de deux Catholiques Romains, qui, touchés du mauvais traitement que je recevois, se hasardèrent de me venir rendre leurs services. Je ne sais par quel moyen quelques

personnes de mon troupeau, qui avoient succombé, se glissèrent dans ma maison ; elles vinrent dans ma chambre, et, se jettant par terre devant mon lit, me conjuroient de prier Dieu pour elles, afin que leur iniquité ne leur fût point imputée. « Elle ne le sera pas, leur dis-je, mes chers enfans, fondant en larmes, si vous vous relevez par une prompte repentance, car il y a pardon par devers Dieu, afin qu'il soit craint <sup>1</sup>. »

Après avoir essuyé cette mauvaise nuit, le comte de Tessé m'envoya un officier pour me dire si je ne voulois pas obéir au Roi. Je lui répondis que je voulois obéir à mon Dieu.

Cet officier sortit brusquement de ma chambre, et l'ordre fut donné de loger tout le régiment chez moi, et de me tourmenter avec plus de violence. Le désordre fut furieux pendant tout ce jour et la nuit suivante. Les tambours vinrent dans ma chambre ; les dragons venoient fumer à mon nez ; mon esprit se troubloit par cette fumée infernale, par la subtraction des alimens, par mes douleurs et par mes insomnies.

Néanmoins, au milieu de tous ces tourmens, je sentois la grâce de mon Dieu qui me soutenoit.

Je fus encore sommé par le même officier d'obéir au Roi ; je répondis que mon Dieu étoit mon Roi, et que, bientôt, je paroïtrois devant lui pour lui

<sup>1</sup> Ps. 130, 4.

rendre compte de mes actions; qu'on feroit bien mieux de me dépêcher plus tôt que de me faire languir par tant d'inhumanités.

Tout cela n'amollit pas ces cœurs barbares, ils en firent encore pis; de sorte qu'accablé par tant de persécutions je tombai le mardi, 13 de novembre, dans une pamoison où je demurai quatre heures entières, avec peu d'apparence de vie.

Le bruit s'en répandit par toute la ville, le peuple courut en foule à ma maison, et plusieurs dames forcèrent les dragons pour me venir secourir en cette extrémité.

On publia même que j'étois expiré; mon troupeau louoit Dieu de ma délivrance, et de m'avoir retiré au milieu de mes combats, d'entre les mains de mes persécuteurs. Les dragons venoient dans ma chambre pour me faire mille insultes; l'un portoit un dindonneau; l'autre, un poulet, et les autres des membres de mouton et d'autres rôtisseries, et disoient en se moquant : « Il lui faut frotter les dents avec ceci pour le faire revenir. »

Le bruit de ma mort fut bientôt porté au comte de Tessé. Il commanda qu'on ôtât promptement les dragons de chez moi, appréhendant sans doute d'avoir des reproches de la Cour qui ne vouloit pas qu'on fit mourir personne, d'avoir permis qu'on me fit expirer au milieu de tant de tourmens. Et, pour se mettre à couvert, il faisoit publier

par ses émissaires qu'on m'avoit empoisonné.

On ne laissa que quatre dragons pour ma garde ; mais je ne fus pas plus tôt revenu, sur le soir, de cette pamoison, que ce comte m'envoya l'officier qui commandoit dans ma maison, pour me dire que j'eusse à me tenir prêt pour le lendemain, pour être transporté à Pierre-Cise.

Je lui répondis avec ma voix tremblante, que j'étois prêt au moment même d'aller partout où l'on me voudroit transporter.

Je passe sous silence la désolation de mon épouse et de toute ma parenté, pour dire que je passai la nuit avec d'étranges inquiétudes. La prison ne me faisoit point de peur, mais je me défiois de ma propre chair. Je ne pouvois m'imaginer que je pusse souffrir le transport d'un si long chemin. On avoit essayé de m'habiller ; mais on n'en put jamais venir à bout à cause des étranges douleurs que je souffrois.

Dans ce terrible combat de ma chair et de mon esprit, je me jettai entre les mains de mon Dieu, et chantai ce verset du psaume 40 :

Que ta volonté sainte  
J'accomplisse sans feinte :  
Je le veux, ô mon Dieu !  
Ce qu'as déterminé  
Je porte enraciné  
De mon cœur au milieu.

Pendant que j'étois dans ce combat, mon épouse s'alla jeter aux pieds du comte de Tessé, le conjurant, avec un torrent de larmes qui auroient attendri le plus farouche de tous les hommes, de permettre qu'on me transportât en ma maison de campagne, et qu'elle payeroit les gardes qu'on me donneroit pour la sûreté de ma personne, ou du moins qu'il lui plût de me faire mettre en prison avec mes collègues. Ce cœur inhumain la rebuta avec beaucoup de mépris, lui disant : « Qu'on m'appeloit le Pape des Huguenots, mais que le temps de mon pontificat étoit passé, qu'il y avoit longtemps qu'il eût été à souhaiter que j'eusse été hors d'Orange, d'où je ne faisais que semer mes hérésies dans les provinces du Royaume. »

L'Évêque étoit présent avec beaucoup d'autres qui se faisoient de mes amis du temps de ma prospérité, mais il n'y en eut pas un qui voulût dire un seul mot en ma faveur. Voilà l'esprit du Papisme, qui est idolâtre de la prospérité, mais qui se rend impitoyable envers les misérables.

---

## VIII

Le lendemain matin, le comte de Tessé m'envoya dire qu'il falloit partir.

Il avoit fait faire par avance un brancard, étant impossible de me transporter par aucune autre voiture. On me tira de mon lit, portant le visage d'un homme mourant; mes domestiques eurent bien de la peine à m'habiller; je souffris de cruelles douleurs pendant tout ce temps-là; et, six hommes me prenant par la tête, par le milieu du corps et par les pieds, me portèrent dans le brancard qu'on avoit préparé dans la basse-cour.

Dans mes chambres et à la descente des degrés je vis plusieurs de mes amis, qui ne me parlèrent que par leurs soupirs et par leurs larmes.

On me mit dans le brancard, où l'on eut bien de la peine à me trouver une posture qui pût soulager mes souffrances. Cette cour étoit pleine de peuple qui fendoit en larmes et qui s'arrachoit les cheveux. Je vis à mes côtés deux de nos bourgeois qui avoient vécu dans une longue mésintelligence. Je leur adressai mon discours, leur disant : « Mes chers enfans, pourquoi pleurez-vous? Pleurez sur

vous-mêmes et sur vos inimitiés, qui ont attiré sur vous la colère du Ciel. Si vous m'aimez et si vous me regrettez, donnez-moi la consolation de vous embrasser, afin que votre paix soit le dernier fruit de mon Ministère parmi vous. » Je n'eus pas prononcé ces paroles, qu'ils se jetèrent par terre, s'embrassant, se vautrant dans la poussière, et se demandant pardon l'un à l'autre.

D'un autre côté, je voyois des dames tout échevelées, des gentilshommes, des bourgeois, des paysans qui me prenoient les mains et les baisoient, en me demandant ma bénédiction. Je la leur donnai avec autant de zèle et d'élévation d'âme que j'aie fait en ma vie.

Mon épouse, à laquelle le comte de Tessé avoit refusé la grâce de me suivre, parut en ce moment devant moi; se jettant à mon cou, fondant en larmes, elle m'exhorta en des termes fort pathétiques à la patience et à la persévérance. Je ne savois comment me dépêtrer de ce bon peuple.

Les dragons qu'on avoit commandés pour m'escorter le firent retirer pour faire marcher le brancard. Je ne fus pas sur le seuil de la porte de la cour de ma maison, que j'aperçus une foule de peuple qui remplissoit quatre rues et une place qui y aboutissoit. Au même moment que ces personnes désolées me virent, elles se prirent à crier : « Miséricorde ! Miséricorde ! Miséricorde ! » Il y



avoit même dans cette foule plusieurs Catholiques Romains qui versoit des larmes avec mes brebis. On se pressoit si furieusement que les uns passoient sur les autres pour me demander ma bénédiction. Les uns me disoient : « Adieu, mon cher ami ; » les autres, « adieu, notre cher pasteur, » et tous ensemble, levant les mains et les yeux au ciel, me souhaitoient mille bénédictions.

Ce triste spectacle, ces voix lugubres m'arrachèrent le cœur. Je me pâmai dans mon brancard ; il fallut bien des eaux cordiales pour me remettre. A peine fus-je revenu que je conjurai ceux qui étoient plus proches de moi de me laisser en paix. Ils recommencèrent à me prendre les mains, les pieds, les bras, comme s'ils eussent voulu m'arrêter.

Les dragons mêmes étoient si fort touchés de ce spectacle, qu'on remarqua qu'ils changèrent de couleur, sans dire un seul mot à ces pauvres affligés.

Il y eut un homme de mérite du Comtat qui, examinant tout ce qui se passoit, dit à de mes amis qui me l'écrivirent ensuite, qu'il ne croyoit pas qu'on eût versé tant de larmes à Rome à la sortie de Liberius, ni à Alexandrie lorsque Saint Athanase alloit en exil, qu'on en avoit versé ce jour-là à Orange.

Enfin, ayant été arrêté au milieu de la rue, je

sortis de la ville par la porte la plus proche de ma maison, où je trouvai encore plus de peuple pleurant que je n'en avois trouvé dans la ville. Il fallut encore m'arrêter pour lui donner ma bénédiction qu'il me demandoit avec empressement. Ainsi je passai devant trois portes de la ville, accompagné d'une foule continuelle de monde. On m'arrêta au faubourg de l'Ange, où un dragon donna un grand soufflet à une honnête femme Catholique Romaine, parce qu'elle pleuroit à cause de mon malheur. Le soin que j'avois pris de rendre service à ceux de l'une et l'autre Religion m'avoit attiré leur cœur et leur affection; de sorte que ce ne fut pas pour moi une surprise de voir beaucoup d'honnêtes gens touchés de mes souffrances.

Je ne doute point que quelque personne charitable n'avertit le comte de Tessé du triste état où j'étois, et qu'il étoit à craindre que je n'expirasse avant que d'être à Pierre-Cise. Ce fut sans doute pour cette considération qu'il changea l'ordre qu'il avoit donné. Un officier vint dire à celui qui commandoit ma garde de me traduire au Saint-Esprit, et de me remettre entre les mains du chevalier de Montanègues qui y commandoit, auquel le comte de Tessé écrivit. Cet ordre étant donné, on me fit marcher.

Un grand nombre de personnes de mon troupeau me suivaient toujours; leur présence renou-

veloit ma douleur, ce qui m'obligea de les conjurer de me laisser en paix entre les mains de mon Dieu, à la grâce duquel je les recommandois. Cette foule m'accompagna près d'une demi-lieue : mais, m'en étant enfin débarrassé, je commençai à penser à moi-même ; je levai mon cœur à Dieu par le chant du psaume 143.

Seigneur Dieu oi l'oraison mienne ;  
Jusqu'à tes oreilles parvienne  
Mon humble supplication, etc.

Je ne disois pas un verset que je ne fisse de saintes réflexions pour me fortifier dans mon combat. Après ce psaume, je chantai encore le 69.

Hélas Seigneur ! je te prie, sauve-moi, etc.

J'étois interrompu dans ce saint exercice par les violentes douleurs que me causoit ma cuisse cassée. Le branle du brancard, les faux pas des mulets ébranloient si fort mes os, qu'il me sembloit de les ouïr craqueter, et il falloit que de temps en temps mon neveu Jean Convenent, et deux valets que le comte de Tessé m'avoit permis d'amener avec moi, me donnassent des eaux cordiales pour faire revenir mon esprit et mon cœur abattu.

Je passai par Mornas, village du Comtat, d'où les habitans sortirent pour me voir, et cette troupe

impitoyable me chargea d'injures, et disoit qu'il me falloit jeter dans le Rhône.

Le changement de condition fait bien changer de langage; autrefois que je passois par ces endroits, j'y recevois toute sorte d'honneur et de civilité.

Un garde du vice-légat d'Avignon à qui j'avois rendu quelque petit office, et qui étoit en ce poste pour ne laisser passer aucun Orangeois, comme ses camarades qui étoient postés dans d'autres endroits, s'avança près de moi et dissipa cette troupe mutinée. Il me témoigna le déplaisir qu'il avoit de mon malheur, et qu'il voudroit être assez puissant pour me pouvoir mettre en repos. Je le remerciai de sa civilité, et poursuivis mon chemin jusqu'au Saint-Esprit, où je trouvai au bout du pont le chevalier de Montanègues qui m'attendoit.

Il s'avança vers mon brancard, et, approchant sa bouche de mon oreille, il me témoigna le sensible déplaisir qu'il avoit du traitement que je recevois, mais que je devois attendre de sa part tout ce qui pouvoit dépendre de lui. Mon épouse avoit l'honneur d'appartenir à cet honnête gentilhomme. Cela joint aux petits services que j'avois pu rendre au marquis son frère, firent qu'il ne me mit pas dans la citadelle, ayant pris pour excuse à la Cour qu'il auroit été impossible de m'y transporter, attendu l'incommodité des degrés.

On me logea dans la maison de M. Robin, célèbre par son bel esprit, par les beaux vers qu'il a donnés au public, et par l'honneur qu'il s'est acquis d'être un des membres des plus considérables de l'académie d'Arles. Madame Robin, son épouse, en l'absence de son mari, me fit tous les bons traitemens que je pouvois espérer, dont j'aurai une éternelle reconnoissance. J'étois si accablé à mon arrivée de la fatigue de cinq heures de chemin, que j'employai pour aller d'Orange au Saint-Esprit, que je ne savois où j'en étois. On eut bien de la peine à me tirer de mon brancard; je souffris des douleurs incroyables lorsqu'on me transportoit dans la chambre que l'on m'avoit préparée pour ma prison, où je demurai dans un lit l'espace de vingt jours sans qu'on pût m'en tirer pour pouvoir le refaire.

Je passai la première nuit à dicter à mon neveu Jean Convenent des dépêches pour la Hollande et pour Paris, par lesquelles je faisois le récit de mes tristes aventures. Comme j'avois fort à cœur d'obtenir un passe-port, j'écrivis une forte lettre à M. le baron de Spanheim, envoyé extraordinaire de Son Altesse électorale de Brandebourg, par laquelle je le suppliois de ne rien oublier pour me le faire obtenir. Je crus que pour réussir dans mon dessein il étoit important que j'accompagnasse mes lettres d'un placet au Roi, afin qu'il plût audit baron de

le présenter en mon nom. Le voici aux mêmes termes que je l'avois conçu.

## AU ROI TRÈS-CHRÉTIEN.

« SIRE,

« Noble Jacques Pineton de Chambrun, originaire de la ville d'Orange, ci-devant Ministre en la même ville, représente, avec un très-profond respect, à Votre Majesté, que depuis onze ans il étoit perclus de tout son corps par les douleurs de la goutte; ce qui fait qu'il est continuellement accablé dans un lit ou sur une chaise, d'où il ne sauroit se tirer qu'à l'aide de deux domestiques. De plus, qu'il est actuellement travaillé de la pierre, et que, pour comble de misère, il a une cuisse cassée par une chute qu'il fit d'entre les bras de ses domestiques.

« C'est, SIRE, dans ce triste état qu'il a été enlevé de sa maison, par ordre du comte de Tessé, traduit par des dragons en votre ville de Saint-Esprit, sans que ledit comte ait voulu permettre à son épouse de le suivre pour le secourir dans ses grands besoins. C'est pourquoi il se jette aux pieds de la bonté, de la clémence et de la miséricorde de Votre Majesté, pour la supplier d'ordonner qu'un passe-port lui soit expédié pour se retirer en Hollande avec sa dite épouse, etc. »

Dans la suite, je reçus réponse de M. Spanheim, par laquelle il me marquoit qu'il avoit envoyé mon placet en toute diligence à M. le marquis de Croissy, et qu'il l'avoit accompagné d'une de ses lettres, dont il m'envoyoit la copie avec ce que ledit marquis lui avoit répondu.

Certes, je ne puis m'empêcher de dire en cet endroit que la charité la plus ardente et l'amitié la plus cordiale avoient dicté la lettre de M. Spanheim. Les raisons qu'il mettoit en avant pour me faire obtenir ma demande étoient sans réplique; mais l'éloge qu'il lui plut d'y faire de ma personne étoit bien une marque de sa précieuse bienveillance, mais non pas un moyen propre pour me faire obtenir un passe-port. Plus on parle de vertu en ce temps-ci, plus on la voit opprimée, de sorte que ce qui, dans une autre saison, auroit pu me faire regarder avec des yeux favorables, fut en partie la cause d'une plus rude persécution.

M. le marquis de Croissy disoit, par sa réponse à M. Spanheim, qu'il avoit présenté mon placet au Roi, et que le mardi suivant il auroit une réponse positive. Voyez, je vous prie, qu'est-ce que les intrigues du monde! la réponse de M. de Croissy étoit du 27 de novembre, et trois jours auparavant, qui étoit le 24 du même mois, M. le marquis de Louvois avoit donné ordre à M. le marquis de

la Trousse de me faire transporter à Pierre-Cise.

Le mardi suivant, M. Spanheim ne manqua pas de se rendre à Versailles, près de M. de Croissy, pour recevoir la réponse positive qui lui avoit été promise. Elle porta en substance que le Roi n'étoit pas encore déterminé à me donner un passe-port, et, quelque instance que fit M. Spanheim, il ne put recevoir aucune autre réponse. On lui cacha même l'ordre qui avoit été donné de me transférer à Pierre-Cise. Je reçus ces deux dépêches lorsqu'on me transportoit en la prison qu'on m'avoit destinée, et ce par le moyen de mon dit neveu, qui s'étoit dérobé du bateau pour s'en aller en poste à Orange.

Le lendemain de mon arrivée à Saint-Esprit, je fus visité par M. le chevalier de Montanègues, qui me parla d'une manière très-obligeante en m'offrant et sa bourse et tout ce qui pouvoit dépendre de lui. Il m'a dit qu'il s'emploieroit à ce que je fusse sous sa garde jusqu'à ce que j'eusse reçu un passe-port; car, disoit-il, on ne vous traitera pas plus mal que les autres Ministres du royaume dont j'ai vu passer un grand nombre. Pendant mon séjour en cette ville-là, ledit chevalier permit à toutes les personnes de qualité de me visiter.

Un jour, je m'entretins fort avant sur les matières de la Religion avec le juge du lieu, nommé M. Bernard; et pour les dames qui me venoient



visiter en foule, je tâchai de les instruire le plus adroitement qu'il m'étoit possible. « Que vous sert-il, leur disois-je, d'aller à la messe? qu'y entendez-vous? Ne seriez-vous pas plus édifiées si on vous lisoit la parole de Dieu en une langue qui vous fût connue, comme saint Paul le recommande? Quelle utilité retirez-vous de vous prosterner devant des images, contre le commandement de Dieu, qui nous le défend très-expressément dans sa loi? Quand vous entrez dans une église, pouvez-vous savoir si les images que vous y voyez vous représentent la sainte Vierge, sainte Catherine, sainte Thérèse, ou la nouvelle sainte Rose des Dominicains? Savez-vous si une autre image est la figure de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Antoine, de saint Laurent, ou de quelque autre Saint? Il est facile de vous tromper en ce discernement, et peut-être croyez-vous de prier la sainte Vierge, que vous priez sainte Rose, et ainsi vous rendez autant de culte à une petite Sainte qu'à la Mère de Dieu! Qu'entendez-vous en vos litanies en disant toujours : *Ora pro nobis!* Vous savez que vos Religieux vous parlent plutôt des miracles du fondateur de leur ordre que de ceux de Jésus-Christ et de ses apôtres! Que vous seriez consolées, Mesdames, si on vous permettoit de lire l'Écriture Sainte! Vous y verriez tout au long dans les Évangiles la nais-

sance, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ. Vous vous instruiriez de la doctrine qui nous apprend de nous confier uniquement en lui, et non pas à la créature, qui nous enseigne que pour être de ses véritables disciples il faut charger sa croix, et renoncer à père, mère, frères, possessions et héritages, comme vous voyez que je fais à présent. Si vous prenez plaisir d'ouïr parler des miracles, vous y liriez avec admiration ceux que Jésus-Christ a faits pour confirmer sa doctrine et ceux de ses apôtres, et vous ne vous laisseriez pas abuser par tant de faux miracles dont les légendes des Saints sont remplies. Vos prédicateurs vous disent que vos images sont des docteurs muets qui vous apprennent à imiter les saints. Ne seriez-vous pas mieux instruites si vous entendiez matin et soir un Curé ou un Ministre en chaire qui, dans les prières publiques de l'Église, demandât à Dieu pour vous toutes les vertus des Saints, disant : « O grand Dieu, créateur du ciel et de la terre, qui nous avez donné votre cher Fils pour effacer par son sang tous nos péchés, donnez-nous votre Saint Esprit, afin que par sa grâce nous embrasions par une vive foi le mérite de sa passion ! Accordez-nous, Père Saint, que nous suivions ce grand patron d'obéissance et de patience ! Imprimez dans notre cœur les vertus de vos Saints qui nous ont précédés en cette vie et qui triomphent

à présent dans le Ciel ! Que la pureté et la chasteté de la sainte Vierge soient continuellement devant nos yeux ; que nous soyons zélés comme saint Pierre, ardens comme saint Paul, et pénétrés de votre amour comme saint Jean, etc. »

Je suivois ainsi dans cette prière les vertus qui pouvoient caractériser chacun des apôtres.

Ces bonnes dames, qui n'avoient jamais ouï ce langage de Canaan, avoient les yeux fichés sur moi, que je remarquai en quelques-unes mouillés de quelques larmes ; elles m'écoutoient avec beaucoup d'attention, et peut-être avec plaisir. Je continuai dans cet exercice en toutes les occasions qui se présentèrent, et c'est ainsi que je souhaitois de prêcher l'Évangile au milieu de mes liens.

Le gardien des Capucins prit aussi la peine de me visiter deux fois, m'offrant la pauvreté de son couvent sans me parler jamais que de l'estime et de l'amour que les Pères de son Ordre avoient pour moi, en reconnoissance des bontés que j'avois toujours témoignées à leur famille établie à Orange.

Pendant que je vaquois à ce saint exercice, je n'oubliois pas ma pauvre épouse, que j'avois laissée dans de grands dangers. Je lui écrivis pour la consoler et la conjurer de se tenir bien cachée pour se garder des insultes des dragons et de la

main du comte de Tessé. Quelques jours après, j'appris le cruel traitement de ce comte à son égard.

Il la fit assiéger par quatorze dragons dans la maison de son père, où elle étoit cachée : on la trouva, et, ne voulant rien faire contre sa conscience, il ordonna qu'on la traînât dans ma maison et qu'elle eût à servir tout le régiment des dragons sans qu'elle fût assistée de personne. Elle se jetoit par terre dans la dernière désolation d'apprendre un commandement si injuste, qui exposoit son honneur et sa pudicité à toutes les infamies que les dragons mettoient en usage.

Un Religieux, de mes amis, à la famille duquel j'avois rendu de bons offices, ayant appris ce désordre, courut à la maison de M. de Chavanon, et trouva bientôt le remède pour procurer quelque repos à mon épouse ; car, sans la faire signer ni abjurer par aucun détour, il fit dire au comte qu'elle avoit fait son devoir, comme on parloit, sur quoi le comte fit retirer les dragons, et mon épouse me vint joindre. Sa présence me fut d'une grande consolation. Nous nous animions l'un l'autre à la persévérance, et, pour nous y fortifier, je faisais tous les jours les exercices de piété que j'avois accoutumé de faire à Orange.

J'appris au même temps que, le 25 de novembre, le comte de Tessé délogea d'Orange avec les trou-

pes, qui emmenèrent à leur tête mes collègues jusque dans les prisons de l'Évêché de Valence, qui fut un surcroît d'affliction à moi et à mon troupeau.

## IX

Après avoir demeuré vingt jours en ma prison du Saint-Esprit, M. de Vermenton, prévôt du Valentinois, arriva avec un exempt et sa suite pour me traduire à Pierre-Cise. Je suis obligé de dire qu'il n'y a point d'homme de sa profession qui soit si galant homme. Il exécute ponctuellement ses ordres; mais il le fait avec tant d'honnêteté et de compassion pour ceux qu'il juge innocens, qu'il semble qu'on est en pleine liberté lorsque l'on est entre ses mains. Si j'avois voix en chapitre, comme on parle, j'en ferois un Évêque, et il y a des Évêques que je ferois prévôts, puisque leur inhumanité les rend dignes de cette charge, et que la débonnaireté de M. de Vermenton le rend digne de l'Épiscopat.

Avant que de venir chez moi, il voulut qu'on m'avertît adroitement de son arrivée, afin que je n'en fusse pas épouvanté. Cela étant fait, il fut où j'étois, me témoigna en des termes les plus humains du monde le regret qu'il avoit d'être obligé de me traduire. Il eut tant de compassion de mon misérable état, après que je lui eus fait voir mon

corps, que les larmes lui en vinrent aux yeux, et dit qu'il auroit voulu donner beaucoup pour être déchargé de cette commission.

Cependant on prépara un bateau pour mon transport. Tout étant disposé, on me tira de mon lit, d'où je ne m'étois remué depuis le premier jour qu'on m'y avoit mis; Dieu sait ce que je souffris depuis ma chambre jusqu'au bateau, qui étoit éloigné presque d'un quart de lieue. Mes valets me portoient sur une chaise, mon épouse et mon neveu soutenoient mes jambes, et, à la moindre contorsion, je faisois des cris comme si j'avois été sur la roue. Je dis adieu en passant à M. de Montanègues, et le remerciai de toutes ses bontés.

La peine fut de me mettre dans le bateau : six hommes me tiroient dedans comme si j'avois été un cadavre; mais je n'étois que trop sensible pour sentir mille douleurs. On me coucha sur des matelas, après quoi six hommes qui tiroient le bateau commencèrent à marcher. Nous employâmes cinq jours pour aller à Ancone, qui n'est qu'à six lieues du Pont-Saint-Esprit, à cause du vent du Nord qui souffloit avec violence, et qui, par sa froideur, m'excita la goutte, qui rendit tout mon corps aussi roide qu'une barre de fer.

On me tenoit sur l'eau depuis la pointe du jour

jusqu'à dix ou onze heures de nuit, ce qui acheva de me mettre dans un état le plus pitoyable où goutteux se soit jamais rencontré.

Je n'avois de libre que la langue pour me plaindre, et mes poumons pour soupirer.

On me couchoit tout habillé à terre sur de la paille ou sur des matelas.

Quand nous fûmes arrivés à Anconne, M. de Vermenton, appréhendant que je n'expirasse, ne voulut pas m'exposer à poursuivre le voyage. Il s'arrêta deux jours, tant pour attendre le beau temps que pour me laisser reprendre un peu de force. Il y eut un grand nombre de personnes de la ville de Montélimar qui vinrent pour me voir. Ces bonnes gens ne me parloient que par leurs soupirs et par leurs larmes; ils levoient les yeux au ciel pour demander à Dieu la vengeance de la cruauté qu'on exerçoit contre moi.

Je serois trop long si je voulois raconter tous les discours que je tins à ces bonnes âmes. Je leur disois que j'étois bien glorieux de souffrir pour le nom de Jésus-Christ, mais que ma chair me faisoit peur, et que j'appréhendois que l'excès de ma douleur ne me fit dire quelque parole qui fût contraire aux sentimens de mon cœur. Qu'au reste, ils devoient penser à eux pour se relever de leur chute par une prompte repentance, s'ils vouloient que Dieu leur fit miséricorde.



C'est ainsi que je tâchois d'édifier mon prochain partout où je passois.

Cependant, comme la tempête continuoit toujours, et que même nous faillîmes de voir faire naufrage à M. le Cardinal de Bouillon, qui descendoit le Rhône pour s'en aller dans son exil aux isles de Provence <sup>1</sup>, le prévôt fit faire un brancard un jour de dimanche, par la permission du Curé, pour me faire continuer ma route. Il employa douze paysans qui me portoient sur leurs épaules; le tout à mes frais et dépens, qui montoient quelquefois à quatre pistoles par jour.

Le bruit qui avoit couru de ce qui se passoit à

<sup>1</sup> Le cardinal de Bouillon étoit neveu du grand Turenne. En 1685 il fut banni de la cour pour n'y plus reparaitre : on avait intercepté l'une de ses lettres « qui étoit une satire amère de la conduite du roi, de son gouvernement, de sa personne, et pleine de ces vérités dures qui laissent un long souvenir. » *Saint-Simon*, XII, 108, a fait de ce cardinal un portrait peu flatteur. « ... Les besoins le rendaient souple jusqu'au plus bas valetage. Il n'avait d'amis que pour les dominer et se les sacrifier. Vendu corps et âme aux Jésuites, et eux réciproquement à lui, il trouva en eux mille importantes ressources dans les divers états de sa vie, jusqu'à des instruments de ses félonies. Sa vie, en aucun temps, n'eut d'ecclésiastique et de chrétien que ce qui servit à sa vanité. Son luxe fut continuel et prodigieux en tout... Ses mœurs étoient infâmes ; il ne s'en cachait pas... » Cp. VI, 232 ; VII, 213. Il est bon de rapprocher ce caractère de celui de M. de Chambrun.

mon égard attira bien du peuple sur mon passage. Les bonnes gens du Dauphiné venoient par troupes pour me demander avec larmes ma bénédiction, témoignant par tous leurs regrets d'être touchés de mes misères. L'exempt les repoussoit avec sévérité. Cela n'empêchoit pas pourtant qu'ils ne m'abordassent pour me baiser les mains et m'accompagner de leurs vœux.

Je trouvai à Sausse un gentilhomme de mérite, nommé M. du Ferron, capitaine dans le régiment de Sault, qui m'aborda adroitement, et qui me consola puissamment par mille belles choses qu'il me dit au sujet de la persécution. Il me parla du sermon que l'incomparable M. Claude avoit donné au public sur ces paroles : « Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang<sup>1</sup>. » Il me fit même confiance du dessein qu'il avoit de sortir du Royaume, et qu'il étoit en chemin pour ce sujet. Dieu a béni sa bonne résolution, et j'ai eu la consolation de le revoir à La Haye.

Le 10 de décembre, j'arrivai à Valence sur l'entrée de la nuit. M. de Vermenton avoit pris le devant pour me faire préparer une chambre, et, son arrivée ayant divulgué la mienne, je trouvai aux faubourgs une grande foule de peuple, et dans la basse-cour de l'hôtellerie beaucoup de personnes de qualité de l'un et de l'autre sexe. Les uns di-

<sup>1</sup> Hébr. 12, 4.

soient : « Voilà le diable de Ministre d'Orange ! » — Les autres ajoutaient : « C'est l'espion du Prince d'Orange ; » enfin, je n'entendois que des paroles d'invectives, qui pourtant ne me touchoient pas beaucoup, me souvenant de la parole du Sauveur du monde : « Vous serez bienheureux si l'on dit du mal de vous en mentant<sup>1</sup>. »

La question fut de me tirer de mon brancard ; on demeura plus d'une demi-heure sans en pouvoir venir à bout, ne sachant de quel côté me prendre, perclus comme j'étois de tout mon corps. Je priai le prévôt de me donner un peu de trêve pour me laisser reprendre mes esprits, et, voyant tant de beau monde qui étoit autour de moi, je dis : « Mesdames, je vous demande pardon de mon incivilité ; je ne puis porter la main au bonnet pour vous saluer ; vous avez sans doute ouï parler de Job, voici son frère ou son cousin germain. » A ces discours, ces dames furent touchées de pitié, elles s'en allèrent à grande hâte, et j'en vis plusieurs qui tirèrent leur mouchoir pour essuyer leurs larmes.

Enfin, on me porta de mon brancard sur un lit, où l'on tâcha de m'ôter mes habits pour que je prisse quelque repos, après tant de jours de fatigue et d'insomnie.

<sup>1</sup> Matth. 5, 11.

---

## X

Malheureuse Valence ! que tu me coûtes cher ! C'est dans l'enceinte de tes murailles que je me suis laissé enlever la couronne que je portois sur la tête. C'est dans ton sein que j'ai laissé échapper le grand dépôt de la foi, par une parole qui me fera soupirer tous les jours de ma vie. Tu as triomphé de ma faiblesse et de mon infirmité. C'est au milieu de tes habitans que je me suis souillé comme dans une seconde Sodome : mais, « ne te réjouis pas contre moi, ô mon ennemi ; si je suis tombé, le Seigneur m'a relevé ; si j'ai été pour un moment dans les ténèbres, l'Éternel m'a éclairé<sup>1</sup>. » Que la postérité te regarde comme une cité souillée du sang des justes, et comme le centre qui a conduit les lignes de la persécution jusqu'à toutes les extrémités de la France !

C'est ici que je dois commencer les larmes de ma repentance, puisque c'est ici l'endroit de ma chute et de mon péché. Elles se déborderont bientôt, ces larmes, comme un torrent impétueux qui a failli m'emporter de ce monde et me causer

<sup>1</sup> Michée, 7, 8.

une mort aussi funeste et aussi horrible qui puisse entrer dans la pensée de l'homme. Mais avant que de les faire couler, je m'en vais décrire les circonstances de leur origine.

Le même soir de mon arrivée à Valence, il y eut un homme de mérite qui s'approcha de mon lit. Après quelques complimens qu'il prononça assez haut, pour ne donner aucun soupçon à l'exempt dont j'ai parlé, nommé Nardouin, qui ne quittoit pas ma chambre d'un moment pour me garder à vue, et qui avoit mis des archers à la porte pour y faire sentinelle nuit et jour : cet honnête homme, dis-je, baissant sa voix, détesta mille fois la cruauté et la barbarie dont on usoit en mon endroit. Il me fit ensuite un portrait si hideux de l'état de son âme, depuis qu'il avoit succombé, que j'en avois de la frayeur. Il y ajouta les tourmens qu'il souffroit lorsqu'il étoit obligé d'assister à la messe, et les horreurs de son esprit à la vue de l'idolâtrie qu'on y commet. Il me demanda mes consolations, que je n'étois guère en état de lui donner.

Je vis quelques autres personnes distinguées qui ne pouvoient contenir leurs larmes, parmi lesquelles il y avoit un marquis de mérite que je ne nommerai pas, qui s'en alloit au lieu où il étoit relégué, et auquel on défendit de me parler.

Je passai une nuit fort inquiète, tant par les horribles douleurs de la goutte, que par le dé-

plaisir de ne pouvoir parler avec liberté à ceux qui étoient près de moi. L'exempt étoit couché dans ma chambre; c'étoit un espion pour épier tout ce que je pourrois faire et dire, de sorte que je n'avois presque pas la liberté de me plaindre.

Le lendemain, le prévôt, qui avoit conféré avec M. de Valence, fut dans ma chambre, pour me dire qu'il me laisseroit reposer ce jour-là, et que cependant il feroit préparer un bateau. Je lui dis que j'aimerois mieux aller en litière, parce qu'on me roueroit en me transportant au Rhône, qui étoit à un quart de lieue de mon logis. Il fit semblant d'y consentir, et, comme j'en eus arrêté un pour partir le lendemain, il me refusa de prendre cette voiture.

Cependant je ne sais si ce fut par un motif de compassion que M. de Vermenton ne vouloit pas que j'allasse plus avant que Valence; du moins je suis certain qu'il craignoit extrêmement que j'expirasse entre ses mains. C'est pour cela qu'on me fit visiter par les deux professeurs en médecine de l'Université et par deux chirurgiens. Ces médecins et ces chirurgiens n'eurent pas plus tôt vu mon misérable corps, qu'ils en détournèrent leurs yeux en levant les épaules, et comme je leur eus dit que ce n'étoit pas là tout mon mal, que j'étois encore travaillé de la pierre, ils me dirent, qu'ils n'en pouvoient point juger à moins que de me

faire sonder ; mais qu'ils n'en avoient vu que trop. Après quoi ils se retirèrent.

Ma cuisse, qui s'étoit débandée par mon transport, me causoit des douleurs horribles ; celles de la goutte s'augmentèrent furieusement ; néanmoins, nonobstant ce déplorable état, j'étois dans l'impatience de partir pour être bientôt à Pierre-Cise. Je pressai le prévôt pour satisfaire mon désir ; il me promit que le lendemain matin nous partirions ; mais, au lieu de cela, je vis entrer dans ma chambre, le même matin, M. l'Évêque de Valence. Je m'imaginai bien qu'on avoit fait quelque complot, ce qui m'obligea de me tenir sur mes gardes. Mes bras étoient si roides par l'incommodité de la goutte, qu'il me fut impossible de porter la main à mon bonnet pour le saluer.

Après qu'il se fut assis au chevet de mon lit, il commença par me dire qu'il étoit fâché de me voir si incommodé, que cela me devoit obliger de penser à moi pour ne me laisser pas transporter à Pierre-Cise, où j'aurois beaucoup à souffrir ; qu'il valoit bien mieux me réunir ; que par ce moyen je me mettois en repos ; que le Roi me donneroit de grosses pensions, et que, comme son intention n'étoit pas de s'arrêter à ses seuls sujets, pour les réunir à l'Église, mais que sa piété l'incitoit à faire rentrer dans l'Église les autres Protestans, je serois très-propre pour contribuer à ce bon dessein,

et que, par mon moyen on pourroit s'entendre pour donner quelques satisfactions aux Protestans, au sujet de quelques points; que, pour lui, il ne feroit point de difficulté de consentir qu'on ôtât les images des temples, et que même il en avoit fait beaucoup ôter de ses Églises où on en voyoit fort peu, et qu'on redonnât la coupe au peuple; mais qu'il falloit qu'il y eut quelque homme de considération de notre parti qui poussât cette affaire, et qu'assurément je serois très-agréable.

C'est en substance ce que me dit ce Prélat en cette première entrevue.

A quoi je repartis que je le remerciois de l'honneur qu'il me faisoit; qu'au regard des souffrances dont il m'avoit parlé, j'y étois tout résolu; que, si je croyois de pouvoir faire mon salut dans l'Église Romaine, je ne me fusse pas laissé tourmenter depuis près de deux mois; que, pour les pensions, je n'en avois pas besoin, par la grâce de Dieu; que tout petit gentilhomme que j'étois, j'avois de quoi m'entretenir, et que, pour l'encens qu'il lui plaisoit de me donner, en me jugeant propre pour travailler à une Réformation, je savois très-bien connoître mes foiblesses; que je donnerois pourtant mon sang pour une si bonne œuvre; mais que les affaires étant en l'état où on les voyoit, il n'y avoit aucune apparence qu'on voulût terminer par la douceur ce que l'on avoit commencé par les



armes; et qu'ainsi je lui serois très-obligé s'il vouloit me faire obtenir un passe-port pour me retirer où la Providence m'appelleroit.

« Ne vous y flattez pas, Monsieur, me repartit-il, vous êtes un prisonnier d'État, vous ne devez attendre aucun passe-port. On se fait un point d'honneur de vous catholiciser. On sait que vous êtes fort attaché au Prince d'Orange, on ne souffrira jamais que vous alliez près de lui. Hé quoi! ajouta-t-il, n'aurez-vous pas plus d'avantage de servir le Roi que le Prince d'Orange? n'est-il pas un plus grand maître? Je vois bien que l'attachement que vous avez pour ce Prince vous tient au cœur et que vous craignez de lui déplaire en changeant de Religion; mais je vous puis assurer que nous avons des nouvelles certaines qu'il se fait instruire. »

« Pardonnez-moi, Monsieur, lui répondis-je, si je vous dis que je n'en crois rien; j'ai eu l'avantage de le voir dans ses plus tendres années, il étoit parfaitement bien instruit; je ne doute point que ses lumières ne soient accrues avec son âge; ainsi, comme je suis persuadé qu'il n'a aucun scrupule de conscience sur la Religion, il n'a pas besoin d'aucune instruction. Vous n'êtes pas le premier, Monsieur, qui m'avez donné cette nouvelle, il y en a bien d'autres qui la publient; mais tout cela a ses vues, et il n'est pas malaisé de découvrir à

quel dessein on sème ces bruits par toute l'Europe. Je sais que votre Roi est un grand Roi ; mais aussi je sais que mon Prince est un grand Prince, qui m'a toujours fait beaucoup de bien et qui m'honore de sa bienveillance : je serois un ingrat si je pensois à changer de maître. Qu'ai-je fait pour être traité en prisonnier d'État ? Je ne me suis jamais mêlé d'affaires de cette nature ; ainsi, Monsieur, je vous supplie encore une fois de me procurer un passe-port, ou si M. de Vermenton trouve que je ne puisse pas être transporté, à cause de mes douleurs, faites-moi mettre dans vos prisons avec mes collègues. »

Après ces discours, il me sollicita encore pressamment au changement, m'offrant toujours et des richesses et des honneurs, à quoi je me contentai de lui dire, pour me débarrasser de lui, qu'on ne changeoit pas de Religion comme de chemise, et que j'aurois le temps d'y penser dans ma prison de Pierre-Cise.

Ce fut par son ordre qu'on fit semblant de m'arrêter dans Valence, en attendant les ordres de M. le marquis de la Trousse qui commandoit dans le Dauphiné. On me transporta dans la ville, en une méchante maison, où j'étois toujours gardé par l'exempt et par des archers. Mes chers collègues qu'on n'avoit pas encore jetés dans des basses-fosses, comme on fit dans la suite, m'envoyoient une

personne affidée pour me dire qu'ils prioient Dieu pour moi et que je priasse pour eux ; j'en faisois de même à leur égard.

Comme on consultoit incessamment dans Valence pour trouver quelque moyen de me faire succomber, on s'avisa qu'il falloit éloigner de moi mon épouse et mon neveu, et me priver de mes domestiques. On accusoit les deux premiers de me fortifier dans la résolution de ne changer pas. C'étoit l'exempt qui nous avoit ouï parler de cette matière, et, pour les seconds ils savoient qu'ils m'étoient d'une nécessité absolue, puisqu'il n'y avoit qu'eux qui pussent me manier dans mon lit, et me servir dans les nécessités naturelles.

En effet, il falloit agir avec moi tout de même qu'avec un enfant de naissance, et j'aurois pourri dans ma propre ordure si j'avois été entre les mains d'autres personnes que je n'aurois pu souffrir pour les employer à ce vil et triste usage.

On fit donc connoître à mon épouse et à mon neveu qu'il faudroit qu'ils se retirassent, et à moi qu'on me donneroit des dragons, ou les archers pour me servir.

Ce discours fut pour moi un coup de tonnerre qui m'épouvanta si fort que je ne savois où j'en étois ; je vis bien qu'on n'en usoit de la sorte que pour me mettre dans les dernières extrémités, et pour me jeter dans des douleurs mille fois pires que

celles de la géhenne ; car si les valets, qui étoient accoutumés à mes misères, ne pouvoient me toucher sans me causer d'extrêmes douleurs, que pouvois-je attendre de la main des dragons et des archers, gens sans pitié et sans miséricorde ?

J'eus mon recours à la prière et aux larmes pour demander à mon Dieu qu'il eût pitié de moi ; mais mes péchés étoient trop grands pour recevoir de son bon secours ce que je lui demandois. Me voulant faire habiller pour essayer si je les pourrois souffrir lorsqu'il me faudroit partir pour Pierre-Cise, comme on m'avoit averti de me tenir prêt pour cela, je souffris tant de douleurs que j'allai lâcher cette maudite parole : **EH BIEN ! JE ME RÉUNIRAI.**

L'exempt qui étoit présent courut à l'Evêché, sans me rien dire ; l'Evêque vint dans le moment, accompagné du prévôt et de quelques autres personnes, et m'ayant présenté un papier pour le signer en prononçant quelques paroles en latin que je proteste n'avoir point ouïes, je refusai de le faire comme je l'ai constamment refusé toutes les fois que j'en ai été sollicité.

Il me dit qu'on lui avoit rapporté que j'avois dit que je me réunirois ; je lui répondis qu'il étoit vrai, mais que c'étoient les violentes douleurs que j'avois souffertes qui avoient arraché ces paroles de ma bouche, dans l'égarement de mon

esprit, et que, quand je me réunirois, il ne feroit pas une grande conquête, puisque dans l'état où il me voyoit, j'étois incapable de raisonner.

En effet, je ne savois où j'en étois; ma raison étoit égarée, sans avoir presque l'usage de mes sens. Je ne doute point que l'Evêque ne fit signer dans le papier qu'il m'avoit présenté le prévôt et quelques autres personnes, comme témoins de ma prétendue conversion; mais j'atteste particulièrement la conscience de M. de Vermenton, s'il m'a jamais ouï dire en présence dudit Evêque que je voulusse me réunir. Je fais la même chose à l'égard des autres personnes; comme je les tiens pour des gens de probité, j'espère qu'ils rendront témoignage à la vérité.

Cependant, qu'on ne croie pas que je dise ceci pour excuser ma faute. Je ne sais que trop pour mon malheur que je suis tombé, et que cette malheureuse parole que j'ai prononcée m'a séparé de la communion extérieure de la véritable Eglise, jusqu'à ce que j'y sois rentré par la miséricorde de Dieu, et par le ministère de ses serviteurs. Si je n'avois été, et si je n'étois pas encore dans cette pensée, je n'aurois pas tant versé de larmes; au contraire, je me serois glorifié de mes souffrances et je me serois mis au catalogue des plus illustres confesseurs; mais, hélas! je me suis regardé comme un lâche soldat qui a tourné le dos au jour

de la bataille, et comme un serviteur infidèle qui a trahi les intérêts de son maître.

Quoique ma chute fût de la nature que je viens de la représenter, M. de Valence ne manqua pas pourtant de s'en faire un grand honneur; il en parloit à tous allans et venans, il en écrivit à la Cour, comme du plus grand de tous les triomphes <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici en quels termes M. de Cosnac rend compte des rapports qu'il eut avec M. de Chambrun (*Mémoires de Daniel de Cosnac*, publiés par M. le comte Jules de Cosnac. Paris, 1852, 2 v. in-8, II, 121-123) : « Il m'arriva encore beaucoup d'autres occasions où je fis mon devoir, pour retirer de cette mauvaise religion beaucoup de personnes de toutes qualités. Je ne ferai mention que d'un fourbe nommé Chambon. C'était le patriarche des huguenots, et celui qui, sans contredit, avait le plus de réputation dans ce parti. Il était ministre à Orange et reconnu pour avoir plus d'érudition que les autres. Il avait la confiance du Prince d'Orange. Il fut arrêté par ordre du Roi et devait être conduit dans le château de Pierre-Encise, à Lyon. Il était conduit par des dragons, et étant arrivé à Valence, j'appris qu'il y était tombé malade et qu'il était en danger de mourir. Cela m'obligea de l'aller visiter dans son lit. Je trouvai un homme fort abattu d'une fièvre maligne, et, par-dessus tout, estropié par la goutte et par la sciatique. Après avoir longtemps parlé de divers points de conférence, il me fit prier de l'aller voir, et commença à parler de son état et du désir qu'il avait de trouver quelque personne qui pût l'éclairer sur une infinité de doutes qu'il avait sur la créance des catholiques. Je m'offris de lui rendre raison de notre foi, ce qu'il accepta, et ayant obtenu de M. l'intendant la permission de demeurer à Valence jusqu'à

Mon état étoit bien différent du sien ; le sujet de sa gloire faisoit la matière de ma honte, et l'honneur qu'il se faisoit de m'avoir converti étoit pour moi un sujet continuel de soupirs et de larmes.

Pourrai-je exprimer ma douleur avec autant de force que je l'ai ressentie ? pourrai-je représenter l'état de mon âme, avec des couleurs aussi noires

ce qu'il parût en état de continuer le voyage à Pierre-Encise, nous prenions une heure le matin et une l'après-dîner pour les conférences. Cet homme, qui passait pour si habile dans sa religion de ministre, me paraissait assez peu savant. Il citait à la vérité quelques passages de saint Augustin et des Pères de l'Église comme étant favorables à leur hérésie, et quand on les confrontait avec les originaux, ils se trouvaient souvent mal expliqués. Cela dura plusieurs jours. Enfin, voyant qu'on le devait traduire à Pierre-Encise, ce qu'il appréhendait beaucoup, il témoigna d'écouter favorablement ce que moi et d'autres personnes lui disaient de la religion catholique, et enfin, après avoir gardé les bienséances, afin sans doute d'éviter la prison, il consentit de faire abjuration de son hérésie. Il avait sa femme avec lui, qui s'opposait sans doute à la résolution que son mari avait prise de changer de religion. Je ne me pressais pas trop de le faire déclarer, d'autant mieux que je voulais que sa femme se convertit et qu'il usât de son autorité pour cela, elle ne devant pas paraître ni plus savante ni plus habile que lui. Il fit l'abjuration de son hérésie avec apparence de bonne foi. Quelques jours après sa femme suivit son parti. Cet homme, comme j'ai déjà dit, étoit impotent et ne pouvait marcher ni demeurer debout. Il falloit qu'il fût toujours assis ou au lit. On lui conseilla d'aller prendre les eaux minérales dans un village de mon dio-

qu'étoit ma tristesse en ce funeste moment ? Pourrai-je faire entendre mes gémissemens à toute l'Europe avec une voix aussi lugubre que je l'avois dès le moment que je prononçai cette maudite parole ? Pourrai-je enfin trouver des termes assez expressifs, pour mettre devant les yeux de mon lecteur l'amertume de mes soupirs et de mes larmes ? Non, cela ne se peut ; on le peut sentir, mais on ne le peut exprimer.

Il me suffit de dire que ce péché m'a fait comme cèse de Dieu. Je ne m'y opposai pas, tant pour sa guérison que parce que j'avois le moyen de le faire observer et être informé s'il persévérât dans les exercices de piété des catholiques. Il joua bien son personnage. Il se conduisoit en apparence fort bien, et pendant plus d'une année qu'il demeura dans mon diocèse, je n'eus aucune plainte. Il se confessa et communia, et sa femme aussi, plusieurs fois. Je le faisais souvent visiter par des religieux et par des ecclésiastiques qui m'en faisoient toujours une bonne relation. Je fus obligé d'aller à Paris en 1687. Pendant mon absence, il fit quelque intrigue secrète dont je n'eus jamais aucune connaissance. Il obtint, sur la foi de son attestation, la liberté d'aller à Lyon pour se mettre entre les mains d'un fameux médecin et tâcher de recouvrer la santé. La cour lui permit d'aller à Lyon. Dès qu'il y fut, il obtint de M. l'archevêque de Lyon, par le moyen d'un de ses domestiques, d'aller à quelque autre endroit sur la frontière, et de là il se rendit auprès du prince d'Orange, qui le reçut avec grande joie et lui donna une pension. Il fit un livre, à ce qu'on m'a dit, tout rempli de faussetés touchant la conduite qu'il avoit tenue, et surtout, contre la vérité, il désavoua d'avoir fait abjuration ni exercice de la religion catholique, et fut reçu par ses frères



descendre dans les enfers, et je puis assurer avec vérité qu'il me semble d'avoir souffert tout ce que les âmes malheureuses peuvent souffrir. Je suis descendu par mon imagination dans ces lieux de ténèbres, pendant ma vie, pour n'y descendre pas à l'heure de ma mort, pour parler avec un grand homme des premiers siècles. J'ai appris par moi-même ce que c'étoit que le ver de la conscience

comme un apôtre et comme un martyr. Il mourut peu de temps après, à Amsterdam. »

Tel est le récit de M. de Cosnac, que nous avons, à dessein, reproduit sans rien en retrancher. Il suffit de comparer les deux relations pour voir qu'elles diffèrent sur des points essentiels, et si bien, qu'évidemment l'un des deux narrateurs ne dit pas vrai. Il faut choisir. Ou bien l'on sera pour M. de Chambrun, ou bien c'est pour M. de Cosnac que l'on se décidera. D'une part c'est un pasteur qui écrit pour condamner sévèrement « un instant de faiblesse qui pèse sur sa conscience » ; il raconte avec une « tranquillité évangélique », avec une simplicité presque enfantine, les événements dont il a été témoin. Il a un moment failli sous la torture, mais il veut faire de sa faute une pénitence publique ; et comme, selon ses propres expressions, il n'a rien tant à cœur que d'obtenir de son Dieu la rémission de son péché, il veut le confesser hautement, afin de pouvoir obtenir miséricorde. De l'autre c'est « un étourdissant personnage » dont voici le portrait :

« Personne n'avait plus d'esprit, ni plus présent ni plus d'activité, d'expédients et de ressources, et sur-le-champ. Sa vivacité était prodigieuse ; avec cela, très-sensé, très-plaisant en tout ce qu'il disait, sans penser à l'être, et d'excellente compagnie. Nul homme si propre à l'intrigue ni qui eût le coup d'œil

qui ne meurt jamais. J'ai appris ce que c'est que l'agonie d'une âme poursuivie par le jugement de Dieu, et l'Évangile ne m'a jamais si bien appris la nature des souffrances de l'âme de Jésus-Christ, dans son agonie lorsqu'il soutenoit tout le poids de la colère de Dieu pour les péchés des hommes,

plus juste; au reste peu scrupuleux, extrêmement ambitieux, mais avec cela haut, hardi, libre, et qui se faisait craindre et compter par les ministres. » Et, comme pour mieux faire remarquer, par le contraste, l'absence chez M. de Cosnac des qualités qui font le bon évêque, Saint Simon, auquel nous empruntons ces lignes, a soin d'opposer à l'évêque de Valence celui de Sens, qui était tout différent. « C'était un homme sage, grave, pieux, tout appliqué à ses devoirs et à son diocèse, dont tout était réglé, rien d'outré, que son mérite avait sans lui fait passer de Poitiers à Sens, aimé et respecté dans le clergé et dans le monde, et fort considéré à la cour. » (III, 143-144.)

Le choix ne semble pas difficile.

Pour venir en aide à ceux qui auraient de la peine à se prononcer contre M. de Cosnac, il suffit d'ailleurs de les renvoyer aux *Mémoires* mêmes de l'évêque de Valence. Qu'ils lisent, par exemple, ce que l'auteur des *Mémoires* rapporte au sujet de sa nomination à l'archevêché d'Aix (II, 124 sqq.), et ils comprendront que « la susceptibilité de deux respectables membres du haut clergé français ait été émue par la publication desdits *Mémoires*, au point de les signaler à leurs diocésains comme hostiles à l'autorité ecclésiastique et comme de lecture dangereuse. » Cp. le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Mai 1853, p. 74 sqq. — Cp. aussi, sur M. de Cosnac, Anquetil, *Louis XIV*, etc. Paris, 1819, p. 17 sqq. Peyrat, *Pasteurs du désert*, I, 129, 143, 147.

comme je l'ai appris par ma propre expérience.

Je m'écriois à tout moment, comme ce divin Sauveur sur la croix : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné <sup>1</sup> ? »

La chambre où j'étois me sembloit un lieu de ténèbres et d'obscurité. Il me sembloit d'ouïr une voix qui me disoit incessamment : « Il n'y a point de paix pour le méchant, a dit mon Dieu <sup>2</sup>. »

Il me sembloit encore de voir mon Sauveur qui me reprochoit mon crime, disant : « Tu m'as renié devant les hommes, je te renierai devant mon Père qui est aux Cieux <sup>3</sup>. »

Enfin je me comptois au nombre de ceux de qui les noms ne sont point écrits au livre de vie, dont le partage est dans l'étang ardent de feu et de soufre.

Ces idées épouvantables agirent si puissamment sur mon corps, que dans peu de jours mon tempérament plein et robuste fut changé en une sécheresse qui me faisoit diminuer à vue d'œil. Mon visage devint pâle et hideux comme la mort, mes yeux s'enfonçoient pour n'avoir qu'un regard farouche; et mes insomnies continuelles minèrent si fort ma personne que je devins méconnoissable. Il ne falloit plus parler de me présenter des ali-

<sup>1</sup> Math. 27, 46.

<sup>2</sup> Es. 48, 22.

<sup>3</sup> Math. 10, 33.

mens, j'étois incapable de les recevoir, et quand on s'empressoit pour m'en donner de peur que je ne tombasse dans la défaillance ou dans la démenée, je ne pouvois souffrir ni les discours, ni les larmes, ni les soupirs de ceux qui me les présentoient. Je leur récitais ce verset du Psaume 102.

Au lieu de pain la poussière  
Est ma vie coutumière :  
Mon breuvage en mes douleurs  
Je mêle avecque mes pleurs.  
Pour la fureur de ton ire :  
Car, m'ayant élevé, Sire,  
Tu m'as fait si dure guerre,  
Que j'en suis allé par terre.

Je faisois tous les efforts dont je pouvois être capable en ce malheureux état pour relever mon cœur abattu, et pour trouver quelque consolation. Je faisois prendre à tous momens l'Écriture pour me servir de ces armes spirituelles contre les horribles tentations que je sentoiss en mon esprit. Mais, hélas ! on n'avoit pas lu quelques versets que je faisois fermer ce saint livre. Il n'y en avoit pas un où je ne trouvasse ma condamnation. Ce n'étoit plus pour moi une odeur de vie à vie, mais une lettre qui me causoit la mort par la connoissance qu'elle me donnoit de mon péché. Je pensois souvent à la vision de saint Jean, qui nous représente Jésus-Christ portant sept étoiles en sa main

droite <sup>1</sup>; ses yeux me paroissoient comme une flamme de feu, et ces idées, qui frapportoient mon imagination, me faisoient tomber à ses pieds comme mort.

« Ah ! malheureux, disois-je, tu n'es plus une de ces belles étoiles qui ont brillé dans le ciel de l'Église. Tu étois la première en ordre dans la Principauté d'Orange ; ta lumière s'est éclipsée, et tu es devenu les ténèbres mêmes. As-tu quelque part à ces magnifiques promesses qui sont faites à ces étoiles ? Tu ne mangeras point de cet arbre de vie, qui est au milieu du Paradis de Dieu ; tu n'as pas été fidèle jusqu'à la mort ; tu es exclu de la couronne de vie : la manne cachée ne sera pas un aliment pour toi, et tu n'auras pas le caillou blanc <sup>2</sup>, où il y a un nouveau nom écrit. L'étoile du matin ne se lèvera point pour toi ; tu n'auras pas les vêtemens blancs pour marque du triomphe. Comment pourrois-tu être une colonne au temple de Dieu, puisque tu as été la foiblesse même ? Malheureuse colonne abattue, le nom de mon Dieu ne sera point écrit sur toi, non plus que celui de la nouvelle Jérusalem ; et comme tu n'as pas vaincu, tu ne seras pas élevé à ce haut degré de gloire, pour être assis sur le trône de Jésus-Christ, comme il y

<sup>1</sup> Apoc. 2, 1.

<sup>2</sup> Apoc. 2, 17.

est assis avec son Père; toutes ces grandes promesses ne sont que pour ceux qui ont vaincu, elles ne sont pas pour les lâches et les timides; tu as été vaincu, le triomphe ne sera pas ton partage.»

Combien de fois ai-je dit que j'avois ôté ma couronne de dessus ma tête? J'avois toujours considéré le Saint Ministère comme la charge la plus honorable qu'on pouvoit exercer en ce monde; j'avois embrassé cette sainte profession contre le sentiment de plusieurs de ma parenté, qui regardoient plutôt au monde qu'à Dieu : j'avois surmonté toutes les attaques qu'on m'avoit données, pour me dissuader de ma sainte résolution; tout cela me venoit dans l'esprit; j'appelois donc mon Ministère ma couronne, et ma chute l'enlèvement de cette même couronne.

Je considérois ce que je devois à Dieu comme Chrétien Réformé, comme Pasteur dans son Église, et comme la postérité des Lévites.

En qualité de Chrétien, je voyois que j'avois violé le serment de mon baptême, et la protestation que j'avois faite tant de fois d'être fidèle à Jésus-Christ en m'approchant de sa sainte table.

J'examinois avec beaucoup de soin ce que je devois à mon Dieu, en qualité de Pasteur; je voyois que je devois «mettre mon âme pour mes brebis<sup>1</sup>,»

<sup>1</sup> Jean, 10, 11.

selon la parole de Jésus-Christ, au lieu de leur être en scandale.

Enfin, me considérant comme la race des Lévites, j'étois inconsolable d'avoir flétri mon nom par une parole que mes pères n'auroient jamais prononcée.

Je disois à ceux qui me parloient pour me consoler : « Que me diront mes pères en la redoutable journée ? Mon grand-père, qui avoit renoncé aux grandeurs du monde pour avancer la Réformation, qui avoit reçu sa vocation des mains mêmes du grand Calvin, et qui, n'ayant point pris à honte l'Évangile, avoit préféré l'opprobre de Christ aux grands avantages qu'il avoit en cette vie. »

« C'est lui-même, ajoutois-je, qui a vu raser et brûler ses maisons pour cette bonne cause, et qui, par un courage héroïque, avoit fondé les belles Églises de Nîmes et de Marvejols, malgré le fer et le feu, et les autres obstacles qui s'opposoient à ce grand dessein. Que te dira ton père en ce même jour, lui qui t'avoit élevé avec tant de soin pour servir en la Maison de Dieu, et qui, par son rare exemple, t'avoit donné de si beaux enseignemens de piété, de sainteté, et d'un courage intrépide pour ne faire point l'œuvre du Seigneur lâchement ? Hélas ! ils te regarderont comme un enfant bâtard et illégitime, indigne de leur sang et de leur nom. Mais surtout, que te dira ton Sauveur

lorsque tu paroîtras en jugement devant lui?»

Il me sembloit encore de le voir sur ce trône redoutable, sur lequel il doit être assis au jour du jugement, environné des ministres de sa justice. Il me sembloit que je lui entendois prononcer ces arrêts irrévocables de mort et damnation : « Allez, maudits, au feu éternel préparé au diable et à ses anges ; départez-vous de moi, vous qui êtes les ouvriers de l'iniquité, je ne vous connus jamais <sup>1</sup>. »

C'étoit en cet endroit que je tombois dans la défaillance, d'où l'on avoit peine de me faire revenir. Ces tristes pensées troublèrent si fort mon esprit et agitèrent si fort mon corps, que mon cœur s'enfla de telle manière que je le sentois comme si e'eût été une grosse pierre qui faisoit enfler mon estomac. Je demurai trois semaines entières sans prendre presque aucune nourriture, dans des défaillances continuelles qui faillirent m'emporter. On me faisoit jour et nuit des fomentations sur mon cœur, et un habile médecin, de mes amis, ayant appris mon triste état, vint de bien loin pour me secourir dans cette extrémité ; il voulut me faire saigner pour soulager mon cœur, je le refusai constamment, lui disant que la mort m'étoit plus précieuse que la vie ; qu'il ne falloit plus vivre après avoir offensé Dieu comme j'avois fait, et que

<sup>1</sup> Math. 25, 41.



je serois bienheureux si la terre pouvoit cacher la honte de mon péché.

Comme il me pressoit pour me persuader à me laisser saigner, et que mon épouse m'en conjuroit avec larmes, il me souvient que je leur dis ce passage de Job : « Pourquoi donne-t-il la lumière aux misérables, et la vie à ceux qui ont le cœur outré? qui attendent la mort, et elle ne vient point, et qui la recherchent plus que les trésors, qui se réjouiroient, en allégresse, et s'égaieroient s'ils avoient trouvé le sépulcre<sup>1</sup>? » Je suis au même état, je ne souhaite que de mourir.

Dans l'extrémité où je me trouvois, je reçus un grand secours par les soins et par les prières de beaucoup d'honnêtes gens, qui tâchoient de se glisser secrètement dans la chambre où j'étois. Je dois ici particulièrement une reconnoissance au sieur Sauvage, marchand de Valence, et à son épouse, pour tant de faveurs que j'ai reçues de leur part. Cette honnête et pieuse femme me secourut tout un dimanche, par ses bonnes paroles, et par les psaumes qu'elle chantoit à la ruelle de mon lit. A l'ouïe de mes soupirs et à la vue de mes larmes, elle me tint un discours qui me perça le cœur, et dont je me souviendrai toute ma vie.

« Monsieur, me dit-elle, Dieu nous a châtiés

<sup>1</sup> Job, 3, 20-22.

en votre personne. Nous vous considérons en ces provinces comme la colonne de l'Eglise de Dieu : si vous n'aviez dit la parole que avez dite, nous aurions tiré trop de vanité de votre persévérance ; mais Dieu nous a voulu apprendre par votre chute que ce n'est que sur lui que nous nous devons appuyer. »

« Il est vrai, lui repartis-je, ma chère demoiselle, que ce qui paroît quelquefois le plus fort est le plus foible. Dieu vouloit que je fusse beaucoup aimé de tous nos pauvres frères ; et quelle consolation puis-je avoir à présent que je leur ai donné un si grand achoppement ? Que diront-ils de moi ? » « Ils diront, me repartit-elle, que vous étiez homme sujet aux mêmes infirmités que nous. »

Il y avoit d'autres personnes, que je ne nommerai pas pour ne leur faire des affaires, qui passoient les nuits entières à genoux devant mon lit, priant et chantant des psaumes. Je leur faisois choisir ceux qui revenoient le plus à mon sujet, et au milieu de ce chant lugubre nous mêlions ensemble les torrens de nos larmes. Si je rapportois tous les discours que je leur tenois et à tant d'autres personnes, je ne doute point que l'Eglise de Dieu n'en reçût quelque édification ; mais il me suffit de dire en général ce qui peut regarder mon sujet, sans entrer dans les particularités qui ont une

suite naturelle avec ces choses générales, et que les bonnes âmes pourront suppléer en y faisant attention.

Pendant que j'étois en cette désolation, M. l'Évêque de Valence reçut les lettres de la Cour en réponse de celles qu'il avoit écrites au sujet de mon prétendu changement; il se faisoit un gros plaisir des félicitations qu'il reçut de la part de M. l'Archevêque de Paris et du Père La Chaise sur sa victoire imaginaire. M. de Louvois lui en écrivit aussi; et au moment de la réception de ces lettres, les Romains publièrent dans Valence qu'on me donnoit une pension de 2,000 livres. Ce prélat fut chez moi pour me dire qu'il ne tiendrait qu'à moi d'être fort heureux; qu'on lui écrivoit de la Cour que je n'avois qu'à demander tout ce que je souhaiterois, ce qui me seroit accordé, et que le Roi souhaitoit seulement que je demeurasse quelque temps à Valence.

Je lui dis que je n'avois besoin de rien, et que, quand je serois dans la plus grande nécessité, j'aime mieux mourir que si l'on disoit que j'eusse pris un denier pour avoir vendu ma Religion et ma conscience; qu'on me faisoit tort de me retenir à Valence, et qu'il y auroit bien plus de justice de m'accorder un passe-port. Je lui dis même, pour le sonder, que du moins on me laissât aller à Orange, quoique je n'eusse aucune envie d'y retourner.

Il me répondit que cela se pourroit avec le temps, quand j'aurois donné des marques d'obéissance et de fidélité au Roi, mais que, pour de passe-port, je n'en devois point attendre. Il ajouta ensuite qu'il me trouvoit fort abattu, et quel étoit le sujet de mon abattement. Il en étoit très-bien informé par l'exempt et les archers, qui rouloient tout autour du lieu où j'étois, et qui ne manquoient pas de lui faire tous les jours un fidèle rapport de tout ce qui se passoit.

« Comment, Monsieur, ne serois-je pas abattu, lui dis-je, après avoir reçu et recevant encore un traitement si cruel? je vous avoue que je suis dans des larmes continuelles, par les tourmens de mon corps et de mon esprit : vous croyez d'avoir fait une grande conquête par la parole que j'ai dite; il est facile de triompher d'un pauvre malheureux! »

Je n'étois pas en état, en cette première visite, de lui faire connoître plus avant mes sentimens. Il me fit sept autres visites pendant le temps que je restai à Valence, dont je rapporterai ici en peu de mots les entretiens <sup>1</sup>.

Il me disoit incessamment qu'il n'y avoit rien de plus funeste que le schisme et rien de plus

<sup>1</sup> Cf., pour tous ces détails, le passage des *Mémoires* de M. de Cosnac, que nous avons cité plus haut.

beau que la réunion<sup>1</sup>. « Il est vrai, lui disois-je, que l'unité est très-agréable à Dieu, quand elle se peut conserver; mais qu'il falloit prendre garde à la parole de saint Paul, qui nous disoit bien qu'il faut avoir paix avec tous hommes, tout autant que cela se pouvoit faire; ce qui nous marquoit que, lorsque l'union intéressoit le salut, nous étions indispensablement obligés de la rompre, d'autant plus que le même apôtre nous enseignoit qu'il ne faut pas même manger avec les idolâtres, et qu'il n'y pouvoit point avoir de communion entre le temple de Dieu et celui des idoles. »

Il me voulut parler là-dessus du schisme des Donatistes; mais il ne falloit pas beaucoup de discernement pour comprendre qu'il n'étoit pas beaucoup versé en cette histoire. Je lui dis que les Donatistes avoient eu tort de faire schisme sur un point de discipline, mais que nos Réformateurs s'étoient séparés pour des points essentiels

<sup>1</sup> « L'unité religieuse véritable d'un peuple est un des plus beaux spectacles qui puissent arrêter l'œil de Dieu... mais c'est à la condition que cette unité soit au fond des cœurs et non sur les lèvres, à la condition que personne, dans une telle foule, ne maudisse tout bas ce qu'il adore tout haut; car Dieu, pour le moins, n'est pas dupe des apparences; on ne se jone pas de lui impunément; il est le Dieu de la vérité et non du mensonge. »  
*Albert de Broglie.*

dans les dogmes, dans le culte et dans le gouvernement de l'Église, et qu'ainsi on ne les pouvoit point blâmer, à moins qu'on ne leur démontrât qu'ils errassent au sujet de leurs prétentions.

Il ne poussa pas fort avant cette matière; il me dit seulement qu'il m'avoit déjà dit qu'on pouvoit réformer quelque chose dans l'Église, et qu'il me jugeoit très-propre pour aider à cette bonne œuvre.

Il ne me souvient pas bien comment nous entrâmes en conversation sur la persécution présente, mais il me souvient très-bien qu'il me dit ces propres paroles : « On croit que les Évêques sont la cause de la manière qu'on se prend aujourd'hui pour la réunion, on se trompe assurément : nous avons représenté là-dessus ce que nous devions ; mais c'est la volonté du Roi, à laquelle personne ne se peut opposer. »

Lorsqu'il me tenoit ces discours, je levois les yeux au ciel, dans l'étonnement où j'étois qu'un Évêque fût capable de parler si faussement contre la vérité. Il me parloit comme s'il eût détesté la violence, et cependant il n'étoit pas plus tôt hors de chez moi que j'apprenois qu'il étoit monté à cheval, à la tête des dragons, pour aller tourmenter dans son diocèse ceux qui n'avoient point abjuré ou qui ne vouloient pas aller à la messe <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Qu'il nous soit permis de recommander ce passage à l'atten-

Le Prince mon maître lui tenoit fort au cœur ; il se passa peu de nos conversations qu'il ne me dît :

« Ces entêtés croient toujours que le Prince d'Orange viendra à leur secours ; » ce qui me fit dire un jour à un de mes amis que le nom du Prince mon maître étoit aussi terrible à l'Evêque de Valence que le tambour de la peau de Ziska l'avoit été autrefois aux empereurs.

Dans une autre conversation, nous tombâmes sur les canons de la messe ; il m'en faisoit le détail comme d'une pièce concertée par les anges mêmes. Je lui dis qu'à la vérité il y avoit de bons endroits, mais qu'enfin c'étoit un manteau cousu de tant de pièces si mal rapportées, que ceux qui y faisoient attention ne la regardoient pas d'un même œil que lui. « Par exemple, Monsieur, lui disois-je, cet endroit est-il supportable où le prêtre dit : « Nous te présentons ce sacrifice en l'honneur de la sainte Vierge, saint Pierre, saint Paul, etc. » Quoi ! offrir à Dieu un sang par le-

tion de M. de Broglie, qui a mis récemment son talent à défendre la thèse que soutient ici M. de Cosnac. Ce passage est une preuve entre vingt, et peut-être entre mille, que l'histoire produira peu à peu, que les persécutions essayées par les protestants de France sous le règne du roi très-chrétien furent, pour le moins, l'œuvre collective du clergé catholique tout autant que celle de Louis XIV.

quel ces Saints ont été rachetés, en leur honneur, n'est-ce pas mettre le sang de Jésus-Christ au-dessous de ces Saints? » J'eus pour toute réponse qu'il falloit entendre cela comme l'Église l'entendoit.

Au sujet de la transsubstantiation, je lui rapportai le beau passage de Théodoret que l'on lit dans son Dialogue II : « Dieu n'a point changé la nature du pain, mais a ajouté la grâce à la nature<sup>1</sup>. » Je lui rapportai ce passage en grec; il me dit qu'il avoit su autrefois cette langue, mais qu'il l'avoit oubliée. Je lui répondis : « Je le crois, Monsieur; vous avez eu d'autres occupations que de vous arrêter à la grammaire. »

Il ne se tira pas mieux d'affaire sur celui que je lui mis en avant des Décrétales. Il appuyoit fort sur ces paroles : « Ceci est mon corps; » me disant qu'on ne pouvoit pas se manquer en croyant ce que Jésus-Christ avoit dit. Sur quoi je lui rapportai l'explication de ce passage par les Décrétales mêmes, au titre de la Consécration. Vos Décrétales, lui disois-je, ne vous doivent point

<sup>1</sup> *Theodoretî Episc. Cyri Opp. Lutet. Par.*, fol. 1642, t. IV, 18 : « ... Qui enim corpus naturale frumentum et panem appellavit, et vitem rursus se ipsum nominavit, is visibilia symbola corporis et sanguinis appellatione honoravit, non naturam mutans, sed naturæ gratiam addens. » Ce passage se trouve dans le premier Dialogue de Théodoret, et non dans le second.



être suspectes; voici l'explication qu'elles donnent aux paroles de Jésus-Christ : Ceci est mon corps. *Cæleste Sacramentum quod vocatur caro Christi dicitur etiam corpus Christi, non proprie sed improprie, non rei veritate, sed significante Mystério; ita ut is sit sensus, hoc est corpus meum, id est, significat*<sup>1</sup>. J'eus encore pour réponse qu'il falloit entendre cela comme l'Église l'entendoit. « Mais, Monsieur, lui dis-je, l'Église s'en explique dans les Décrétales; elle dit qu'il faut entendre ces paroles : « Ceci est mon corps », non pas que le corps de Jésus-Christ soit véritablement dans le Sacrement, mais qu'il est représenté et signifié par le Sacrement. »

Les réponses que me faisoit ce Prélat me firent bien juger qu'il avoit plus étudié en politique qu'en théologie, qu'il avoit plus feuilleté les archives de son diocèse pour augmenter ses revenus<sup>2</sup>, que l'Écriture Sainte pour se rendre accom-

<sup>1</sup> *Corpus juris canonici, notis illustr., etc. Lugd. 1661. 4. I, 1179* : « Sicut ergo ecclestis panis, qui vere Christi caro est, suo modo vocatur corpus Christi, quum revera sit sacramentum corporis Christi, illius videlicet, quod visibile, palpabile, mortale in cruce est suspensum, vocaturque ipsa immolatio carnis, qua sacerdotis manibus fit, Christi passio, mors, crucifixio, *non rei veritate, sed significante Mystério* : sic sacramentum fidei, quod baptismus intelligitur, fides est. »

<sup>2</sup> Cf. les *Mémoires* de Daniel de Cosnac II, 129 sqq.

pli en toute bonne œuvre, pour être un homme de Dieu, selon le précepte de saint Paul, et qu'enfin son esprit étoit plus tourné à la grandeur du monde et aux intrigues de la Cour qu'à l'humilité d'un véritable Évêque et au dénouement des mystères de la Religion.

Pour me persuader qu'on pouvoit user de la force pour faire rentrer dans l'Église les dévoyés suivant ce passage *Coge eos intrare*<sup>1</sup> qui étoit fort en usage en ce temps-là, il m'envoya les deux Épîtres de saint Augustin, qu'on avoit pris soin de traduire en françois : la première, à Vincent, Évêque donatiste, et l'autre, à Boniface, général de l'armée de l'Empereur. Je m'étois préparé à lui répondre sur ces deux Épîtres, mais je m'étois trop avancé pour attendre qu'il m'en demandât mon sentiment.

Je lui avois allégué par avance ce beau passage d'un Ancien : *Nova hæc et inaudita prædicatio, quæ verberibus fidem suadere conatur*. « Cette prédication est nouvelle, qui tâche de persuader, à coups de fouet, les mystères de la foi. » En tous cas, je lui avois préparé quelques passages de ce même Père, et m'étois résolu de lui dire que, quoique saint Augustin eût de beaux dons, il étoit homme pourtant, et qu'à cet égard il s'étoit fait Évêque de Cour.

<sup>1</sup> Luc 14, 23.

Je serois trop long si je rapportois par le menu tout ce que j'ai dit avec cet Évêque touchant la Religion; il me suffit de dire, pour l'édification de mon prochain et pour ma propre consolation, que, depuis la parole que je lâchai témérairement, je n'en ai passé par ma bouche aucune par laquelle j'aie pu démentir mes lumières ni les sentimens de ma conscience; au contraire, j'ai tâché d'édifier l'Église de Dieu, tout autant qu'il m'a été possible, exhortant tous ceux que je voyois : ou à la persévérance, s'ils n'étoient pas tombés, ou à se relever de leur chute par une prompte repentance.

Je n'interrompis même jamais mes exercices de piété; je priois avec tous allans et venans; je chantois les Psaumes à haute voix, et quoiqu'on me dit incessamment que je ne prenois pas garde, que je travaillois à me perdre, je leur disois que je voulois glorifier mon Dieu, et que la mort m'étoit plus précieuse que la vie.

L'Évêque m'en fit un jour des reproches; je lui répondis courageusement que je le glorifierois tout le temps de ma vie, et qu'il ne pouvoit pas légitimement s'opposer à ma dévotion, puisqu'il avoit dit à tout son diocèse que nos prières étoient bonnes, et qu'il n'y avoit rien à redire à nos Psaumes. Je passai deux mois et demi dans cette ville-là, dans un abattement d'esprit inconcevable. Je ne sentoie pas presque les douleurs de mon corps,

tant mon esprit étoit occupé, ce qui me donna un grand préjugé de croire que la douleur n'est qu'une pensée.

Je fus visité par l'Évêque et le commissaire de guerre dans la province du Dauphiné, qui alloit à Orange pour y porter cinq cents pistoles, pour dédommager les pauvres Catholiques Romains du logement des gens de guerre; d'où l'on peut juger de la dépense que les gens de la Religion ont été obligés de faire. Ce commissaire m'offrit de l'argent dont je ne daignai pas le remercier. Il m'exhortoit aussi d'écrire les motifs de ma prétendue conversion, m'alléguant pour exemple ce que le Ministre Vigne<sup>1</sup> avoit fait. Je lui repartis que je n'étois pas tel qu'il me croyoit, qu'il se devoit souvenir des dragons et des tambours qu'il m'avoit envoyés, dont le bruit effroyable m'avoit fait oublier mon latin; ainsi, je le renvoyai brusquement en me moquant de lui et de ses offres.

Puisque le discours de ce commissaire me fait souvenir du Ministre Vigne, je n'oublierai pas de remarquer ici que cet apostat étant venu à Valence, pour se faire recevoir conseiller au Présidial, il fut chez moi, conduit par deux valets de l'Évêque

<sup>1</sup> Vigne, après avoir apostasié, écrivit une *Apologie pour l'Église catholique*, par le sieur Vigne, cy-devant Ministre de Grenoble. Paris, 1686, in-12. Ce petit écrit se trouve à la Bibliothèque Nationale.

de Valence. Il entra dans ma chambre, tout tremblant et tout blême; je le reçus fort froidement, et, après un petit discours de civilité qu'il me fit, je lui parlai en latin, à cause de quelques personnes qui nous pouvoient écouter. Je le priai de me dire en quel état étoit sa conscience depuis son changement; il fut extrêmement surpris de ce discours, et me parut fort interdit. Néanmoins, après avoir demeuré quelque temps dans le silence, il me répondit en bégayant que sa conscience étoit en repos. « Et moi, lui dis-je, je suis dans les enfers, quoique je n'aie pas fait ce que vous avez fait. Je n'ai aucun repos, ni nuit ni jour, pour avoir dit une mauvaise parole, et vous me dites que vous avez votre conscience en repos. Ah! monsieur, vous n'y pensez pas bien : il vaudroit mieux confesser son péché à Dieu que de détenir la vérité en injustice. »

« Je me suis réuni, me répondit-il, à l'Église Romaine pour éviter le schisme, que j'estime préjudiciable au salut; je me suis réuni positivement, mais j'en suis séparé négativement. »

« Si vous parliez, lui dis-je, à quelque paysan, vous pourriez lui jeter de la poudre aux yeux, par cette distinction; mais me croyez-vous si ignorant que je n'entende pas votre jargon? Pouvez-vous dire que vous êtes séparé de l'Église Romaine négativement, en rejetant ses dogmes et son culte

que nous désapprouvons? Ne venez-vous pas tout fraîchement de donner au public une lettre, s'adressant à vos prétendus nouveaux convertis, en laquelle vous soutenez ce que vous me dites à présent n'être point l'objet de votre foi? Prenez garde qu'en mentant aux hommes vous ne mentiez à Dieu. »

Apparemment il s'étoit attendu que je n'oserois pas lui parler avec tant de force, que je dissimulerois par politique avec lui mes sentimens ; de sorte qu'il se retira avec confusion et alla de ce pas chez l'Évêque, où, selon toutes les apparences, il lui fit en partie le récit de notre entretien ; de quoi pourtant ledit Évêque ne me fit aucun semblant.

Lorsque je fus un peu revenu de cette enflure de cœur qui m'ôtoit presque l'usage de la raison, je pris la liberté d'écrire à S. A. R. une lettre, en date du 12 de janvier 1686, en laquelle je lui faisois le récit de mes tristes aventures. Ce bon maître eut la bonté de me faire écrire par M. de Schuembourg qu'il étoit extrêmement touché de toutes mes misères, et que je devois espérer que Dieu ne m'abandonneroit point. Cette réponse me fut d'un très-grand secours et aida beaucoup à ma consolation : car, comme Dieu me préparoit encore beaucoup d'afflictions et de souffrances, ces marques de bienveillance dont je m'étois rendu indigne aidèrent à me soutenir dans mes combats.

## XI

Peu de jours après que j'eus reçu cette réponse, M. l'Évêque de Valence me fit sa dernière visite, qui me fut fort incommode. Jusque-là il ne m'avoit point pressé, mais alors il me dit, si je voulois vivre sans aucun exercice de Religion, que je me ferois de mauvaises affaires, de quoi il auroit du déplaisir; mais qu'enfin il avoit à répondre de moi; que, comme je l'avois pressé de me faire obtenir un passe-port ou de me laisser aller à Orange, il avoit reçu la permission de me laisser aller à Romeyer, près de Die, où l'air étoit bon pour contribuer à ma santé. Je vis bien qu'il ne vouloit pas me dire qu'on m'envoyoit là en exil; mais néanmoins, j'eus de la joie de ce qu'on me permettoit de sortir de Valence, que je regardois comme un enfer.

J'en partis le plus promptement qu'il me fut possible, nonobstant mes douleurs. Mais avant que d'en partir, je n'oubliai pas de dire, par ce billet, mon dernier adieu à mes chers collègues.

« Je vous dis adieu, mes très-chers frères, si  
« toutefois je suis encore digne de porter ce beau

« nom. Je quitte ce lieu qui m'a été si funeste,  
« pour me retirer dans un désert, où je m'en vais  
« comme dans une espèce d'exil. Mes foiblesses et  
« mes infirmités m'ont séparé de vous, pour n'être  
« plus le serviteur fidèle et loyal; j'en porte déjà la  
« peine dès cette vie, étant dans le plus triste état  
« que vous vous sauriez imaginer. Je porte envie à  
« vos liens, et j'estime la poudre de vos pieds mille  
« fois plus digne d'être présentée à Dieu que toute  
« ma personne. Apprenez, par mon triste exemple,  
« à être plus fidèles à celui auquel vous servez que  
« je n'ai été; il sait, ce divin Maître, les prières que  
« je lui adresse pour votre persévérance. Ne m'ou-  
« bliez pas, je vous supplie, dans les vôtres, qui  
« seront d'une grande efficace en la présence de  
« mon Dieu. J'estime plus les cachots où vous êtes  
« renfermés que les plus superbes palais du monde.  
« Les prières des gens de bien les ouvriront, pour  
« vous faire jouir du fruit qui est dû à votre per-  
« sévérance; et vous savez quelle est la bienheu-  
« reuse récompense que Dieu prépare à cette excel-  
« lente vertu. Adieu donc, mes très-chers frères;  
« mon cœur et mes entrailles vous embrassent, et,  
« en quelque endroit que la Providence vous  
« adresse, publiez mes soupirs et mes larmes, afin  
« que, si ma faute a scandalisé l'Église de Dieu, les  
« larmes de ma repentance lui puissent donner  
« quelque édification. »



Ce fut le 2 de mars que j'arrivai dans cet horrible désert où j'étois relégué<sup>1</sup>.

Sur ma route je fus dans de grandes inquiétudes. Plusieurs Ministres qui avoient lâché le pied, les uns par la violence, et les autres de gaieté de cœur, étoient à Die, où je devois passer. « Est-il possible, disois-je en moi-même, qu'on t'envoie près d'une nichée d'apostats, qui, par le souvenir que tu auras de leur crime, te reprocheront incessamment ta faute ! » J'en faisois mes plaintes avec tant de douleur, qu'un gentilhomme passant près de la litière où j'étois couché demanda à un de mes valets si j'avois l'esprit troublé.

Je ne dirai rien des larmes que tant de bonnes âmes versoit sur mon passage ; je recevois d'eux mille bénédictions, car ils savoient bien quels étoient les sentimens de mon cœur, et dans quels regrets j'étois de la parole que j'avois lâchée. Le désert affreux où je fus relégué est un vallon fort étroit, où l'on ne peut entrer que par l'ouverture d'un rocher qui paroît inaccessible au Couchant

<sup>1</sup> A la page 190 du second volume des *Mémoires* de Daniel de Cosnac, se trouve une note dont nous extrayons les lignes suivantes : « Le ministre récalcitrant fut relégué dans un petit village appelé Romeyer (Ultima Thule), près de Die. On voit encore aujourd'hui écrit avec de l'encre sur la porte de sa chambre le 7<sup>e</sup> vers. du ps. LIV : Ecce elongavi fugiens ; et mansi in solitudine. »

dudit vallon. A l'Orient, il a une montagne pe-  
lée, nommée Glandasse, d'une hauteur si prodi-  
gieuse qu'il faut trois heures de marche pour at-  
teindre au sommet; au Septentrion et au Midi, il  
a des montagnes entassées les unes sur les autres,  
qui poussent leurs ombres si loin qu'à peine y voit-  
on luire le soleil en hiver. Ce qu'il y peut avoir  
d'agréable est un ruisseau qui prend sa source de  
la montagne de Glandasse, et qui, par son mur-  
mure, pourroit servir d'amusement si l'esprit étoit  
vide de noires pensées, ce que je n'avois pas. Avant  
ces dernières révolutions, tous les habitans de trois  
ou quatre hameaux, qui sont dans ce vallon, fai-  
soient profession de la Religion, à la réserve de  
deux ou trois familles, ce qui me fut d'une grande  
consolation; car, pendant mon séjour en cet exil,  
ces bonnes gens venoient prier Dieu et se consoler  
avec moi.

Le bruit de mon arrivée en ce triste séjour ne  
fut pas plus tôt répandu dans le voisinage, que je  
voyois arriver des gens de toute condition et de  
tout sexe, qui venoient à la dérobée pour me voir,  
et pour mêler leurs larmes avec les miennes. J'en  
vis de toutes les provinces du voisinage, et tous  
m'assuroient que, bien loin que ma chute eût donné  
du scandale, on n'en avoit eu que de la compas-  
sion, sachant les termes où l'on m'avoit réduit;  
qu'ils prioient et qu'ils espéroient que l'exemple

que je donnois à l'Église lui seroit d'une grande édification.

« Quelle édification peut-on recevoir, leur disois-je, d'un si grand pécheur tel que je suis? Je demande bien à mon Dieu, de toutes les forces de mon âme, qu'il me donne la grâce de le pouvoir glorifier; mais j'appréhende, après la faute que j'ai commise, qu'il n'exauce pas mes prières. Je suis bien résolu de mourir plutôt que de faire jamais aucun exercice de la Religion Romaine; mais, hélas! qui suis-je, et que sais-je si les tourmens qu'on me pourroit faire souffrir ne me feroient pas faire encore un mauvais pas? J'avois dit au comte de Tessé que je me verrois traîner avec plaisir par les boues d'Orange, cependant je n'ai pas tenu ma parole; le passé me fait craindre pour l'avenir. »

Pendant les cinq mois que je fus en cet exil, ce furent là mes principales occupations dans mon lit de douleur, que je baignois tous les jours de mes larmes. Je ne cessois de prier, de soupirer et d'affliger mon âme; et si quelquefois on me tiroit de mon lit pour me porter dans un jardin, je ne cessois de dire, en regardant ces horribles montagnes, ce que disoit David dans le psaume 121 : « Je lève mes yeux vers les montagnes d'où me viendra le secours; mon secours vient de l'Éternel qui a fait les cieux et la terre. »

Comme les fêtes de Pâques approchoient, l'Évêque

de Valence vint à Die, à une lieue de mon exil, pour faire confesser et communier les prétendus convertis. Je me doutai bien qu'il viendrait chez moi pour me tourmenter. Il ne manqua pas d'y venir. J'avois près de moi M. Julian, avocat de Die, fort honnête homme, qui a donné gloire à Dieu par sa retraite; je le priai de se cacher derrière mon lit, pour avoir le plaisir d'entendre ce que je dirois à l'Évêque. Il s'y accorda, et, un moment après, le Prélat entra accompagné de plusieurs Prêtres et de quelques officiers de guerre.

Pendant un demi-quart d'heure la conversation roula sur des choses indifférentes; mais, s'étant approché de mon lit, tout ce monde se retira, et étant tête à tête, il me dit si je ne voulois pas penser à signer l'écrit qu'il m'avoit présenté, et à faire ce qu'un bon chrétien devoit faire. Je lui répondis que, pour l'écrit, je ne le pouvois signer, et que, pour vivre en bon chrétien, je m'y appliquerois tout le temps de ma vie. Il me pressa extraordinairement. Mais enfin je lui dis, pour toute réponse, que je le priois de ne me presser pas, et le conjurai d'ordonner au Curé du lieu de n'exiger pas de moi de faire aucun exercice de la Religion Romaine, puisque étant revenu de l'égarement de mon esprit, j'étois en état de faire parler de ma vie. Il ne parut pas fort chagrin de ce discours, il me dit seulement que j'y pen-

serois, et me quitta avec beaucoup de civilité.

L'avocat sortit de sa cachette, et, se jettant à mon cou, il m'embrassa avec beaucoup de tendresse et de larmes, en me disant que mes discours l'avoient extrêmement édifié; qu'il me quittoit pour s'en aller à Die, où l'Évêque ne manqueroit pas de dire que je lui avois tout promis; ce qui ne manqua pas d'arriver, car cet Évêque ne fut pas plus tôt à Die, qu'il dit en présence de beaucoup de monde qu'il venoit de me voir, que j'étois un fort honnête homme, qu'il prenoit plaisir en ma conversation, et que je lui avois promis de me confesser et de communier. L'avocat, qui étoit présent aux discours de l'Évêque, disoit à l'oreille à ses amis : « Cela n'est pas vrai, j'en suis témoin, » et ensuite leur expliquoit le mystère, leur faisant comprendre que l'Évêque ne disoit tout cela que pour les séduire.

Les agitations continuelles de mon esprit me rejetèrent bientôt dans l'état où je me trouvai à Valence. Je fus attaqué d'une fièvre violente qui me jeta dans la rêverie, dont je fus pourtant bientôt délivré sans me servir d'aucun remède. Mais si mon corps fut soulagé, mon esprit fut si troublé par les pensées tristes qui occupaient incessamment mon âme, que je ne savois où j'en étois. Il sembloit que Dieu imprimoit de sa propre main mon péché dans mon cœur pour me faire bien penser à son énormité, afin que je recourusse à lui par

la prière, par mes soupirs et par mes larmes. J'avoue que j'étois abandonné de l'esprit de consolation, puisque je fus capable de dire plus d'une fois comme Job : « Périssent le jour auquel je naquis, et la nuit en laquelle il fut dit : un mâle est né. Que ce jour auquel j'ai péché ne soit que ténèbres ; que Dieu ne le recherche point d'en haut, et que la lumière ne l'éclaire point <sup>1</sup>. » J'ajoutois à cela la suite que l'on trouve dans ce chapitre, que j'aime mieux taire que de le décrire. Pour rappeler les consolations de mon Dieu, je récitais souvent ces paroles du psaume 77 : « Le Seigneur m'a-t-il rejeté pour toujours, et ne poursuivra-t-il plus à m'avoir pour agréable ? Sa gratuité est-elle faillie pour jamais ? Son dire a-t-il pris fin pour tout âge ? » Hélas ! combien de fois ai-je dit : « O Dieu, aie pitié de moi selon ta gratuité, selon la grandeur de tes compassions efface mes forfaits. Ne me rejette point de devant ta face, et ne m'ôte point l'esprit de ta sainteté. Rends-moi la joie de ton salut, et que l'esprit franc me soutienne <sup>3</sup>. »

Pour tâcher de modérer ma douleur, je rêvois sur la différence que saint Cyprien mettoit entre ceux qui étoient tombés. Je savois que les anciens

<sup>1</sup> Job 3, 3-4. Les paroles « auquel j'ai péché » ne se trouvent pas dans le texte.

<sup>2</sup> Ps. 77, 7-8.

<sup>3</sup> Ps. 51, 1 et 11-12.

distinguoient entre ceux qu'on appelloit *Sacrificati*, c'est-à-dire ceux qui avoient sacrifié aux idoles; *Thurificati*, ceux qui avoient présenté de l'encens; et *Libellatici*, ceux qui avoient donné de l'argent au juge pour n'aller pas dans le temple des idoles, et qui ensuite avoient pris quelque marque pour se délivrer de la persécution en usant de détour<sup>1</sup>. Je voyois bien que j'étois en ce dernier rang, mais tout cela ne me pouvoit contenter, puisque je n'avois pas eu le courage de souffrir la persécution pour l'amour de mon Sauveur. Ce qui doit apprendre, pour le dire en passant, à ceux qui l'ont évitée par quelque artifice que ce soit, à se considérer comme de grands pécheurs. Plusieurs pourront dire qu'ils n'ont signé aucune abjuration; mais je laisse à leur conscience à examiner s'ils n'ont fait aucune action par laquelle ils aient démenti leur Religion.

Je réfléchissois encore sur la chute de tant de grands hommes, qui dans la suite avoient donné gloire à Dieu par leur repentance.

Saint Pierre se présentoit le premier à mon imagination; mais je trouvois mon infidélité de beaucoup plus grande que la sienne. Le grand Hosius, qui avoit présidé au Concile de Nicée, n'étoit pas oublié; l'amour de son sépulcre, comme dit élé-

<sup>1</sup> Cf. *Cypriani Opp.* Lutet. Paris., 1648, fol., passim; surtout p. 27, 57 sqq., 193 sqq.

gamment saint Hilaire, c'est-à-dire de son corps abattu par ses longues années, lui fit signer la détestable hérésie d'Arius. Mais je disois : « Hosius étoit dans le délire à cause de son âge, mais tu étois dans la vigueur de ton esprit. » Libérius venoit ensuite m'entretenir. Je voyois que ce n'étoit que l'ennui d'un exil qui l'avoit fait tomber; que la crainte de la mort avoit fait dédire Bérenger, aussi bien que Jérôme de Prague, et le grand Cranmer, Archevêque de Cantorberi.

Quoiqu'il n'y eût aucune comparaison entre ces grands hommes et moi qu'à l'égard de ma faute, je ne laissois pas que de faire un parallèle de leur conduite et de la mienne. Je trouvois des excuses pour eux, et je n'en trouvois point pour moi. « Car enfin, disois-je en moi-même, toutes ces grandes lumières se sont rallumées, après avoir demeuré quelque temps éteintes; mais, malheureux que tu es, peux-tu attendre que Dieu te relève après l'avoir abandonné avec tant de lâcheté ! »

C'étoit dans l'occupation de ces pensées que je passois la plupart du temps de mon exil; elles furent interrompues par le Curé du lieu, qui vint chez moi environ à la Pentecôte, pour m'exhorter de la part de M. de Valence à communier. Il me disoit que Pâques étoit passée, et qu'il étoit de son devoir de me faire cette exhortation, afin que je



fisse le mien. Il étoit accompagné de deux ou trois chanoines de Die, qui n'osèrent pas me faire cette proposition, appréhendant d'entrer en lice avec moi. Le Curé étoit fort déconcerté en me parlant. Je le remerciai du soin qu'il vouloit prendre de moi, mais que ma conscience m'obligeoit de lui dire que je n'étois pas en état de faire ce qu'il me demandoit ; que j'étois surpris que M. de Valence lui eût donné cette commission, puisque je l'avois si bien informé de mes intentions là-dessus. « De bonne foi, monsieur le Curé, voudriez-vous obliger à communier un homme qui n'a point de foi en vos mystères ? »

Là-dessus je lui fis un long sermon pour lui apprendre les sentimens de mon âme. Quand j'eus achevé, il se leva en me disant qu'il ne m'en parleroit de sa vie, mais qu'il étoit indispensablement obligé de faire savoir à son Evêque tout ce que je lui avois dit. Ce Curé fut homme de parole, car depuis ce jour-là il ne m'a jamais parlé de Religion.

Cependant je souhaitois avec une extrême passion de donner gloire à Dieu, ou par une retraite, ou par la prison, ou par la mort, Dieu m'ayant inspiré qu'il falloit tout souffrir plutôt que de me souiller par aucun acte d'idolâtrie. Ce fut dans cette vue que j'écrivis à M. l'Evêque de Valence pour lui faire savoir que je ne pouvois plus vivre,

étant horriblement tourmenté de la pierre. En effet, j'avois été travaillé pendant quelques jours d'une suppression d'urine accompagnée d'extrêmes douleurs, dont je ne fus délivré qu'après avoir jeté une pierre de la grosseur d'une fève. Ce Prélat ne m'avoit jamais vu qu'au lit, que je gardois ordinairement, tant pour l'abattement de mon esprit que pour les douleurs continuelles que je souffrois en mon corps. Je le priois par ma lettre de m'obtenir la permission d'aller à Lyon pour m'y faire tailler; il me répondit fort civilement qu'il s'y employeroit de tout son cœur, aussi bien que pour mon repos. Il prophétisa sans y penser; car la permission qu'il obtint quelque temps après fut la cause de ma délivrance, qui me déchargea d'une pierre que j'avois dans mon esprit, mille fois plus pesante qu'aucune autre qui puisse affliger un homme de cette étrange incommodité.

Les jours me sembloient des années : j'attendois avec beaucoup d'impatience cette permission, et, n'en ayant aucune nouvelle, je récrivis audit Évêque pour le même sujet, en exagérant mon mal d'une étrange manière. Il avoit son but, et j'avois le mien : il pousoit le temps, afin que les douleurs et mon ennui me fissent déterminer à ce qu'il souhaitoit. Mais je pensois à tout autre chose; c'est pourquoi, pendant qu'il différoit à me proeurer cette satisfaction, je travaillois du

côté de Grenoble pour tâcher d'y trouver quelque occasion favorable pour m'évader du Royaume. Dieu avoit béni mes soins et exaucé mes ardentés prières. On m'avoit trouvé un parti qui me paraissoit assez sûr pour exécuter mon dessein ; mais lorsque j'eus tout disposé pour me faire transporter par douze paysans à travers des hautes montagnes, jusqu'au bord de l'Isère, on me donna avis que Grenoble étoit plein de dragons, et que par là mon affaire étoit échouée. Mon affliction fut grande d'avoir manqué ce coup ; mais Dieu, qui conduit tout par sa sage Providence, voulut me fermer cette porte pour m'en ouvrir une autre plus facile et plus commode. Je ne savois pas que j'étois alors sous la garde de tous les consuls des communautés voisines, auxquels l'Évêque de Valence avoit donné ordre de prendre garde si je ne sortirois point de mon exil. J'aurois été pris infailliblement si j'en fusse sorti sans une permission expresse : ce qui m'a fait adorer mille fois la Providence de mon Dieu et sa favorable protection à mon égard.

Au commencement du mois de juillet, l'Évêque de Valence vint en son diocèse de Die pour faire confesser et communier. Beaucoup de troupes l'avoient précédé pour employer la force et la violence envers ceux qui ne voudroient pas lui obéir. Il ne fut pas plus tôt arrivé, qu'il fit savoir à un de mes amis qu'il avoit obtenu la permission que

j'avois demandée pour mon voyage de Lyon. Quelque abattu que je fusse par mes larmes continuelles, cette bonne nouvelle me donna quelque consolation, et je m'aperçus que les douleurs de mon corps diminoient visiblement, d'où j'ai inféré que ce grand Dieu me vouloit disposer par là à faire le coup que j'ai exécuté par son bon secours. Au milieu de cette petite consolation, je ne laissai pas que d'être travaillé en mon esprit, prévoyant que j'aurois de furieuses attaques de la part dudit Évêque pour m'obliger à signer ou à faire quelque autre chose contre ma conscience. Je m'affermis en la résolution que j'avois prise de n'en rien faire, par mes prières, par mes jeûnes et par des humiliations extraordinaires. Ces exercices de piété me firent un peu ressentir la grâce de mon Dieu et les effets de ce divin Conso- lateur qui s'étoit retiré de mon âme.

Mais avant que cet Évêque vînt chez moi pour me tourmenter, il fit le tour de son diocèse, où il exerça mille violences pour faire communier et confesser. Les peuples se retiroient dans les bois et dans les montagnes; on les y poursuivoit comme s'ils eussent été des bêtes farouches. On assommoit de coups, on garrottoit, on jetoit dans des basses fosses tous ceux qui y étoient attrapés; enfin on n'entendoit parler que de désolation et de misère. Quel honneur font ces Mes-

sieurs à leur Religion de traîner au pied de leurs autels des gens pour les faire sacrifier à leurs idoles ! Dieu refusoit autrefois une victime qui n'alloit pas gaiement à l'autel ; et doivent-ils attendre qu'un sacrifice fait à contre-cœur par des créatures raisonnables lui puisse être agréable ? Ils porteront cette iniquité, et le grand Juge de l'univers ne manquera pas de leur imputer ce péché criant, de châtier ces horribles attentats.

Le bon est que M. de Valence mettoit devant les yeux de ce bon peuple mon exemple pour les obliger à confesser et à communier. « Quoi ! leur disoit-il, en savez-vous plus que M. de Chambrun ? Il a tout fait, et pourquoi refusez-vous de suivre son exemple ? » Je reçus au même temps plusieurs dépêches de divers endroits pour savoir de moi ce qui en étoit. Comme je n'avois jamais biaisé, je répondois qu'on se donnât bien de garde de donner aucune créance à ces discours ; que j'étois résolu de mourir plutôt que de leur donner ce scandale, et qu'ils n'avoient qu'à se bien informer de ma conduite pour ne se laisser pas surprendre aux illusions qu'on leur vouloit faire. Quelle Religion, bon Dieu ! quels Évêques qui ajoutent la menterie à la violence pour séduire de pauvres innocens ! Je dois dire à la gloire de mon Dieu, que ce que je fis en cette rencontre fut d'une singulière édification et produisit beaucoup de bons effets,

puisque des communautés tout entières aimèrent mieux s'exposer à la rage et à la fureur des dragons, que de confesser et de communier.

L'intendant du Dauphiné vint à Die environ ce même temps pour assister l'Évêque en cette belle mission. Ce dernier prêchoit par la bouche des dragons, et le premier faisoit le procès à ceux qui ne vouloient pas obéir. Tous les jours j'entendois dire qu'on envoyoit des troupes de femmes et de filles chez le malheureux Rapine, qui avoit exercé mille cruautés contre tant de pauvres innocens qui avoient passé par ses mains lorsque j'étois à Valence.

On me rapporta que cet intendant me mit sur le tapis un jour qu'il étoit à table. « On dit, disoit-il, que ce Ministre qui est à Romeyer ne veut rien faire après avoir promis de communier et de confesser; nous le mettrons bientôt à la raison. Il a refusé deux mille francs de pension; il est bien délicat de mépriser les grâces d'un grand Roi. » M. de Vermenton, qui étoit à table, prit la parole, et lui dit : « Monsieur, vous ne le tenez pas encore; je l'ai traduit jusqu'à Valence. Je suis persuadé que l'extrémité où je l'ai vu lui a fait dire qu'il se réuniroit, mais il a bien des sentimens différens dans son cœur. »

Après que l'Évêque eut fait le tour de tout son diocèse, il ne manqua pas de me venir visiter. Il

entra seul dans ma chambre, et commença par me dire qu'il avoit obtenu la permission que j'avois tant souhaitée ; mais qu'avant de me la donner, il falloit que je me disposasse à signer, à confesser et à communier. Je lui répondis que je le remerciois des soins qu'il avoit pris, mais que je le priois de me laisser aller en paix à Lyon sans me presser davantage ; qu'apparemment j'y mourrois dans l'opération de la taille, et qu'ainsi je ne lui donnerois plus de la peine. Il me répliqua : « Quoi ! Monsieur, on ne se moque pas ainsi du Roi. J'ai écrit à la Cour que vous étiez converti de bonne foi ; et que diroit-on de moi si je ne vous faisais pas faire votre devoir ? J'ai fait confesser et communier tous les Ministres qui sont à Die : voulez-vous être le seul Huguenot en France ? »

« Je ne vis pas par exemple, lui répondis-je. Je n'ai pas dessein de me moquer de personne ; vous êtes trop raisonnable, Monsieur, pour me vouloir obliger à faire quelque chose contre ma conscience. Je vous supplie de me laisser aller à Lyon. » Ensuite il tira un livre de sa poche, où l'auteur avoit ramassé plusieurs passages des Pères, pour prouver la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Il y en avoit de saint Athanase, de saint Cyrille, de saint Ambroise, de saint Augustin et de plusieurs autres. A mesure qu'il les lisoit, je lui répondois sur-le-champ sans qu'il répliquât

le petit mot à mes réponses. Mais il insista particulièrement sur le passage de saint Augustin sur l'explication du Psaume 33, selon la version Vulgate, et le 34 selon l'hébreu, où ce Père avoit dit que Jésus-Christ se portoit entre ses mains quand il distribua la Cène à ses disciples. *Se ipsum ferebat in manibus suis*. Ce passage lui paroissoit sans réplique : « Que peut-on dire, me dit-il, à une expression aussi forte que celle de saint Augustin ? » Je me pris à sourire en lui disant : « Si j'avois ici mon saint Augustin, je vous ferois bientôt voir que ce que vous pensez n'est jamais entré dans l'esprit de ce Père. — Comment, me dit-il, votre saint Augustin est-il différent de celui qui est ici cité ? — Non, Monsieur, lui dis-je, mais il n'y a qu'à tourner le feuillet pour voir son sentiment. Il fait assez comprendre dans l'exposition suivante que son peuple avoit été choqué de ces paroles ; voilà pourquoi il en fait le commentaire dans l'endroit dont je vous parle, en disant : *Se ipsum quodammodo ferebat in manibus suis*<sup>1</sup>. — Passe, me dit-il, pour celui-là, en voici d'autres auxquels il n'y a rien à redire. » Il poursuivit la lecture de son livre

<sup>1</sup> « Il se portait, en quelque sorte, lui-même dans ses mains. »

*Aug. Opp.*, Paris., 1691, IV, 216 : « Quia quum commendaret ipsum corpus suum et sanguinem suum, accepit in manus suas quod norunt fideles ; et ipse se portabat quodammodo, quum diceret : Hoc est corpus meum. »



sans qu'il fit jamais aucune réplique à mes réponses. Il vit bien par ma manière d'agir qu'il ne gagneroit rien sur mon esprit, que tous les passages qu'il m'alléguoit n'étoient pas capables de me convaincre. Ce qui l'obligea de fermer son livre pour me dire qu'il me conseilloit en ami d'obéir au Roi, sans quoi on me feroit de très-mauvaises affaires, après quoi il m'embrassa et me dit adieu.

Le même soir il envoya des gens de guerre aux habitans de mon désert, qui firent mille désordres pour les obliger à tout faire. Je crus que j'en serois accablé comme les autres : mais au lieu de ces hôtes importuns, je vis entrer dans ma chambre le lendemain matin un Jésuite, député de sa part pour tâcher à me corrompre. Il avoit été précédé par un chanoine nommé Reinaud, à qui j'avois dit tant de choses touchant la Religion, qu'apparemment il auroit donné gloire à Dieu en un autre temps. Ce Jésuite se fit connoître à moi, en me rappelant la mémoire de quelques observations que j'avois faites dans un de mes sermons prêchant la controverse. — « Vous souvient-il, Monsieur, me dit-il, des deux anagrammes que vous fîtes sur *Cornelius Jansenius* et sur *Joannes Calvinus*? Je les ai retenues, me dit-il; ne trouviez-vous pas en *Cornélius Jansénius*, *Calvini sensus in Ore*, et dans *Joannes Calvinus*, *An non es via lu-*

*cis*<sup>1</sup>? — Oui, Monsieur, lui répondis-je, il m'en souvient fort bien. Est-ce à vous à qui j'avois à faire? — C'est moi-même, me répliqua-t-il, et je viens à présent vous offrir mes services. Je viens vous avertir que M. de Valence est dans une grande colère contre vous; qu'il ne parle que des basses fosses ou de vous faire traduire à Pierre-Cise. Je serois très-marri qu'il vous arrivât aucun mal, car je vous puis assurer que je vous honore très-parfaitement, et que tous nos Pères ont pour vous une estime toute particulière. Croyez-moi, Monsieur, ne vous laissez pas tourmenter, vous n'avez qu'à faire une petite confession entre mes mains, et j'irai promptement à Dieu pour adoucir l'esprit de M. de Valence.

— Pour la confession de mes péchés, lui dis-je, je la fais tous les jours à mon Dieu, et c'est à lui seul que je la dois faire, suivant le sentiment de saint Chrysostôme dans une de ses homélies sur l'Épître à Tite, où il dit en termes formels : « Je ne te demande point que tu me confesses ton péché, c'est à Dieu seul que tu les dois confesser<sup>2</sup>. » Et

<sup>1</sup> « Le sens de Calvin dans sa bouche. »

« N'es-tu pas le chemin de la lumière? »

<sup>2</sup> *Chrysostomi Opp.* Paris., 1718, fol., I, 490 : « Non te in theatrum conservorum tuorum duco, neque hominibus peccata revelare cogo; conscientiam tuam expande coram Deo, ostende ipsi vulnera, et ab eo medicamenta postula. » Ce passage se

vous savez ce que dit saint Augustin : *Quid mihi cum hominibus ut peccata mea audiant, tanquam morbos meos sanaturi!*

— Je ne veux point, me dit-il, disputer avec vous, Monsieur; je sais que vous êtes mon Maître. La crainte où je suis qu'il ne vous arrive quelque mal m'a fait venir ici pour vous conjurer d'avoir pitié de vous-même.

— Je n'appréhende rien, lui répondis-je; je me suis remis entre les mains de Dieu, il disposera de moi selon sa volonté. »

Il n'y eut sorte de personnage que ce Jésuite ne jouât pour me porter à ce qu'il souhaitoit. Il m'embrassa, il soupira, il pleura, mais tous ces artifices furent inutiles. Il fut contraint de se retirer sans pouvoir rien obtenir sur mon esprit. Mais il ne se rebuta pas pour cela. Il revint encore le lendemain, et entra dans ma chambre tout effrayé comme si les dragons avoient été après lui pour m'enlever et me charger de chaînes. Il déploya toute son éloquence pour me dépeindre tout ce qu'il me pourroit arriver; il alla même près de mon épouse pour l'effrayer par ses discours, et pour la solliciter à me conjurer par ses larmes à prévenir les maux qu'on me préparoit. Il trouva partout du rebut, de sorte qu'il se retira pour une seconde fois sans

trouve dans le traité *De incomprehensib. Dei Natura.* Cp. 1, 757-758. \*

que ses douceurs et ses menaces fissent la moindre impression sur mon esprit.

On me vint rapporter que M. de Valence s'étoit mis en furie sur le rapport que lui avoit fait ce Jésuite, qu'il disoit qu'il ne savoit à quoi il tenoit qu'il ne me fit jeter dans une basse fosse; que je lui pesois plus que tout son diocèse; que je m'en allasse au diable, et qu'à Lyon je trouverois bien à qui parler. Le lendemain il me fit donner encore une attaque; mais, me voyant inébranlable, il donna charge à un de mes amis de me dire que je pouvois partir quand je voudrois pour Lyon, où M. l'Archevêque avoit reçu et recevoit encore des ordres pour me faire mal passer mon temps.

On doit en cet endroit admirer la Providence à mon égard. Car, qu'un Évêque de Valence, qui est un de nos plus ardens persécuteurs, m'ait laissé sortir de son diocèse de la manière que j'en suis sorti, priant jour et nuit à haute voix et en compagnie, chantant les Psaumes, exhortant tout le monde à la persévérance, ce qui ne lui étoit pas inconnu, que d'ailleurs il ne m'ait jamais pu obliger de faire la moindre démarche contre ma conscience; que j'aie disputé contre lui, expliqué mes sentimens à son Curé, à des Chanoines et à un Jésuite, il faut qu'il y ait en cela quelque chose de divin et tout à fait extraordinaire. C'est sur quoi j'ai fait souvent attention

pour découvrir les voies de Dieu en cette affaire.

Après y avoir bien pensé, j'ai conclu que Dieu s'est servi de la vanité de cet Evêque pour me tirer de mon malheur. Il avoit écrit à la Cour qu'il m'avoit converti. Il n'a pas osé s'en dédire pour ne passer pour un homme peu éclairé; mais d'ailleurs, j'estime que j'entre dans sa pensée, en disant qu'il a raisonné de la sorte : « Tout le monde croit que cet homme est converti de bonne foi; j'ai pris le soin de faire courir ce bruit par tout le Royaume; si nous le jetons dans une prison, nous démentirons ce que nous avons publié : il vaut mieux le laisser aller à Lyon, où infailliblement il mourra dans l'opération de la taille; ainsi nous en serons délivrés, et nous pourrons imposer après sa mort ce qu'il nous plaira à son égard. » Voilà apparemment quelles ont été ses pensées. Mais Dieu erie du Ciel en cet endroit : « Vos pensées ne sont point mes pensées, ni vos voies ne sont point mes voies <sup>1</sup>. » Le bon Prélat ne se seroit jamais imaginé que je fusse capable de faire le coup que j'ai fait; il avoit été le témoin oculaire de toutes mes misères; il savoit que j'étois plutôt un cadavre qu'un homme. Il n'avoit garde de soupçonner ce que j'avois tant à cœur. C'est ainsi que Dieu confond la sagesse de ceux qui croient être sages.

<sup>1</sup> Es. 55, 8.

## XII

Je n'eus pas plus tôt eu la liberté d'aller à Lyon, que je partis de mon désert le 1<sup>er</sup> du mois d'août 1686, porté sur un brancard par douze paysans. Le pauvre peuple du Diois venoit en foule sur le chemin pour me voir passer. Je ne dirai pas ici de quelles bénédictions et de quelles larmes j'étois accompagné. Je voyois partout des visages blêmes et abattus qui me donnoient de la compassion. Je tâchois de les consoler par mes vœux et par des bénédictions que je leur souhaitois.

Mes gens s'aperçurent que j'étois suivi de lieu en lieu par des Curés et par d'autres personnes, qui avoient reçu ordre de M. de Valence de me guetter sur ma route. J'en fus averti près de la ville de Crest par un honnête homme, qui me dit qu'assurément j'y serois arrêté. Je poursuivis pourtant mon chemin sans m'étonner, quoi qu'on me pût dire, et j'arrivai heureusement à Lyon le 3 du même mois.

J'allai loger en une grande hôtellerie pour ôter tout soupçon, et pour mieux persuader que j'étois là pour me faire tailler. Le lendemain matin j'en-

voyai chercher le nommé l'ermite Litotome, pour savoir de lui quand est-ce qu'il me pourroit tailler. Il visita mon corps, et, après l'avoir bien examiné, il me dit qu'il seroit bien difficile de faire cette opération en l'état où j'étois, qu'il aviseroit aux moyens les plus propres pour en pouvoir venir à bout.

Ce fut là que je trouvai une dame de grande piété qui versa bien des larmes avec moi. Elle étoit sur son départ pour Genève. Je lui fis confidence de mon dessein, et la conjurai de supplier Messieurs les Pasteurs de Genève de prier Dieu pour moi. Elle me prit mes mains, et, en me les baisant, elle me dit qu'elle espéroit que ces mêmes mains, qui lui avoient si souvent administré le sceau de la grâce, seroient encore employées pour lui donner la même consolation.

Cette grande hôtellerie où j'allai descendre n'étoit pas propre pour exécuter mon dessein; on me procura une maison plus commode, où je ne fus pas plus tôt établi que je fis appeler le plus habile médecin de Lyon, nommé M. Falconnet, qui servoit M. l'Archevêque. Je lui fis le récit de tous les symptômes de mon mal imaginaire; il conclut que j'avois la pierre, et qu'il me falloit faire sonder pour en être assuré. Il eut beaucoup de compassion de l'état où j'étois, et, sans me connoître, il me fit beaucoup d'amitié. C'est un homme de

belles lettres, avec qui je prenois plaisir de m'entretenir. Je ne saurois dire si c'étoit mon mal ou quelque bonne remarque que je lui faisois sur les poètes grecs et les latins qui l'obligeoient à se tenir près de moi. Quoi qu'il en soit, il mettoit en pratique tout son art pour me donner quelque soulagement, et, pour lui faire plaisir, je lui disois que je me trouvois soulagé par ses remèdes.

Un jour qu'il fut visiter M. l'Archevêque, il lui dit qu'il traitoit un gentilhomme qu'il ne connoissoit pas, qui étoit en très-mauvais état. « C'est sans doute, lui dit M. l'Archevêque, un Ministre d'Orange; j'ai reçu ordre de la Cour de prendre garde à lui; » et, appelant son secrétaire, il lui commanda d'apporter sa cassette, où étoit ledit ordre. Il le communiqua à son médecin pour m'en faire savoir la teneur, qui portoit en substance que M. l'Archevêque ne me laissât point sortir de Lyon, et qu'il prît garde que je n'y fisse aucune assemblée.

Quand on me le signifia, je répondis, que, pour faire des assemblées, je n'étois pas en état d'aller rouler la ville, et que, pour sortir de Lyon, on n'avoit qu'à voir mon corps. Je ne voulus pas dire que je n'en sortirois point sans ordre pour ne mentir pas. Cependant, me voyant observé de si près, je vis que je serois bientôt dans Pierre-Cise si je ne donnois ordre promptement à mes affaires.



J'avois fait mon parti avec un charretier de Franche-Comté, qui me promettoit moyennant cent louis d'or de me porter en Suisse sur une charrette, habillé en paysan, comme si j'étois son valet à qui la charrette auroit cassé les jambes. Il y eut de mes amis qui s'y opposèrent par deux raisons : la première qu'il me seroit impossible de souffrir cette voiture ; et la seconde qu'étant épié comme je l'étois, on ne manqueroit pas d'envoyer des courriers sur tous les grands chemins, si on s'apercevoit que je manquasse dans Lyon, et que la distance de cette ville jusques en Suisse par la Franche-Comté seroit cause que je serois infailliblement arrêté ; qu'il falloit que je songeasse à une voie plus prompte et plus courte.

Après y avoir bien pensé, je jugeai que mon coup seroit infaillible si je pouvois sortir en poste, dans une chaise roulante, avec le train d'un grand Seigneur. Mes grandes incommodités s'opposoient à mon dessein ; car en effet, il est tout visible que je ne pouvois réussir sans un secours extraordinaire du Ciel. Il y avoit même des gens qui se moquoient de moi lorsque je leur faisois cette proposition. Mais enfin, nonobstant leurs raisonnemens, je me confirmai si bien dans ma pensée, que dès le même jour je fis acheter une chaise roulante, que je fis venir chez moi par des voies indirectes.

Je voulus essayer si je pourrois souffrir cette voiture, pour ne me commettre pas mal à propos. J'allai sur le quai de la Saône, et sitôt que j'aperçus Pierre-Cise où mes chers collègues sont détenus, il me fut impossible de contenir mes larmes. J'en versai des torrens, tant pour la compassion que j'avois de l'état des personnes qui me sont si chères, que pour le souvenir de ma faute qui me privoit de la douce consolation d'être en la compagnie de ces bienheureux confesseurs. « C'étoit là, disois-je à mon neveu, qui étoit avec moi, le chemin étroit et la porte étroite par où il falloit passer pour être bienheureux. » Quelque épouvantable que soit ce lieu, je devois dire comme le bon Jacob : « C'est ici la porte des Cieux, et je ne l'ai pas su connoître. C'étoit là que j'aurois prêché à toute l'Europe par ma constance et par ma patience. C'est là que j'aurois fait d'admirables sermons, mille fois plus édifiants que tous ceux que j'ai prononcés en ma vie. Ma voix auroit pénétré jusques aux extrémités de la terre, et mon bon exemple auroit confirmé mes frères dans la bonne opinion qu'ils avoient de moi. Hélas ! malheureux que je suis, pourquoi Pierre-Cise m'a-t-il effrayé ? N'aurois-je pas eu plus de repos dans cette prison que dans celle de Valence, ou dans mon exil ? Mon âme a été pénétrée de mille douleurs ; elle l'est encore : au lieu que j'aurois trouvé dans cet endroit le repos de

ma conscience, le contentement de mon esprit, l'espérance de mon salut, et la gloire d'avoir été fidèle à mon Dieu. Chers collègues, que vous êtes heureux de souffrir avec tant de patience votre dure et longue prison ! Que ne m'est-il permis de vous embrasser pour vous dire le dernier adieu, et pour vous demander le secours de vos saintes prières, qui seroient mille fois plus agréables à Dieu, que celles d'un grand pécheur tel que je suis ? Votre exemple me fortifie, pour glorifier Dieu, ou par ma sortie, ou par ma mort. J'ai cette sainte espérance que, si nous sommes séparés pour jamais en cette vie, nous nous réunirons dans la patrie céleste. Adieu, mes bien heureux collègues, le Seigneur veuille parachever en vous sa bonne œuvre, vous rendre victorieux en vos combats, et vous couronner de la couronne incorruptible de gloire qu'il a promise à tous ceux qui garderont la foi. »

Si mon neveu ne m'eût pressamment sollicité à quitter ce lieu-là pour donner quelque trêve à mes larmes, je crois que j'aurais attendu la nuit pour m'en retirer.

Je ne fus pas à trente pas de là qu'un lieutenant de prévôt ou un exempt fut à mes trousses, et me commanda de me retirer chez moi. Cette aventure me surprit et me fit comprendre que j'étois extrêmement guetté, puisque la première fois que j'étois

sorti de mon logis, on m'avoit suivi pour prendre garde à moi. En effet, mes domestiques m'avoient dit plus d'une fois qu'ils voyoient rouler tout autour de ma maison des personnes qu'ils soupçonnoient être des archers. Ce qui me fit dire à mon épouse que je voyois bien que j'étois guetté, mais que je prendrois si bien mon temps que je me déroberois à la vue de mes gardes.

Pour y réussir, je fis appeler mon médecin pour lui dire que mes douleurs étoient si excessives que je ne pouvois plus vivre. Il fut chez moi accompagné de M. son fils et de l'opérateur, pour me faire sonder. Ce fut le 5 du mois de septembre que je souffris cette cruelle opération. L'opérateur ne trouva point de pierre, et prit pour excuse qu'étant couché à la renverse sur mon lit, je n'étois pas en une posture propre pour opérer, qu'il falloit qu'on me sondât sur une chaise. Je priai le médecin de renvoyer cette seconde opération à un autre temps; que j'avois tant souffert dans la première, que je ne me sentois pas assez de force pour en soutenir une seconde, et que les fraîcheurs du mois d'octobre me pourroient être plus favorables.

Cela fut approuvé, et c'est ainsi que je me défis de mes médecins et de mon opérateur. Cette opération me fit passer deux cruelles nuits : mais cela ne m'empêcha pas de donner ordre à mes affaires,

pour partir le dimanche suivant, huitième du même mois.

Une personne distinguée, pour laquelle je ferai toute ma vie des vœux, me donna deux valets, avec ordre de faire ce que je leur ordonnerois; il les équipa fort proprement, et de mon côté, j'en mis deux sur le même pied. Les deux premiers avoient pour nom de guerre Parisien et Champagne, et les deux qui m'appartenoient la Fleur et la Rivière. Pour moi je me mis en habit avec de l'or dessus, un chapeau bordé, la perruque blonde, la cravate à point de Venise nouée avec un ruban ponceau. Je préparai les chevaux qui m'étoient nécessaires, que j'envoyai hors la ville, ne m'en étant réservé qu'un avec un valet. Je m'imaginai qu'il falloit prendre mon temps à sept heures du soir, auquel temps toute la ville étoit sur pied, pour la promenade.

Je fis ma prière avec mon épouse, et après l'avoir embrassée avec bien des larmes, je me fis mettre dans ma chaise qui étoit préparée, la conjurant de se retirer dans le moment de cette maison, pour s'en aller en celle que je lui avois fait préparer. Mon regret étoit extrême de quitter une personne qui m'étoit si chère, et qui m'avoit été d'un si grand secours dans toutes mes afflictions: mais comme elle ne pouvoit point sortir en poste, comme moi, j'avois pris le soin de

faire un parti pour me suivre dans peu de jours.

Je partis donc à l'heure que j'avois résolu. Je passai à travers cette grande ville au milieu d'une foule incroyable de peuple, de calèches, de carrosses, et me rendis au grand trot au bout du pont du Rhône, où une personne qui me suivoit de près, pour observer si je ne serois point connu, me dit que tout alloit bien. Je lui dis adieu en lui serrant la main, et commandai en même temps à mon valet de monter sur le cheval, et de marcher en toute diligence. La nuit me surprit lorsque je trouvai les autres valets avec cinq chevaux, qui m'attendoient derrière une mesure; on attela promptement un second cheval à ma chaise, et tout mon monde étant à cheval, nous allâmes avec une diligence incroyable. J'étois attaché à ma chaise avec deux courroies, qui me tenoient si fort serré contre cette machine, qu'il étoit impossible qu'on reconnût que je fusse incommodé.

L'ordre avoit été donné au Parisien, qui étoit un garçon d'esprit, de prendre toujours le devant, pour faire tenir prêts les chevaux de poste, et de ne parler que de Monseigneur, qui marchoit en toute diligence, pour des affaires pressantes. Cette petite précaution réussit à merveille; je trouvois les chevaux tout prêts à mon arrivée; j'étois traité par tous de Monseigneur : cela, joint avec les grosses étrennes que je donnois aux postillons, me

fit faire tant de diligence, que je me trouvai à la pointe du jour au pont de Beauvoisin. J'employai cette nuit à chanter les louanges de mon Dieu, je commençai par le Psaume 91. « Qui en la garde du haut Dieu pour jamais se retire, etc. »

Étant arrivé au pont de Beauvoisin, je ne trouvai que deux chevaux de poste. Un courrier que j'avois trouvé sur ma route, qui portoit la nouvelle de la création des Cardinaux, avoit emmené les autres. Je trouvai le Parisien aux prises avec le maître de la poste; j'entendis à mon arrivée qu'il lui disoit : « Monseigneur ne se payera pas de cela; il faut trouver des chevaux à quel prix que ce soit. »

Cet honnête homme m'aborda au moment de mon arrivée, et, me traitant de Monseigneur, il me demanda mille fois pardon s'il ne pouvoit pas sur l'heure me fournir les chevaux qui m'étoient nécessaires : mais que dans peu de temps il m'en fourniroit, qui me serviroient très-bien. Je fis semblant de me mettre en colère, et peut-être que je m'y mis tout de bon, en disant que le service du Roi ne devoit point être retardé. Il me pressa de monter en une chambre, où je serois mieux à mon aise; je lui répondis brusquement que j'avois chemin à faire. Pendant qu'il me raisonnoit, les bourgeois, qui commençoient à sortir de leur lit, venoient tout autour de ma chaise pour voir cet équipage. Ils me saluoient fort respectueusement,

me traitant de Monseigneur ; je tirois un peu le cha peau et me recouvrais, les laissant tête nue pour les mieux persuader que j'étois un grand seigneur. Je les sollicitai à boire à ma santé, après avoir demandé à déjeuner quoique je n'en eusse aucune envie.

On me dispensera de rapporter ici toutes les particularités de ce que je fis et de ce que je dis en cette rencontre ; il me suffit de dire que je quittai la qualité de Ministre pour prendre celle d'un haut officier de guerre déterminé. En effet, ma manière d'agir le persuada si bien à tous ces gens-là, que ceux qui avoient la garde du pont et les commis de la Foraine demandèrent à mon neveu si je n'étois pas le Commandant du régiment des gardes du duc de Savoie. « Cela pourroit être, leur répondit-il. — Nous l'avons bien cru, répliquèrent ces commis ; nous l'avons vu passer ici autrefois, il a la mine fort heureuse. »

Pendant tout ce dialogue, j'étois dans une grande inquiétude. Il y avoit déjà près de deux heures que j'étois arrivé, sans qu'on me fournît des chevaux, quelque instance que j'en pusse faire. Ils vinrent enfin, et, tout étant prêt, le postillon se tourna vers moi, pour me demander si je voulois aller bon train : « Il le faut bien, lui répondis-je, pour récompenser le temps que j'ai perdu. »

Je passai le pont aussi vite qu'on le put faire,



au milieu de douze gardes, qui s'ouvrirent à droite et à gauche. Ma joie fut inconcevable, de me voir hors d'un royaume où j'avois tant souffert. J'élevai mon cœur pour en rendre mes très-humbles actions de grâces à mon Dieu, et chantai le Psaume 125 :

Tout homme qui son espérance  
En Dieu assurera, etc.

Mais lorsque je me croyois entièrement délivré de la main de mes ennemis, il m'arriva une aventure à laquelle je ne m'étois point attendu.

A l'entrée de ce rocher inaccessible qu'un duc de Savoie a fait couper pour ouvrir un grand chemin, où l'on voit une belle inscription dédiée à la gloire de ce Prince, je trouvai un corps de garde de sept hommes. Le postillon m'avertit qu'on se mettoit en état de m'arrêter. Je lui dis de pousser ses chevaux, pour passer sur le ventre de ces coquins : mais l'un d'eux ayant présenté son fusil aux chevaux, il y en eut un qui se cabra, et qui faillit se renverser sur moi. Je fis approcher ce garde, et lui demandai pourquoi est-ce qu'il m'arrêtoit? Il me répondit qu'il avoit ordre de ne laisser passer personne sans passe-port.

« Comment! coquin? lui répliquai-je, ne le porté-je pas sur mon visage? Est-ce ainsi que tu arrêtes le service du Roi? Je ne serai pas plus tôt à

Chambéry, que je te ferai mettre dans un fond de basse-fosse. »

Il tira son chapeau en me traitant de Monseigneur, et me faisant ses excuses. Je connus fort bien qu'il n'entendoit pas son métier, ce qui m'obligea à redoubler mes menaces, lui disant, que si je descendois, je lui passerois mon épée à travers le corps. Je lui demandai qui étoit son commandant, et où il étoit. Il me répondit qu'il s'appeloit Favier, et qu'il étoit dans un fond qu'il me montra, où il mangeoit des raisins.

« Il mériteroit, lui dis-je, d'être mis dans un fond de basse-fosse, aussi bien que toi, pour ne se tenir pas à son poste. Qu'on l'appelle, et qu'il me vienne parler. »

On l'appela : mais je ne sais si les menaces que j'avois faites l'intimidèrent, il se contenta de crier à ses gens . « Qu'on laisse passer Monseigneur ! » Cette parole m'ouvrit le cœur, qui commençoit à souffrir ; elle n'eut pas été plus tôt prononcée, que je commandai à mon postillon d'aller en toute diligence. Je passai dans Chambéry à toutes jambes, où je n'arrêtai que quelques momens, pour faire raccommo-der ma chaise. Quoiqu'il me fallût prendre la traverse, je me servis encore de chevaux de poste pour me mener jusqu'à Genève. Les mauvais chemins et les précipices qu'on trouve sur la route me faisoient aller plus lentement que je ne souhai-

tois, dans la crainte où j'étois d'être poursuivi par quelque courrier. Il fallut même que je me servisse des paysans, pour soutenir ma chaise dans les mauvais pas, où je faillis me précipiter bien souvent : mais, nonobstant toutes ces fatigues, ce grand Dieu, qui me soutenoit visiblement, me fit arriver à Genève, à six heures du matin. Je ne fus pas sur le pont d'Arve, que je sentis mon cœur se fondre en larmes, pour la délivrance que je venois de recevoir. Je commençai mes actions de grâce à ce divin Protecteur, par le chant de ce verset du Psaume 26 :

Le saint et sacré lieu,  
Où tu te tiens, mon Dieu,  
M'est précieux jusques au bout.  
Ce divin tabernacle,  
De ta gloire habitacle,  
J'estime et prise dessus tout.

---

## XIII

C'est une chose remarquable, qu'au dernier pas que les chevaux firent à l'entrée de l'hôtellerie, un des bras de ma chaise se cassa par le milieu. Sur quoi je fis cette réflexion, que Dieu me disoit par ce muet langage que c'étoit lui qui m'avoit soutenu et porté en ses mains, puisqu'il y avoit bien plus d'apparence que cet accident dût arriver au milieu des rochers et des précipices. Je réfléchis aussi sur ce que je voyois tout mon monde si fort fatigué, et que cependant j'étois aussi frais que lorsque je partis de Lyon, nonobstant toutes mes grandes incommodités. J'en rendis grâces à mon Dieu, aussi bien que de la bienheureuse délivrance qu'il venoit de m'accorder.

Quelque soin que j'eusse pris pour me cacher, le bruit de mon arrivée fut bientôt semé par Genève. On venoit en foule me féliciter de ma sortie. Tout autant de personnes que j'embrassois, autant je versois de torrens de larmes. Je m'étois imaginé que je serois regardé comme un elien dans les pays étrangers, comme je le méritois. Dieu me fit éprouver le contraire; car j'ose dire qu'il y

a eu bien peu de réfugiés qui aient reçu tant de caresses partout où la divine Providence m'a adressé.

En ce même jour de mon arrivée, je fus visité par ces excellens serviteurs de Dieu, qui brillent comme autant d'étoiles, de la première grandeur, dans cette sainte Jérusalem. Au milieu des grandes larmes que je versois en leur présence, je reçus des consolations si admirables, que je sentis la grâce de mon Dieu se rallumer dans mon cœur. Je fus dans ce saint commerce avec ces vénérables frères pendant tout le temps que je demeurai à Genève. Il se passa peu de jours que je n'en visse plusieurs chez moi pour me donner des marques d'une sainte amitié, et pour tâcher d'essuyer mes larmes que je ne pouvois faire tarir. Je ne saurois assez remercier ces fidèles serviteurs de Dieu de tous les soins charitables qu'ils ont pris pour moi, et de la cordialité fraternelle avec laquelle ils m'ont reçu entre leurs bras et dans leur cœur. Le Seigneur auquel nous servons leur fasse trouver miséricorde en la grande journée, et bénisse leurs personnes et leurs travaux pendant tout le cours de leur vie, que je leur souhaite aussi longue et aussi heureuse que je le pourrois faire pour moi-même.

Mais, hélas ! au moment que je fais ces souhaits, je reçois des lettres de Genève, qui m'apprennent la mort du grand M. Turretin, qui fut enlevé de

ce monde le 8 de ce mois d'octobre<sup>1</sup>. Cette nouvelle, si affligeante, fait que je détrempe l'encre que je jette sur ce papier avec mes larmes. C'étoit un homme qui s'étoit acquis beaucoup de lumières par une assiduité infatigable; grand prédicateur, zélé pour la cause de Dieu, et qui, par ses rares vertus, faisoit grand honneur à sa patrie. L'Église et l'Académie ont fait, en sa personne, une perte difficile à réparer, de sorte que je ne suis pas surpris d'apprendre que cette mort cause beaucoup de deuil à la République, à l'Église et à l'Académie.

Parmi les grandes consolations que je reçus à Genève, je dois compter pour la première et la plus efficace celle que j'eus de communier le dimanche après mon arrivée. Avant cela je m'étois présenté à quatre grands serviteurs de Dieu, auxquels je fis connoître les sentimens de mon cœur, et leur donnai, par mes larmes, tant de marques de ma repentance, qu'ils ne purent s'empêcher de mêler les leurs avec les miennes. Je fus admis à la communion de l'Église par ces quatre excellens personnages. Le doyen, que je considère comme mon père, fit une prière si ardente et si touchante, et m'adressa un discours si pénétrant, que je ne crois

<sup>1</sup> François Turretin, fils de Bénédicte Turretin, occupa longtemps une chaire de théologie à Genève. Il passe pour avoir été l'un des plus grands théologiens de son époque.

pas de recevoir jamais plus de consolation que j'en reçus en ce moment. Le jeudi avant la communion, je me fis porter au temple de la Madeleine. De dire quel fut mon ravissement à l'entrée de ce saint lieu, je l'ai pu sentir, mais je ne saurois l'exprimer.

On chantoit dans le cours ordinaire le Psalme 86. Il convenoit si bien à mon état, que je crus que le Pasteur l'avoit choisi tout exprès pour ma consolation. Il n'y avoit point de verset que je ne m'appliquasse, et je versois tant de larmes en le chantant, que tous ceux qui me voyoient pleuroient avec moi, comme ils me l'ont dit plus d'une fois. Ce fut au temple de Saint-Pierre que je communiai. Je crois que je fis une très-bonne communion, puisque je présentai à mon Dieu *un cœur froissé et brisé*<sup>1</sup>, qui est, selon la pensée de David, le sacrifice que Dieu nous demande.

Après que j'eus rendu à mon Dieu partie de ce que je lui devois pour faire ma paix avec lui, je crus que j'étois indispensablement obligé de faire savoir mon évacion au Prince, mon grand maître. Voici la lettre que je pris la liberté de lui écrire :

« MONSEIGNEUR,

« La compassion qu'il a plu à VOTRE ALTESSE

<sup>1</sup> Ps. 51, 17.

ROYALE d'avoir de toutes mes misères, comme elle a eu la bonté de m'en faire assurer par le sieur de Schulembourg, me fait prendre la liberté de lui annoncer une agréable nouvelle. Je suis, MONSEIGNEUR, par la grâce de mon Dieu, délivré de mon esclavage et de ma dure servitude, puisque, par un miracle étonnant, je me vois parmi mes frères dans la ville de Genève. Mais avant que je fasse le récit de ma sortie à VOTRE ALTESSE ROYALE, je la supplie très-humblement d'agréer que je lui raconte en peu de paroles tout ce qui s'est passé à mon égard depuis ma malheureuse chute.

« Dans la lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire en ce temps-là, je lui fis savoir comme j'étois encore détenu dans la ville de Valence, où l'on m'a gardé l'espace de deux mois et demi, me voulant pourtant persuader que j'étois en pleine liberté. Pendant ce temps-là, l'Évêque me visita jusqu'à huit fois. Je lui fis toujours connoître qu'il n'avoit pas fait une grande conquête; que mes grandes infirmités avoient été la cause des paroles que j'avois prononcées, et que je pleurois jour et nuit la faute que j'avois commise; que je le priois de ne me presser point à aucun exercice de la Religion Romaine, puisqu'étant revenu de mes foiblesses, j'étois homme à faire parler de ma vie. Nous disputâmes souvent ensemble, et je sentoais dans ces occasions le secours de Dieu



pour soutenir la vérité que j'avois prêchée.

« Dans une de ses visites, il me fit voir une lettre par laquelle M. de Louvois lui marquoit que l'on me donneroit une pension de 2,000 livres si je voulois donner des marques de fidélité au Roi. Je lui répondis courageusement que j'aimerois mieux brouter l'herbe des champs plutôt que de prendre aucune pension, et que j'aimerois mieux mourir que de passer pour un homme qui eût vendu et sa Religion et sa conscience comme tant d'autres; que, quelque petit gentilhomme que je fusse, j'avois assez de bien pour m'entretenir, et qu'ainsi je le remerciois du bon office qu'il avoit cru de me rendre.

« Il seroit trop long de dire à VOTRE ALTESSE ROYALE tout ce qui se passa dans nos autres conversations, et la prudence même m'oblige à ne coucher pas sur le papier bien des choses que je pourrai dire à VOTRE ALTESSE ROYALE, si Dieu me donne la grâce, comme je le souhaite avec tant de passion, d'approcher sa sacrée personne.

« Après deux mois et demi, on me fit retirer dans un désert affreux, me disant toujours que j'étois en pleine liberté : c'est là où j'ai demeuré cinq mois entiers, me nourrissant de mes soupirs et de mes larmes.

Un mois après que j'y fus arrivé, le même Evêque vint m'y visiter, et, faisant semblant

d'être furieusement attaqué des douleurs de la pierre, je le priai de me procurer la liberté de m'aller faire tailler à Lyon. Il me reut de belles promesses pendant quatre mois; et enfin, pressé par mes importunités, il écrivit en Cour, et on lui répondit qu'on me permettoit de m'aller faire tailler à Lyon, mais qu'il prît garde à ma conduite.

«Comme je me disposois à faire le voyage, il vint encore à son diocèse de Die, pour faire communier et confesser ceux qu'ils appellent nouveaux convertis. Il fut encore en mon désert pour m'exhorter à faire mon devoir, comme ils parlent. Il apporta avec lui un livre nouvellement composé pour appuyer, par l'autorité des Pères, leur dogme de la transsubstantiation. Comme il en faisoit la lecture, je répondois à tous les passages, de sorte que, me voyant ferme à ne vouloir rien faire de tout ce qu'il vouloit exiger de moi, il m'envoya des Jésuites et d'autres Ecclésiastiques, qui n'avancèrent pas plus que lui sur mon esprit. Cela l'irrita si fort, qu'il fit de grandes menaces contre moi, ne parlant que de basses fosses, et par grâce de Pierre-Cise.

«Je partis, nonobstant sa colère, de mon désert pour me rendre à Lyon, et il me fit suivre pas à pas par ses Curés et par d'autres personnes. Je ne fus pas plus tôt arrivé en cette ville-là que je fis

consulter, par des médecins habiles et par des opérateurs, par quel moyen on me pourroit tailler; je souffris même qu'on me sondât; et les médecins ayant fait le rapport à M. l'Archevêque de mon triste état, il me fit dire qu'il avoit ordre de prendre garde à ma conduite, et que je me donnasse bien de garde de faire aucune assemblée dans Lyon. Cependant je songeois à m'évader. Ce grand Dieu a exaucé mes prières, et m'a fait trouver une intrigue, dont je rendrai compte un jour à VOTRE ALTESSE ROYALE, pour me délivrer de ma dure captivité.

« Mais, MONSEIGNEUR, qu'un homme tout percus de son corps, gardé presque à vue, soit sorti de Lyon et se soit rendu à Genève par des détours, parmi les rochers et à la vue des gardes, dans l'espace de deux jours; qu'il ait pu supporter la fatigue de la poste dans une chaise roulante, accompagné de quatre domestiques vêtus superbement, et que je n'aie trouvé âme du monde qui m'ait dit : Où vas-tu? à la réserve d'un endroit où je fus arrêté pour quelques moments, et d'où je me retirai en jouant le personnage d'un homme déterminé; qu'on m'ait pris pour un haut officier; que j'aie pu cacher mes incommodités en ne sortant point de ma chaise, cela, sans doute, paroîtra une fable à toute l'Europe, et, pour moi, je le regarde comme l'œuvre de ce grand Dieu qui

a donné charge à ses anges de me porter entre leurs mains.

« Voilà, MONSEIGNEUR, un petit abrégé de mon histoire. Je croyois qu'arrivant dans le pays étranger j'y serois regardé comme un chien à cause de ma chute ; mais Dieu, qui m'a sans doute fait miséricorde, en a disposé tout autrement. Je puis assurer VOTRE ALTESSE ROYALE que j'ai été reçu en cette ville comme un ange du ciel. Je suis accablé de monde qui vient verser des larmes de joie pour ma délivrance, jusques-là que le premier syndic m'a pressé extraordinairement de prendre son logis, ce que j'ai refusé par plusieurs raisons, et lui ai dit que je voyois bien qu'il me vouloit faire cet honneur à la considération de mon grand Maître, et que je ne manquerois pas de le lui faire savoir.

« Ce n'est pas tout, MONSEIGNEUR : quoi qu'il n'y ait que deux jours que je sois arrivé, le bruit s'en est répandu par toute la Suisse, et je reçois à tout moment des lettres de félicitation. Il ne reste plus pour rendre ma joie achevée, si ce n'est que j'apprenne que VOTRE ALTESSE ROYALE est satisfaite de mon évasion. Comme je n'ai pas de plus forte passion que de me rendre auprès d'elle, et qu'il me semble que je mourrai content si Dieu me donne la grâce de voir ce que j'aime, que je respecte et que je vénère le plus dans le monde, et que

d'ailleurs j'apprends après une chute si malheureuse de paroître devant mon grand Maître, j'attendrai les ordres qu'il lui plaira de me donner avant que de me mettre en chemin.

« J'espère, MONSEIGNEUR, et cette espérance me console au milieu de ma grande affliction, que vous qui êtes une si vive image de Dieu sur la terre, et par votre grandeur et par votre piété, userez de miséricorde envers votre pauvre serviteur, comme je suis persuadé que ce même Dieu en a usé envers moi. C'est pourquoi je me jette entre les bras de la bonté et de la charité de VOTRE ALTESSE ROYALE, de qui j'attends toutes sortes de secours, puisque je suis assuré qu'elle est fortement persuadée qu'il n'y a aucun de ses sujets ni de ses domestiques qui soit, avec plus d'attachement et de vénération,

MONSEIGNEUR,

De Votre Altesse Royale,

Le très-humble, très-obéissant  
serviteur, et très-fidèle sujet,

J. P. DE CHAMBRUN. »

---

## XIV

Peu de jours après mon arrivée à Genève, je reçus une infinité de lettres de félicitation, que plusieurs personnes me firent l'honneur de m'écrire. J'en pourrois donner plusieurs au public qui lui seroient d'une grande édification; mais j'ai des raisons qui m'obligent à ne les publier pas encore. Plusieurs Pasteurs dispersés dans la Suisse voulurent bien, en personne, me faire le même honneur. Tout cela renouveloit mes larmes, me jugeant indigne de tant de bonté qu'on me témoignoit. La charité de ces bons serviteurs de Dieu alla encore bien plus avant; car, comme je leur témoignois que je n'avois rien tant à cœur que d'être remis en l'honneur du Saint Ministère dont j'étois déchu par ma faute, il y en eut d'un mérite distingué qui soutinrent que, n'ayant ni signé, ni fait aucun acte de la Religion Romaine, ils ne jugeoient pas que je fusse tombé, pour ne pouvoir exercer mon Ministère sans y être rétabli; qu'ils estimoient que j'en pouvois faire les fonctions sans scrupule, lorsque Dieu m'en présente-roit l'occasion. Je m'affligeois à ce discours, et

leur disois que je voyois bien que c'étoit par cet endroit qu'ils me vouloient consoler, mais que je les conjurois de ne me flatter point dans mon péché; que j'avois besoin d'être humilié par le reproche qu'ils me devoient faire de mon horrible lâcheté, et que, bien loin de diminuer mon crime, ils devoient l'exagérer pour m'en mieux faire connoître la laideur. « Que le juste, leur disois-je, me martelle, ce me sera une gratuité; qu'il me reprenne, ce me sera un baume excellent; il ne blessera point ma tête <sup>1</sup>. »

Ils prirent donc tous ensemble un rendez-vous où je comparus devant eux, et, leur parlant plus par mes soupirs et par mes larmes que par mes paroles, je leur fis un récit de toutes mes tristes aventures, de ce que j'avois pu dire et faire pendant ma captivité, de quoi je les priai de faire une enquête exacte, tant pour l'édification de l'Église de Dieu que pour ma propre consolation, et finis mon discours en leur disant que, si mon triste état me permettoit de me jeter par terre, je me vautrerois dans la poussière pour demander à Dieu le pardon de mon péché, et à toute l'Église le pardon de l'achoppement que je lui avois donné. Après que les formalités que nous pratiquons en semblable rencontre eurent été observées, je fus

<sup>1</sup> Ps. 141, 5.

rétabli en l'honneur du Saint Ministère, comme on pourra voir dans cet acte que je donne au public pour son édification.

« Nous Théodore de la Faye, et Daniel Rally, ci-devant Pasteurs en la province du Dauphiné, Jaques de Bané, sieur de Mejanes, Gilles Marchant, Alexandre Viala, Charles Icard, ci-devant Pasteurs en la province du bas Languedoc; Pierre Chavannon, Jean de la Porte, Moïse Portal, Jean-Antoine de Privat, sieur de la Roquete, Antoine Blanc, David Fraisinet, et Jean Pagesi, ci-devant Pasteurs en la province des Cévennes et Gévaudan; Pierre Janvier et Alexandre de Vinay, ci-devant Pasteurs en la province de Vivarais; François Murat et Charles Maurice, ci-devant Pasteurs en Provence, et Jean Sarasin, ci-devant Pasteur à Lyon, ayant été requis par le sieur Jaques Pineton de Chambrun, ci-devant Pasteur en l'Église d'Orange, de nous assembler pour délibérer sur une proposition qu'il avoit à nous faire : il a comparu devant nous, et nous a représenté qu'ayant déjà été admis à la participation de la Sainte Cène, il ne lui restoit plus, pour mettre son esprit et sa conscience en repos, que d'être rétabli en la charge du Saint Ministère, dont sa faute l'a fait déchoir; et, désirant de recevoir cette consolation des Ministres du Synode du Dauphiné, dont il étoit membre, et de ceux



des provinces voisines, il nous conjuroit par la miséricorde de Dieu de lui accorder sa demande.

« Sur quoi les voix ayant été recueillies, après l'invocation du saint nom de Dieu, et chacun ayant rapporté ce qu'il avoit appris de plusieurs personnes touchant la conduite du sieur de Chambrun : il en a résulté qu'avant que de succomber à la tentation, il soutint de rudes attaques de la part des Ecclésiastiques et des dragons à Orange et à Valence, pendant près de deux mois entiers; que toute leur violence ne put enfin arracher de lui qu'une déclaration verbale qu'il se réunissoit à l'Église Romaine, et que lorsqu'il fit cette déclaration, non-seulement il étoit traité avec une très-grande rigueur, mais qu'il étoit même affoibli de corps et d'esprit par le peu d'alimens qu'il prenoit, et par les longues insomnies que le bruit effroyable et continuel des tambours lui avoit causées; et que, dans le moment, s'étant réfléchi sur sa chute, il en fut si vivement touché et en eut une si grande horreur, qu'il se la reprochoit incessamment, qu'il la confessoit à tous ceux qui l'alloient visiter, et qu'il la pleuroit avec des larmes amères; que les ennemis de la vérité le persécutant sans cesse, pour lui faire signer la déclaration, non-seulement il n'y voulut jamais consentir, mais qu'il résista avec une grande fermeté à toutes les menaces qu'on lui fit pour l'y obliger; que, dans toutes les occasions

qui se sont présentées, il a eu soin d'instruire, de consoler et de raffermir beaucoup de nos frères qui l'ont visité pendant sa détention; qu'il a vivement exhorté ses collègues à la persévérance, par une lettre qu'il leur a écrite pour les consoler et les fortifier dans leur prison; qu'il a toujours soutenu la cause de Dieu contre tous les Ecclésiastiques qui l'attaquoient, en disputant avec eux, et leur prouvant la vérité de notre doctrine et la fausseté de celle de l'Église Romaine; qu'il a rejeté les offres avantageuses qu'on lui a faites pour l'obliger à professer le Papisme, et enfin que la forte passion qu'il avoit de réparer sa faute, et de servir Dieu publiquement selon les mouvemens de sa conscience, lui a fait mépriser les dangers extrêmes où il étoit impossible qu'il ne s'exposât à cause de ses grandes infirmités.

« Toutes ces choses nous ayant été représentées comme très-certaines, et attestées par plusieurs personnes dignes de foi, ayant d'ailleurs été extrêmement édifiés de l'humilité profonde dudit sieur de Chambrun, et des larmes de sa repentance, et, ayant encore considéré que dans le temps de sa chute il étoit perclus presque de tout son corps, tant par ses incommodités ordinaires que par les douleurs de la goutte et par celles que lui causoit la fracture d'une de ses cuisses : nous avons cru que nous ne devions pas lui refuser dans son

affliction la consolation qu'il nous a demandée.

« C'est pourquoi, au nom et en l'autorité de Jésus-Christ, le souverain Pasteur, nous l'avons rétabli dans la dignité et dans la charge du Saint Ministère, et lui avons de nouveau donné le droit d'en exercer les fonctions, lorsque la Providence de Dieu l'y appellera, et qu'il en sera requis par quelque troupeau, espérant de la grâce de Dieu que, comme son Ministère a été ci-devant d'un grand fruit et d'une singulière édification, il le sera encore à l'avenir. C'est aussi ce que nous avons demandé à ce bon et miséricordieux Seigneur, par la prière que nous avons faite avant que de nous séparer. Ce douzième jour de septembre 1686.

THÉODORE DE LA FAYE, Ministre à Loriol.

RALLY, ci-devant Pasteur à Grenoble.

MEJANES DE BANE, Pasteur de Candiac.

G. MARCHANT, Pasteur de Beauvois ou prêcheur de Nîmes.

ICARD, Pasteur de l'Église de Nîmes.

F. MURAT, Pasteur de Marseille, Aix et Velaux.

A. VIALA, Pasteur en l'Église de Fons.

CHAYANON, Pasteur de Cévennes.

LA PORTE, Pasteur du Collet de Dezes en Cévennes.

LA ROQUETE, Pasteur de l'Église de Manoblet.

FRAISSINET, Pasteur de l'Église de Cardet.

SARASIN, Pasteur de l'Église Réformée de Lyon.

JANVIER, Pasteur de Valz.

DEVINAV, ci-devant Ministre en Vivarais.

MAURICE, Pasteur d'Aigüières et Velaux.

BLANG, Ministre à Marvejols.

PORTAL, Ministre de la Sale.

PAGESI, Pasteur de Saint-André. »

Le support et la charité de mes frères me furent d'une grande consolation. Je me croyois un autre homme après cet heureux rétablissement. Néanmoins je sentoís toujours mon àme affaissée sous le pesant fardeau de mon iniquité.

J'étois encore tourmenté par la crainte où j'étois que mon épouse ne fût prise. Elle devoit me suivre dans peu de jours, et cependant il s'en étoit déjà beaucoup écoulé, sans que j'apprisse qu'elle fût en état de partir de Lyon.

Pour chasser mon ennui et pour rendre ce que je devois à Monsieur le comte de Dona, je fis quelques voyages à Coppet, où je fus reçu par cet illustre Seigneur et par Madame son épouse, avec toutes les tendresses et les marques de bienveillance qu'on sauroit imaginer. Ce Seigneur qui, de père en fils, a eu beaucoup d'amitié pour ma famille, n'oublia rien pour me consoler dans mon extrême affliction : car je ne fus pas plus tôt en sa présence, que mes larmes se débordèrent comme un torrent, et m'empêchèrent, à la première entrevue, de lui rendre tout le respect qui est dû à son rare mérite. Ce fut chez lui que je reçus la réponse à la lettre que j'avois écrite à Son Altesse ; M. de Schu-

lembourg me mandoit qu'elle avoit eu beaucoup de joie de mon évasion, que je partisse incessamment pour la Hollande, et qu'on avoit donné ordre à Genève pour me faire toucher tout ce qui me seroit nécessaire.

En effet, ce grand Maître a eu tant de bonté à mon égard que, par sa généreuse libéralité, j'ai eu le moyen de fournir à l'excessive dépense qu'il m'a fallu faire, pour retirer mon épouse de Lyon, et pour me rendre près de sa personne, suivant le commandement qu'il m'en avoit fait donner. Sans ce grand secours, j'aurois été bien en peine; car je reçus au même temps des lettres d'Orange, par lesquelles on me marquoit que tous mes biens avoient été saisis par l'intendant de Provence, qui, étant venu sur les lieux, en avoit fait une recherche très-exacte. Je m'étois épuisé par les grandes dépenses qu'il m'avoit fallu faire dans ma détention et pour sortir du Royaume.

Parmi les lettres que je reçus de Hollande, j'en trouvai une de mon illustre ami, M. de Zuilychem, avec un passe-port qu'il avoit plu à Son Altesse de me faire expédier pour faire mon voyage avec plus de sûreté sous l'ombre de ce grand nom. Cette lettre est excellente, et le *jus datum sceleri* de Lucain qu'il y enchâsse avec tant d'élégance mérite bien que j'en embellisse cet endroit.

« MONSIEUR,

« C'est ici un petit office que je vous rends à grand regret. Prions Dieu que les jours reviennent où vous n'en ayez plus besoin de cette sorte. Et, en effet, si mon espérance ne me trompe, tout le pire est passé. Car qu'est-ce qu'il peut rester de considérable après ce qu'on vous a fait souffrir ? *Quo Siculi non invenere tyranni majus tormentum*<sup>1</sup>. Dans le peu de vie qui me reste, j'ose faire état que nous pourrons encore nous en entretenir de bouche. Donnez-vous garde seulement de retomber entre les espions, qui sans doute ne cessent de vous guetter : *Omnia tuta time*<sup>2</sup>. M. Bernard de Courtheson a si heureusement passé, qu'il importe que vous vous fassiez instruire des routes qu'il a prises ; et assurément vous les trouverez aisées. Si ce qui vient d'arriver à madame votre compagne n'est qu'une insulte de voleurs, ce mal est beaucoup moins grand que s'il y avoit *jus datum sceleri*, et que la malice fût autorisée. Ainsi, il y aura moyen d'en revenir à quelque autre essai. Sachant comme le passage des lettres est hasardeux, je finis ici plus brièvement que je ne vou-

<sup>1</sup> « Tourment si grand, que les tyrans de Sicile n'en ont pu inventer de pire. »

<sup>2</sup> « Défie-toi des choses les plus sûres. »

drois. Si est-ce pourtant que je vous puis dire sans peur ni retenue que je suis toujours,

MONSIEUR,

Votre très-humble et véritable ami  
et serviteur,

HUYGENS DE ZUILYCHEM.

A La Haye, ce 26 novembre 1686.

A mon retour de ce voyage de Coppet, je trouvai beaucoup de lettres de France à Genève, dans lesquelles plusieurs personnes de mérite me félicitoient de mon heureuse retraite. Elles m'apprenoient aussi la joie que cette bonne nouvelle avoit donnée à une infinité de bonnes âmes, et le chagrin que mes persécuteurs avoient que je me fusse dérobé à leur circonspection. Elles me donnoient aussi avis des discours que les Puissances tenoient à cette occasion, que les uns disoient :

« Qui auroit jamais cru qu'un homme perclus de tout son corps eût pu entreprendre de se sauver, qu'il eût eu le courage de s'exposer comme il a fait? Il y a apparemment quelque chose de caché en cette affaire; c'est sans doute le Prince d'Orange qui l'a fait enlever, et c'est à force d'argent qu'on a corrompu les gardes. »

Le plus grand sujet de joie que je trouvois en ces lettres étoit le bon effet que ma sortie avoit

produit ; car non-seulement cela éveilla les esprits endormis, mais aussi, sur mon exemple, les âmes les plus timides prirent cœur pour sortir du Royaume.

Pendant que j'étois occupé à répondre à tant de lettres, j'en reçus plusieurs de mon épouse qui m'affligèrent beaucoup. Elle me marquoit qu'on lui avoit manqué de parole ; que le capitaine du quartier étoit allé à minuit à son logis pour se saisir de sa personne ; qu'elle s'étoit garantie de ses mains en se cachant dans un tas de fagots : mais qu'elle étoit dans de grandes appréhensions de tomber entre les mains de ses persécuteurs, puisqu'on avoit découvert qu'elle étoit cachée dans Lyon.

Je n'oubliai rien pour la tirer du danger où elle étoit ; et croyant d'avoir trouvé un bon parti pour la conduire à Genève, elle tomba entre les mains de malhonnêtes gens qui faillirent la perdre. Ses guides l'abandonnèrent dans la nuit à deux heures de Lyon, avec trois demoiselles qui étoient dans le même parti. Ces pauvres créatures demeurèrent neuf jours de Lyon à Genève exposées à la rigueur de l'hiver, errantes dans les neiges, les glaces et les montagnes, attendues par trente paysans armés sur les passages, et poursuivies par un prévôt qui étoit à leurs trousses. Les compagnes de mon épouse, se voyant ainsi exposées, vouloient revenir sur leurs pas à Lyon ; elle s'y opposa courageuse-



ment, leur déclarant qu'elle aimoit mieux périr que de reprendre cette route, ce qui lui attira mille louanges et mille remerciemens de la part de ces demoiselles, lorsqu'elles furent arrivées à Genève.

On m'avoit mandé de Lyon le jour de son départ. Ce retardement me fit croire qu'elle avoit été prise; ce qui me jeta dans une affliction mortelle, n'imaginant que, si ce malheur étoit arrivé, on la traiteroit cruellement à ma considération. Mais ce grand Dieu, qui me vouloit consoler en toute manière, me la redonna lorsque je la croyois perdue; car, au moment qu'on alloit fermer la porte, le dernier jour de l'année 1686, un soldat de la garnison vint à grande hâte pour me donner la nouvelle de son arrivée, et un moment après je la vis paroître devant mon lit, où j'étois détenu par mon affliction. Notre joie fut extrême; nous en rendîmes sur-le-champ nos actions de grâces à ce grand Dieu, qui avoit travaillé si puissamment pour notre consolation mutuelle.

Après ce bonheur inespéré, je ne pensois plus qu'à mon voyage de Hollande. Je partis le 1<sup>er</sup> de février de l'année suivante, nonobstant la rigueur de la saison; mais l'abondance des neiges, et les pressantes sollicitations de M. le comte de Dona et de Madame, nous arrêterent à Coppet, où je reçus encore, avec mon épouse, mille marques de bienveillance de la part de ces illustres personnes.

Des fenêtres de ce beau séjour, je promenois ma vue sur le lac Léman et sur les rochers inaccessibles des Alpes, ce qui me faisoit souvenir du poëme de Bèze, que l'on trouve à la tête de quelques-uns de nos Psaumes : car j'entendois tous les jours les pauvres réfugiés, qui passaient sur ce lac, chanter les louanges de leur Dieu, qui résonnoient sur ses bords et retentissoient au milieu de ces roches cornues. Il me sembloit d'ouïr le chœur des anges, qui nous est représenté dans l'Apocalypse chantant des Alleluia, qui pénétroient jusques dans le ciel pour rendre grâce à Dieu de la délivrance de ces pauvres fugitifs, et pour lui demander sa bonne protection pour les accompagner où il plairoit à sa providence de les adresser.

Je poursuivis mon chemin par Lausanne, où je vis un grand nombre d'illustres réfugiés avec lesquels je mêlai mes larmes, et je fus reçu avec tant d'honnêteté par l'illustre famille de Chabot Chandieu<sup>1</sup> et par M. du Vernan, si célèbre par son zèle, par sa piété et par son rare mérite, que j'en conserverai un souvenir éternel.

Par toutes les villes de la Suisse et d'Allemagne je reçus un accueil très-favorable. Je n'avois pas plus tôt exhibé le passe-port du Prince, mon maître,

<sup>1</sup> C'est de cette famille de Chabot-Chandieu que descendait Benjamin Constant.

qu'on m'offroit mille services, et je recevois tant d'honneur que j'en étois dans la confusion.

Il m'arriva un fâcheux accident dans cette longue et pénible route : comme j'étois couché sur un brancard, qui étoit la seule voiture que je pouvois souffrir, un des chevaux s'abattit; je tombai sur mon visage avec tant de violence que je demurai comme mort. Tout mon corps fut meurtri de ce coup, et les nerfs de mes jambes et de mes bras en furent si fort endommagés, que les douleurs que je ressentois ne différoient guère de celles de la géhenne. Néanmoins, je ne perdis pas une journée dans l'impatience où j'étois d'arriver à La Haye; ce qui fut le 28 du mois de mars, où Dieu m'a visiblement conduit par sa bonne main.

Après m'être reposé pendant quelques jours de mes longues fatigues, j'eus l'honneur d'être appelé à l'audience de LL. AA. Je commençai par S. A. R. Madame. On me porta à sa chambre de présence, et, après lui avoir fait la révérence avec tout le profond respect dont je pouvois être capable en l'état où je suis, je lui adressai ce discours :

MADAME ,

« La bonté de Votre Altesse Royale ne doit pas être mise au dernier rang de ses rares vertus. J'en fais aujourd'hui une heureuse expérience, puisqu'elle me donne la liberté d'approcher son Au-

guste personne pour lui présenter mes plus profonds respects, quoique mon triste état ne me permette pas d'y paroître en une posture aussi respectueuse qu'on doit se présenter devant une si grande Princesse. C'est sans doute, Madame, la charité de V. A. R. qui la fait descendre de ce haut rang où elle est élevée, pour jeter les yeux de sa compassion sur un serviteur de Dieu affligé, qui, après la dissipation de son troupeau, qu'une violente persécution a poussé et pousse encore à bout, n'a que des soupirs et des larmes à lui présenter. Si le grand cœur de V. A. R. a été attendri à l'ouïe de tant de misères et de tant de désolations, qui sont arrivées en général à l'Église de Dieu, je ne doute point qu'il ne l'ait été encore davantage lorsqu'elle a appris les misères de ses bons et fidèles sujets de la Principauté d'Orange, qui faisoient tous les jours, dans leurs sanctuaires démolis, des vœux si ardens pour la prospérité et pour la gloire de V. A. R. Ce pauvre peuple, Madame, n'est plus qu'une troupe de malheureux qu'on force par mille violences à un culte idolâtre. Il attend, ce pauvre peuple, avec impatience, un temps plus favorable déterminé dans les décrets de Dieu, auquel V. A. R. exécutera ses ordres pour sa délivrance. Mais, Madame, ce ne sera pas seulement mon troupeau qui éprouvera votre grand secours, il y aura bien d'autres peuples qui auront part à cet avantage. Vous

êtes regardée comme l'espérance d'Israël, et comme cette sage et pieuse Esther qui fit tant de bien au peuple de Dieu.

« Mais que fais-je, Madame, de vous comparer à cette grande Reine? Je ne prends pas garde, qu'autant que l'Évangile est élevé par-dessus la loi, autant vos incomparables vertus sont élevées au-dessus de cette Princesse. La force de la grâce, qui règne dans le cœur de V. A. R., produira sans doute des effets plus glorieux que les siens; et si le christianisme a vu des Princesses, des Reines et des Impératrices qui ont soutenu la cause de Dieu avec un grand zèle et une extrême vigueur, que ne doit-on pas attendre de V. A. R., qui dans ses premiers jours s'est donnée toute à Dieu, afin que Dieu se donnât tout à elle? Je n'ose pas, Madame, pousser plus avant ma pensée; j'en dirois davantage si je ne savois que toutes les grandes vérités que l'on peut dire à l'égard de V. A. R. ne sont pas bien dites en sa présence. Je lui serai sans doute plus agréable par mes vœux que par mes louanges. Il me suffit donc d'adresser mes prières à mon Dieu, pour lui demander qu'il lui plaise de remplir son Auguste maison de ses plus précieuses bénédictions du ciel en haut, et de la terre en bas, d'accomplir les souhaits de son cœur, de lui donner une vie longue, un amour ardent pour son Église; afin que nous puissions dire : Voici la grande et bien-

heureuse Marie de nos jours, qui fait renaître le Sauveur du monde.

« Dans la sainte disposition où je sens mon cœur pour faire ces prières à mon Dieu, tout le temps de ma vie, j'ose supplier, avec un très-profond respect, V. A. R. d'honorer de sa haute protection et de sa bienveillance le serviteur de Dieu, son fidèle sujet, qui est à ses pieds; et d'avoir la bonté de se souvenir de lui à présent et lorsqu'elle sera parvenue à son règne. »

Cette incomparable Princesse voulut bien avoir la bonté de me répondre qu'elle avoit compati à toutes mes misères et à celles de mon troupeau, qu'elle avoit bien de la joie de m'en voir délivré, et que c'étoit un petit miracle comme j'avois pu échapper. Elle s'informa de quelques circonstances de ma sortie et de celle de mon épouse, et, dans la suite, elle me donna beaucoup de marques de sa bienveillance. Pendant tout le temps de cette audience, je regardois avec admiration le port majestueux de cette grande Princesse. Il me sembloit de voir sur son visage le trône de la majesté même, qui imprime le respect et la vénération; mais au milieu de cette grande majesté, je voyois paroître tant de douceur que la crainte que j'avois ressentie, en approchant cette auguste personne, fut bientôt changée en une respectueuse assurance, qui me permit de lui parler avec assez de liberté d'esprit.

Au sortir de cette audience si satisfaisante, je fus à celle de S. A. R. Monseigneur le Prince, auquel je parlai en ces termes :

MONSEIGNEUR,

« Je compterois ce jour pour le plus heureux de ma vie, puisqu'il me procure l'honneur et la consolation d'approcher de ce que j'aime, que je respecte et que je vénère le plus dans le monde, si je paroissais devant Votre Altesse Royale avec une réputation toute pure. Mais j'avoue que je paroissais avec une extrême confusion devant un Prince si religieux. J'ose espérer pourtant qu'il aura bien la bonté de ne me regarder pas avec des yeux moins favorables, puisque mes grandes foiblesses, mes infirmités et les horribles persécutions qui m'ont été faites ont été la seule cause de ma malheureuse chute, qui consiste seulement d'avoir dit, dans l'égarement de mon esprit causé par les insomnies et par les extrêmes douleurs d'une cuisse cassée, que je me réunirois. Mais Dieu, par sa grande miséricorde, m'ayant relevé dans le moment, ces cruels persécuteurs n'ont jamais pu obtenir de moi ma signature, quelques menaces qu'ils m'aient pu faire. J'ose dire à V. A. R. que si la pureté de ma Religion et mon caractère m'ont attiré cette horrible tempête, le zèle, la fidélité et l'affection que j'ai toujours eus pour son service

y sont entrés pour beaucoup. Les Commandans et les Évêques ne m'en ont pas fait un mystère. Quand je leur ai demandé un passe-port pour me retirer près de mon grand maître, ils m'ont dit sans détour que le Roi ne l'entendoit pas ainsi; qu'il se faisoit un point d'honneur de me catholiser; qu'on savoit que j'étois un esprit trop dangereux et trop affidé au service de V. A. R. pour permettre que j'approchasse jamais de sa personne. Je bénis Dieu de ce qu'on m'a imputé à crime ce dont je fais mon honneur et ma gloire; et je lui rends grâce du plus profond de mon âme, de ce que, nonobstant leur rage, leur fureur et leur circonspection à avoir l'œil sur moi, il m'a amené aux pieds de V. A. R. pour y trouver un asile assuré.

« Mais, MONSEIGNEUR, au milieu de la joie et de la consolation que je ressens aujourd'hui, la tristesse commence à s'emparer de mon âme, lorsque je pense que je suis indispensablement obligé de dire un mot à V. A. R. de la dissipation de mon pauvre troupeau, et du triste état de mes chers et bienheureux collègues, qui prêchent dans leurs prisons la vérité de l'Évangile avec plus d'efficace qu'ils n'ont jamais fait dans les chaires de vos temples, et qui, par cet endroit, sont dignes de ses plus tendres compassions. Oui, MONSEIGNEUR, je suis un Pasteur désolé, qui pleure jour



et nuit sur moi-même et sur les misères de mes brebis que je chérissais avec tant de tendresse, et à la conservation desquelles je donnois si agréablement et mes soins et mes peines. C'est de vous, après Dieu, MONSEIGNEUR, qu'elles attendent en son temps leur délivrance. Mais ce n'est pas seulement ce troupeau qui espère que vous serez l'homme de la dextre de Dieu pour rétablir Jérusalem désolée; le reste des Églises Réformées de l'Europe vous considèrent comme un second Zorobabel, et espèrent de chanter ce chant de triomphe : « Le bras de l'Éternel et l'épée de notre grand Prince. »

« Ainsi, MONSEIGNEUR, tout le monde regarde la précieuse vie de V. A. R. comme le Palladium, si je l'ose ainsi dire, des Églises Réformées, et fait des vœux ardents pour sa conservation, pour sa prospérité et pour sa gloire. Pour moi, MONSEIGNEUR, qui ai tant de sujet de faire les mêmes vœux, je les adresse continuellement à mon Dieu, et les lui adresserai tout le reste de mes jours, avec toute l'ardeur dont je puis être capable. C'est ce qui me fait prendre la liberté de supplier avec un très-profond respect V. A. R. de me continuer l'honneur de sa bienveillance, et d'agréer que je lui présente mon plus humble service. Si la capacité me manque, je l'ose assurer que je ne manquerai jamais de zèle et de fidélité, et que je

mourrai très-satisfait, si, en suivant l'exemple de feu mon père, qui a été comblé des bienfaits des Princes de glorieuse mémoire, vos prédécesseurs, je puis finir mes jours au service d'un si grand maître. »

J'accompagnai ce discours de beaucoup de larmes, sans les pouvoir retenir, quelque effort que je pusse faire. Ce grand Prince voulut bien me consoler de sa propre bouche, en des termes remplis de piété, et si je l'ose dire, de tendresse. Il eut la bonté de me dire plus d'une fois qu'il avoit une extrême joie de me voir, qu'il y avoit longtemps qu'il l'avoit souhaité; mais qu'il ne se seroit pas attendu de me voir dans une si triste conjoncture. Il voulut bien encore me donner des marques essentielles de l'honneur de sa bienveillance, en me retenant à son service. En un mot, si jamais un sujet a reçu un accueil favorable de son souverain, je puis dire que celui dont je fus favorisé est allé au delà de ce qu'on en pourroit imaginer.

Je ne saurois finir mes larmes par un plus bel endroit que celui-ci. Ces deux audiences ont si bien essuyé celles de mes afflictions, que je me rendrois tout à fait indigne de la protection de ces deux Augustes Personnes si je les faisois couler plus avant. Pour celles de ma repentance, elles doivent couler tout le temps de ma vie; il n'y a

que la mort qui les puisse arrêter, afin qu'au dernier soupir cette huile sacrée se trouve dans ma lampe, et que je paroisse en ce moment comme un véritable pénitent, qui présente à Dieu un cœur froissé et brisé. Je souhaite même que ces larmes coulent après ma mort. Que la postérité sache que si j'ai été un grand pécheur, j'ai été aussi un grand repentant. J'en ai versé avec abondance au milieu de l'Église de mon Dieu, lorsque je suis monté en chaire pour annoncer son Évangile. C'est là que j'ai fait mon exomologèse, c'est-à-dire ma pénitence publique. Je la fais par cet écrit à la face de toute l'Europe.

Prosterné au pied du trône de mon Dieu, je lui demande en toute humilité qu'il me pardonne mon grand péché, qu'il jette arriére de son dos cette grande iniquité, qu'il n'entre point en compte ni en jugement avec son serviteur, qu'il ne prenne point plaisir à ma mort, ni en la condamnation que j'ai méritée, que par le sang frais et vivant de la nouvelle alliance de mon Sauveur, qui crie chose meilleure que le sang d'Abel, il purifie mon âme de cette œuvre morte : qu'il présente pour moi à Dieu son père, dans le sanctuaire de la gloire, les nobles cicatrices qu'il a reçues sur la croix, pour un serviteur qui lui a été infidèle; qu'il me donne son bon esprit pour m'assurer que ma paix est faite avec mon Dieu, qu'il me

redonne la joie de son salut; et que cet esprit franc me soutienne jusques au dernier soupir de ma vie, qu'il remplisse mon cœur de ses plus douces consolations qui me sont si nécessaires en l'état où je me trouve; et qu'enfin il abrège mes malheureux jours, afin que je ne l'offense plus : mais plutôt que je le glorifie dans son Ciel avec tous ses Saints, dans toute la vaste étendue de l'éternité.

Je demande aussi pardon à toutes les bonnes âmes, qui ont été scandalisées par ma chute. Si de la montagne de Hébal elles ont prononcé anathème contre moi, comme je le méritois, qu'elles montent sur celle de Guérisim pour me donner des bénédictions <sup>1</sup>. Je les conjure de joindre leurs prières aux miennes, pour implorer la miséricorde de mon Dieu en ma faveur, afin que le plus grand de tous les pécheurs puisse entendre un arrêt d'absolution à l'heure de sa mort. Enfin je demande à la postérité que, si ma lâcheté m'a enlevé la gloire des illustres confesseurs et des martyrs de ce temps, elle ne me refuse pas la charité et, si je l'ose dire, la justice de me mettre au catalogue des véritables repentans.

<sup>1</sup> Deutér. 11, 29.

## APPENDICE

---

On a vu, dans le récit de M. de Chambrun, que M. de Tessé, en arrivant à Orange, eut beau mander les ministres, et leur déclarer qu'il les ferait pendre le lendemain s'ils ne donnaient un bon exemple à leurs troupes en se faisant catholiques : ils demeurèrent inébranlables et furent, sinon pendus, du moins emprisonnés d'abord à Orange, puis à Pierre-Encise, où, pendant plus de douze ans, ils supportèrent avec la plus grande constance les rigueurs d'une dure captivité.

Mais lorsque, en 1697, Louis XIV fut obligé de remettre la principauté d'Orange au roi Guillaume, les galériens et les prisonniers furent rendus à la liberté, les conseillers du parlement rétablis dans leurs charges, les temples rebâti et les pasteurs reçus dans la principauté au milieu des acclamations et des cris de réjouissance de leurs troupes, qui allèrent en foule les recevoir aux bords du Rhône, et les conduisirent en triomphe jusque dans la ville d'Orange.

Voici en quels termes ils racontent eux-mêmes leur retour.

LETTRE ÉCRITE A M. PIÉLAT, PASTEUR DE L'ÉGLISE WALLONNE DE ROTTERDAM, PAR LES PASTEURS DE LA PRINCIPAUTÉ D'ORANGE, EN SUITE DE LEUR ÉLARGISSEMENT ET DE LEUR RETOUR A LEUR ÉGLISE APRÈS DOUZE ANS ET UN MOIS DE PRISON.

Monsieur et très-honoré frère,

Des soins que vous avez pris de nous consoler dans notre prison, tant par vos lettres que par les secours que vous nous avez procurés, nous persuadent que vous attendez avec impatience la nouvelle de notre élargissement, que nous avons cru devoir vous annoncer par cette lettre.

Notre liberté nous fut annoncée le 26 novembre, sans aucune condition; de sorte qu'il nous a été permis de rester à Lyon tout le temps qu'il nous a plu: nous y avons paru comme ministres, et bien loin d'y recevoir aucune insulte, l'on nous y a fait mille honnêtetés, même des catholiques qui nous ont regardés (si nous osons le dire) avec vénération.

Quant à ceux de notre communion, nous ne saurions assez vous dépeindre leur joie et les marques qu'ils nous ont données de leur tendre affection. M. Locher nous reçut chez lui, au grand chagrin de plusieurs autres qui demandoient que l'on nous partageât. Messieurs les Allemands et les Suisses nous traitent de la manière du monde la plus splendide; l'on veut nous arrêter pour le moins quinze jours;

mais nous fûmes obligés de partir pour venir consoler nos troupeaux.

Le matin de notre départ, une partie considérable de ces Messieurs et de leurs femmes se trouvèrent sur le port avec leurs enfans pour nous voir partir, et pour nous demander notre bénédiction. Nous trouvâmes dans le coche une grande abondance de provisions qu'ils nous y avoient fait porter. Plusieurs vinrent nous accompagner jusqu'au lieu de l'embouchure de la Saône dans le Rhône; et ce ne fut pas sans verser des larmes que nous nous séparâmes de ces bonnes âmes, dont plusieurs de leurs enfans nous avoient demandé la bénédiction à genoux d'une manière fort touchante. Il faut aussi vous apprendre que Monsieur le commandant nous fit inviter à dîner deux jours après notre sortie de Pierre-Encise, et non-seulement il nous traita très-splendidement, mais il fit des excuses à quelques-uns d'entre nous du traitement que nous avions reçu.

Nous avons aussi à nous louer du maître du coche. Il ne s'arrêta en aucun lieu sans notre agrément, et là où nous sortions il nous faisait toujours bien réserver nos places. Nous avons pour compagnie plusieurs de nos dames d'Orange qui venoient de Genève, et plusieurs moines et ecclésiastiques qui nous faisoient mille honnêtetés. Dans tous les lieux où nous avons pris terre, comme l'on nous regardoit comme ministres de Sa Majesté Britannique, l'on nous recevoit avec honneur; quelques gentilshommes de mérite, catholiques, firent l'éloge de notre roi, tel que l'aurait pu faire l'un de ses plus fidèles sujets. Nous nous arrêtâmes à Ancône, près du Montlimard, où se ren-

dirent plusieurs personnes de cette ville pour nous accueillir et pour nous voir passer. Nous passâmes heureusement (sans débarquer) le pont du Saint-Esprit, où la rapidité du Rhône est si prodigieuse, et enfin, étant au port de Balthasar qui n'est qu'à une lieue d'Orange, nous entendions des cris d'une joie sans égale, poussés par nos compatriotes qui nous attendoient, tant hommes que femmes et filles, et même des petits enfans de quatre ans; apercevant notre coche, ils s'écrièrent avec transport : « Les voici, nos chers pasteurs ! les voici ! »

Le Rhône était bordé par plusieurs centaines de personnes qui criaient : « Vive le roi ! et nos chers pasteurs ! » Et en ce moment une grande partie de ceux qui étoient armés firent une décharge de leurs armes à feu. Nous n'eûmes pas mis pied à terre que, sans pouvoir nous reconnoître, nous nous vîmes enlevés; on nous monta sur des chaises roulantes, et du Rhône jusqu'à la ville ce ne fut qu'une haie de monde qui criait sans cesse : « Vive le roi ! et nos chers pasteurs ! » Toutes les boutiques furent fermées ce jour-là. Nous avons commencé quelques jours après à revoir nos brebis, qui sont venues en foule faire leurs déclarations entre nos mains, et qui sont dans un excès de joie de nous revoir paroître avec nos robes longues par la ville et dans leurs maisons.

Dimanche dernier nous prêchâmes en trois lieux différens : M. Gondrand chez M. de Lubières, et y exposa ces paroles du psaume CXVI : « Mon âme, retourne en ton repos, car l'Éternel t'a fait du bien ; » M. Chion chez M. Dubois, du cirque, et prit pour texte ces paroles des Actes (II, 37) : « Ces choses ouïes ils



enrent componction de cœur, » et M. Petit dans la maison de M. de Rocheblave, et expliqua ces paroles du psaume CXVI : « J'aime mon Dieu, car lorsque j'ai crié, il m'a exaucé. » Et tout le peuple fondoit en larmes et leurs gémissemens excitèrent les nôtres, tellement qu'il nous fallut arrêter pour donner lieu à tous les sanglots qui se pousoient avec tant de mouvemens. Jusqu'à présent nous avons eu peine de manger chez nous, et, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous nous veulent avoir à leur table les uns après les autres. Nous recevons plusieurs marques d'estime de beaucoup de Messieurs catholiques; quelques-uns même, de distinction, ont embrassé notre religion et (à la réserve de M. \*\*\* ) nous avons recouvré toutes nos brebis éparses.

Nous ne doutons pas que vous ne soyez consolé d'apprendre ce récit abrégé; pour nous, nous bénissons le Seigneur de ses grâces, et lui demandons celle de nous faire bien remplir les devoirs de notre ministère. Contribuez-y par de saintes prières, comme vous avez fait par vos soins charitables si longtems. M. Blesion est arrivé, il nous a donné à souper à tous quatre pour nous entretenir de ce que nous pouvions espérer. Nous vous envoyons sur cela nos Mémoires, vous priant de les solliciter, et nous remercions tous votre troupeau et tous les autres fidèles des ardentés prières qu'ils ont faites pour nous, et des actions de grâces qu'ils ont adressées à Dieu pour notre liberté. Le Seigneur veuille exaucer les vœux que nous faisons pour le salut de Jérusalem et pour celui de votre famille, que nous prions Dieu de bénir de ses bénédictions spirituelles et temporelles, et sommes avec toute

la reconnaissance et l'ardeur dont nous sommes capables,

Monsieur et très-honoré frère,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,  
et très-affectionnés frères au Seigneur,

*Les quatre Pasteurs de la principauté d'Orange,*  
GONDRAND, AUNET, CHION, PETIT <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve à la suite d'un recueil de sermons de M. Piélat; elle a été reproduite par Erman et Reclam, VIII, 100. Cf. VIII, 126, 127, 180.

L'un des signataires, M. Petit, devint plus tard pasteur de l'église de Berlin, et le refuge d'Orange amena dans cette même ville les familles de ses trois collègues.

---

LE RÉTABLISSEMENT  
DE SAINT PIERRE  
EN SON APOSTOLAT

OU

SERMON

SUR CES PAROLES DE L'ÉVANGILE SELON SAINT JEAN,  
CHAPITRE XXI, 15.

Or après qu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon Pierre : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu plus que ne font ceux-ci ? » Il lui répondit : « Oui, vraiment, Seigneur, tu sais que je t'aime. » Il lui dit : « Pais mes agneaux. »

PRONONCÉ A LA HAYE, LE DIMANCHE 1<sup>ER</sup> JUIN 1687 <sup>1</sup>.

MES FRÈRES,

Lorsque les astronomes découvrent quelque nouvelle étoile dans le ciel, ce nouveau phénomène qui leur est inconnu leur donne de l'inquié-

<sup>1</sup> Ce sermon se rattache de très-près aux *Larmes* de M. de Chambrun. C'eût été négliger une partie de la tâche que nous nous sommes imposée que de ne pas le remettre, lui aussi, sous les yeux du public. Le lecteur y trouvera peut-être des passages quelque peu singuliers ; mais, à coup sûr, il ne le lira point sans en retirer beaucoup d'édification.

tude, pour en pouvoir découvrir la cause. Ils mettent tout en usage pour supputer le nombre des étoiles ; ils spéculent avec soin toutes les constellations, dans la pensée où ils sont que ce nouvel astre s'est détaché de sa situation ordinaire ; et lorsqu'ils voient qu'il n'y a rien de tout cela, et qu'effectivement cette nouvelle étoile n'avoit jamais paru dans notre hémisphère, ils recherchent avec plus d'empressement la véritable cause de cette nouvelle apparition.

Les anciens philosophes se sont imaginé que ces nouveaux astres n'étoient que des exhalaisons et des vapeurs élevées de la terre, qui, après s'être condensées dans les airs et s'être allumées par leurs mouvemens, venoient à briller pour quelque temps sous le concave de la lune.

J'estime que les modernes ont mieux raisonné que les anciens, lorsqu'ils ont dit qu'il falloit chercher la véritable cause de ces nouvelles apparitions dans la rapidité des tourbillons, dont ils composent le système du monde.

Ils nous disent que la rapidité du nôtre attire dans son sein ces nouveaux astres, où ils paroissent quelque temps, comme les comètes et plusieurs étoiles qu'on a découvertes dans les siècles passés, et que, ces astres cherchant à retourner dans leur lieu naturel, ils y sont emportés par la violence du tourbillon où ils ont été créés, ce qui

fait qu'ils ne paroissent plus dans le nôtre. Ces astronomes n'ont pas tant de peine à donner la raison des éclipses, qui dérobent pour quelques momens les astres à notre vue. Ils tombent tous d'accord qu'il n'y a que l'interposition de quelque corps qui nous prive de leur éclatante lumière; que ce sombre voile qui est répandu sur toute la terre, pour nous dérober la clarté de ces astres, n'est qu'un effet de l'interposition de la lune ou de la terre, qui ne peuvent nous ravir que pour quelques momens l'éclat des astres qui tombent en défaillance, et qui sortent de leurs ombres avec bien plus d'éclat, de lumière et de pompe qu'ils n'y étoient entrés.

Vous savez, mes Frères, que les apôtres du Seigneur Jésus et les Ministres de l'Évangile, sont comparés en l'Écriture à des étoiles, témoin ce que dit saint Jean dans l'Apocalypse : que le Fils de Dieu portoit en sa main droite sept étoiles. Les apôtres ont été comme ces premiers astres dont je vous ai parlé. La puissante main de leur grand maître les a tirés du tourbillon de ce monde pour en faire des astres de la première grandeur dans le Ciel de l'Église; mais il est arrivé que l'un d'eux, à savoir Judas, ce perfide, ce traître, a été entraîné du Ciel de l'Église dans son premier tourbillon. Car il est dit qu'il s'en alla en son lieu, pour n'en revenir jamais. L'apôtre saint Pierre, qui a été un

de ces douze, n'a pas quitté le Ciel de l'Église pour être englouti par le premier tourbillon, d'où il avoit été tiré. C'est un astre qui est tombé en défaillance par l'interposition de la crainte. C'est une étoile qui s'est éclipsée pour un moment dans la nuit où elle devoit paroître avec plus d'éclat ; mais enfin cet astre sort aujourd'hui de son obscurité. Le sombre voile de l'apostasie ne l'environne plus ; désormais il va jeter une lumière plus éclatante qu'il n'a fait jusques ici, et son grand et bon maître ne l'aura pas plus tôt remis dans sa charge d'apôtre, qu'on verra briller l'éclat de sa vertu, de son courage et de sa persévérance avec bien plus de force que tous ces flambeaux qu'Aaron et ses descendans allumoient autrefois dans le sanctuaire. Mais avant qu'il paroisse en cet état glorieux, il faut que le grand soleil de justice lui communique sa vive lumière par ces saintes paroles : « Simon fils de Jona, m'aimes-tu plus que ne font ceux-ci ? — Oui, véritablement, Seigneur, tu sais que je t'aime. — Pais mes agneaux. »

Saint Pierre ne nous paroît pas aujourd'hui seulement comme un astre qui est tombé en défaillance, il nous paroît aussi sous l'idée d'un disciple infidèle qui a renié son bon maître, et par conséquent comme un criminel qui doit comparoître devant son juge, pour recevoir un arrêt de condamnation ou de grâce. Le procès est instruit,

l'enquête a été faite, les témoins ont été ouïs ; ses larmes et ses soupirs sont deux témoins qui ont déposé contre lui, et la conscience, qui est le plus redoutable de tous ceux qui ont été appelés, l'a plus chargé que tous les autres, et l'a convaincu de son infidélité et de son apostasie. Il n'est plus question aujourd'hui que de faire paroître ce criminel devant son juge, pour être interrogé et pour répondre personnellement à ce qui lui sera demandé, afin que ce grand juge prononce son arrêt, ou pour la vie ou pour la mort.

Je paroïs aujourd'hui devant ce même juge avec l'apôtre saint Pierre comme une étoile que Dieu avoit posée dans le Ciel de son Église, qui s'est éclipsée par l'interposition du triste et sombre voile de la persécution. Je suis un disciple infidèle, un malheureux criminel, qui ai méconnu mon grand maître en disant que je me réunirois. Mon procès est instruit, l'enquête est faite, mes larmes et mes soupirs ont déposé et déposent encore contre moi. Ma conscience m'accuse et me convainc de ma lâcheté. Il faut qu'avec saint Pierre je paroisse devant le grand tribunal du juge de tout l'univers pour répondre à ce grand juge, et pour recevoir mon arrêt d'absolution ou de condamnation. Mais j'espère de sa bonté que j'éprouverai la même grâce qu'éprouva autrefois saint Pierre ; et qu'au lieu d'ouïr un arrêt de mort ou

de condamnation, j'entendrai un arrêt de vie et de rétablissement dans l'honneur du saint Ministère.

C'est devant ce trône que je vous appelle tous aujourd'hui, vous qui êtes tombés par infirmité et par faiblesse.

Vous n'êtes pas moins coupables que saint Pierre et que moi. Vous étiez des étoiles dans le Ciel de l'Église. Votre infidélité a fait éclipser cette belle lumière, qui réjouissoit les hommes et les anges. Vous êtes coupables, vous êtes criminels; ne diminuez point votre faute par de vaines excuses, laissez parler votre conscience, vos soupirs et vos larmes pour vous accuser. Ces témoins serviront à vous justifier et, bien loin d'être la cause de votre mort, ils vous procureront infailliblement la vie.

Je ne vous appelle pas devant un trône redoutable comme est celui sur lequel Ésaïe faisoit paroître autrefois son Dieu, pour juger son peuple. Il paroîtroit trop terrible à vos yeux. Il vous épouvanteroit par son terrible appareil. Je vous appelle à un trône de grâce et de miséricorde, comme est celui où saint Paul <sup>1</sup> nous invite d'aller, et que nous pouvons approcher avec cette confiance que nous y trouverons grâce pour y être aidés en temps opportun.

<sup>1</sup> Hébr. 4, 16.



Vous savez, mes Frères, que dans la justice du siècle on observe beaucoup de formalités dans les causes criminelles. On marque avec exactitude la date ou le temps de l'arrêt. Le juge interroge le criminel qui paroît devant lui. Le criminel répond à son juge sur ce qu'il est interrogé. Et enfin le juge prononce ou un arrêt de condamnation, ou un arrêt de grâce. Je trouve que saint Jean marque toutes ces circonstances dans le texte que je vous dois exposer. « Or après qu'ils eurent diné. » Voilà la date de l'arrêt. « Jésus dit à Simon Pierre : Simon, fils de Jona, m'aimes-tu plus que ne font ceux-ci ? » Voilà Jésus-Christ qui interroge saint Pierre en qualité de son juge. « Oui véritablement, Seigneur, tu sais que je t'aime. » Voilà les réponses du criminel. « Pais mes agneaux. » Voilà l'arrêt de grâce et de rétablissement que Jésus-Christ prononce en faveur de ce disciple infidèle. Ce sont les quatre points que je vais examiner.

Divin Sauveur, jette un coup d'œil de ta miséricorde, qui pénètre jusques au fond du cœur de ton serviteur, afin que ta vertu s'accomplisse au milieu de ses grandes infirmités !

Déjà Jésus-Christ s'étoit manifesté par deux fois à ses disciples, depuis sa bienheureuse résurrection. Dans sa première manifestation, il leur avoit donné sa paix et soufflé sur eux le Saint-Esprit ; et dans la seconde il avoit guéri un incrédule, à

savoir saint Thomas, par l'attouchement des nobles cicatrices qu'il avoit reçues sur la croix, qui lui firent dire « Mon Seigneur et mon Dieu. » Il ne se contente pas de ces deux apparitions, il veut encore se manifester une troisième fois, afin que personne ne doute de la vérité de sa résurrection. Mais il est à remarquer que cette dernière manifestation est bien plus glorieuse que les deux premières, puisqu'il ne s'agit pas de donner sa paix et de guérir un incrédule, mais de donner un exemple de son amour, en relevant d'une chute mortelle un disciple qui étoit tombé dans l'infidélité et dans l'apostasie.

Je ne m'arrête pas ici, mes Frères, à vous avertir que saint Pierre étoit à la pêche avec quelques-uns des autres disciples, lorsque Jésus-Christ leur apparut pour la troisième fois. Je pourrois remarquer là dessus, que c'est bien déchoir de cet état glorieux où ils avoient été élevés, que de reprendre le premier métier qu'ils exerçoient avant leur vocation céleste. Mais que pouvoient-ils faire, séparés comme ils étoient de Jésus-Christ, que de reprendre leur première vocation en attendant le don du Saint-Esprit, qui les feroit pêcheurs d'hommes? En attendant ce bienheureux moment, ils retournent à leurs barques et à leurs filets, et c'est là que Jésus-Christ les va surprendre pour achever ce qu'il y avoit à faire dans la société de ses disciples.

Il voulut même dîner avec eux, comme l'Évangéliste le remarque. « Or après qu'ils eurent dîné. »

J'observe, mes Frères, que Jésus-Christ ne s'est jamais trouvé dans des festins publics que pour faire des actions extraordinaires. S'il se trouve aux noces de Cana, c'est pour faire le miracle du changement de l'eau en vin. S'il va manger dans la maison de saint Pierre, c'est pour guérir sa belle-mère de la fièvre qui la minoit. S'il mange avec les troupes, c'est pour multiplier les pains et les poissons. Si, dans une autre occasion, il se rassasie avec ses disciples et tout le peuple qui le suivoit, du pain qu'il avoit miraculeusement multiplié, c'est pour prononcer ensuite le divin sermon que saint Jean rapporte au sixième de son Évangile. Va-t-il encore au festin du péager, c'est pour faire d'une débauchée une pénitente, pour faire pleurer Madeleine à ses pieds, afin que, si elle marque par ses larmes qu'elle a beaucoup aimé, il lui soit aussi beaucoup pardonné. Enfin, se trouve-t-il dans le Cénacle de Jérusalem pour célébrer le grand festin de la Pâque, c'est pour instituer dans la suite le sacrement de la Sainte Cène, et donner à ses disciples le magnifique sermon qui est contenu dans les chapitres xiv, xv et xvi de saint Jean, et pour le clore par la plus admirable et la plus ardente prière qui ait jamais été prononcée. Ne vous étonnez donc pas, mes Frères, si

Jésus-Christ assiste aujourd'hui au petit festin de ses disciples; il a dessein de faire une œuvre de miséricorde par l'arrêt qu'il veut prononcer, pour rétablir saint Pierre dans l'apostolat d'où il étoit déchu par sa faute.

Mais disons que ce n'est pas là la seule vue de ce divin Sauveur dans ce dîner; il y a du mystère. C'est pour prouver la vérité de sa résurrection. Car, s'il avoit dit auparavant, qu'un esprit n'a ni chair ni os, pour être touché, on peut dire aussi qu'un esprit ne mange ni ne boit, et par conséquent qu'il avoit un véritable corps, quoiqu'il fût ressuscité, qui, par une adorable économie, vouloit bien se servir d'alimens, quoiqu'ils lui fussent inutiles. Cette raison regarde précisément Jésus-Christ; il y en a d'autres qui sont uniquement pour saint Pierre. Quoique ce soit un grand sujet d'admiration, de voir un corps glorieux manger avec des hommes infirmes, il n'y en a pas moins de voir un disciple infidèle être assis à table avec un grand maître qu'il a offensé. Pourquoi donc le souffre-t-il en sa présence? Pourquoi souffre-t-il qu'il mange avec lui? C'est pour lui reprocher son crime, pour l'humilier, et pour lui donner des marques de son amour. Il semble que ces raisons sont incompatibles; elles sont pourtant très-véritables, comme je m'en vais vous le faire voir.

Je dis premièrement que Jésus-Christ voulut

bien que saint Pierre dinât avec lui pour le couvrir de honte. Car, en effet, pouvoit-il voir tant de bonté en celui qu'il avoit malheureusement renié, sans que son âme en ressentît mille remords? Quand on nous accable de bienfaits, lorsque nous en sommes indignes, nous tombons dans la confusion. Mais quelle honte ne recevons-nous pas lorsque nous sommes honorés de ceux que nous avons voulu déshonorer, et qu'au lieu de recevoir un traitement digne de notre perfidie, on nous fait du bien, on nous caresse, et on nous traite comme des personnes de mérite?

Saint Pierre reçoit aujourd'hui ce favorable traitement, c'est un disciple infidèle qui a trahi la bonne cause de son maître, qui par un excès de bonté l'appelle à sa table; ne doit-il pas être dans la confusion et dans la honte par les reproches de sa conscience? Il pense, sans doute, ce malheureux disciple, aux paroles de lâcheté qu'il a prononcées, de méconnoître celui qui à présent lui fait tant de bien et d'honneur. Il pense, sans doute, à ce que David avoit dit autrefois : « Celui qui est assis à table avec moi a levé le talon contre moi <sup>1</sup>. » Quoique cela ait été dit pour Judas, saint Pierre se le peut bien approprier.

D'ailleurs, la conduite de Jésus-Christ rappelle

<sup>1</sup> Ps. 41, 9.

dans l'esprit de son disciple le dernier souper de la Pâque, auquel il avoit institué la Sainte Cène. Sans doute que Jésus-Christ l'avoit instituée à la veille de sa mort, pour fortifier ses disciples contre le scandale que la croix leur pourroit donner, et pour résister aux tentations auxquelles ils seroient exposés. Par ce sacrement, nous nous unissons plus fortement à Jésus-Christ, l'homme fort vient au dedans de nous pour nous aider à combattre. Voilà pourquoi saint Cyprien exhortoit autrefois son peuple à se munir de ce sacrement pour se disposer au martyre. Quelle confusion à saint Pierre, de penser qu'il avoit été appelé à ce festin délicieux, par lequel son maître l'avoit voulu prévenir contre les tentations du diable, et cependant de l'avoir renié si lâchement? C'est là ce qui renouvelle sans doute sa douleur et qui expose son âme à des remords inconcevables. Ah! que les poissons qu'il mangeoit en ce dîner étoient mal assaisonnés pour lui! Ils étoient détremés dans l'absinthe et dans le fiel, et son breuvage apparemment n'étoit que de ses larmes amères qu'il avoit versées auparavant.

Mais si ces réflexions humilient et couvrent de honte saint Pierre, il a pourtant de quoi se consoler, puisqu'il n'entend point de reproche de la part de son maître et qu'il a même l'honneur de manger à sa table. C'est ce qu'il faut considérer en second

lieu. Car quelle marque d'amour peut-il recevoir qui le puisse plus puissamment consoler, que de manger avec celui qu'il avoit renié? Quand quelqu'un fait un festin, il n'y appelle pas ses ennemis, la fête seroit troublée par ces objets pour lesquels on a de l'aversion. On n'y appelle que ses amis, et ceux dont la vue peut rendre la fête plus solennelle, par le plaisir que l'on a de voir ce que l'on aime. Assuérus n'appelle à son festin que les grands de sa Cour qui lui étoient affidés. Il ne souffrit aucun de ses ennemis en sa présence. Il n'y avoit aucun traître ni aucun ennemi de sa gloire. Ainsi saint Pierre se peut compter au nombre des amis de Jésus-Christ, quoiqu'il l'ait offensé, puisqu'il a l'honneur de dîner avec lui.

Cela est si vrai, que vous devez remarquer que ce divin Sauveur veut dîner avec ses disciples avant que de prononcer son arrêt à saint Pierre; car l'Évangéliste dit expressément : « Or après qu'ils eurent dîné. » Pourquoi ne parle-t-il pas à ce disciple infidèle, ou avant, ou pendant le dîner? Cela n'est pas sans mystère. Il vouloit, comme je vous l'ai déjà fait remarquer, confondre et humilier son disciple, et lui donner en même temps des marques de son amour. Il l'abat d'un côté et le relève de l'autre : il en fait un pénitent, mais un pénitent auquel il inspire de la confiance. S'il eût parlé à saint Pierre d'abord qu'il l'aperçut; s'il

lui eût fait des reproches après les larmes amères qu'il avoit répandues en abondance ; que seroit devenue cette pauvre âme ? Hélas ! la honte et la confusion l'auroient engloutie. Le désespoir s'en seroit emparé, et peut-être que cet infidèle seroit mort de regret. L'amour de Jésus-Christ ne demande point la mort du pécheur, elle demande plutôt sa conversion et sa vie<sup>1</sup>. C'est pourquoi, sans parler à table à son disciple, il lui parle pourtant, et ce langage muet est plus efficace dans son cœur que tous les discours qu'il lui auroit pu tenir. « Or après qu'ils eurent dîné. »

Pourrons-nous, mes Frères, vous marquer précisément la date de cet arrêt : je veux dire le temps précis du dîner que fit Jésus-Christ avec saint Pierre ? Il me semble que je l'ai assez bien calculé pour le bien comprendre. Il faut savoir que, l'année de la mort de Jésus-Christ, la Pâque tomboit seulement sur le cinquième du mois d'avril. Le jour de la résurrection fût le sixième ; et ce fut dans ce même jour qu'il apparut pour la première fois à ses disciples et qu'il souffla sur eux le Saint-Esprit. Huit jours après, qui fut le treizième du même mois, il se trouva encore au milieu de ses disciples pour guérir l'incrédulité de saint Thomas. L'Évangéliste ne marque pas précisément en quel

<sup>1</sup> Ézéch. 18, 32.



jour Jésus-Christ se manifesta, pour la troisième fois, près de la mer de Tibérias, mais il y a de l'apparence que ce fut dans la semaine qui suivit la seconde manifestation. Ainsi, si vous ôtez le jour du Sabbat, auquel apparemment les disciples n'étoient pas à la pêche, il faut nécessairement que ce dîner soit arrivé entre le 13 et le 19 du même mois.

Ce n'est pas sans raison, mes Frères, que je fais cette supputation. Car, par là, nous pouvons découvrir combien de jours Jésus-Christ a laissé saint Pierre dans la pénitence; et si mon calcul est juste, ce disciple n'a été dans cet état tout au plus que vingt jours. Par là vous pouvez remarquer quelle est la grande miséricorde de ce bon maître envers son disciple infidèle. Qu'est-ce que vingt jours de pénitence pour un si grand péché! La discipline des anciens Pères de l'Église a été bien plus sévère. Les plus modérés ont été d'avis que les apostats, les meurtriers et les adultères devoient, tout au moins, passer trois ans dans la pénitence. Les autres ont soutenu qu'on ne les devoit admettre qu'à l'heure de la mort; et les autres, usant d'une discipline bien plus sévère, ont dit qu'il les falloit laisser entre les mains de Dieu, sans permettre que l'Église usât jamais de miséricorde envers eux.

Allez, Tertullien, avec votre humeur farouche qui se ressent trop de l'ardeur de votre climat :

votre discipline est trop sévère et votre morale trop austère pour être reçue dans l'Église. Cette bonne mère a des entrailles de miséricorde aussi bien que son époux ; elle n'oublie jamais le fruit de son ventre ; et quand elle seroit assez inhumaine pour le faire, son mari ne rejettera jamais ses enfans. Venez apprendre dans la discipline de Jésus-Christ, comme il faut agir envers les pécheurs repentans. Il n'attend pas l'heure de la mort de son disciple pour le rétablir dans son Église ; dix-huit ou vingt jours, pour le plus, sont le terme prescrit à sa repentance.

En effet, mes Frères, cet illustre pénitent avoit déjà passé par tous les degrés de la pénitence. L'ancienne discipline exigeoit de ces pécheurs dont je vous ai parlé quatre degrés où il falloit passer pour être admis à la paix de l'Église : le premier étoit celui des larmes, le second celui de la prosternation dans la poussière, le troisième d'ouïr la prédication sans participer aux mystères, et le quatrième enfin étoit l'exomologèse ou la confession publique. Je trouve que saint Pierre avoit passé par ces quatre degrés.

Il avoit pleuré amèrement hors de la salle de Caïphe ; son déplaisir l'avoit mis dans la poussière. Il avoit ouï la parole du grand prédicateur dans ses deux premières apparitions ; et dans cette troisième, il fait la confession de son péché,

disant à Jésus-Christ : Il est vrai, Monseigneur, je t'ai été infidèle ; mais tu sais véritablement que je t'aime. Puis donc qu'il a passé par tous les degrés de la pénitence, par un effet de la miséricorde, y a-t-il quelque chose qui puisse empêcher qu'il soit rétabli en grâce et dans les fonctions de son Ministère ?

Ce n'est pas tout : Jésus-Christ veut pratiquer ce qu'il a commandé dans son Évangile ; il avoit dit : « Si tu apportes ton offrande à l'autel, et que là il te souvienne que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offrande devant l'autel, et t'en va ; réconcilie-toi premièrement avec ton frère, et alors viens et offre ton offrande<sup>1</sup>. » Il ne dit pas : Si tu as quelque chose contre ton frère, mais si ton frère a quelque chose contre toi.

Qu'avez-vous, saint Pierre, contre Jésus-Christ ? Que vous a fait ce bon maître ? ou plutôt : Que ne lui avez-vous pas fait ? Vous lui avez donné des marques de votre indifférence, et il veut vous donner des marques de son amour. Vous l'avez offensé, il vous veut pardonner. Vous lui avez été infidèle, et il veut être constant en ses promesses. C'est pour cela que Jésus-Christ va chercher saint Pierre, qu'il le fait dîner avec lui, et par là il exécute ce que lui-même avoit commandé : « Si ton

<sup>1</sup> Math. 5, 23-24.

frère a quelque chose contre toi, réconcilie-toi avec ton frère. »

Ce n'est pas tout encore, mes Frères; je découvre en ce procédé un grand mystère : Jésus-Christ est en état de quitter la terre pour s'en aller dans le Ciel; il y monte pour présenter à Dieu, son Père, ce sang frais et vivant, qui prononce chose meilleure que le sang d'Abel. Il le va poser en qualité de notre souverain sacrificateur sur l'autel du sanctuaire céleste. Mais avant que d'aller offrir cette précieuse offrande, il se réconcilie à saint Pierre, afin que tous les chrétiens puissent dire qu'il a heureusement exécuté ce qu'il a recommandé. Mais enfin je remarque que Jésus-Christ n'a laissé saint Pierre que peu de temps dans la pénitence, parce qu'il étoit important qu'avant que de monter au Ciel il rétablît son disciple en son apostolat. Cet infidèle devoit être d'un grand exemple à toute l'Église. Il devoit avancer le règne de son maître par sa vie et par sa mort, par sa prédication et par ses souffrances. Il falloit donc que cette étoile fût remise dans le Ciel de l'Église pour briller avec plus d'éclat qu'elle n'avoit fait auparavant : *or, après qu'ils eurent dîné*. C'est là la date de l'arrêt.

Il faut à présent écouter le juge qui interroge le criminel : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu plus que ne font ceux-ci ? »

Vous savez, mes Frères, que Jésus-Christ avoit changé le nom à quelques-uns de ses apôtres. Saint Pierre avoit eu part à cet honneur aussi bien que Jacques et Jean, qui avoient été appelés Boanergès, c'est-à-dire enfans du tonnerre, et pour lui il avoit été appelé Céphas, c'est-à-dire Pierre, parce qu'il devoit être une colonne en la maison de Dieu, comme l'appelle saint Paul en l'Épître aux Galates, par la bienheureuse confession qu'il avoit faite que Christ étoit le Fils du Dieu vivant. Il a renoncé à cette confession par son apostasie; il ne faut plus qu'il jouisse du glorieux nom de Céphas qui lui avoit été donné. C'est pour cela que vous devez remarquer que Jésus-Christ ne l'appelle pas Simon Pierre, mais Simon, fils de Jona. Il n'est plus apôtre, par son infidélité; il doit reprendre son premier nom, comme il a repris sa première condition. Simon est un beau nom, puisqu'il signifie un auditeur, et un auditeur obéissant; mais celui de Jona marque la lâcheté de saint Pierre. Jona, dans la langue sainte, signifie une colombe; il est donc le fils de la colombe, c'est-à-dire un homme craintif que la voix d'une chétive servante a épouvanté. Par ce nom, son maître rappelle dans son esprit sa faute, comme s'il lui disoit : « Je t'avois donné le nom d'un disciple obéissant, d'un confesseur ferme et inébranlable, en t'appelant Simon Pierre; mais,

à présent, tu n'es plus cela : tu es un disciple timide, un confesseur tremblant : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu ? »

Je sais bien qu'on a remarqué que le nom de Jona est un abrégé de celui de Johanna, qui signifie miséricordieux, et qu'ainsi saint Pierre est appelé fils de Jona, c'est-à-dire fils du miséricordieux ou de la miséricorde. Et en effet, comme Jésus-Christ est en état de prononcer en sa faveur un arrêt d'absolution et de grâce, il semble que ce sens seroit plus naturel de l'appeler un disciple fils de la miséricorde, puisqu'il alloit recevoir, si je l'ose ainsi dire, une nouvelle naissance ; mais non, cette première vue doit être préférée à la seconde, comme plus conforme à l'intention de Jésus-Christ qui veut humilier son disciple. Ne voyons-nous pas dans les causes criminelles que, lorsque l'accusé paroît devant son juge, fût-il de la condition la plus relevée, on l'appelle du nom de sa famille ? Quand une suite d'actions héroïques lui auroit acquis les noms les plus glorieux, et qu'une seule mauvaise action en auroit effacé tout le lustre, un juge ne le traiteroit plus ni de conquérant ni de vainqueur : son crime le rendroit indigne de tous ces éloges ; son juge l'appelleroit par son premier nom. Saint Pierre a terni par son apostasie toute la gloire de son apostolat ; il est déchu de cette charge éminente ; il

n'est plus Simon Pierre, il est fils de Jona à présent qu'il paroît devant son grand juge. Si Abram a été appelé Abraham, il a conservé ce beau nom même après sa mort, parce qu'il ne l'a jamais flétri par aucune action qui le rendit indigne de le porter. Et si Jacques et Jean, ces fortes colonnes de l'Église, ont reçu le nouveau nom de Boanergès, la gloire de ce nom les a accompagnés jusque dans le tombeau, d'où il se fait encore entendre au milieu de l'Église. Quelles devoient être les pensées de ce disciple à l'ouïe du procédé de son juge, qui le dégrade de ce haut degré d'honneur où il l'avoit élevé ! Je m'imagine qu'il s'attend à essuyer de sanglans reproches au sujet de son infidélité. Mais non, rassurez-vous, saint apôtre, vous avez affaire à un juge plein de douceur, qui a plus de pitié de votre faute que de désir de la punir.

Il y a bien de la différence entre le trône de Dieu sous l'Ancien Testament et le trône de Jésus-Christ sous l'économie de la grâce. Celui-là paroît terrible et tout à fait épouvantable : « Il est environné d'une flamme de feu ; ses roues sont comme le feu ardent ; un fleuve de feu sort et paroît devant le juge qui y est assis : mille milliers d'anges le servent et mille millions assistent devant lui, » selon la description que nous en a faite le prophète Daniel <sup>1</sup>. Que dit ce juge qui est assis sur ce trône ?

<sup>1</sup> Dan. 7, 10.

« Il n'y a point de paix pour le méchant, a dit mon Dieu <sup>1</sup>. Ne me vengerois-je point d'une nation qui est telle <sup>2</sup>? » Ainsi on ne peut entendre de la bouche de ce juge que des paroles menaçantes dans son interrogatoire, et pour la fin un arrêt irrévocable de mort et de condamnation.

Mais ce second trône n'a rien qui épouvante ; on n'y voit point tout ce terrible appareil : le juge interroge les criminels avec douceur, et ils se doivent toujours attendre d'ouïr un arrêt de grâce.

C'est, mes Frères, ce que vous voyez aujourd'hui en la conduite de Jésus-Christ à l'égard de saint Pierre ; il ne le traite ni d'infidèle, ni de lâche, ni de méchant, ni de traître, ni d'apostat : ces termes violens ne s'accordent pas avec sa douceur ; il lui dit seulement : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? » Ah ! que cette parole est consolante pour saint Pierre ! qu'elle relève agréablement son cœur abattu !

Ce n'est pas que cet interrogat ne contienne un reproche : mais c'est un reproche d'amour et non pas de colère ; car par là il veut le faire souvenir s'il a été homme de parole. Combien de fois avoit-il protesté à son maître d'avoir de l'amour pour lui ! C'étoit l'amour sans doute qui lui inspiroit ces paroles toutes pleines de feu : « Encore que

<sup>1</sup> Esaie 48, 22.

<sup>2</sup> Jér. 5, 9.



tous soient scandalisés en toi, si est-ce que je ne serai jamais scandalisé<sup>1</sup>. » Et quoique son maître l'avertit qu'en cette même nuit il le renieroit, son ardeur lui fit dire : « Quand même il me faudroit mourir avec toi, si est-ce que je ne te renierai point<sup>2</sup>. » Qu'il est dangereux, mes Frères, de tant présumer de soi-même ! Lorsque nous croyons d'être forts, c'est alors que nous sommes faibles, et c'est en vain que nous promettons à Dieu de lui être fidèles, si nous ne nous appuyons uniquement sur sa grâce. Notre suffisance vient de Dieu, dit saint Paul ; et saint Jacques ajoute : « Que tout don parfait et toute bonne donation vient d'en haut, descendant du Père de lumière<sup>3</sup>. » Si saint Pierre avoit dit à Jésus-Christ : Je te suivrai partout, pourvu que je sois soutenu par ta grâce et par ta force invincible, il auroit pu promettre de lui être fidèle ; mais comme il fonde son discours sur cette ardeur qui lui étoit naturelle, comme dit saint Chrysostôme, il ne peut que succomber à la tentation, et renoncer à celui à qui il avoit tout promis. C'est pour cela que son maître lui dit : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu ? » Car est-ce aimer son maître que de l'abandonner avec tant de lâcheté,

<sup>1</sup> Math. 26, 33.

<sup>2</sup> Math. 26, 35.

<sup>3</sup> Jacq. 1, 17.

et de le renier, non-seulement une fois, mais par trois fois?

Quel honneur se fait Rome de fonder la primauté de saint Pierre sur ce passage? Ses docteurs osent soutenir que Jésus-Christ n'a fait cette demande à saint Pierre que pour l'établir Prince des apôtres; puisque c'est à lui qu'il a dit en particulier : « M'aimes-tu? Pais mes agneaux. » Si le raisonnement étoit juste, ce disciple auroit-il été contristé, lorsque son maître lui dit pour la troisième fois : « M'aimes-tu? » Il reconnut, sans doute, qu'il lui faisoit un reproche de sa triple abnégation, bien loin de s'imaginer que cette parole l'élevât au-dessus de ses confrères. En effet, quelle apparence que son divin Maître ait pensé à l'établir le premier des apôtres, en lui disant : « M'aimes-tu? » Le sens est bien plus naturel de dire qu'il ne lui fait cette demande que pour l'avertir de son péché, pour sonder sa conscience, s'il est en état d'être rétabli en l'apostolat qui demande tant d'amour à ceux qui sont revêtus de ce saint caractère, pour faire dignement l'œuvre du Seigneur. En cela vous voyez que Rome se fait des armes de tout pour appuyer son prétendu Saint-Siège. Elle prend l'ignominie de saint Pierre pour sa gloire, et le rétablissement en son apostolat pour une exaltation par-dessus les autres apôtres.

Ne suivons pas ces docteurs dans leur égare-

ment ; et disons ce que nous avons déjà remarqué, que Jésus-Christ ne dit à saint Pierre, « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu, » que pour le disposer à un heureux rétablissement. Il n'y a que l'amour que l'on a pour ce divin Sauveur qui puisse faire un bon apôtre et un bon Ministre de l'Évangile. J'avoue que tous les fidèles doivent aimer Jésus-Christ pour être sauvés. La livrée et la devise de l'épouse mystique est AMOUR ; mais comme il se trouve des degrés dans cet amour, il faut que les serviteurs de Dieu en soient plus pénétrés que le reste des fidèles.

Pour vous le prouver, vous n'avez qu'à considérer ces quatre choses, qui rendent cette œuvre excellente, comme dit saint Paul, extrêmement difficile.

Premièrement, il faut qu'un Ministre de l'Évangile ait plus de connoissance des mystères de la Religion que ceux qui sont commis à ses soins pour les enseigner<sup>1</sup>. Qu'il faut de prières pour obtenir la langue des bien appris ! Qu'il faut de peines et de veilles pour acquérir les lumières qui sont nécessaires pour être « cet homme de Dieu accompli, et parfaitement instruit à toute bonne œuvre<sup>2</sup> ! »

J'avoue que les apôtres, qui étoient inspirés immédiatement, n'avoient pas besoin d'une grande

<sup>1</sup> 1 Tim. 3.

<sup>2</sup> 2 Tim. 3, 17

étude. « Ne vous mettez pas en peine, leur disoit Jésus-Christ, de ce que vous direz, l'Esprit parlera pour vous<sup>1</sup> » ; mais cela n'empêche pas qu'ils ne fussent être dans l'application, puisque saint Paul demande ses parchemins à Timothée.

En second lieu, qui dit un Ministre de l'Évangile, dit un homme de rebut selon le monde. Il n'y a rien de si méprisé que lui. « Monte, pelé, monte, pelé, » erioient les enfans au bon Élizée<sup>2</sup>. « Dieu a choisi, disoit saint Paul, les choses foibles et méprisées de ce monde<sup>3</sup>. » Ce n'est pas seulement le mépris de ceux de dehors qu'il a à soutenir, c'est encore le mépris de ceux de dedans, auxquels il faut souvent dire, avec un esprit de douceur : « Nous sommes fous, et vous êtes sages ; nous sommes foibles, et vous êtes forts ; vous êtes honorables, et nous sommes sans honneur<sup>4</sup>. »

En troisième lieu, qui dit un Ministre de l'Évangile, dit un homme de souffrances, qui doit être prêt aux plus rudes persécutions. Comme il est le chef de son Église, c'est à lui que le diable et le monde s'en prennent pour perdre le troupeau. « Le berger sera frappé, disoit Jésus-Christ, et les brebis seront éparses. » On n'a qu'à examiner la vie de

<sup>1</sup> Math. 10, 19-20.

<sup>2</sup> 2 Rois 2, 23.

<sup>3</sup> 1 Cor. 1, 28.

<sup>4</sup> 1 Cor. 4, 10.

saint Paul, et l'on verra quelles sont les souffrances auxquelles un Ministre de l'Évangile est exposé.

Enfin, qui dit un Ministre de l'Évangile, parle d'un homme qui abandonne les plaisirs, les honneurs, le bien-être et les richesses de ce siècle. Sa vie doit être si bien réglée, qu'il doit être par sa piété et par sa vertu la lumière du monde. Son humilité doit être le caractère de son élévation; son plaisir, de faire la volonté de son maître, et, pour le regard des richesses, il doit tenir le langage des disciples : « Voici, nous avons tout abandonné pour te suivre<sup>1</sup>. » Pourvu qu'il ait de quoi vivre et se vêtir, cela lui doit suffire. Sa fortune est faite, comme l'on parle, avec une petite pension. De sorte que si le monde le regardoit du bon côté, il le regarderoit, sans doute, comme un homme admirable. A votre avis, mes Frères, ne faut-il pas aimer Jésus-Christ pour se disposer à tant de travaux, pour essayer tant d'ignominie, pour s'exposer à tant de souffrances, et pour se réduire à un état de déshonneur et de pauvreté selon le monde? Cependant, c'est là l'apanage des Ministres de l'Évangile. Jésus-Christ en veut rétablir un aujourd'hui, il faut donc qu'il sache de sa bouche s'il l'aime, pour voir s'il est en état de renoncer à

<sup>1</sup> Luc 5, 11.

soi-même et de charger sa croix. « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? »

La différence est grande entre un véritable Ministre de l'Évangile et un Évêque de l'Église Romaine. Celui-là n'a que la croix pour partage, et celui-ci en a une, mais elle est d'or. Où sont ses travaux dans l'étude, pour être l'homme de Dieu? Un moment de lecture dans un bréviaire fait toute son application. Où est le mépris que l'on fait de sa personne? C'est un Dieu ou une idole qui marche devant son peuple. Où sont ses souffrances pour la cause de l'Évangile? Il repose doucement dans un superbe palais, où il vit dans les plaisirs et dans les délices. Où est enfin sa pauvreté? Les richesses sont son partage; le faste et la grandeur l'ont fait soupirer après l'Épiscopat. Un homme du monde diroit : Ah ! qu'il fait bon être Ministre de l'Évangile à ce prix-là ! Mais, si en ce temps Jésus-Christ descendoit du Ciel, et qu'il demandât à tous ces Évêques : « M'aimez-vous pour travailler, pour être méprisés, pour souffrir et pour être dans la pauvreté? » Il est à craindre « qu'ils ne le priassent de s'en aller de leurs quartiers<sup>1</sup>, » comme firent autrefois les Gerséniens. « La charité de Christ nous étreint, dit saint Paul; sachant cela, que si un est mort pour tous, tous aussi sont morts<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Marc 5, 17.

<sup>2</sup> 2 Cor. 5, 14.

Cela veut dire que l'amour que nous avons pour Jésus-Christ nous porte jusqu'à ce point, que de mourir pour lui.

C'est ce que ce bon maître demande aujourd'hui à son disciple, pour être un véritable apôtre. Et, afin de ne le surprendre pas par une seule demande, il la réitère par trois fois, pour lui laisser le loisir de bien examiner si l'amour qu'il exige de lui est bien empreinte dans son cœur. Je n'ignore pas ce que les Pères de l'Église ont dit sur cette triple demande. Saint Chrysostôme et saint Augustin tombent d'accord, que c'est afin que saint Pierre répare la faute de son triple reniement par une triple confession. Quelques autres ont dit que saint Pierre ayant offensé le Père, le Fils et le Saint-Esprit, il y avoit une confession pour chacune de ces trois adorables personnes. J'ajouterai une autre considération qui me paroît très-pieuse et très-importante. C'est que l'amour qu'un Ministre de l'Évangile doit avoir pour Jésus-Christ ne doit point être partagé. Le monde ne doit pas en avoir une portion, et Jésus-Christ l'autre. L'âme et toutes ses facultés doivent être pour lui. Or, vous savez que le sommaire de la loi porte expressément que « nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre pensée <sup>1</sup>, » trois

<sup>1</sup> Math. 22, 37.

faeultés qui doivent être entièrement pénétrées de ce divin amour. « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? » Voilà pour le cœur. « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? » Voilà pour l'âme. « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? » Voilà pour la pensée.

Comme les apôtres devoient être les premiers porte-enseignes de l'Évangile; comme ils devoient les premiers aller arborer la croix de Jésus-Christ par toute la terre, ce qui les devoit exposer à la rage du monde, à la cruauté des tyrans et à mille souffrances : il falloit aussi que leur amour allât jusques au dernier période; qu'elle fût ardente et non point languissante; qu'elle fût forte et non point foible; qu'elle fût violente, pour leur faire ravir le Royaume des Cieux, et non point tiède, pour faire lâchement l'œuvre du Seigneur. Autant que l'amour d'un Ministre ordinaire de l'Évangile doit surpasser l'amour d'un simple fidèle, autant l'amour d'un apôtre devoit être élevé par-dessus celui d'un Ministre du second ordre. Jésus-Christ devoit rétablir saint Pierre pour le faire un astre de la première grandeur; jugez après cela s'il ne lui doit pas dire dans son interrogatoire : « Simon, fils de Jona, m'aimes-tu? »

Mais pourquoi ajoute-t-il, « plus que ceux-ci? » Pourquoi comparer l'amour de ce disciple avec celui des autres? Il n'est pas difficile d'en rapporter la raison. Je ne dirai pas ici avec les doc-



teurs de l'Église Romaine, que Jésus-Christ voulant élever saint Pierre par dessus ses compagnons, il vouloit qu'il y eût, en cet apôtre, un caractère qui le distinguât de tous les autres; et comme dans l'ordre du Ministère il semble que celui qui aime le plus mérite d'être le plus élevé, qu'aussi saint Pierre, ayant plus d'amour pour son maître que les autres apôtres, méritoit de tenir le premier rang parmi eux, d'être leur chef, leur prince et leur maître.

Quelle folle imagination ! Il n'y a non plus de mérite dans l'élection à l'apostolat, qu'il y en a en l'élection de l'immortalité et de la gloire. Tout cela est un pur effet de la grâce : « Qu'as-tu, ô homme, que tu ne l'aies reçu<sup>1</sup> ? Ce n'est point vous qui m'avez élu, mais c'est moi qui vous ai élus<sup>2</sup>, » disoit le divin Sauveur à ses apôtres. L'erreur se sert de toutes armes pour appuyer ses faux dogmes. Ce passage est directement opposé à ses prétentions, et cependant elle s'en veut servir pour élever un trône à saint Pierre qu'il n'a jamais prétendu, et que son maître n'a jamais pensé de lui donner.

Je vous représente saint Pierre comme un criminel qui paroît devant son juge ; c'est bien assez qu'il fasse grâce à ce coupable ; qu'il le remette

<sup>1</sup> 1. Cor. 4, 7.

<sup>2</sup> Jean 15, 16.

dans sa première dignité. Aussi ce n'est pas là la vue de ce juge qui doit bientôt prononcer l'arrêt ; il ne veut que savoir si le criminel est en état d'un véritable pénitent, s'il se repent de son crime, et s'il souhaite qu'il lui soit pardonné. Pour cet effet il l'humilie, bien loin de l'élever ; car c'est le but qu'il se propose dans cette comparaison : « M'aimes-tu plus que ne font ceux-ci ? » Voici donc la raison de cet interrogatoire. Saint Pierre avoit fait paroître tant d'ardeur pour son maître pendant tout le cours de sa vie, qu'on auroit jugé que son amour étoit beaucoup plus grande et beaucoup plus ardente que celle des autres disciples. Quand Jésus-Christ est abandonné des troupes, après avoir fait un miracle devant leurs yeux, qui répond à cette demande : « Et vous, ne vous en voulez-vous point aussi aller ? » c'est saint Pierre qui dit avec un ton assuré : « Seigneur, à qui nous en irions-nous ? Tu as les paroles de vie éternelle ; et nous avons cru et connu que tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant <sup>1</sup>. » Quand ce même Sauveur a parlé à ses disciples des souffrances de sa passion, qui entreprend de le fortifier ? C'est saint Pierre : « Seigneur aie bon courage, ceci ne t'arrivera point <sup>2</sup>. » Quand il demande à ses disciples : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » c'est saint

<sup>1</sup> Jean 6, 68-69.

<sup>2</sup> Math. 16, 22.

Pierre qui répond : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant <sup>1</sup>. » Quand il assure qu'à la veille de sa passion on sera scandalisé en lui, c'est saint Pierre qui proteste, « qu'il le suivra en prison et à la mort <sup>2</sup>. » Enfin quand il est attaqué par les soldats qui s'approchent pour se saisir de sa personne, c'est saint Pierre qui tire l'épée pour le défendre <sup>3</sup>. Il parle toujours, et les autres sont toujours dans le silence. Jésus interroge tous les disciples, et il n'y a que saint Pierre qui réponde. Il semble qu'il soit la bouche des apôtres, comme l'appelle un Père de l'Église <sup>4</sup>. Il parle bien quand il parle pour eux : mais il parle très-mal lorsqu'il parle pour lui-même.

Après toutes ces démarches, qui ne diroit que saint Pierre a plus d'amour pour son maître que tous ses compagnons? C'est par cet endroit que Jésus-Christ le veut encore humilier, en rappelant dans sa mémoire tout ce qu'il avoit dit, afin qu'il désapprouve et qu'il se repente de ce qu'il avoit fait. Que ce cœur doit être abattu à l'ouïe de ce discours : « M'aimes-tu plus que ne font ceux-ci? » C'est une épée à deux tranchans, qui atteint jusques à la division de l'âme et de l'esprit de cet

<sup>1</sup> Math. 16, 16.

<sup>2</sup> Luc 22, 33.

<sup>3</sup> Jean 18, 10.

<sup>4</sup> Chrysostôme.

infidèle, et qui lui cause une douleur plus dure que la mort.

A cette voix, il repasse dans son esprit les assurances de fidélité qu'il avoit données à son maître. Il reconnoît qu'il a beaucoup dit, mais qu'il a peu fait; et que, si ses confrères n'en ont pas tant dit que lui, ils ont beaucoup plus effectué, qu'ils ont été fermes lorsqu'il a été la faiblesse même.

Hâtons-nous, mes frères, pour tirer ce repentant du triste état où il se trouve; un plus long interrogatoire le feroit mourir de douleur; il le faut entendre en ses réponses personnelles. Les voici aux mêmes termes que l'Évangéliste les a couchées : « Oui, véritablement, Seigneur, tu sais que je t'aime. »

D'abord il faut considérer que saint Pierre se purge par serment, pour donner plus de créance à la vérité qu'il met en avant. En quoi il suit la forme ordinaire des causes criminelles, auxquelles les juges font prêter serment aux prévenus avant qu'ils répondent. Jésus-Christ avoit dit à ses disciples : « Ne jurez point, ni par le ciel, ni par la terre : mais que votre dire soit oui, oui, non, non <sup>1</sup>. » Saint Pierre exécute dans la première partie de son serment le commandement de son maître : « Oui, vraiment, tu sais que je t'aime. »

<sup>1</sup> Math. 5, 34-35.

Il est plus difficile de découvrir le sens de la seconde partie de son serment, qui consiste en cette parole « vraiment : » car elle peut faire deux sens différens en ce passage. Dans le premier on le peut traduire de cette sorte : « Oui, Seigneur, tu sais que je t'aime véritablement. » Et par là saint Pierre aura voulu insinuer à Jésus-Christ que, quoiqu'il l'ait renié, il ne laisse pas de l'aimer ; que son péché n'a pas été un péché de malice, mais de foiblesse ; et qu'enfin s'il a manqué en quelques actes extérieurs d'amour, la longue habitude qu'il avoit contractée pour l'aimer n'étoit point éteinte en son cœur. Ce sens est clair, il est beau, et répond très-bien aux sentimens de cet apôtre.

Mais, par une seconde explication, j'aime mieux dire que ce « vraiment » fait une partie du serment de cet apôtre, pour confirmer d'autant plus la vérité de son discours. Vous savez, mes Frères, que quand Jésus-Christ jure dans l'Évangile, il jure par la vérité. Et quelle est cette vérité par laquelle Jésus-Christ jure ? C'est lui-même : car il est « la voie, la vérité et la vie <sup>1</sup> », aussi bien que le témoin fidèle et véritable. De sorte que toutes les fois que Jésus-Christ dit : « En vérité, en vérité, » il jure par soi-même ; par où il démontre la vérité de sa

<sup>1</sup> Jean 14, 6.

divinité. J'applique ce principe au serment de saint Pierre, et je dis que le « vraiment » dont il se sert est la même chose que la vérité par laquelle Jésus-Christ jure, comme s'il disoit : « Oui, Monseigneur, je jure par toi-même, qui es la vérité, que je t'aime. »

Par là il fait connoître qu'il le reconnoît pour son Dieu, au nom duquel il jure; et qu'il se donnera bien de garde de mentir, puisqu'il interpose un nom si vénérable et qu'il est en la présence de son Seigneur, qui est puissant pour punir son parjure. « Tu sais que je t'aime... » il répond précisément à l'interrogatoire : mais pour marquer qu'il est véritable en sa réponse, il ne se contente pas de l'affirmer par serment; il va plus avant, il veut que Jésus-Christ sonde son cœur, qu'il le pénètre par ses vives lumières, pour voir si cette amour n'est pas bien empreinte en son âme. Il n'en veut pas être cru à sa parole, elle a été trompeuse; le cœur n'a pas toujours soutenu la langue; il prie donc son Seigneur d'examiner son intérieur, pour juger si la langue dément son cœur.

D'ici l'on peut inférer que saint Pierre connoissoit distinctement que Jésus-Christ étoit Dieu, puisqu'il n'appartient qu'à cette essence glorieuse de sonder les reins et les pensées. Les hommes ne peuvent connoître les pensées du cœur que par les paroles : mais saint Pierre veut que Jésus-Christ

connoisse par son cœur la vérité de ses paroles. En effet, les paroles peuvent faire illusion aux hommes; il n'est rien de plus facile que de prendre le masque du beau semblant pour tromper par de fausses apparences : mais il est impossible que ce qu'on impose à la créature soit imposé au Créateur, et qu'on le puisse tromper par des paroles déguisées. C'est pourquoi saint Pierre, qui n'est pas en état de dissimuler, renvoie la connoissance de son cœur à Jésus-Christ, « Seigneur tu sais que je t'aime. »

Ce n'est pas tout. On peut inférer du discours de cet apôtre que sa foi n'étoit point défaille, au temps même de son apostasie. Seroit-il bien croyable qu'une amour qui auroit tout à fait défailli, par un triple reniement, se fût renouvelée dans un moment? Il faut bien plus de temps pour trouver ce que l'on a perdu, surtout quand il s'agit d'une chose aussi précieuse que la foi. Il n'y a point de retour, dit la bonne philosophie, de la privation à l'habitude. Si cette foi, qui est un don de Dieu, pouvoit se perdre, le diable l'auroit bientôt trouvée pour la cacher. Ce ne seroit pas un flambeau qui se rallumât si facilement à l'approche du grand soleil de justice. Non, non, comme « le don de Dieu et sa vocation sont sans repentance <sup>1</sup>, »

<sup>1</sup> Rom. 11, 29.

la foi, qui est un de ces riches dons, peut s'égarer pour quelque temps, mais elle ne se peut jamais perdre. C'est pour cela que saint Chrysostôme a comparé la foi de saint Pierre à un charbon ardent qui étoit couvert sous la cendre. Et d'autres à un petit surgen qui est couvert de glaçons pendant la rigueur de l'hiver, et qui ne laisse pas pourtant de pousser au moment que le soleil s'approche de nous.

Quoi qu'il en soit, saint Pierre n'a pas démenti la parole qu'il donnoit à son maître de l'aimer. Depuis son heureux rétablissement jusqu'à la fin de sa vie, il a donné des marques authentiques de son amour. Faut-il courir la terre pour aller annoncer l'Évangile? Il est prêt à courir jusqu'au bout du monde. Faut-il avancer le règne de ce grand Roi au milieu de mille fatigues, de mille peines et de mille souffrances? Tout cela n'est pas un obstacle pour ralentir son ardeur. Enfin faut-il mourir pour une si bonne cause? Il va agréablement à la mort; et lorsqu'on veut le crucifier, il demande pour toute grâce qu'on mette sa tête en bas et ses pieds en haut, ne se jugeant pas digne de mourir comme son maître<sup>1</sup>.

Mais quoique cet apôtre sente dans son cœur l'ardeur de l'amour qui le consume, il se donne

<sup>1</sup> Eusèbe.



bien de garde de répondre à la seconde partie de l'interrogatoire de son juge. Il lui avoit demandé s'il l'aimoit plus que les autres disciples; il lui répond qu'il l'aime, mais il garde le silence à ce second égard. Il sait par une triste expérience que les discours les plus pathétiques et les plus ardents ne sont pas toujours soutenus par de bons effets. Ainsi, après avoir été infidèle, il ne veut pas paroître téméraire en jugeant de l'amour de ses confrères, puisqu'il est assez empêché de rendre compte de la sienne. Comme le juste vit de sa foi, il doit laisser vivre les autres de la leur. Pouvoit-il dire à Jésus-Christ qu'il l'aimoit plus que les autres disciples, après les avoir vus dans une bienheureuse persévérance, sans que leur foi eût été aucunement ébranlée? Cette retenue est louable; elle est un grand exemple pour nous apprendre de nous mettre toujours au rang des plus grands pécheurs, comme faisoit saint Paul. Les torrens qui coulent avec violence sont bientôt à sec; et après que leurs eaux sont écoulées, ils ne laissent après eux que du limon et de l'ordure. Jésus-Christ est satisfait de l'humilité de cet apôtre; c'est pourquoi il ne le presse plus sur cet article dans les deux autres interrogats qu'il lui fait dans la suite. Ne le pressons pas davantage, à l'exemple de ce bon maître. Écoutons l'arrêt que ce grand juge va prononcer.

Le temps est bien long à un criminel lorsqu'il paroît devant ses juges; mais son inquiétude doit être extrême jusqu'à ce qu'il ait ouï son arrêt de vie ou de mort. Rassurez-vous, saint apôtre, votre juge n'est pas inexorable; votre confession le touche, et l'assurance que vous lui donnez de l'aimer fait qu'il vous pardonne votre infidélité, et qu'au lieu de vous condamner comme vous le méritez, il va vous faire grâce et prononcer l'arrêt de votre rétablissement. *Pais mes agneaux.* Je remarque, mes Frères, qu'il n'y avoit que Jésus-Christ qui pût remettre saint Pierre en l'honneur de son apostolat et lui pardonner son crime. Il étoit la personne offensée qui pouvoit seule lui pardonner son péché, et le grand prophète qui étoit seul capable de lui remettre en main les clefs du royaume des Cieux.

J'avoue que les autres disciples le reçurent, même après sa chute, en leur compagnie, mais ils se donnèrent bien de garde de le rétablir en la charge d'apôtre. A la vue de ses larmes, ils pleurent avec lui; ils ont compassion de son triste état; ils le consolent et tâchent de relever ce courage abattu. Des hommes plus fiers et moins charitables l'auroient chassé de leur présence, comme un perfide et un infidèle, indigne de rentrer dans leur sacré corps; ils l'auroient chargé d'injures, de reproches et de malédictions; peut-être même

qu'ils auroient prononcé contre lui le grand anathème : Maranatha ! Mais non, la charité des disciples « est bénigne : elle n'use point d'insolence, elle ne s'enfle point, elle ne se réjouit point de l'injustice ; elle supporte tout <sup>2</sup>. » En effet, c'est ici qu'on peut faire une remarque touchant la charité de ces bienheureux disciples. Si jamais un infidèle a mérité d'être traité avec indignation, ç'a été le perfide Judas, qui, non content d'abandonner son maître, le trahit par un baiser, qui est le symbole de l'amour, et le vendit pour trente pièces d'argent.

Cependant, voyez-vous que ses confrères s'en prennent à sa trahison pour insulter sa mémoire avec des paroles d'exécration ? Non, ils sont dans le silence, et, pour tout reproche, ils ne disent que ce petit mot : « Il s'en alla en son propre lieu. » Ils sont debout ; ils prennent seulement garde à ne tomber pas. S'ils ont tenu une conduite si chrétienne à l'égard de Judas, pourquoi ne la garderoient-ils pas à l'égard de saint Pierre ? Hélas ! ils considèrent qu'il y a bien peu de différence entre leur lâcheté et l'infidélité de leur confrère ; ils se souviennent que lorsque Jésus-Christ étoit sur la croix, ils se tenoient de loin, et qu'il n'y avoit que Jean, le bien-aimé disciple, qui eût osé pa-

<sup>1</sup> 1 Cor. 16, 22.

<sup>2</sup> 1 Cor. 13.

roître au lieu de son supplice. Il est à présumer que ces pensées leur donnoient de la confusion, et que s'ils ne se mettoient pas au rang des apostats, du moins ils se considéroient comme des disciples timides. Je m'imagine donc qu'ils consolent cet affligé qui verse à leurs pieds tant de larmes amères, qu'ils mêlent les leurs avec les siennes, qu'ils l'embrassent comme leur frère; mais, avec tout cela, ils n'osent pas le recevoir comme leur compagnon en l'apostolat.

Si vous en voulez savoir la raison, c'est parce qu'un apôtre doit être reçu immédiatement de Jésus-Christ. Cette charge est trop importante et trop extraordinaire pour la tenir par le ministère des hommes; c'est un des caractères de l'apostolat d'être donné de la propre main de Jésus-Christ : d'où vient que saint Paul n'y est reçu que par la voix qui lui parle du ciel <sup>1</sup>. S'il eût été au pouvoir des disciples de rétablir cet affligé en sa première dignité, ne doutons pas qu'ils ne l'eussent fait avec joie et qu'ils ne l'eussent consolé par cette marque de leur amour; mais comme ils avoient reçu eux-mêmes leur vocation immédiatement de Jésus - Christ, ils conservent ce droit à leur grand maître, et se contentent de faire ce qui est en leur pouvoir, de consoler ce

<sup>1</sup> Act. 9.

pénitent et de compatir à son extrême affliction.

Il n'y a que deux mots dans l'arrêt de ce grand juge, mais ils sont d'une grande importance : il commande premièrement à saint Pierre ce qu'il doit faire en qualité d'apôtre, c'est de paître ; et en second lieu, envers qui il doit exercer cet office, c'est envers ses agneaux.

Vous savez, mes Frères, que les Rois, les Princes et les Magistrats sont appelés des Pasteurs dans l'Écriture-Sainte. Il n'y a rien de plus familier que d'ouïr Dieu parlant en ces termes : « Il paîtra mon peuple, » lorsqu'il parle de quelque Roi. Les auteurs profanes même se sont servis de cette métaphore pour représenter le devoir des Princes envers leurs sujets. Agamemnon est appelé le Pasteur des peuples. Cette idée, sous laquelle les Rois nous sont représentés, marque quelle est la douceur dont les souverains doivent user envers leurs sujets ; mais, quoi qu'il en soit, l'autorité des Rois est toujours despotique : ils sont toujours les maîtres de leurs sujets, et ne leur commandent quelquefois qu'avec un pouvoir trop absolu. L'autorité que Jésus-Christ donne à saint Pierre n'est pas de cette nature ; c'est une autorité ministérielle, si je l'ose ainsi dire. « Vous savez, disoit ce grand maître à ses disciples, que les Princes des nations les maîtrisent, et les grands usent d'autorité sur elles ; mais il n'en sera pas ainsi

entre vous<sup>1</sup>. » Cet illustre pénitent a fait lui-même un excellent commentaire sur l'autorité qui lui avoit été donnée, en ces termes : « Je prie les anciens qui sont entre vous, moi qui suis ancien avec eux, paissez le troupeau de Christ qui vous est commis, en prenant garde sur lui, et non point comme ayant domination sur les héritages du Seigneur<sup>2</sup>. » Ce n'est pas une épée qu'il met entre les mains de saint Pierre pour saccager et pour détruire son troupeau, c'est une houlette pastorale qui ramène avec douceur les brebis errantes par une sainte correction. Le glaive sanglant est le caractère de l'Antéchrist, par lequel il met à mort les Saints du Souverain et remplit tout l'univers du sang de ses fidèles. En cela, il fait bien connoître qu'il n'est pas le successeur de saint Pierre, quoiqu'il s'en vante avec arrogance, comme si cette parole, *Pais mes agneaux*, lui étoit adressée. Il n'y a aucune part, puisqu'il ne pâit pas le troupeau de la manière que Jésus-Christ le demande de saint Pierre. Car, que pensez-vous qu'il exige de cet apôtre par ces paroles : *Pais mes brebis* ? Il lui commande ces trois choses :

La première, de donner à son troupeau la pâture spirituelle ; la seconde, de le pâitre par son bon exemple ; et la troisième enfin, de le gouver-

<sup>1</sup> Math. 20, 25-26.

<sup>2</sup> 1 Pierre 5, 4.

ner par une bonne discipline. En effet, ce sont là les trois grands devoirs que Dieu exige des Ministres de l'Évangile. Par la prédication, ils nourrissent les brebis du Seigneur Jésus : « Allez, disoit-il, endoctrinez toutes nations <sup>1</sup>. » Par leur bon exemple ils les confirment : « Soyez pour modèle au troupeau <sup>2</sup>. » Et par une douce discipline ils ramènent les brebis de leur égarement : « Irai-je à vous avec la verge ou en charité et en esprit de douceur <sup>3</sup> ? » disoit saint Paul aux Corinthiens. Ce n'est pas une viande creuse des traditions humaines dont Jésus-Christ veut que saint Pierre nourrisse ses agneaux ; ce n'est pas par une fausse apparence de piété qu'il lui doit donner des exemples ; ce n'est pas enfin par un gouvernement tyrannique qu'il veut qu'il les conduise. Les pâquis herbens où il les doit mener sont la parole de vie, qui est un pain descendu du ciel. Les exemples sont une vie innocente, accompagnée d'une vive foi, d'une sainte espérance et d'une ardente charité ; et le gouvernement qu'il lui met entre les mains est un gouvernement de père envers ses enfans qu'il doit mettre sous la discipline, non pas pour les perdre, mais pour les sauver.

Ce n'est pas tout encore ; il exige de lui que ses

<sup>1</sup> Math. 28, 19.

<sup>2</sup> 1 Pierre 5, 3.

<sup>3</sup> 1 Cor. 4, 21.

soins soient infatigables pour sa bergerie, pour pouvoir dire, comme le bon Jacob disoit à Laban, son beau-père : « De jour le hâle me consumoit, et de nuit la gelée <sup>1</sup>. » Il fait bien plus encore : car il lui recommande ses chers agneaux par cette considération qu'ils sont à celui pour qui il a protesté qu'il avoit tant d'amour. « Pais mes agneaux, » c'est-à-dire ces créatures que j'ai rachetées par mon sang, que j'ai aimées jusques à ce point que de mettre ma vie pour elles : et par là nous pouvons découvrir quel est l'amour que Jésus-Christ a pour son Église, et de quelle importance est la charge qu'il commet à son disciple, car c'est de même que s'il lui disoit : « C'est par cet endroit que tu me feras connoître que tu m'aimes véritablement, si tu emploies tous tes soins pour ceux que je te recommande avec tant d'empressement. C'est à cette condition que je te fais grâce. Toute la terre saura que je t'ai pardonné : mais toute la terre détestera ton ingratitude si tu es assez lâche que de mépriser cet effet de ma miséricorde. »

Ah! mes Frères, que ce discours est touchant! qu'il entre bien avant dans un cœur qui est touché par la repentance! Aussi nous pouvons remarquer que saint Pierre en a fait un saint usage pendant le reste de ses jours. Le souvenir de cette miséri-

<sup>1</sup> Gen. 31, 40.



corde l'a rendu infatigable dans son Ministère : allez consulter ses Épîtres, qui contiennent l'abrégé de ses prédications, vous y verrez partout reluire les vérités évangéliques, qui ont servi et qui servent encore de pâture spirituelle à l'Église de Dieu. Informez-vous de toutes les particularités de sa vie, elle vous paroîtra un miroir dans lequel vous pourrez contempler la gloire du Seigneur à face découverte. Elle vous servira de modèle pour bien régler votre vie ; et si vous êtes curieux de le voir dans ses derniers soupirs, vous le verrez mourir constamment, réparant sa faute par son sang ; et vous verrez sur son chef glorieux la couronne du martyre, qui le fera regarder au jour même du jugement comme une colonne de l'Église et comme une des plus grandes lumières du monde.

Nous en avons assez dit touchant le devoir de saint Pierre ; il est temps que nous vous expliquions qui sont ces agneaux envers lesquels il doit exercer cet office. Il semble d'abord que Jésus-Christ met ici quelque différence entre les brebis et les agneaux, car, dans les interrogats suivans, il dit : « Pais mes brebis, » et ici, « Pais mes agneaux. » D'où vient cette différence ? En voici, ce me semble, tout le mystère. Vous savez qu'il n'est rien de si familier que de voir dans les bergeries des agneaux et des brebis ; mais ils ont cela de

conforme, qu'ils sont tous des animaux paisibles dont Jésus-Christ a emprunté l'emblème pour nous représenter sa douceur. Les agneaux sont des nouveau-nés qui se nourrissent de lait, et les brebis s'entretiennent d'une viande plus solide. L'Église, qui est la bergerie du Seigneur, a des agneaux et des brebis; je veux dire des néophytes, qui ont seulement besoin du lait d'intelligence: mais il y a aussi des brebis qui ont besoin d'une doctrine plus élevée pour se perfectionner dans les mystères de la Religion.

Suivant cette pensée, Jésus-Christ recommande à saint Pierre de donner la viande spirituelle à ses fidèles, conformément à l'état où ils se trouvent. Qu'à ses agneaux, c'est-à-dire à ses nouveau-nés par la renaissance spirituelle, il leur donne la viande qui est propre à cette nouvelle naissance; et qu'à ses brebis, c'est-à-dire à ceux qui sont plus avancés en connaissance, il leur découvre, suivant leur portée, les mystères du Royaume des Cieux. C'est là l'allégorie; mais je n'estime pas que nous ayons besoin d'y recourir, puisque nous pouvons remarquer que ceux qui sont appelés des agneaux par un Évangéliste, sont appelés des brebis par un autre. Rome trouve bien ici plus de mystères que nous n'y en trouvons. Comme elle est entêtée de la primauté de saint Pierre, elle prétend que, par les agneaux, il faut entendre tous les Evêques et

les autres Ecclésiastiques d'un ordre inférieur ; que, par les brebis, il faut entendre le reste du peuple ; et qu'ici, le peuple et les Ecclésiastiques sont soumis à saint Pierre comme au chef de l'Église.

Mais, quand il seroit vrai que ce souverain Pasteur de nos âmes donneroit à son disciple une autorité à laquelle il voudroit assujétir les autres apôtres, pourroit-on en tirer une conséquence légitime en faveur du Pontife Romain ? Il est vrai qu'il prétend que toute l'Église lui est soumise, comme étant le successeur de saint Pierre : mais qui ne sait que cette prétention est vaine ; qu'il a usurpé le titre d'apôtre par une tyrannie manifeste ? Pour être un véritable successeur de saint Pierre, il faut enseigner la même doctrine qu'il a prêchée ; il faut être en exemple à l'Église de Dieu, par une sainte humilité et par une vie innocente, et ne se dire pas le serviteur des serviteurs pour gouverner ensuite l'Église avec une hauteur, dont à peine les tyrans les plus fiers se sont jamais servis. Est-ce la doctrine de saint Pierre que d'accuser l'Écriture Sainte d'insuffisance ? de mettre en avant le mérite des œuvres ? d'anéantir le sacrifice de Jésus-Christ par un sacrifice non sanglant ? de retrancher au peuple le breuvage spirituel de la communion ? de prêcher un purgatoire ? de mettre en avant les indulgences ? de faire adorer un morceau de pâte ? d'invoquer les Saints ? de se pro-

sterner devant les images? Ce sont là des pâquis empoisonnés qui causent infailliblement la mort aux brebis qui s'en nourrissent, et qui n'ont jamais été connus par l'apôtre saint Pierre.

Mais d'ailleurs, peut-on appeler des agneaux les Évêques et les autres Ecclésiastiques de Rome, qu'on prétend être ici recommandés à saint Pierre? J'avoue que les premiers Évêques étoient des agneaux qui se laissoient mener à la boucherie sans aucune résistance pour soutenir la cause de Dieu et pour le glorifier par leur martyre. Mais aujourd'hui les Évêques de la Communion Romaine sont des loups qui sont entrés dans la bergerie du Seigneur pour la dissiper et pour la détruire.

Ah! si le Sauveur du monde étoit sur la terre et qu'il nous parlât, il nous tiendrait, sans doute, le langage qu'il tenoit autrefois à ses disciples : « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups<sup>1</sup>. »

La douceur des agneaux n'est pas aujourd'hui le caractère de ces Évêques; ils ont la fierté et le hennissement des chevaux; les finesses des renards; la voix et les larmes des crocodiles; la férocité des lions et la rapacité des loups. A-t-on jamais vu qu'on mette à la tête des troupeaux des boucs et des dragons? Ce seroit renverser l'ordre

<sup>1</sup> Luc 10, 3.

de la nature que de donner la conduite de ces animaux innocens à des animaux d'une espèce si différente. Ces Évêques d'aujourd'hui, qui veulent se parer du beau titre d'agneaux, ont-ils les qualités que Dieu demande de ceux qu'il veut établir pour Pasteurs dans son Église? Vous n'avez qu'à consulter saint Paul pour voir si les Évêques de ce temps sont conformes à ceux qu'il décrit en la première Épître à Timothée, chap. 3. « Il faut, dit ce saint apôtre, que l'Évêque soit irrépréhensible, vigilant, modéré, hospitalier, propre à enseigner, non batteur, non convoiteux de gain, déshonnête, mais doux, non querelleur, non avare<sup>1</sup>. »

Voilà de grandes qualités; voyez à présent si ces Évêques dont je parle les remplissent. Où est leur vigilance? ils n'ont des yeux en ce temps, ils n'ont de la circonspection, que pour faire chercher dans les déserts les plus affreux les brebis du Seigneur, qui s'y cachent pour fuir leur persécution. Où est leur hospitalité? Ils n'appellent pas à leurs superbes festins les pauvres membres du Seigneur Jésus; ils ne les logent pas dans leurs maisons; les sombres cachots de leurs prisons sont les chambres de parade qu'ils leur donnent. Où est leur douceur? Ils sont comme Siméon et Levi, « des

<sup>1</sup> 1 Tim. 3, 2. Citation incomplète. Ainsi, par exemple, ces mots : « Mari d'une seule femme, » ont été omis.

instrumens de violence<sup>1</sup>, » plus inhumains que les dragons auxquels ils commandent de battre sans miséricorde.

Enfin, si l'Évêque doit être propre à enseigner, où est le soin qu'ils prennent d'instruire leurs troupeaux ? A peine un Évêque de ce temps monte-t-il en chaire une fois en sa vie, pour faire une exhortation à son peuple. Ce travail est trop pénible pour des gens délicats, dont le cœur se fond dans les délices. On peut compter des siècles entiers, qu'on n'a pas vu paroître un seul de leurs sermons, pour l'édification de l'Église. Il n'en étoit pas ainsi dans les siècles de la bienheureuse antiquité : les brebis de Jésus-Christ avoient cette consolation, de voir presque tous les jours leurs Pasteurs en chaire, prononçant des sermons admirables pour soutenir leur foi et pour les mettre dans le chemin du ciel par l'étude des bonnes œuvres. Ces grands hommes expliquoient mieux le passage de saint Paul que les Évêques d'à présent. Car il ne dit pas que l'Évêque soit propre à faire enseigner, mais qu'il soit propre lui-même à donner les instructions divines. C'est l'application de ces admirables Évêques qui a produit tant d'excellens sermons, qui les font revivre après leur mort, par les consolations qu'ils donnent aux bonnes âmes. Les

<sup>1</sup> Gen. 49, 5.

Athanasè, les Basile, les Nazianzène, les Chrysostôme, les Ambroise, les Augustin en ont fait leurs principales occupations, et ne se sont jamais estimés si heureux que lorsqu'ils ont porté la parole de vie au milieu de leurs Églises. Jugez à présent si les Evêques d'aujourd'hui sont les agneaux que Jésus-Christ recommande à saint Pierre en lui disant : « Pais mes agneaux? »

Ne vous imaginez-vous pas, mes Frères, que cet apôtre reçut une grande joie à l'ouïe de cet agréable arrêt? Il me semble que Jésus-Christ ne l'eut pas plus tôt prononcé, qu'il se jeta à ses pieds, qu'il les embrassa, qu'il les arrosa de ses larmes, pour témoigner sa reconnoissance à son grand juge, qui lui avoit pardonné par un excès de son amour son infidélité, sa faute et son apostasie. Ce cœur, qui avoit été si languissant par tant de soupirs qu'il avoit poussés, commença à se réjouir; ce cœur, qui avoit été fermé par l'abondance de ses larmes amères, commença à s'ouvrir. En un mot, saint Pierre ne fut plus un homme de soupirs et de larmes; ce fut un homme d'actions de grâces et de bénédictions. Ne doutons pas que les autres disciples, ses chers confrères, ne prissent part à cet arrêt de miséricorde. Ils remercièrent, sans doute, leur maître de la bonté qu'il avoit eue pour lui, ils l'embrassèrent comme leur frère, et lui donnèrent la main d'association, pour le reconnoi-

tre pour un apôtre par ce symbole. Les anges mêmes en firent une grande fête dans le Ciel : car s'il y a de la joie pour un pécheur repentant, que ne se doit-il pas passer dans ces lieux célestes et bienheureux, lorsqu'un pénitent est reçu en grâce, et qu'un apôtre est rétabli dans son Ministère ! La glorieuse parenté de saint Pierre, qui est nommée au Ciel et en la terre, élève sa voix pour chanter un cantique d'action de grâce et de triomphe. Enfin, tout est dans la joie, et dans le Ciel et dans la terre. En voilà assez pour saint Pierre ; voyons ce qu'il y a pour nous.

Vous savez, mes Frères, qu'il n'y a rien de plus ordinaire à ceux qui veulent consoler ceux qui sont tombés dans la même faute que saint Pierre, que de leur mettre devant les yeux sa faute, sa repentance, son rétablissement. Ces charitables Samaritains ne trouvent pas de baume plus excellent pour consolider cette profonde plaie, que de se servir de cet exemple, comme si c'étoit là le véritable baume de Galaad. Ils examinent toutes les circonstances de cette triste chute, pour tâcher d'essuyer les larmes des pleurans et de relever leur cœur abattu par l'espérance d'un même pardon que celui qu'obtint autrefois cet apôtre infidèle.

Mais permettez-moi de vous dire que ce remède n'est pas propre à consolider la plaie d'un pécheur



qui s'examine bien soi-même, puis qu'il y a bien de la différence entre la chute de saint Pierre et celle que nous avons commise en cette dernière persécution. La nôtre est infiniment plus grande que celle de cet apôtre. Cette proposition vous surprend sans doute; elle est pourtant très-véritable, et je prétends de vous prouver invinciblement que notre apostasie est plus criante que la sienne.

« Mais quoi, direz-vous, la faute d'un simple chrétien sera-t-elle plus grande dans la même espèce de péché que celle d'un saint Pierre? » Oui, assurément, elle est plus grande, et je soutiens encore une fois que le chrétien réformé, le moins éclairé dans les mystères de l'Évangile, a plus péché par sa chute que saint Pierre n'a péché par la sienne. Je sais tout ce que vous me pourriez dire pour exagérer la faute de cet apôtre et pour diminuer la nôtre. J'avoue qu'il a eu de grands avantages qui le devoient rendre inébranlable au milieu de la plus violente persécution : mais je sais que nous en avons de plus grands que lui pour nous rendre fermes et intrépides. Je compte pour beaucoup la gloire qu'il avoit eue d'être appelé à la charge d'apôtre, par la propre bouche de son maître. C'étoit pour lui un grand avantage d'avoir été instruit dans sa propre école, d'avoir ouï de sa bouche divine la doctrine évangélique, d'avoir été

le témoin de ses miracles, et d'avoir pu prendre pour patron la vie de ce divin Sauveur, qui s'étoit rendu obéissant à son Père jusqu'à la mort. « Voilà de grands avantages, me direz-vous, que nous n'avions pas, qui aggravent le crime de saint Pierre, et qui peuvent en quelque manière exténuer le nôtre. » Vous vous abusez, pauvres âmes, si vous prétendez de vous excuser par cet endroit. Car, quelle doctrine a pu apprendre saint Pierre de la bouche même de Jésus-Christ, que vous ne l'avez pu apprendre dans l'Écriture? Y a-t-il un Évangile pour lui et un autre pour vous? Ces vérités sacrées ne sont-elles pas toutes unes? Pour les miracles que saint Pierre a vus, vous les avez aussi pu voir. Il ne falloit pas de nouveaux miracles pour confirmer notre Religion. Si elle est conforme à celle que Jésus-Christ a apportée du Ciel sur la terre, les mêmes miracles sont, par manière de dire, vivans; ils sont devant vos yeux pour confirmer votre sainte Religion. La vie de Jésus-Christ, qui a été un grand modèle à saint Pierre, est aussi le modèle qui nous est proposé, afin que vous l'imitiez.

Jusqu'ici nous sommes égaux en avantages avec saint Pierre; mais voici celui que vous aviez pardessus lui : c'est que vous saviez que Jésus-Christ étoit ressuscité des morts, qu'il étoit dans le Ciel, d'où il pouvoit vous secourir par sa puissante main, au lieu que saint Pierre ignoroit ce grand mystère.

Si vous en doutez, saint Jean vous en convaincra, car il dit expressément des femmes, de lui et de saint Pierre, qu'ils ne savoient point encore l'Écriture, qu'il falloit qu'il ressuscitât des morts. Et ce n'est que par cette glorieuse résurrection que Jésus-Christ « a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puissance, » comme le dit saint Paul au chap. 1 de l'Épître aux Romains.

Il est vrai que, dans deux occasions différentes, il a déclaré que Jésus étoit « le Christ et le Fils du Dieu vivant. » Mais il a parlé de ce mystère avec une foi à peu près semblable à celle des Prophètes, lorsqu'ils parloient du Messie. Leurs lumières étoient trop courtes pour pénétrer jusques au profond de cette arche. Ainsi, saint Pierre disoit que son maître étoit le Christ, le Fils du Dieu vivant, sans connoître, d'une foi distincte, le plus grand de tous les mystères, au lieu que nous connaissons cette vérité par sa résurrection d'entre les morts, aussi distinctement que nous voyons les rayons du soleil. Et s'il a été dit de saint Jean-Baptiste que le plus petit au Royaume des Cieux étoit plus grand que lui, on doit dire aussi que le plus petit dans notre sainte Communion est plus grand, par sa connoissance, que l'apôtre saint Pierre même, lorsqu'il tomba dans l'apostasie. Il est donc évident que la faute de ceux qui ont lâché le pied en cette persécution est de beaucoup plus grande que celle

de cet apôtre : car à celui qui aura le plus reçu, il lui sera le plus redemandé.

Combien de fois avons-nous protesté à Jésus-Christ que nous lui serions fidèles jusqu'à la mort? Combien de fois l'avions-nous assuré que ni l'épée, ni la nudité, ni les principautés, ni les puissances, ni la mort, ni la vie, ne nous sépareroient jamais de sa bienheureuse communion? Saint Pierre ne s'étoit assis à table avec lui qu'une seule fois pour participer à sa chair et à son sang. Mais combien de fois nous avoit-il appelés à ce banquet céleste, pour nous unir plus étroitement à lui, et pour nous rendre « en toutes choses plus que vainqueurs <sup>1</sup>? » Il n'a rien oublié de son côté pour fortifier notre foi; et nous avons tout oublié lorsqu'il a été question de lui être fidèles. Nous sommes sans excuses; nous ne saurions pallier notre péché, tout se lève en jugement contre nous, et Dieu nous peut faire avec beaucoup de justice le reproche qu'il faisoit autrefois à son peuple : « Vous Cieux, écoutez, et toi, terre, prête l'oreille : J'ai nourri des enfans, et ils se sont rebellés contre moi <sup>2</sup>. » A présent qu'il faut que nous comparoissions devant ce grand juge, pour être interrogés avant qu'il prononce son arrêt, que pourrons-nous lui répondre s'il « entre

<sup>1</sup> Rom. 8, 36

<sup>2</sup> Esaie 1, 2.

en compte et en jugement avec nous<sup>1</sup>, » et s'il nous examine avec toute la rigueur de sa justice? Pour moi, mes Frères, qui me considère comme le plus grand de tous les pécheurs, je commence d'appréhender ce trône redoutable; je suis dans la confusion et dans la honte d'avoir été infidèle à un si grand maître que je connoissois pour le Fils de Dieu, pour mon Sauveur et pour mon tout : car, que lui répondrai-je lorsqu'il m'interrogera? Lui dirai-je que je n'ai signé aucune abjuration, que je n'ai fait aucun acte de cette fausse Religion qui est si fort opposée à celle qu'il nous a laissée dans ses Écritures, et que j'ai dit simplement que je me réunirois? N'aura-t-il pas sujet de me répondre qu'il m'avoit appris que « de cœur on croit à justice, et que de bouche on fait confession à salut<sup>2</sup>? » M'excuserai-je sur les violentes douleurs que j'endurois en ce temps-là, par la fracture d'une de mes cuisses, et par d'autres incommodités dont il lui plut de me visiter? Ne me répondra-t-il pas qu'il m'avoit appris que « le juste doit avoir des maux en grand nombre : mais que l'Éternel le délivre de tous; qu'il garde tous ses os, tellement que pas un n'est cassé<sup>3</sup>? » Avancerai-je pour me justifier que j'ai essuyé la violence de quarante-deux dra-

<sup>1</sup> Ps. 113, 2.

<sup>2</sup> Rom. 10, 10.

<sup>3</sup> Ps. 34, 19-20.

gons? Ne me dira-t-il pas qu'il m'avoit promis «de me faire marcher sur le lion et sur l'aspic, et que je foulerois le lionceau et le dragon<sup>1</sup>?» Lui parlerai-je des prisons où l'on m'a détenu, et des cachots qu'on me préparoit? Ne me dira-t-il pas que c'est lui-même qui a fait trembler les fondemens des prisons, et qui a envoyé un ange pour rompre les chaînes de ceux qui étoient persécutés pour justice? Lui dirai-je encore qu'on m'avoit éloigné de mes plus proches et de ceux qui me pouvoient secourir dans toutes mes misères? Ne me repartira-t-il pas qu'il m'avoit promis «d'être toujours avec moi, et que son bâton et sa houlette me soutiendroient dans la vallée même de l'ombre de la mort<sup>2</sup>?» Avancerai-je à ce grand juge que le bruit effroyable des tambours m'avoit jeté dans une insomnie qui m'avoit privé de l'usage de tous mes sens? Ne pourra-t-il pas me dire ce qu'il dit autrefois à ses disciples: «Est-ce ainsi que vous n'avez pu veiller une heure avec moi<sup>3</sup>?» Pourrai-je m'excuser sur ce qu'on m'avoit relégué dans un désert affreux? Ne pourra-t-il pas m'alléguer qu'il avoit soutenu Élie dans la solitude, et qu'il l'avoit fait nourrir par les corbeaux? Enfin, tâcherai-je de me justifier en lui représentant que mon esprit étoit

<sup>1</sup> Ps. 91, 13.

<sup>2</sup> Ps. 23, 4.

<sup>3</sup> Math. 26, 40.

égaré par tant de peines et par tant de tourmens, lorsque je dis à mes cruels persécuteurs que je me réunirois? Ne me répondra-t-il pas, pour me confondre, que : « Bienheureux sont les pauvres en esprit, car le Royaume des Cieux est à eux <sup>1</sup>? » « Où irai-je donc arrière de ton esprit? et où fuirai-je arrière de ta face? Si je monte aux cieux, tu y es; si je me trouve gisant au sépulchre, t'y voilà; si je prends les ailes de l'aube du jour, et je me loge derrière la mer, là aussi me conduira ta main, et ta droite m'y empoignera; si je dis : Au moins les ténèbres me couvriront; voilà la nuit qui servira de lumière autour de moi : même les ténèbres ne me cacheront point arrière de toi, et la nuit resplendira comme le jour, autant te sont les ténèbres que la lumière <sup>2</sup>. » Il n'y a point d'excuse, il faut passer condamnation.

Que vous étiez heureux, grand saint Paul, de pouvoir faire l'énumération de toutes vos souffrances, et de pouvoir ajouter à la fin « qu'en toutes choses vous étiez plus que vainqueur <sup>3</sup>! » Ne vous excusez pas près des Corinthiens, en les priant de supporter un peu votre imprudence. Vous vous pouvez vanter selon la chair sans être imprudent. « J'ai reçu des Juifs, dit ce saint apôtre, par cinq

<sup>1</sup> Math. 5, 3.

<sup>2</sup> Ps. 139, 7-12.

<sup>3</sup> Rom. 8, 36.

fois, quarante coups moins un; j'ai été battu de verges par trois fois, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait naufrage trois fois, j'ai passé l'espace d'un jour et d'une nuit entière dans la profonde mer; en voyage souvent, en périls de fleuves, en périls des brigands, en périls de ma nation, en périls des Gentils, en périls dans les villes, en périls aux déserts, en périls en mer, en périls parmi les faux frères; en peine, en travail, en veilles souvent, en faim et en soif, en jeûnes souvent, en froid et en nudité<sup>1</sup>. » Voilà un long récit de tristes aventures; mais ce qu'il y a de consolant pour saint Paul, est qu'il n'ajoute pas, « et je suis tombé, » comme je suis obligé de le dire en faisant le récit de mes souffrances. Qu'ajoute ce saint apôtre? « Je connois un homme en Christ, il y a quatorze ans passés (si ce fut en corps, je ne sais, si ce fut hors du corps, je ne sais, Dieu le sait), qui a été ravi jusqu'au troisième Ciel<sup>2</sup>. » Ce premier ravissement est l'avant-coureur de celui qui lui arrivera au jour de la résurrection, auquel il ne sera pas en peine de savoir si c'est en corps ou en esprit qu'il a été ravi, puisqu'il sentira son corps et son âme pénétrés de la gloire. Hélas! mes Frères, que nous sommes bien éloignés de l'état de ce saint apôtre! Ce n'est ni en corps ni en âme que nous avons été ravis dans le

<sup>1</sup> 2 Cor. 11, 24-27.

<sup>2</sup> 2 Cor. 12, 2.



Ciel, c'est dans les enfers que nous sommes descendus par notre malheureuse chute. Le juge de tout l'univers, ce Jésus que nous avons offensé, nous appelle en ce moment pour paraître devant son trône. A la vue de ce grand péché dont vous vous sentez coupables, ce trône ne vous paroît-il pas redoutable? Pour moi, je dis comme Moïse : J'en suis épouvanté, j'en tremble tout.

Il y faut pourtant comparoître. Allons-y, peut-être y trouverons-nous grâce. N'entendez-vous pas ce grand juge qui commence à vous rassurer par son interrogatoire? « O vous qui m'avez abandonné, qui m'avez renié, m'aimez-vous? » Attendez-vous de lui une parole si douce? N'attendiez-vous pas plutôt des reproches et des malédictions pour le grand péché que vous avez commis? M'aimez-vous? dit ce juge charitable. Que cette parole est consolante! Rassurez-vous, pauvres âmes abattues par le sentiment de vos iniquités, puisque votre juge vous parle en des termes si favorables. C'est un présage qu'il ne vous condamnera pas, mais plutôt qu'il usera envers vous de miséricorde. Il vous demande même si vous l'aimez plus que ceux qui ne sont pas tombés? Prenez garde de lui répondre conformément aux mouvemens de votre âme. Si vous ne sentez aucun mouvement d'amour pour lui, donnez-vous bien de garde de lui dire : « Oui, véritablement, Seigneur,

tu sais que je t'aime.» Il connoît votre cœur et votre pensée; vous ne le sauriez tromper.

J'avoue que vous lui avez déjà donné de grandes marques de votre amour, puisque vous vous êtes relevés par une prompte repentance. Vous avez abandonné, comme Abraham, votre pays, votre parenté, vos amis, vos habitudes, vos richesses, vos héritages, vos maisons, votre bien-être; en un mot, vous avez abandonné tout ce que vous aviez de plus cher au monde, de sorte que vous pouvez dire comme les disciples : «Voici, nous avons tout abandonné pour te suivre.» C'est beaucoup que d'avoir pu arracher de votre cœur ces gros câbles, si je l'ose ainsi dire, qui vous attachoient à la terre. Vous ne pouviez donner des marques plus essentielles de votre amour; mais c'est à vous à examiner si elles sont sincères, et si elles n'ont pour but que la gloire de Dieu et votre propre salut. Quand vous sentirez ces bienheureux mouvemens dans votre âme, vous pourrez répondre avec fermeté au juge qui vous interroge : «Oui, Seigneur, véritablement, tu sais que je t'aime.» Mais j'espère de votre humilité chrétienne et du profond anéantissement où vous doit avoir réduit votre péché, que vous ne direz pas à Jésus-Christ que vous l'aimez plus que ceux qui ne sont pas tombés. Il faut que vous soyez les admirateurs de leur vertu, de leur foi, de leur persévé-

rance, et que vous adoriez en eux la grâce qui les a soutenus dans leurs combats. Prosternés à leurs pieds, revêtus de sacs et couverts de cendre, vous leur devez demander qu'ils prient pour vous, afin que votre péché ne vous soit point imputé; qu'ils assiègent le trône de la miséricorde par la violence de leurs prières, afin que votre grand juge prononce un arrêt de grâce en votre faveur.

Et vous, mes Frères, que Dieu a soutenus dans ce grand combat pour ne succomber pas à la tentation, ne vous enorgueillissez pas de ce que vous êtes debout; bénissez plutôt celui qui vous a soutenus et qui vous a prêté sa main secourable. Vous avez même besoin qu'on vous exhorte à vous bien examiner pour voir si vous n'êtes point tombés en quelque manière. Il y en a beaucoup qui tirent vanité de ce qu'ils n'ont rien signé, ni fait aucune abjuration, de ce qu'ils n'ont point assisté à la messe, et en un mot de ce qu'ils n'ont point renié le Seigneur Jésus. Pensez-y bien, mes Frères, et peut-être que vous trouverez que si vous n'avez pas été des disciples infidèles, vous avez été des disciples timides qui vous êtes tenus loin lorsque Jésus-Christ étoit sur la croix. N'avez-vous point démenti votre sainte Religion par quelque parole ou par quelque signe extérieur? Combien y en a-t-il qui ont nié de la professer pour se tirer d'affaire par des détours indignes d'un chrétien!

Ils y doivent bien penser pour faire leur paix avec Dieu, et ne s'endormir pas sur la vaine prétention qu'ils ont été inébranlables.

Quant à vous, mes Frères, qui n'avez rien à vous reprocher de semblable, mêlez vos larmes avec celles de ces pauvres criminels qui paraissent aujourd'hui devant leur juge. Leur affliction ne vous touche-t-elle point? N'avez-vous point de compassion de leur triste état, et ne tremblez-vous point dans la crainte d'entendre un arrêt funeste qui les condamne à une mort éternelle? Non, non, rassurez-vous, malheureux et bienheureux coupables; rassurez-vous, ô vous tous qui êtes dans ce saint auditoire! il y a pardon par devers Dieu; il va abrégé l'affaire en justice; il va prononcer un arrêt de grâce : *Pais mes brebis*. Que cet arrêt me console, mes Frères! qu'il remplit mon cœur d'une sainte joie! Je me vois par là remis en l'honneur de mon saint Ministère : ma couronne est remise sur ma tête. Vous n'avez pas moins de part que moi en cet arrêt, vous que la foiblesse de la chair a fait succomber à la tentation; ce sont ici vos lettres de grâce; vous avez part à ce rétablissement; et c'est autant que si Jésus-Christ vous disoit que vos péchés vous sont pardonnés. Dieu vous appelle à paître ses agneaux aussi bien que les ministres de l'Évangile; car si vous n'êtes pas destinés de sa part pour monter

sur cette chaire, pour y annoncer les mystères de l'Évangile, il vous appelle pourtant à instruire votre prochain. Vous êtes aujourd'hui, sous l'économie de la grâce, tout autant de Pasteurs que Dieu établit dans sa maison. Vous paîtrez ses agneaux lorsque vous vous entretiendrez des mystères du Royaume des Cieux, lorsque vous publierez la grâce que Dieu vous a faite, et que vous apprendrez tout cela à vos enfans et aux enfans de vos enfans. Vous paîtrez ces agneaux par votre saint exemple, en vous retirant de la vanité de ce monde pour vous mettre dans une sainte humilité chrétienne. Dans les festins que vous ferez en ce pays à vos frères, qui sont les agneaux de Jésus-Christ, ne leur servez pas ces mets qui vous paraissoient autrefois si délicieux, je veux dire votre orgueil, votre vanité, votre luxe, vos haines, vos paillardises, vos adultères, et tant de péchés crians qui ont allumé la colère de Dieu contre nous. Présentez-leur un cœur froissé par la pénitence, un esprit brisé de douleur pour avoir offensé Dieu; une vie pure et innocente qui soit la joie des anges et la consolation de ce bon peuple qui vous reçoit avec tant de charité.

Vous, femmes, parez-vous d'innocence et de modestie; abandonnez tous ces habits somptueux, pour vous revêtir du Seigneur Jésus, et ne vous ornez pas de l'entortillement de vos cheveux, de

perles, d'or, de diamans : mais revêtez-vous d'une sainte modestie, comme il est séant aux femmes chrétiennes. Portez tous ensemble, avec un esprit patient, la croix du Seigneur Jésus, votre pauvreté, votre exil, vos souffrances. Ne pensez plus à vos revenus que vous avez abandonnés ; à vos maisons que vous avez regardées comme des prisons ; et à tout ce que vous aviez de plus délicieux pour satisfaire votre ambition. Ce seront des mets délicieux que vous présenterez à vos frères, et peut-être que, sans y être contraints, votre bon exemple les obligera à abandonner tout ce qu'ils ont de plus cher pour vous en faire part.

Mais il ne suffit pas que vous donniez cette pâture aux agneaux que Jésus-Christ vous recommande, il leur faut présenter aussi quelque breuvage. Vous ne leur sauriez donner des liqueurs plus exquisés que la coupe de vos larmes. C'est le breuvage des anges, et pourquoi les bonnes âmes ne s'en désaltéreroient-elles pas ? Ah ! que ce festin ainsi assaisonné sera bien plus magnifique que tout ce dont ils vous peuvent faire part ! Ils vous donnent ce qui est nécessaire pour votre corps, et vous leur donnerez ce qui est nécessaire à leur âme. De sorte que vous les enrichirez plus par votre pauvreté, qu'ils ne sauroient vous enrichir par leur abondance. Ne vous imaginez pas, mes Frères, qui nous donnez les biens temporels,

que vous soyez quittes, vous nous devez du retour. Les biens spirituels que nous vous donnerons sont bien plus considérables que les temporels que vous nous donnez. Vous êtes donc nos débiteurs. C'est de votre charité que nous attendons le retour.

Cependant réjouissons-nous tous ensemble de cet arrêt de miséricorde que le Sauveur du monde prononce aujourd'hui : pécheurs, je vous annonce une grande joie ; c'est que votre paix est faite avec votre juge. Bienheureux persévérans, je vous annonce une grande joie ; vos frères sont réunis avec vous : notre commun Sauveur les rétablit dans son Église. Ce jour est un jour de joie pour le ciel et pour la terre. Vous bénissez Dieu, mes Frères, de ce qu'un arrêt de miséricorde a été prononcé. Les anges l'en glorifient dans le Ciel. Il y a une grande fête au Ciel et en la terre. Il me semble que je vois les patriarches, les apôtres, les martyrs, les confesseurs, et tous les esprits bienheureux qui font une solennelle procession dans ce sanctuaire céleste. Il me semble que je les vois revêtus de longues robes blanches, qui sont le symbole du triomphe, portant des palmes en leurs mains, et chantant cette chanson nouvelle : « Tu es digne de prendre le livre et d'ouvrir ses sceaux, car tu as été mis à mort, et tu nous as rachetés à Dieu par ton sang, de toute tribu, et langue, et peuple,

et nation; et nous as faits rois et sacrificateurs à notre Dieu <sup>1</sup>. » Il me semble enfin, mes Frères, que j'entends tous ces esprits triomphans, disant l'un à l'autre : « Alléluia, alléluia, ceux-ci ont vaincu à cause du sang de l'Agneau; partant réjouissez-vous, Cieux, et vous qui y habitez <sup>2</sup>. » Amen.

PSAUME 32, v. 5.

Je t'ai fait connaître mon péché,  
Et tu en as ôté la peine.

<sup>1</sup> Apoc. 5, 9-10.

<sup>2</sup> Apoc. 12, 11-12.

FIN.



# TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos. . . . .	V-VIII
Préface. . . . .	IX-XX

## I

Pages

Pineton de Chambrun père. Orange, de 1660 à 1663; triste sort des protestants d'Orange; leurs enfants enlevés; un enfant fustigé par le bourreau; édit des relaps (1663). Les Jésuites arrivent à Orange; rôle piteux qu'ils y jouent; ils mettent en usage les faux témoins, la fraude et l'imposture; preuves. Carmes confus. Voyage de M. de Chambrun en Hollande; arrivée de M. de Zuilychem à Orange.	5-34
--	------

## II

<i>Progrebior.</i> L'Italien Brissi; l'évêque Fabri. Arrêt de 1673; arrivée à Orange de M. Rouillet, intendant de Provence; arrivée du comte de Grignan; reddition du château d'Orange; un diable de ministre.	32-46
--	-------

## III

Les croix; le malicieux curé Omagi. L'évêque J.-J. d'Obelle; esprit du papisme. Paix de Nimègue (1678). Encore les croix; scandale; croix ou dragons. Le marquis de Montanègre. . . . .	47-57
---	-------

## IV

Les dragons de M. de Montanègre (1682); désolation des habitants d'Orange; démolition des murs de la ville; les écoliers français chassés; épouvante des Orangeois protestants. Les Pénitents noirs; une procession peu édifiante; conduite équivoque de l'évêque. Quelques traits de l'histoire d'Orange en 1562. . . . .	58-85
--	-------

## V

1685. — Maladie de M. de Chambrun. Arrivée des réfugiés français à Orange. Duplicité de M. de Croissy. Les dragons; règne de la terreur. Arrivée du comte de Grignan. Bonne foi dont on use envers Orange. Le grand convertisseur comte de Tessé; sauve qui peut. Les ministres Gondrand, Chion et Petit. . . . .	86-105
---	--------

## VI

Le chevet d'un malade. Encore des dragons. Actes de vandalisme commis dans les temples protestants par l'évêque et le comte de Tessé; mission bottée. Les protestants écrasés de garnisaires; scènes épouvantables. . . . .	106-115
---	---------

## VII

M. de Chambrun tourmenté par ses infirmités physiques, par M. de Tessé, par l'évêque et par quarante-deux dragons plus quatre tambours; il tient bon. Quelques conversions. Compassion momentanée de l'évêque pour le pasteur. Deux nuits	
---	--

	Pages
infernales. Le roi ou Dieu : DIEU. Esprit du papisme. . . . .	116-132

## VIII

Départ de M. de Chambrun pour Pierre-Cise; ses adieux; scènes touchantes; les catholiques et les dragons émus. Prison du Saint-Esprit. Placet au roi. Erreurs de l'Église catholique. Catholicisme, protestantisme. Le chevalier de Montanègre. Madame de Chambrun et les dragons. . . . .	133-147
--	---------

## IX

M. de Chambrun se remet en route pour Pierre-Cise. Évêques inhumains et prévôts débonnaires; esprit charitable de M. de Vermenton. Voyage; état pitoyable de M. de Chambrun; son entrée à Valence. <i>Le Frère de Job</i> . . . . .	148-153
---	---------

## X

Repentance et confession. M. de Cosnac; son habileté; ses promesses. Réponse de M. de Chambrun : <i>on ne change pas de religion comme de chemise</i> . Encore des dragons : JE ME RÉCŒURAI. Repentir et lamentations. Controverse avec l'évêque de Valence; l'apostat Vigne. . . . .	154-188
---	---------

## XI

Départ pour Romeyer (mars 1686). Nouvelle entrevue entre MM. de Cosnac et de Chambrun; ce dernier refuse de communier; il projette son évasion. Les protestants pourchassés comme des bêtes farouches; abominables attentats. Communions forcées.	
---	--

M. de Cosnac ajoute la menterie à la violence pour arriver à son but ; il prêche par la bouche des dragons. M. de Chambrun hésite : *on ne vit pas par exemple*. Nouvelles controverses. Un Jésuite. . . 189-211

## XII

Départ pour Lyon (août 1686). Projets de fuite ; hardie évation de *monseigneur de Chambrun*. Le pont de Beauvoisin ; le *commandant de Chambrun*. Une scène de corps-de-garde. Arrivée de M. de Chambrun à Genève. . . . . 212-223

## XIII

Larmes de joie. Turretin. Une communion à Genève, à comparer à celles de Romeyer. Lettre au prince d'Orange. . . . . 226-235

## XIV

Rétablissement de M. de Chambrun dans le saint ministère. Voyage à Coppet ; le comte de Dhona. Lettre de M. de Zuilychem. Heureuse évation de madame de Chambrun. Départ pour la Hollande ; les bords du Léman ; arrivée de M. de Chambrun à La Haye (mars 1687) ; réception qu'on lui fait ; véritable repentance. . . . . 236-258

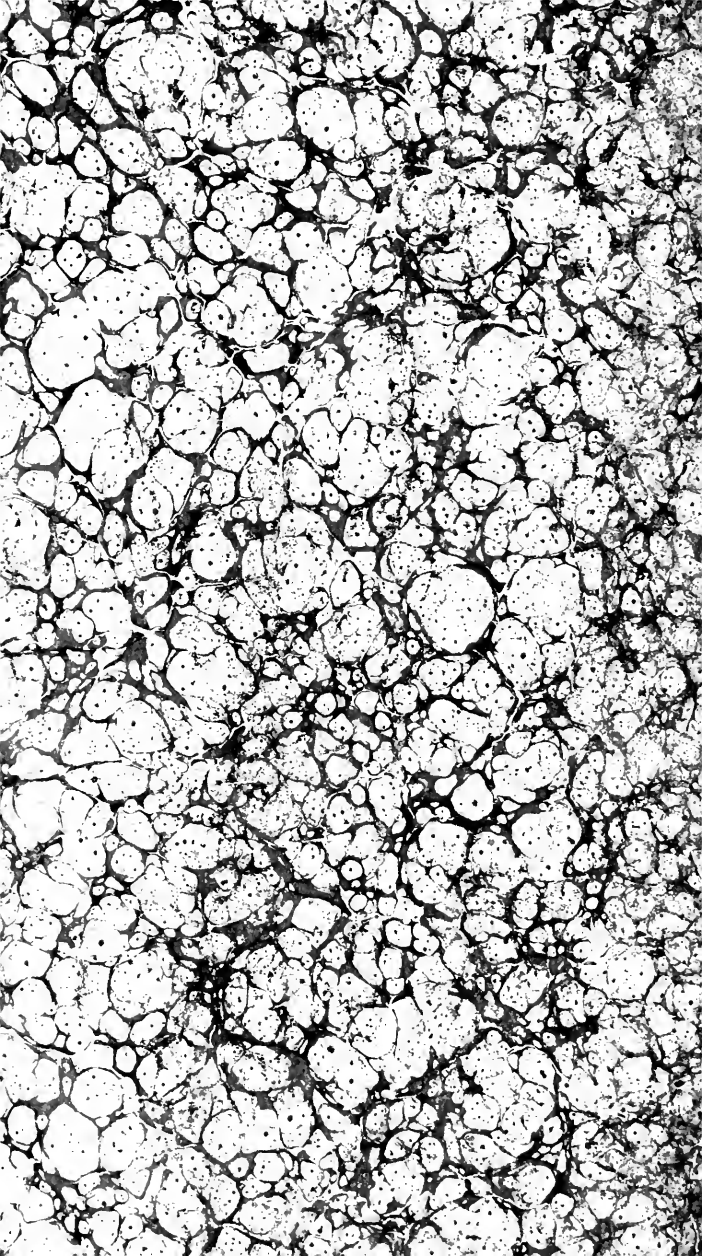
Appendice. . . . . 259-264

Sermon sur le rétablissement de saint Pierre en son apostolat. . . . . 265-334











PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

BX Chambrun, Jacques Bineton de  
0450 Les larmes de Jacques  
35A3 Bineton de Chambrun  
1954  
387.2

